NAZIONALE
BIBLIOTECA
FONDO
DORIA
VITTORIO EM. III
III
66/3
NAPOLI

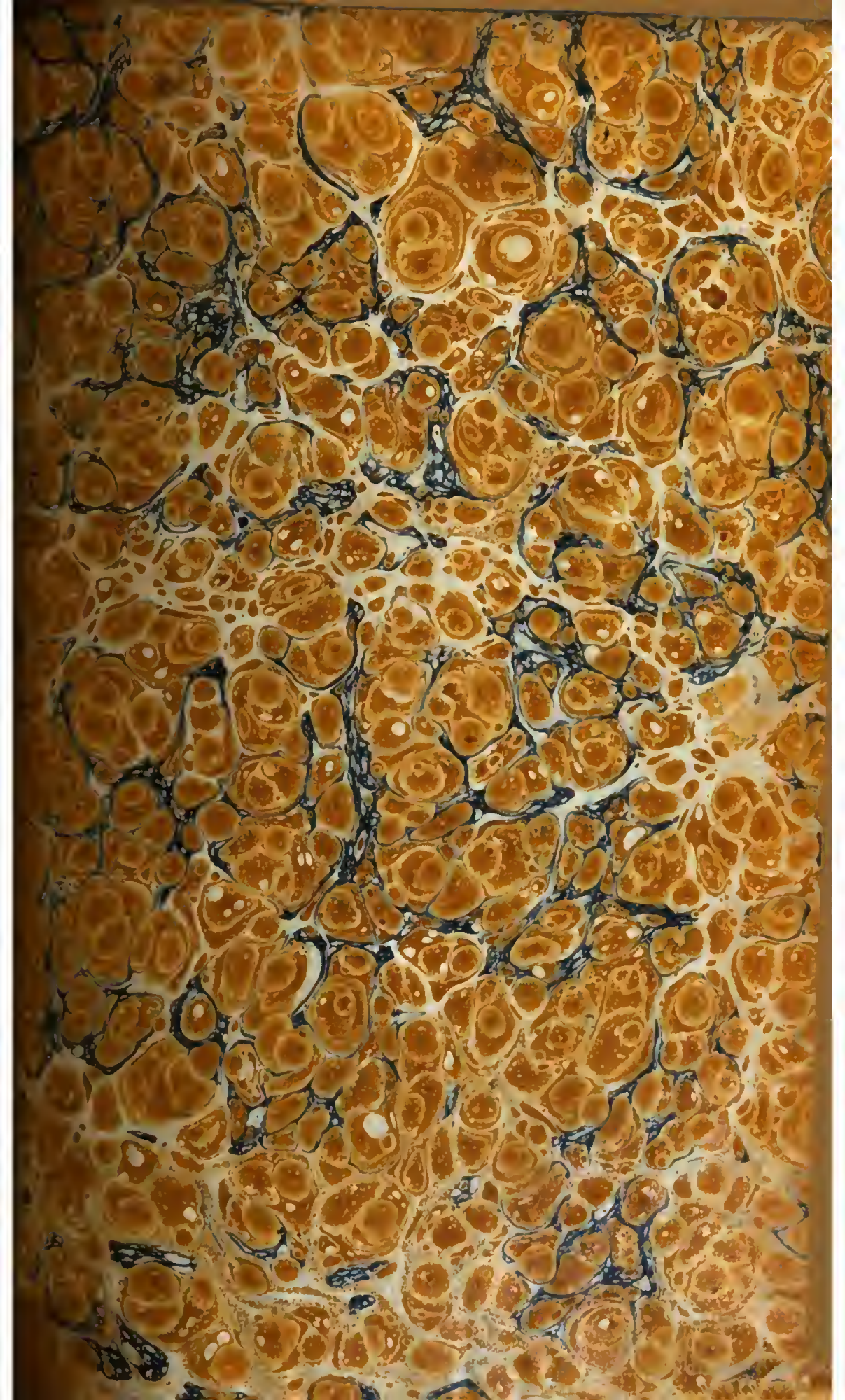

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DES

ENVIRONS DE PARIS.

—

TOME III.

Digitized by Google

IMPRIMERIE MOREAU,
Rue Montmartre, n°. 39.

Digitized by Google

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DES

ENVIRONS DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES
JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT l'Histoire et la Description du pays et de tous les lieux remarquables compris dans un rayon de vingt-cinq à trente lieues autour de la Capitale; enrichie d'une belle Carte des Environs de Paris, et de beaucoup de gravures représentant les principaux Édifices, tels qu'Églises, Palais, Châteaux, Maisons de plaisance, Canaux, Vues pittoresques, etc., etc.

PAR J. A. DULAURE,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

GUILLAUME, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE HAUTEFEUILLE, N. 14;

PONTHIEU, PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N. 252;

PEYTIEUX, GALERIE DELORME.

1825.

Fondo Dorie
III. 66 (3.
961755

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DES
ENVIRONS DE PARIS.

LIVRE II.

DE SAINT-DENIS A PONTOISE.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

L'ÉTENDUE du pays qui se présente devant nous mérite sous plus d'un rapport de fixer l'attention ; il offre au géologue, au botaniste, à l'artiste, à l'ami d'une nature variée et brillante, et jusqu'au peintre de mœurs, matière à une riche moisson d'observations. Il renferme cette riche *vallée de Montmorency,* digne de figurer à côté des cantons les plus renommés par leur fertilité et par leurs agrémens; peu de lieux

en effet offrent des campagnes plus riantes, des points de vue plus agréables; et surtout des habitations plus délicieuses; on reconnaît à ce dernier caractère un pays voisin d'une grande cité où abondent les richesses, le luxe, les arts et le goût.

MM. Cuvier et Brongniard [1] s'expriment ainsi sur le pays dont une extrémité touche à Beaumont-sur-Oise, l'autre à Argenteuil, formant une bande presque demi-circulaire qui borde à l'ouest un bassin de terrain d'eau douce. « Nous avons cherché à saisir le point » de contact de ces deux terrains, et nous les » avons examinés avec attention : 1°. du côté » de la pointe occidentale de la longue colline » gypseuse et sablonneuse de Montmorency, » c'est-à-dire, en allant de Frépillon à Mézy » et de Villiers-Adam; 2°. de Moisselles à » Beaumont-sur-Oise. » Cette seconde division sort de nos limites actuelles.

Dans le premier lieu, ces savans naturalistes n'ont pu saisir clairement la superposition des terrains, ni s'assurer si le calcaire marin passe

[1] *Essai de géographie minéralogique des environs de Paris*, chap. II. §. V.

sous le gypse et sous le terrain d'eau douce de ce canton, comme cela paraît probable, ou s'il se termine à la ligne où commence la vaste plaine d'eau douce de Gonesse, etc.

Du côté de Pontoise, le calcaire exploitable finit à Pierrelaie.

A Conflans-Sainte-Honorine « la bande cal-
» caire apparente est très-étroite, mais elle
» n'en est pas moins épaisse; elle renferme
» de nombreuses carrières de très-belles pierres
» de taille. Cette bande s'étend depuis Con-
» flans jusqu'à Sartrouville, en bordant la rive
» droite de la Seine de coteaux escarpés qui la
» serrent de très-près dans quelques points, et
» qui descendent même jusque dans son lit.

» Ce plateau, que nous avons comparé à un
» demi-cercle, porte dans son milieu une
» plaine assez élevée où sont situés les bois de
» Pierrelaie, les villages de Margency, Soissy,
» Deuil, Saint-Gratien, etc. Elle est bordée au
» S.-O. par les coteaux de Cormeil et de Sa-
» nois, et au N.-E. par celui de la forêt de
» Montmorency. Cette plaine forme ce que
» l'on nomme *vallée de Montmorency*, espèce
» de grande vallée, sans col, sans rivière dans
» son milieu, enfin très-différente des vraies

» vallées des pays de montagnes; mais, si elle
» en diffère par sa forme, elle en est aussi
» très-différente par sa structure géologique :
» le fond et les deux extrémités de cette es-
» pèce de vallée sont d'une autre nature que
» ses bords. Ce sont deux collines gypseuses
» qui forment ceux-ci, tandis que le fond de
» la vallée a pour sol le terrain d'eau douce
» et les couches supérieures du plateau de cal-
» caire marin que nous décrivons. En effet,
» de quelque point qu'on arrive dans cette
» vallée, soit de Louvres, soit de Pontoise,
» soit d'Herblay, ou de tout autre bord du
» plateau calcaire, il faut monter et s'élever
» au-dessus des dernières assises de ce plateau.
» Le terrain qui constitue le sol de cette vallée
» n'a été entamé que dans peu de points, et
» encore très-peu profondément. Cependant
» on peut en connaître les premières couches
» en les examinant dans les carrières de grès
» de Beauchamp, situées dans les bois de
» Pierrelaie, entre ce village et Franconville. »

Le résultat de cet examen a été

1°. Fragmens de marne d'eau douce compacte et dure dans un sable calcaire. Il y a aussi des fragmens de silex corné, semblable

à celui qu'on voit dans les gypses ; environ 0,2 mètres ;

2°. Sable verdâtre agglutiné, renfermant un grand nombre de coquilles turbinées du genre des mélanies ou un genre très-voisin. Il est comme divisé en deux assises, 0,15 ;

3°. Sable fin renfermant les mêmes mélanies que le blanc précédent, avec des limnées et des cyclostomes très-bien conservés, et quelquefois un lit mince de pierre calcaire sableuse rempli de ces petites mélanies, 0,60 ;

4°. Grès dur, même luisant, renfermant une immense quantité de coquilles marines très-bien conservées, et disposées généralement par lits horizontaux. On y remarque en outre, mais très-rarement, quelques limnécs absolument semblables à ceux du sable précédent. Ces bancs sont quelquefois au nombre de deux, séparés par une couche de sable contenant une prodigieuse quantité de coquilles marines.

MM. Cuvier et Brongniard font observer ici un fait très-singulier dont ils attribuent la première observation à M. Beudan, c'est le mélange réel des coquilles d'eau douce avec les coquilles marines : ils font remarquer

1°. que ce mélange a lieu dans un sol marin, et non dans un calcaire ou silex d'eau douce, constituant ce qu'ils appellent proprement *terrain d'eau douce;* 2°. que ce singulier mélange s'offre dans un terrain marin meuble et pour ainsi dire d'alluvion, placé immédiatement au-dessous du calcaire d'eau douce bien caractérisé; 3°. qu'ils croient en avoir aperçu des indications dans quelques autres points des environs de Paris.

Sous le rapport botanique, la vallée de Montmorency offre sujet à des observations non moins intéressantes. C'est là que se dirigent le plus souvent dans leurs excursions scientifiques ces savans infatigables auxquels la médecine est redevable de tant d'observations lumineuses et d'utiles découvertes, et leurs jeunes élèves des connaissances qu'ils iront bientôt eux-mêmes propager ou faire servir au soulagement de l'humanité. Mais des ouvrages spéciaux peuvent seuls donner des détails qui seraient déplacés ici, et ces ouvrages sont en grand nombre.

La richesse, l'agrément de la vallée de Montmorency, les coteaux rians qui la bordent, son lac, ses belles maisons de campagne, ses

nombreux villages, ne peuvent être décrits : ce sont de ces choses qu'il faut voir et sentir. Il faut avoir parcouru ces lieux charmans, avoir respiré la fraîcheur du lac, s'être reposé sous l'ombrage des arbres touffus de Montmorency, avoir visité ses nombreuses maisons de plaisance, leurs parcs si riches, si variés, pour s'en faire une juste idée ; ici le pinceau du peintre pourrait peut-être plus que la plume de l'écrivain faire passer dans l'ame toutes les impressions causées par la vue de ce site enchanteur; et le pinceau du peintre serait encore loin de la réalité.

D'un autre côté, l'écrivain, peintre privilégié des mœurs, pourrait sans doute tracer ici des tableaux cent fois plus piquans et plus variés que ceux qu'il est permis à l'artiste de confier à la toile. O Montmorency, si, reprenant, de plus loin, la série des crimes, des scandales, des aventures de toute espèce dont tu fus le théâtre, nous déroulions ce tableau vivant sous les yeux du lecteur, si nous pénétrions dans ces élégantes habitations, dans ces bois touffus, dans ces parcs enchanteurs, nous aurions sans doute un profil bien piquant des mœurs de la capitale; plusieurs paragraphes

de ce livre reproduiront sans doute quelques-uns de ces traits qui caractérisent une population et une époque, nous passerons successivement en revue la Chevrette, l'ermitage de Rousseau, Eaubonne, Saint-Leu, etc.

CHAPITRE II.

DEUIL ET SAINT-GRATIEN, MONTMORENCY, SOISY, GROSLAY, ANDILLY, MARGENCY, EAUBONNE ET ERMONT, SAINT-PRIX.

§. Ier.

DEUIL ou DUEIL, et SAINT-GRATIEN.

Deuil est situé à un quart de lieue au sud de Montmorency, à trois lieues un quart au nord de Paris.

Si l'on pouvait ajouter foi aux fictions des légendaires, l'origine de ce village remonterait aux temps de la domination romaine. Voici ce qu'ils racontent : Saint Eugène, prétendu disciple ou compagnon de saint Denis, ayant souffert le martyre dans le lieu nommé *Dioilum*, son corps fut jeté dans le lac voisin nommé *Marchais*, *in lacum mercasii villæ Dioilo vicini;* un homme illustre, Ercold, fut averti en songe de faire retirer du lac le corps du saint, et de le faire porter dans sa terre de Deuil;

Ercold obéit, et sur le tombeau du saint fit construire une petite chapelle où il s'opéra bientôt un grand nombre de miracles, comme il arrivait toujours en pareil cas; la vue fut rendue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux malades. Ces miracles continuèrent pendant long-temps.

On voit par un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 862, que *Diogilo* ou Deuil, avait des vignes, qui, avec celles de plusieurs villages voisins, contribuaient à fournir le vin nécessaire aux moines de Saint-Denis.

Dans le IIe. siècle, l'église paroissiale, car, dès lors, Deuil était paroisse, appartenait, ainsi que le village, aux seigneurs de Montmorency. Hervé de Montmorency s'en dessaisit en faveur de l'abbaye de Saint-Florent, en Anjou, qui y établit des moines; ceux-ci furent, en 1072, approuvés par l'évêque de Paris, et dotés, au XIIe. siècle, par Bouchard de Montmorency, fils d'Hervé. Le prieur de Deuil eut le droit de présenter à la cure de la paroisse.

Pour tant de bienfaits accordés au prieuré de Deuil, ce prieuré payait aux seigneurs de Montmorency une redevance singulière. « Il

» doit, dit un ancien manuscrit, aux quatre » fêtes solennelles en l'an, certain deu nommé » roissoles [1] avec gastiaux d'épices..... et au » cas que faute y aurait de paiement, tantost » que ledit Jehan (Jean de Montmorency) est » servi de rost, ledit prieur est en amende » d'un muid de bled pour chaque fois[2]. »

Le village de Deuil donna naissance à Odon, qui de moine de Saint-Denis, en devint abbé, et succéda, en 1152, au célèbre Suger; il mourut en 1162. Il fut secrétaire de Louis VII, dit le *Jeune*, le suivit dans son voyage à la Terre-Sainte, et en composa une relation en sept livres, dont la lecture prouve que l'auteur était plus courtisan qu'ami de la vérité.

Parmi les maisons de campagne de Deuil, il faut remarquer celle qu'on nomme *le Château :* elle est située dans le hameau de la Barre; son parc de trente arpens et de très-belles eaux font ses principaux agrémens. Dans le village même de Deuil, la maison de M. Minel est remarquable par ses beaux points de vue, et par la distribution de ses jardins.

[1] Espèce de pâtisserie.

[2] *Voyez* les *Preuves de la généalogie de Montmorency*, de Duchesne.

Deuil appartient au canton de Montmorency; sa population est de 1168 habitans, y compris les hameaux de la Barre et d'Ormesson.

Dans les environs de Deuil, sont les deux villages de Ville-Taneuse et de Saint-Gratien.

Ville-Taneuse, qu'on trouve nommée, au XIIe. siècle, *Villa-Tineosa*, était une cure dès le XIIIe.; mais, en 1709, on n'y comptait que 24 feux. La nomination à cette cure appartenait aux abbés de Saint-Denis.

La terre de Ville-Taneuse fut, en 1657, érigée en comté; elle avait alors un château, accompagné de deux pavillons et entouré de fossés pleins d'eau avec un parc considérable; elle relevait du duché de Montmorency. Le château existe encore.

Saint-Gratien. Cette terre était, au XIIIe. siècle, connue sous le même nom; elle dépendait de Montmorency.

Catinat fut plus tard seigneur de Saint-Gratien; et l'on croit que c'est lui qui fit élever dans l'église un monument à Jacques Poille, marié à la fille d'André Tiraqueau,

conseiller au Parlement, sous François 1er., et qui, selon l'épitaphe, *eut trente enfans et fit trente-un livres très-estimés.*

Catinat aimait beaucoup le séjour de Saint-Gratien, où il passa une grande partie de ses derniers jours, occupé des soins de son jardin. Son château est encore aujourd'hui l'un des plus remarquables de la vallée de Montmorency; on y voit un gros orme planté de la main du maréchal, et dans l'église le monument funèbre de ce guerrier, avec une épitaphe digne du sujet. L'étang de *Saint-Gratien*, dit aussi de *Montmorency*, ressemble à un lac par sa grande étendue.

§. II.

MONTMORENCY.

Montmorency, petite ville, est situé à trois lieues et demie de Paris, sur une éminence qui domine en tous sens la célèbre et fertile plaine qui en a reçu le nom de *Vallée de Montmorency*.

Suivant l'erreur commune, plus une ville est ancienne, plus elle est illustre et recommandable; ainsi, André Duchesne, pour illus-

trer ce lieu et ses seigneurs, voudrait prouver que Montmorency est le même *Morantiacum* d'où les empereurs Valens, Gratien et Valentinien, ont daté la loi *de officio rectoris Provinciæ;* mais toutes ces fictions, toutes ces illustrations disparaissent devant la lumière de l'histoire.

Hugues Basseth possédait une forteresse dans l'île Saint-Denis; sa veuve épousa *Burchard* surnommé *le Barbu,* et lui porta en dot cette forteresse; Burchard s'y établit, et de là, comme nous l'avons dit ailleurs, faisait des excursions sur l'abbaye de Saint-Denis, sur ses fermes, sur ses villages, pillait et dévastait ses propriétés. Vivien, abbé de ce monastère, s'en plaignit souvent au roi Robert, qui enfin, cédant aux instances de cet abbé, fit raser la forteresse de l'île. Alors, vers l'an 1008, un traité fut conclu entre l'abbé et Burchard. Il fut convenu que l'abbé accorderait à Burchard la faculté d'établir, sur le lieu appelé *Montmorenciacum,* une forteresse près de la fontaine de Saint-Walaric.

L'abbé prit dans ce traité les plus grandes précautions pour se préserver, à l'avenir, des brigandages de Burchard, qu'il qualifie d'en-

nemi de l'église, et de génie malfaisant; il exigea que, deux fois l'an, ses compagnons se rendissent en otage à l'abbaye de Saint-Denis, jusqu'à ce que Burchard eût restitué ce qu'il avait envahi et volé des biens de cette abbaye.

Cet accord existe, André Duchesne s'est bien gardé de le reproduire dans son histoire généalogique[1].

Telle fut l'origine de la ville de Montmorency et de la famille qui a porté ce nom.

La féodalité par ses vices, les seigneurs, par leur tyrannie et leurs brigandages avaient tari toutes les sources de la prospérité publique, et tout appauvri : pauvres eux-mêmes, ces seigneurs prenaient les biens où ils se trouvaient; les biens abondaient dans les monastères, et ils ne cessèrent, pendant trois ou quatre siècles, d'attaquer et de piller les monastères.

Les précautions extrêmes qu'avait prises l'abbé de Saint-Denis contre Burchard furent impuissantes contre ses successeurs. Burchard IV, seigneur de Montmorency, se mit, suivant l'usage, à dévaster et piller les biens

[1] *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 303, 312, 593.

du monastère de Saint-Denis. Adam qui en était abbé, se plaignit au roi, qui ordonna au noble brigand de respecter les biens de cette abbaye; Burchard continua à piller les terres et à tuer les cultivateurs.

Le fils du roi Philippe, qui devint roi sous le nom de Louis-le-Gros, l'ayant, pour cette désobéissance, ajourné à comparaître à la cour de Poissy, il y fut condamné; mais comme, au lieu de se soumettre, il rassemblait des troupes, appelait à son secours plusieurs seigneurs du voisinage, tels que Mathieu de Baumont et Drogon de Moncy, dans le dessein de résister, ce prince se mit à la tête d'une armée, entra dans la terre de Montmorency et *gasta tout par feu et par glaive*, disent les grandes chroniques. Il ne brûla point la forteresse; mais, voyant que Burchard voulait s'y défendre, il l'assiégea, et obligea le seigneur rebelle de venir se rendre à merci [1].

Il est présumable que le premier château de Montmorency fut construit en bois; les forteresses des XIe. et XIIe. siècles n'étaient pas bâties en pierre. Quant aux autres habitations,

[1] *Recueil des historiens de France*, t. XII, p. 13, 139, 706.

qui avoisinaient ce château, elles ne devaient être que des chaumières occupées par des serfs. Il n'y avait point d'église dans ce lieu, qui dépendait, pour le spirituel, de la paroisse de Groslay.

Dans la suite, les seigneurs de Montmorency firent bâtir, pour leur propre commodité, une église sous le titre de Saint-Martin, comme était celle de Groslay. « Leurs officiers, » leurs vassaux voisins augmentant en nom- » bre, il se forma sur le lieu une paroisse des- » servie dans la même église. »

Cette église fut érigée en chapitre, on ne sait à quelle époque; mais il est certain que Mathieu de Montmorency, Connétable de France, donna, vers le commencement du XIIIe. siècle, à l'église de Saint-Victor de Paris, une prébende de l'église de Saint-Martin de Montmorency : ce qui prouve qu'alors le chapitre existait. Plus tard il fut, indépendamment de l'église collégiale de Saint-Martin, construit une chapelle dans le château seigneurial.

Le chapitre de Montmorency se composa d'abord de neuf chanoines; le nombre en fut, plus tard, porté à plus de trente. Dans les derniers temps, le chapitre était desservi par

des oratoriens; ces pères avaient reconnu au seigneur le droit de pourvoir à leur place, en cas qu'ils vinssent à s'écarter de leur règle.

On conservait dans l'église les reliques de saint Félix, dont la fête attirait à Montmorency un grand concours de fidèles; ce jour-là, le chapitre de Montmorency avait droit de justice; ce même jour était encore remarquable par une autre singularité; « c'est que » les habitans, tant hommes que femmes, » de la paroisse de Saint-Félix, située au dio- » cèse de Beauvais, sur la rivière du Trerin, » entre Beauvais et Creil, à douze lieues de » Montmorency, suivant une ancienne cou- » tume, se rendaient tous les ans, par dé- » putés, à Montmorency, en l'église collé- » giale; et, à une procession solennelle qu'on » y faisait dans les principales rues, ils por- » taient la châsse de saint Félix; et les pa- » roissiens de Montmorency leur cédaient cet » honneur, auquel ils participaient après eux » et à leur défaut, ne s'en croyant point » exclus. »

On ne sait pourquoi les seigneurs de Montmorency ont pris le titre de *premiers barons chrétiens, premiers barons, premiers chré-*

tiens. On explique d'une manière plus satisfaisante le titre de *premiers barons de France :* c'est, dit-on, parce que leur forteresse se trouvait la plus fortifiée du Parisis, qu'on appelait autrefois du nom de France; peut-être aussi, parce que la haute baronnie de Montmorency était la plus voisine de Paris, demeure des rois.

Quant aux titres de *premiers chrétiens, premiers barons chrétiens,* ce sont des inventions vaniteuses, un cri de guerre qui a pu être adopté pendant les croisades. Suivant l'ordre chronologique, les Montmorency ne furent ni les premiers barons, ni les premiers chrétiens.

Quatre villages formaient au temps de Philippe-le-Bel, c'est-à-dire, au XIVe. siècle, la seigneurie de Montmorency : cette seigneurie relevait directement du roi.

On connaît la part qu'ont eue les Montmorency aux événemens de notre histoire; les noms de Mathieu II, de Anne de Montmorency, sont devenus fameux par leurs bonnes ou mauvais actions. Le dernier surtout, mort à soixante-quatorze ans, et dans des temps fertiles en troubles, avait servi sous cinq rois, s'était trouvé à près de deux cents

combats, à huit batailles rangées, et avait, dit-on, été employé à cent traités. Il avait fait ses premières armes sous François Ier., et mourut sous Charles IX, à la bataille de Saint-Denis, donnée en 1567 contre le prince de Condé. Suivant Brantôme, il se conduisait en homme brutal, sanguinaire comme les seigneurs de son temps; il était orgueilleux comme un riche ignorant. Il est certain qu'il ne savait pas lire, qu'il portait un livre à l'église, mais par pure représentation; il signait sur la parole de son secrétaire; et la chose se passait d'une façon singulière : il faisait de suite une vingtaine de grands et longs pieds de mouche; et son secrétaire l'arrêtait en lui disant : *Monseigneur, en voilà assez.*

On raconte aussi un trait peu honorable pour le Connétable, et qui justifierait bien les reproches que lui ont adressés quelques écrivains : on le trouve dans une histoire de Bordeaux, par Dom. de Vienne.

Un impôt sur le sel avait causé une émeute dans cette ville; ce Connétable s'y présenta à la tête de troupes nombreuses. Des députés du Parlement vinrent lui annoncer que l'ordre était rétabli; tous les habitans se disposèrent

à lui faire la réception la plus bienveillante. Le Connétable traita Bordeaux en ville prise d'assaut; il entra, précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambours battant et enseignes déployées, et fit dresser sur la place de l'Hôtel-de-Ville un grand nombre de potences et d'échafauds, où cent bourgeois et magistrats des plus marquans furent successivement exécutés; on ajoute que les habitans furent décimés. L'un des condamnés, nommé *l'Estonat*, avait une femme jeune et belle; elle va se jeter aux pieds du Connétable et implorer la grâce de son mari; Montmorency la promit à une condition honteuse : cette femme, désespérée, sacrifia son honneur pour conserver les jours de son mari. Après avoir, pendant la nuit, assouvi sa passion brutale avec cette malheureuse femme, le lendemain, le Connétable la conduisit à la fenêtre, et lui montra, sur la place, son mari pendu à une potence. Anne de Montmorency était extrêmement dévot, mais, « Brantôme dit, qu'il se fallait garder » des patenostres de M. le connétable; car, en » les disant en marmottant, lorsque les occa- » sions se présentaient, il disait : allez-moi

» pendre un tel; attachez celui-là à un arbre;
» faites passer celui-là par les piques tout à
» cette heure, ou les arquebusez tous devant
» moi; taillez-moi en pièces tous ces marauds,
» qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi;
» brûlez-moi ce village; boutez-moi le feu par-
» tout, à un quart de lieue à la ronde. »

Mais tous les seigneurs de Montmorency, surtout ceux qui ont vécu dans des temps plus récens, ne ressemblaient pas à ce Connétable.

Henri II, de Montmorency, jouait un jour un coup de trois mille pistoles; il entendit un gentilhomme qui disait à voix basse : *Voilà une somme qui ferait la fortune d'un honnête homme.* Le duc gagna le coup, et présenta aussitôt la somme au gentilhomme, en lui disant : *Je voudrais, monsieur, que votre fortune fût plus grande.* Ce même seigneur, voulant connaître si, avec une fortune la plus bornée, on pouvait être plus heureux que dans le sein des richesses, questionna quatre cultivateurs qu'il rencontra; trois lui dirent qu'ils étaient heureux; le quatrième avoua qu'il soupirait après une partie de son patrimoine, qui était passée en des mains étrangères. *Mais, si tu l'avais, serais-tu heureux?* demanda le duc.

— *Autant, monseigneur, qu'on peut l'être dans ce monde.* — *Combien vaut-elle?* — *Deux mille francs.* — *Qu'on les lui donne*, ajouta le duc, *et qu'il soit dit que j'ai fait aujourd'hui un heureux.* Plusieurs autres traits de cette espèce caractérisent ce seigneur.

Ce fut le même qui, entraîné dans la révolte de Gaston, duc d'Orléans, fut pris au combat de Castelnaudari, et eut, malgré les sollicitations des plus grands personnages, la tête tranchée à Toulouse. Richelieu voulut faire un exemple qui épouvantât les hommes puissans; Montmorency mourant fit legs au cardinal d'un tableau de Paul Véronèse, de très-grand prix.

La terre de Montmorency avait été érigée en duché-pairie, en faveur d'Anne; mais cette terre, ayant été confisquée sur le dernier duc de Montmorency, fut donnée au prince de Condé, qui avait épousé la sœur de ce duc, et de nouveau érigée en duché-pairie. Louis XIV, par lettres-patentes, données à Versailles, au mois de septembre 1689, changea le nom de *Montmorency* en celui d'*Enguien*, à la requête du prince de Condé : mais les lettres-patentes n'ont pas le pouvoir de réformer les manières

de parler du peuple ; ainsi, la vallée, l'étang et la ville conservèrent, malgré les ordonnances, le nom de *Montmorency*. Le château était alors à peu près détruit; et les princes de Condé n'en eurent jamais dans ce lieu.

A la fin du XVIIIe. siècle, tout ce qui restait de la magnificence des ducs de Montmorency se trouvait dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Martin. La principale façade offre dans sa perfection l'architecture du XVIe. siècle, époque où cette église fut reconstruite.

Les bâtimens qu'occupaient les prêtres de l'Oratoire méritaient qu'on s'y arrêtât ; dans la salle des étrangers on remarquait un Christ, peint par *Philippe de Champagne*, et un autre tableau en face, dont le sujet était fort hétérodoxe ; il a fallu, ou que le peintre fût très-ignorant en matière de croyance, ou qu'il fût un peu incrédule : il a représenté les quatre évangélistes, accompagnés de leurs attributs, occupés à composer ensemble leurs évangiles. On sait que ces ouvrages sacrés ne furent point concertés, et que chaque évangéliste les écrivit séparément.

La bibliothèque était assez considérable : on y conservait un exemplaire de l'*Émile*, dont

J.-J. Rousseau avait fait présent à cette maison, pendant son séjour à Montmorency. A la tête du premier volume était l'original de la lettre écrite à cette occasion :

« J.-J. Rousseau prie messieurs de l'oratoire » de Montmorency de vouloir bien accorder » à ses derniers écrits une place dans leur » bibliothèque. Comme recevoir le livre d'un » auteur n'est pas adopter ses principes, il a » cru pouvoir, sans témérité, leur demander » cette faveur. A Montmorency, le 29 mai » 1762. »

Une autre maison fut célèbre à Montmorency : c'est le *petit Mont-Louis*, habité par Rousseau ; voici ce qu'en a écrit ce philosophe : « Pendant un hiver assez rude, au mois de » février, j'allais tous les jours passer deux » heures le matin, et autant l'après-dîner, » dans un donjon tout ouvert, que j'avais au » bout du jardin où était mon habitation. Ce » donjon, qui terminait une allée en terrasse, » donnait sur la vallée et l'étang de Montmo- » rency, et m'offrait, pour terme de point de » vue, le simple, mais respectable château de » Saint-Gratien, retraite du vertueux Catinat. » Ce fut dans ce lieu, pour lors glacé, que,

» sans abri contre le vent et la neige, et sans
» autre feu que celui de mon cœur, je compo-
» sai, dans l'espace de trois semaines, ma let-
» tre à d'Alembert sur les spectacles.

» Quand M. le maréchal de Luxembourg
» m'était venu voir à Mont-Louis, je l'avais
» reçu avec peine, lui et sa suite, dans mon
» unique chambre, non parce que je fus obligé
» de le faire asseoir au milieu de mes assiettes
» sales et de mes pots ébréchés, mais parce
» que mon plancher pourri tombait en ruine,
» et que je craignais que le poids de sa suite
» ne l'effondrât tout-à-fait. Moins occupé de
» mon propre danger que de celui que l'affa-
» bilité de ce bon seigneur lui faisait courir,
» je me hâtai de le tirer de là, pour le mener,
» malgré le froid qu'il faisait alors, à mon don-
» jon tout ouvert et sans cheminée. »

Rousseau acheva à Mont-Louis *la Nouvelle Héloïse*, qu'il avait commencée à l'Ermitage.

Cette maison existe encore; on y lit plusieurs inscriptions relatives au séjour de Rousseau. Sur la terrasse du jardin qui conduit au donjon, on voit encore une table de pierre qu'il y fit poser, et sur laquelle on lit ces vers gravés sur une plaque de cuivre :

« C'est ici qu'un grand homme a passé ses beaux jours ;
» Vingt chefs-d'œuvre divers en ont marqué le cours :
» C'est ici que sont nés et Saint-Preux et Julie,
» Et cette simple pierre est l'autel du génie. »

Au-dessus de la porte de la maison on a placé cette inscription : « Cette maison, ap-
» pelée ci-devant le petit Mont-Louis, a été
» habitée par Jean-Jacques Rousseau à sa
» sortie de l'Ermitage, depuis le 15 décembre
» 1757, jusqu'au 9 avril 1762, qu'il en fut
» arraché à deux heures après minuit, par ses
» amis, le maréchal de Luxembourg et le
» prince de Conti, qui voulurent le soustraire
» au décret de prise de corps lancé contre lui le
» 8 du même mois, par le parlement de Paris,
» après la publication de l'*Émile*.

» Il écrivait le 7 à l'un de ses amis : *J'ai*
» *rendu gloire à Dieu, j'ai parlé pour le bien*
» *des hommes; pour une si grande cause, je*
» *ne refuserai jamais de souffrir : c'est aujour-*
» *d'hui que le parlement rentre; j'attends en*
» *paix ce qu'il lui plaira d'ordonner.*

» Indépendamment de l'*Émile*, Rousseau
» composa ici sa *Lettre sur les spectacles*,
» *le Contrat social*, et mit la dernière main à
» sa *Nouvelle Héloïse*.

Le château dit *de Luxembourg*, construit sur les dessins de Cartaud, avait appartenu à Lebrun, et lui devait une partie de ses beautés ; il appartint ensuite à M. de Crozat et à la duchesse de Lorges. Rousseau a fait ainsi la description de cette maison : « On voit à Mont-» morency une maison particulière bâtie par » Croizat [1], dit *le pauvre*, laquelle ayant la ma-» gnificence des plus superbes châteaux, en » mérite et en porte le nom. L'aspect impo-» sant de ce bel édifice, la terrasse sur laquelle » il est bâti, sa vue unique peut-être au monde, » son vaste salon peint d'une excellente main [2], » son jardin, planté par le célèbre Le Nos-» tre : tout cela forme un tout dont la ma-» jesté frappante a pourtant je ne sais quoi de » simple qui soutient et nourrit l'admiration. »

Rousseau habita un instant un logement dans l'endroit appelé le petit château. « C'est » dans cette profonde et délicieuse solitude, » dit-il, qu'au milieu des bois et des eaux, » au concert des oiseaux de toute espèce, au » parfum de la fleur d'orange, je composai, » dans une continuelle extase, le cinquième

[1] C'est une erreur.

[2] Par Lafosse.

» livre de l'*Émile* dont je dus en grande partie » le coloris assez frais à la vive impression du » local où je l'écrivais. » Le château de Luxembourg est détruit aujourd'hui.

On distingue encore à Montmorency deux maisons remarquables ; la première appartient à M. Monroy : elle eut autrefois pour propriétaire M. de Lavalette; l'autre appartient à M. Goix : elle a un parc d'une grande étendue qui domine toute la vallée.

Du reste l'heureuse position de Montmorency et l'agrément des campagnes voisines en font encore un des lieux les plus célèbres et les plus fréquentés des environs de la capitale. A quelque distance de la ville, sur le bord même de l'étang de Montmorency, on trouve des bains d'eaux minérales, établis depuis peu de temps ; l'heureuse position et l'élégance des bâtimens jointes à la vertu des eaux de cet établissement, doivent lui attirer de la célébrité.

Enfin, l'Ermitage, où Rousseau passa plusieurs années de sa vie, et où mourut Grétry, est digne d'une mention particulière.

ERMITAGE DE ROUSSEAU.

Cette maison est située à un quart de lieue environ vers l'est de Montmorency, sur la frontière de la vallée et de la forêt. En 1659, un ermite nommé Leroi fit bâtir une chapelle et une cellule; les travaux ne furent terminés qu'en 1675.

Cette même année, un second ermite, nommé Le Bret, prit la résolution de se retirer avec Leroi, et acheta un terrain contigu au nord à celui de Leroi.

Un nommé Cavillier, propriétaire d'un terrain et d'une fontaine attenants, fit bâtir une terrasse, et au-dessus une chambre contiguë aux bâtimens de l'Ermitage.

Le 29 septembre 1690, les deux ermites firent, en faveur de Cavillier, en considération des bienfaits qu'ils avaient reçus de lui, un acte solidaire par lequel ils lui accordèrent pour sa vie une chambre dans l'ermitage, et la jouissance de leur jardin et de ses eaux.

Le 4 mars 1698, Leroi, le survivant des trois, vendit son ermitage à Richelieu, mais à condition d'en conserver la jouissance jusqu'à sa mort.

En 1716, l'ermitage de Leroi appartint au prince de Condé, et, en 1722, à un sieur Mathas. Alors les bâtimens et le jardin n'occupaient qu'une superficie de 15 perches.

Un sieur de Galau, qui possédait tous les terrains environnant l'ermitage, fit construire un petit bâtiment à peu de distance et au nord de cet ermitage.

Ces deux propriétés devinrent des dépendances du château de la Chevrette, appartenant à la famille d'Épinai.

Les écrits des philosophes du XVIIIe. siècle et ses propres Mémoires ont rendu célèbre une femme de ce nom. Un ami de Rousseau, M. de Francueil, amant de Mme. d'Épinai, mit dans l'esprit de cette dame de monter à la Chevrette un théâtre de société ; il mit la troupe en train, en fut le directeur ; on débuta par *l'Engagement téméraire*, comédie de Rousseau, qui, présenté alors à Mme. d'Épinai, devint acteur dans sa pièce avec cette dame et Mme. d'Houdetot, dont nous aurons plus d'une fois occasion de parler.

Vers ce temps, Rousseau, se promenant un jour avec Mme. d'Épinai, arriva jusqu'au réservoir des eaux du parc « qui touchait à la forêt

» de Montmorency, et où était un joli potager » avec une petite loge fort délabrée qu'on ap- » pelait l'Ermitage; » c'était le bâtiment élevé par Galau. Ce lieu solitaire et tranquille frappa l'imagination du philosophe; et il lui échappa de s'écrier : *Ah! madame, quelle habitation délicieuse! voilà un asile tout fait pour moi.* Mme. d'Épinai sembla ne pas avoir remarqué ces paroles; mais, au retour de Rousseau d'un voyage fait à Genève, Mme. d'Épinai lui écrivit « Vous m'avez souvent ouï parler de l'ermi- » tage qui est à l'entrée de la forêt de Mont- » morency; il est situé dans la plus belle vue. » Il y a cinq chambres, une cuisine, une cave, » un potager d'un arpent, une source d'eau » vive, et la forêt pour jardin : vous êtes le » maître, mon bon ami, de disposer de cette » habitation, si vous vous déterminez à rester » en France. » Rousseau vint à la Chevrette; « mais à ce second voyage, dit-il, je fus très- » surpris de trouver, au lieu de la masure, une » petite maison presque entièrement neuve, » fort bien distribuée et très-logeable pour un » petit ménage de trois personnes. Mme. d'Épi- » nai avait fait faire cet ouvrage en silence, et » à très-peu de frais, en détachant quelques

» matériaux et quelques ouvriers de ceux du » château. Au second voyage, elle me dit, en » voyant ma surprise : Mon ours, voilà votre » asile; c'est l'amitié qui l'offre; j'espère qu'elle » vous ôtera la cruelle idée de vous éloigner » de moi. » Rousseau, qui pensait alors à se retirer à Genève, écrivit quelques jours après : « Enfin, madame, j'ai pris mon parti, et vous » vous doutez bien que vous l'emportez; j'irai » donc passer les fêtes de Pâques à l'Ermitage; » et j'y resterai tant que vous voudrez bien » m'y souffrir. » Mme. d'Épinai dit à ce sujet : « La joie que me causa cette lettre fut telle, » que je ne pus m'empêcher de la laisser écla- » ter en présence de Grim, qui était chez » moi. » Grim avait alors auprès de Mme. d'Épinai pris la place de Francueil.

Ici les hommes les plus remarquables de ce siècle se présentent sous un point de vue peu favorable, et nous donnent une bien pauvre idée de leur temps : il faut le dire, Rousseau lui-même si grand, si sublime dans tant de circonstances, paraîtra quelquefois déroger à son caractère.

Le 9 avril 1756, Mme. d'Épinai vint chercher à Paris, rue Grenelle-Saint-Honoré, hôtel

du Languedoc, Rousseau, Mme. Levasseur et Thérèse; « son fermier vint chercher mon pe-
» tit bagage, et je fus installé le jour même. Je
» trouvai ma petite retraite arrangée et meu-
» blée simplement, mais proprement et avec
» goût. »

Quelle était cependant la société au milieu de laquelle Rousseau allait être jeté. Dans le château de Mme. d'Épinai, mariée à un homme riche et dissipé, se trouvaient un M. de Francueil, supplanté par Grim, avec lequel madame oubliait les infidélités de son mari; une demoiselle d'Ette, sa confidente et son amie, qui, dit Rousseau, passait pour méchante, et vivait avec Valory, qui ne passait pas pour bon, et la comtesse d'Houdetot, maîtresse de Saint-Lambert. Voilà quelle était la société ordinaire de la Chevrette, où se rassemblaient souvent les beaux esprits et les femmes aimables de ce temps.

Cependant, Rousseau, tranquille à l'Ermitage, s'occupait à écrire sa *Nouvelle Héloïse*. Ne pouvant trouver chez des êtres réels les perfections que son cœur cherchait dans les femmes, il s'était créé des êtres fictifs, qu'il mettait en scène, au gré de son imagina-

tion. « Bientôt, dit-il, je vis rassemblés au-
» tour de moi tous les objets qui m'avaient
» donné de l'émotion dans ma jeunesse; je me
» vis entouré d'un sérail de houris;.... l'impos-
» sibilité d'atteindre aux êtres réels me jeta
» dans le pays des chimères; et, ne voyant rien
» d'existant qui fût digne de mon délire, je
» me nourris dans un monde idéal, que mon
» imagination créatrice eût bientôt peuplé d'ê-
» tres selon mon cœur..... ... J'imaginai deux
» amies; je les douai de deux caractères analo-
» gues, mais différens; de deux figures, non pas
» parfaites, mais de mon goût, qu'animaient la
» bienséance et la sensibilité; je fis l'une brune
» et l'autre blonde, l'une vive et l'autre douce,
» l'une sage et l'autre faible, mais d'une si tou-
» chante faiblesse, que la vertu semblait y
» gagner..... Épris de mes deux charmans mo-
» dèles, je m'identifiai avec l'amant et l'ami
» autant qu'il m'était possible; mais je le fis
» aimable et jeune, lui donnant, au surplus,
» les vertus et les défauts que je me sentais. »

Au plus fort de ses rêveries, Rousseau reçut à l'Ermitage une visite de madame d'Houdetot. Bientôt cette première visite fut suivie d'une seconde : « C'était un peu par goût, à

» ce que je puis croire, dit Rousseau, mais
» beaucoup pour complaire à Saint-Lambert,
» qu'elle venait me voir.... ; elle vint...., je la
» vis...., j'étais ivre d'amour, sans objet; cette
» ivresse fascina mes yeux; cet objet se fixa
» sur elle : je vis ma *Julie* en madame d'Hou-
» detot, mais revêtue de toutes les perfections
» dont je venais d'orner l'idole de mon cœur.
» Pour m'achever, continue Rousseau, elle me
» parla de Saint-Lambert, en amante passion-
» née. Force contagieuse de l'amour! en l'écou-
» tant, en me sentant auprès d'elle, j'étais saisi
» d'un frémissement délicieux que je n'avais
» jamais éprouvé auprès de personne. Elle me
» parlait, et je me sentais ému; je croyais ne
» faire que m'intéresser à ses sentimens, quand
» j'en prenais de semblables; j'avalais à longs
» traits la coupe empoisonnée, dont je ne sen-
» tais encore que la douceur; enfin, sans que
» je m'en aperçusse, et sans qu'elle s'en aper-
» çût, elle m'inspira pour elle-même tout ce
» qu'elle exprimait pour son amant. Hélas! ce
» fut bien tard, ce fut bien cruellement brûler
» d'une passion non moins vive que malheu-
» reuse, pour une femme dont le cœur était
» plein d'un autre amour. »

Les liaisons de Rousseau et de madame d'Houdetot ont quelque chose d'étrange; madame d'Houdetot semblait flatter sa passion avec coquetterie, mais sans partager son amour. Si parfois Rousseau était entraîné par le délire de la passion, madame d'Houdetot lui rappelait son ami Saint-Lambert; il se taisait et versait des larmes. Mais il faut l'entendre lui-même : madame d'Houdetot avait, comme Saint-Lambert, une maison à Eaubonne; Rousseau allait souvent l'y voir de l'Ermitage; quelquefois il y couchait. « Un soir, dit-il, après avoir soupé » tête à tête, nous allâmes nous promener au » jardin par un très-beau clair de lune. Au » fond de ce jardin était un assez grand taillis, » par où nous allâmes chercher un joli bosquet, » orné d'une cascade, dont je lui avais donné » l'idée, et qu'elle avait fait exécuter : souve- » nir immortel d'innocence et de jouissance! » Ce fut dans ce bosquet, qu'assis auprès » d'elle sur un banc de gazon, sous un acacia » tout chargé de fleurs, je trouvai, pour ren- » dre les mouvemens de mon cœur, un lan- » gage vraiment digne d'eux; ce fut la pre- » mière et l'unique fois de ma vie; mais je fus » sublime, si l'on peut nommer ainsi tout ce

» que l'amour le plus tendre et le plus ardent
» peut porter d'aimable et de séduisant dans un
» cœur d'homme. Que d'enivrantes larmes je
» versai sur ses genoux! que je lui en fis ver-
» ser malgré elle! enfin, dans un transport in-
» volontaire, elle s'écria : Non, jamais homme
» ne fut si aimable; et jamais amant n'aima
» comme vous; mais votre ami Saint-Lam-
» bert vous écoute, et mon cœur ne saurait
» aimer deux fois. Je me tus en soupirant; je
» l'embrassai; quel embrassement! mais ce fut
» tout. »

Cependant, Saint-Lambert reçut une lettre anonyme, qui lui apprenait que Rousseau et la comtesse se jouaient de lui, et qu'ils vivaient ensemble dans l'union la plus intime et la plus scandaleuse. Rousseau accusa madame d'Épinai d'en être l'auteur. C'est une noirceur, disait-il, que sa passion pour Saint-Lambert rend vraisemblable. Madame d'Épinai, au contraire, soupçonnait Thérèse; et M. de Lizieux ne voyait dans l'amour supposé de madame d'Épinai pour Saint-Lambert, qu'un moyen imaginé par Rousseau pour brouiller Saint-Lambert et madame d'Houdetot. Il est plus naturel de croire que le sentiment de ja-

lousie qu'éprouve toute femme, en voyant une autre femme l'objet de préférences marquées, aura porté madame d'Épinai à écrire la lettre.

Quoi qu'il en soit, les liaisons de Rousseau avec madame d'Houdetot furent moins suivies, et il se brouilla presque avec madame d'Épinai, alors dominée par Grim.

Sans doute, Rousseau a peut-être, dans ses *Confessions*, exagéré les torts de quelques personnes envers lui ; mais on ne peut mettre en doute qu'il ne se soit formé alors une espèce de ligue pour le tourmenter. Madame d'Épinai écrivait à Grim : « Rousseau est malade ; j'ai » envoyé seulement savoir de ses nouvelles, » sans lui écrire ; il m'a répondu quatre mots, » qui marquent la fermentation de sa bile, » mais où il n'y a rien qui vaille la peine de » vous être dit. » Rousseau était alors venu se jeter aux pieds de madame d'Épinai, et obtenir son pardon. Grim répondit : « J'ai tant de » choses à vous dire, ma tendre amie, que je » ne sais par où m'y prendre. Voyons cependant, et traitons d'abord le chapitre de Rousseau. Son histoire m'afflige : cet homme finira par être fou. *Nous le prévoyons* depuis » long-temps ; mais ce qu'il faut considérer,

» c'est que ce sera son séjour à l'Ermitage qui » en sera cause : il est impossible qu'une tête » aussi chaude et *aussi mal organisée* sup- » porte la solitude. Le mal est fait : vous l'avez » voulu, ma pauvre amie, quoique je vous aie » toujours dit que vous en auriez du chagrin. » Je prends aisément mon parti sur lui ; *il ne* » *mérite pas qu'on s'y intéresse*, parce qu'il » ne connaît ni les droits ni les douceurs de » l'amitié. »

..... « Je trouve votre réponse faible. Quand » on est outragé, il faut laisser voir qu'on le » ressent : il fallait ordonner à Rousseau de » venir, sans ajouter un mot ; il fallait atten- » dre tout ce qu'il avait à dire ; ensuite, vous » lui auriez fait sentir l'indignité de sa con- » duite, et *vous l'auriez mis à la porte*, avec » défense de ne jamais rentrer chez vous : c'est » alors qu'il aurait pu tomber à vos genoux et » obtenir son pardon ; mais non : encore le trai- » tement de l'amitié !..... La seule consolation » que je puisse éprouver, c'est d'apprendre » que vous traitez Rousseau très-froidement. » Grim avait été introduit par Rousseau chez madame d'Épinai. Dans le même temps, Diderot écrivait à Rousseau, et blâmait fortement

sa passion pour madame d'Houdetot; le baron d'Olbach, qui fréquentait beaucoup la Chevrette, en paraissait scandalisé.

Bientôt madame d'Houdetot ne vit plus Rousseau qu'avec froideur; bientôt enfin, Diderot, dont Grim était devenu l'ami, pour censurer l'isolement de Rousseau, lui envoya un exemplaire de son *Fils naturel*, où il lui appliquait cette maxime, plus prétentieuse que juste : *Il n'y a que le méchant qui soit seul.* Le cœur de Rousseau saigna; bientôt enfin, Grim qui n'avait jamais manqué de saisir toutes les occasions de brouiller Rousseau avec madame d'Épinai, tira adroitement parti d'une circonstance qui se présentait.

Madame d'Épinai allait faire un voyage à Genève; elle montra le désir d'emmener Rousseau avec elle; Grim, qui connaissait tous les obstacles que devait rencontrer ce projet, cependant, l'encouragea fortement dans sa résolution; il fit lui-même la proposition à Rousseau. Rousseau lui répondit : « ..... Considé-
» rez mon état, mes maux, mon humeur, mes
» moyens, ma manière de vivre, plus forte
» désormais que les hommes et la raison même.
» Voyez, je vous prie, en quoi je puis servir

» madame d'Épinai dans ce voyage, et quelles
» peines il faut que je souffre sans lui être jamais
» bon à rien. Puis-je espérer d'achever si rapi-
» dement une si longue route, sans accidens?
» Ferai-je à chaque instant arrêter pour des-
» cendre, ou accélérerai-je mes tourmens et
» ma dernière heure, pour m'être contraint?

» *Je pourrais suivre la voiture à pied,*
» *comme dit Diderot;* mais la boue, la pluie,
» la neige, me retarderont beaucoup dans cette
» saison. Quelque sort que je coure, comment
» faire vingt-cinq lieues par jour; et, si je laisse
» aller la chaise, de quelle utilité serai-je à la
» personne qui va dedans. »

Ces raisons qui étaient tout-à-fait concluantes, Grim les présenta comme de vaines excuses, et Rousseau, comme coupable de la plus noire ingratitude; puis il s'offrit à remplir le rôle refusé. Bientôt, Rousseau reçut de madame d'Épinai une lettre qui l'affecta beaucoup, et qui fut suivie d'une autre, dans laquelle se trouvaient ces mots : « Puisque vous
» vouliez quitter l'Ermitage, et que vous le
» deviez, je suis étonnée que vos amis vous
» aient retenu; pour moi, je ne consulte point

» les miens sur mes devoirs, et je n'ai plus
» rien à vous dire sur les vôtres. »

Rousseau pensa, avec raison, qu'il ne pouvait plus rester à l'Ermitage; et il en sortit en 1758; c'est alors qu'il alla habiter, à Montmorency, la maison du Mont-Louis.

Cependant, dès que madame d'Épinai apprit que Rousseau n'y était plus, et, comme pour réparer ses torts envers ce grand homme méconnu, elle fit ériger à sa mémoire un monument qui se retrouve encore à l'Ermitage, et sur lequel on lit ces vers :

« Toi dont les plus brûlans écrits
» Furent créés dans cet humble ermitage,
» Rousseau, plus éloquent que sage,
» Pourquoi quittas-tu mon pays?
» Toi-même avais choisi ma retraite paisible;
» Je t'offris le bonheur, et tu l'as dédaigné;
» Tu fus ingrat, mon cœur en a saigné :
» Mais qu'ai-je à retracer à mon âme sensible?
» Je te vois, je te lis, et tout est pardonné. »

On peut juger si le reproche d'ingratitude est fondé.

Plus tard, l'Ermitage appartint à M. de Belzunce, gendre de madame d'Épinai. Lors de la révolution, l'Ermitage devint propriété nationale, et fut loué à plusieurs personnes,

entre autres, à Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui fut contraint de le céder à Robespierre. Robespierre y coucha la nuit du 6 au 7 thermidor de l'an II (1793), et y dressa une liste de proscription pour Montmorency [1]; et l'ombre de Rousseau ne retint pas sa main.

Plus tard, l'Ermitage fut vendu plusieurs fois; enfin, le troisième jour complémentaire de l'an VI, Grétry en fit l'acquisition; il était digne d'y succéder à l'immortel auteur du *Devin du village*. « J'ai acquis pour 10,000 francs, » dit-il [2], l'Ermitage de J.-J. Rousseau, que je » n'abandonnerai de ma vie, si je n'y suis forcé » par le besoin. » Grétry avait alors soixante ans environ : là, il composa son opéra d'*Élisca;* là aussi il écrivit huit volumes, restés manuscrits, sous ce titre : *Réflexions d'un solitaire* [3].

Cependant, un meurtre affreux dans la personne d'un vieux meunier, voisin de l'Ermitage, arracha ce grand homme de sa retraite ; « mais voyant sa fin approcher, Grétry parut

[1] Voyez *l'Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, par L. V. Flamand-Grétry, page 171.

[2] *De la vérité*, tome III, page 137.

[3] *L'Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, page 195.

» s'inquiéter du lieu où il irait rendre le dernier » soupir. Un jour que nous étions rassemblés » auprès de son lit de douleur, et qu'il sen- » tait ses maux s'accroître, il nous dit et » comme inspiré : Je suis convaincu que ma » dernière heure approche, et je désire mou- » rir à l'Ermitage, auprès de Jean-Jacques. » Dès le lendemain, on disposa tout pour ce triste voyage, qui fut le dernier. En effet, à peine était-il arrivé, que sa maladie augmenta, et bientôt il ne fut plus.....

Grétry vit toujours la mort avec courage : il avait composé un *De Profundis*, qui ne devait être exécuté qu'à ses funérailles [1]. Un jour, M. Berton étant allé le voir, il lui parla avec beaucoup de sang-froid de ce *De Profundis*, qu'il regardait comme devant bientôt être exécuté. « Mon cher Berton, lui dit-il; c'est toi » que je charge de ce soin; mon bon Persuis » me rendra le service d'en diriger l'exécu- » tion, tu t'entendras avec lui : mais écoute, » mon bon ami, j'ai toujours remarqué que » les contre-basses avaient, dans les églises, » un son extrêmement sourd; pour éviter cet » inconvénient, je te prie de les faire placer

[1] *Essais sur la musique*, par Grétry.

» sur des marche-pieds très-élevés..... Puis il » ajouta : Tu devrais, mon ami, passer cette » nuit à l'Ermitage. Par l'impossibilité que » M. Berton allégua, Grétry de lui dire : tant » pis, mon ami. — Mais je compte revenir vous » voir après-demain. — Après-demain ! il ne sera » plus temps..... » Il expira deux jours après.

Ce *De Profundis* n'a point été retrouvé dans les papiers de Grétry, de même qu'une messe qu'il avait composée aussi, dit-on, pour ses funérailles [1].

L'Ermitage appartient aujourd'hui au neveu de Grétry, M. Flamand-Grétry.

Cette habitation est loin de ressembler à celle qu'illustra le séjour de Rousseau ; celle-ci est cependant conservée intacte, mais ne forme qu'une petite portion de la maison nouvelle [2]. Il en est de même du jardin, où l'on trouve cependant encore un laurier planté par le philosophe, et un rosier qu'on croit aussi planté par lui ; c'est, dit-on, ce rosier qui lui inspira la musique de cette chanson si connue : *Je l'ai planté, je l'ai vu naître, etc.* Du reste, son buste et celui de Grétry forment le plus bel

[1] *L'Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, page 237.
[2] *Voyez* la gravure.

ERMITAGE DE J. J. ROUSSEAU

à Montmorency.

Biblioteca Nazionale NAPOLI

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

CHAPELLE DE GRÉTRY A MONTMORENCY.

ornement de ce jardin : le buste de Grétry termine une colonne, sous laquelle repose le cœur de ce compositeur célèbre, objet d'un procès fameux, soutenu naguère par le propriétaire de l'Ermitage, contre la ville de Liége, patrie de Grétry.

Une chapelle va être élevée, par son neveu, à la mémoire de Grétry; nous en donnons la gravure.

Dans un salon, on montre plusieurs objets qui ont appartenu à Rousseau et à Grétry, entre autres le lit du philosophe, conservé avec un soin religieux, par M. Flamand [1].

Près de l'Ermitage est une maison, connue sous le nom de Chalet de l'Ermitage; ce fut d'abord une très-mince habitation, élevée par Grétry, pour se procurer un voisinage; elle fut

[1] Voici, d'après M. Flamand Grétry, quels sont les objets conservés à l'Ermitage : le bois de lit de Jean-Jacques; une table en bois de noyer, sur laquelle il composa une partie de son Héloïse; deux chiffonniers en bois de noyer; un petit corps de bibliothèque; un baromètre; quatre bocaux qui lui servaient à mettre de la lumière quand il travaillait le soir dans le jardin, conservés, comme par miracle, jusqu'à ce jour; deux gravures, dont une anglaise, représentant *The soldier's return*, le Retour du soldat; et l'autre, les Vierges sages et les vierges folles.

Il ajoute à la page 246, au sujet de son oncle : « Les objets

en premier lieu habitée par Boyeldieu, et après lui, par le petit-fils de Franklin. Aujourd'hui le Chalet est devenu une charmante habitation.

§. III.

SOISY, GROSLAY, ANDILLY, MARGENCY.

Dans la vallée et dans les environs de Montmorency sont plusieurs villages peu importans; nous en réunirons ici quelques-uns sous le même paragraphe.

SOISY.

Le petit village de Soisy a pris, de sa position à l'ouest et très-près de Montmorency, le nom de Soisy-sous-Montmorency.

On ne peut révoquer en doute l'ancienneté de ce village; on le trouve cité parmi les cures

que je conserve précieusement sont » : Des cheveux de Grétry; sa lorgnette de spectacle; deux paires de lunettes; le mouchoir qui lui a servi de serre-tête dans le cercueil; un jeu de solitaire, avec lequel Grétry se récréait à ses derniers momens, un bilboquet en ivoire auquel il tenait beaucoup, parce qu'il avait servi à l'amusement de ses filles; deux tasses de porcelaine, l'une toute dorée, et l'autre dorée seulement dans l'intérieur : cette dernière servit à Grétry jusqu'à sa dernière heure; trois gravures encadrées, représentant trois scènes de Richard, etc., etc.; des notes et des lettres écrites de la main de Grétry.

dans le pouillé rédigé avant le règne de saint Louis, c'est-à-dire, au commencement du XIIIe. siècle.

L'église de Soisy fut consacrée sous la dédicace de Saint-Germain, et le curé payait une redevance aux pères de l'oratoire de Montmorency, représentant l'ancien chapitre de ce lieu; ces pères avaient le droit de venir chanter les premières et secondes vêpres et la grand'messe à Soisy, le jour de la fête patronale.

Les ducs de Montmorency étaient seigneurs suzerains de Soisy, et sous eux étaient d'autres seigneurs propriétaires du fief; la justice s'y rendait par les officiers des ducs.

Aujourd'hui Soisy renferme plusieurs maisons de campagne remarquables : 1°. l'ancienne maison seigneuriale acquise et réparée par le duc de Valmy; 2°. celle qu'on nomme l'*élisée de Soisy*, qui est moins une maison qu'un ermitage, créé en 1804 par M. Delamarre, avec un goût tout particulier.

GROSLAY.

Groslay est un village situé à un quart de lieue de Montmorency, sur la pente orientale de la montagne où est bâtie cette ville.

L'origine de Groslay est très-ancienne ; et ce lieu avait déjà une cure à une époque où Montmorency n'était probablement encore qu'une tour entourée de quelques chaumières, avant le temps de Bouchard-le-Barbu. L'église était sous le titre de Saint-Martin.

Mais lorsque les seigneurs de Montmorency eurent agrandi leurs terres, Groslay s'y trouva compris, en sorte qu'il n'y eut plus sur cette paroisse que quelques arrière-fiefs, ou bien encore quelques petits fiefs qui ne relevaient pas de Montmorency.

Par exemple, on trouve vers la fin du XIIe. siècle une dame Richilde de Groslay, fondatrice dans ce village d'une distribution de pain, qui se faisait dans les premiers temps le 3 février, et qui se fit, plus tard, tous les samedis de l'hiver. Avant cette fondation, cette dame avait acquis d'autres droits à la reconnaissance des habitans de Groslay : ils racontaient autrefois « qu'une » femme de Groslay qui avait porté ses cerises » vendre à Saint-Denis, y fut détenue enfer- » mée, parce qu'elle n'avait pas payé le droit » de barrage, et que, pendant son absence, » l'enfant qu'elle avait laissé enfermé dans sa » maison, manqua de mourir de faim ; la dame

» Richilde fut touchée de cet événement ; et, » afin qu'il n'en arrivât plus de semblable, elle » donna à l'abbaye quelques biens, moyennant » quoi les habitans de Groslay furent exempts » du droit de barrage pour les cerises qu'ils » porteraient vendre à Saint-Denis [1]. »

Les historiens des miracles parlent beaucoup de celui qui, par l'intercession de saint Louis, s'opéra sur la *pucelle de Groslay*, née en 1271 [2].

Le château de Groslay n'existe plus, mais ce village renferme plusieurs maisons de campagne dans une position charmante.

ANDILLY.

Ce village est situé dans la forêt même de Montmorency, sur une hauteur dont la pente forme la fameuse vallée de ce nom.

Le premier titre qui fait mention d'Andilly est de 1125 ; il y avait une cure au XIIIe. siècle.

On trouve dans les registres du parlement que, les Blanc-Manteaux de Notre-Dame-de-Mont-Rouge y étant venus vers l'an 1448,

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tom. III, page 369.

[2] Guillaume Cordelier, *Miracle* 6. — *Duchesne*, tom. 5, page 398.

avec leur châsse pour y faire une quête, comme ils étaient dans l'usage de le faire en plusieurs endroits, parmi leurs reliques il s'en trouva une de saint Antoine. Un officier des Religieux de Saint-Antoine de Paris en fut averti et fit saisir la châsse. L'affaire fut portée au parlement, qui en ordonna la restitution, à condition que les Blanc-Manteaux ne diraient point en public qu'ils avaient des reliques de saint Antoine, parce qu'il n'appartient qu'aux Religieux de son ordre d'en publier les vertus.

Un frère du fameux Arnauld, célèbre par ses écrits et par les disgrâces qu'ils lui attirèrent, fut seigneur d'Andilly.

Andilly, de même que tous les villages qui entourent Montmorency, renferme plusieurs maisons très-agréables, entre autres celle de M. Braccini; le parc, qui s'élève en amphithéâtre, offre le coup-d'œil le plus enchanteur; l'auteur d'*Antenor*, M. Lantier, a aussi une maison à Andilly.

Près de là se trouve le château *de la Chasse*, nommé aussi *Bel-Air*, à cause de sa situation très-élevée; c'était un rendez-vous de chasse pour le prince de Condé, auquel appartenait la forêt. On trouve, pour y arriver de Mont-

morency, des promenades charmantes et des sites enchanteurs.

MARGENCY.

Andilly et Margency ne composaient autrefois qu'une seule et même paroisse, et ce n'est que sur la fin du XVIIe. siècle que Margency fut démembré d'Andilly pour former une paroisse particulière. Mais long-temps avant il existait dans ce village une église qui pouvait autrefois avoir été paroisse : c'est du moins ce que feraient présumer plusieurs anciens titres relatifs à des lieux écrits diversement, mais qu'on ne peut guère rapporter qu'à Margency [1].

Ce village forme aujourd'hui une commune du canton de Montmorency, peuplée de 277 habitans.

§. IV.

EAUBONNE ET ERMONT.

Eaubonne est un village situé dans la plaine de Montmorency, à trois lieues et demie de Paris.

[1] *Voyez* les longues discussions dans lesquelles est, à cet égard, entré l'abbé Lebeuf. *Histoire du diocèse de Paris*, tome III, page 408.

Ce lieu portait dès le XIIIe. siècle, dans les titres, le nom d'*Aquabonna*, dont la traduction donne naturellement le nom moderne; ce nom d'Eaubonne lui fut donné à cause d'un ruisseau qui procure l'utile et l'agréable au village et aux nombreuses maisons de campagne qu'il renferme.

Une cure existait à Eaubonne en 1470; mais cette paroisse n'avait alors que douze habitans: les seigneurs étaient les ducs de Montmorency.

Aujourd'hui Eaubonne est l'un des villages les plus agréables de la vallée, tant par sa position que par ses charmantes habitations. C'est là que fut celle de Mme. d'Houdetot, où Rousseau venait de son ermitage de Montmorency passer ces doux momens qu'il a si bien peints dans ses *Confessions*.

Mme. d'Houdetot conserva jusqu'à sa mort, dans son parc d'Eaubonne, les bustes de Rousseau et de Saint-Lambert. « Ce sont des amis, » disait-elle, dont je conserve le souvenir; » on y trouve encore l'acacia et la cascade célèbres par les *Confessions de Rousseau*.

On remarque aussi à Eaubonne la jolie maison qu'habita Saint-Lambert, et qui appartint depuis à M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

C'était un attachement bien solide, parce qu'il était fondé sur une estime réciproque qui liait à ce poète aimable cette femme qu'ont aimée tous ceux qui l'ont connue, et dont lady Morgan, qui ne la vit qu'à l'âge de quatre-vingts ans, a dit : « que les jeunes gens, en » l'entendant parler, oubliaient qu'elle était » vieille. » Leur liaison dura cinquante ans. Saint-Lambert, pendant les dernières années de sa vie, devenu vieux, infirme, et dans un état de démence, trouva chez Mme. d'Houdetot les soins les plus obligeans; elle voulut qu'il fût traité chez elle pour lui prodiguer elle-même tous ses soins. « Elle supportait, dit un » auteur, avec une douceur angélique, ses ca- » prices, ses emportemens et son extrême exi- » gence, suite de son état de maladie; il en- » trait dans une sorte de fureur, lorsque, par le » soin qu'elle prenait de sa mauvaise santé, » elle l'invitait à la tempérance sur certains » mets qui lui étaient contraires; il l'appelait » alors *l'intendante de ses privations* [1]. »

Mme. d'Houdetot, qui faisait de jolis vers,

[1] *Lettres à Jenny, sur Montmorency*, etc., page 85.

composa un jour ceux-ci, sur le départ de Saint-Lambert pour l'armée :

L'amant que j'adore
Prêt à me quitter,
D'un instant encore
Voudrait profiter :
Félicité vaine
Qu'on ne peut saisir,
Trop près de la peine
Pour être un plaisir.

En voici qu'elle fit la dernière année de sa vie ; ils peignent bien son caractère :

Jeune, j'aimai; ce temps de mon bel âge,
Ce temps si court, comme un éclair s'enfuit.
Lorsque arriva la saison d'être sage,
Encor j'aimai, la raison me le dit :
Me voici vieille et le plaisir s'envole ;
Mais le plaisir ne me quitte aujourd'hui,
Car j'aime encore, et l'amour me console;
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

Une grande intimité liait alors Mme. d'Houdetot avec M. de S., auquel quelque temps avant sa mort elle adressa les vers suivans sous le titre de *Mes adieux :*

Je touche aux bornes de ma vie,
Vous avez embelli les derniers de mes jours;
Qu'un si cher souvenir se conserve toujours;
Vivez heureux pour votre amie.

Si quelque sentiment occupe encor votre âme,
Ne vous refusez pas un bien si précieux;
Seulement en goûtant ce charme,
Dites-vous quelquefois: elle m'aimait bien mieux.

« Mme. d'Houdetot, sentant venir sa dernière » heure, dit l'auteur auquel nous empruntons » ces détails [1], voulut expirer dans les bras de » celui qui lui était si cher; elle envoya cher- » cher M. de S., il se rendit aussitôt auprès » de Mme. d'Houdetot; s'étant assis sur son lit, » elle lui serra la main avec la plus vive affec- » tion. Mon ami, lui dit-elle, je vous demande » une dernière faveur; malgré le spectacle dé- » chirant pour vous de me voir mourir, pro- » mettez-moi de ne pas me quitter : je veux que » vous receviez mon dernier soupir. » Il le promit, resta constamment sur son lit en lui tenant les mains..... et elle expira dans ses bras.

« Elle demanda par son testament que son » cœur fût séparé de son corps et porté à Épi- » nai, près du tombeau où reposait sa famille; » sans doute elle avait espéré qu'étant placée » dans la chapelle de M. S., ce cœur serait » ainsi plus près de celui qui lui inspira la plus

[1] *Lettres à Jenny, sur Montmorency*, etc., page 88.

» tendre amitié, mais les lois s'opposant à ce
» qu'aucun corps soit enterré dans les églises,
» on ne fit point l'exception que l'on atten-
» dait. »

Ce cœur fut porté dans le cimetière d'Épinai.

ERMONT.

Ermont, dans lequel on a cru reconnaître le *Viculus Ermedonis*, donné en 835 par Hilduin, abbé de Saint-Denis, à son monastère, est situé dans la vallée de Montmorency, à trois lieues de cette ville, vers le couchant.

La manière d'écrire le nom de ce lieu a considérablement variée ; on a dit Ermont, Armont, Ormont, Hermont : la véritable est Ermont.

L'église d'Ermont appartenait, au temps de Philippe-Auguste, à un laïque nommé Jean de Gisors; au XIIIe. siècle elle avait le titre de cure; au XVIe. siècle, la seigneurie appartenait au grand-prieur de France.

Il y a dans le hameau de Cernay, voisin d'Ermont, un beau château, bâti au XVIIIe. siècle par le fermier-général Melchior Blair; la maison adjacente est une ancienne commanderie de l'ordre de Malte.

§. V.

SAINT-PRIX.

Ce village est situé à une lieue au N. O. de Montmorency.

Le premier nom de Saint-Prix fut *Tor* ou *Tour*, en langue vulgaire, et dans les titres *Turnus*.

L'église de Tor fut, sur la fin du XIe. siècle, donnée, par les ducs de Montmorency, à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, à condition que l'abbé y établirait un monastère de moines; ceux-ci apportèrent sans doute avec eux des reliques de saint Prix ou saint Preject, évêque de Clermont, ce qui occasiona depuis le changement du nom de Tor en celui de Saint-Prix, que porte le village.

Ces reliques ont joui d'une grande réputation, par les nombreux miracles qu'elles ont opérés ; c'est particulièrement le dimanche après le 12 juillet que le peuple de Paris courait en foule à Saint-Prix.

Le prieuré et l'église paroissiale étaient réunis et ne formaient qu'un même édifice.

L'un des continuateurs de la Chronique de

Nangis dit qu'en 1358 des paysans des environs de Saint-Leu et de Clermont en Beauvaisis, ayant à leur tête un nommé Guillaume Varle, vinrent à Tour, château très-fortifié, blessèrent mortellement plusieurs gentilshommes et plusieurs femmes qui s'y étaient retirés.

On lit aussi dans le Journal de Charles VII, que, le 21 avril 1429, une troupe de trois cents Anglais s'empara du château de *la Chasse*, voisin de Tor, mais qu'étant sortis pour aller piller l'abbaye de Chelles, ils furent rencontrés par les Armagnacs, qui les pillèrent à leur tour, et que ceux du château les tuèrent tous. Ce château appartenait aux Montmorency; il était entouré de doubles fossés et de deux étangs.

On ne sait si c'est dans ce château ou dans celui de Saint-Prix, ou dans quelque autre lieu nommé aussi *Turnus* en latin, que furent signés plusieurs actes de Charles-le-Simple, qui portent *actum apud Hturnum villam*.

Le château de Saint-Prix a été démoli; mais on voit dans le village plusieurs maisons de campagne remarquables. La population de

Saint-Prix est de 438 habitans, y compris le hameau de *Moulignon*.

Ce hameau avait une église dès le XIIIe. siècle. Les ducs de Montmorency en furent seigneurs; il n'y a aujourd'hui de remarquable à Moulignon, que la maison de campagne de M. Larive, acteur, dont les amis des bonnes traditions théâtrales regretteront long-temps la perte. C'est l'une des plus jolies maisons de plaisance des environs de Paris.

§. VI.

SAINT-LEU.

Saint-Leu est un grand village situé à une lieue et demie au N.-O. de Montmorency, et à cinq au nord de Paris, par une route qui passe à Saint-Denis et se termine à Saint-Leu.

La plus ancienne mention qui soit faite de ce village est du commencement du XIIe. siècle; il avait une église, qui fut alors donnée par le seigneur du lieu, Fulchard de Montmorency, à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Aiglantine de Vendôme, femme de Mathieu de Montmorency, fut enterrée dans cette église.

Au XVIIe. siècle, l'édifice de l'église, tombant de vétusté, fut remplacé par un nouveau, construit dans le village, au lieu que l'ancien se trouvait en dehors; la nomination à la cure appartint toujours à l'abbaye de Saint-Martin.

Mais on laissa à la place qu'occupait l'ancienne église, une chapelle de pure dévotion.

Il existait aussi, dès le XIIIe. siècle, à Saint-Leu une maladrerie qui devait recevoir les malades de onze villages environnans, et une chapelle qui appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Cette chapelle fut fondée au XIVe. siècle.

Au XVe. siècle, le nombre des habitans de Saint-Leu était de cinquante.

La seigneurie de Saint-Leu fut long-temps dans la maison des Montmorency; plus tard elle passa dans celle de Condé.

« En entrant à Saint-Leu, du côté de Paris, » on remarque un beau château, qui jadis » faisait partie des domaines du duc d'Orléans. » La vue que l'on y découvre est d'autant plus » charmante, qu'elle s'étend sur toute la val- » lée de Montmorency, qui est la plus belle » contrée des environs de Paris; les jardins et

» le parc, ornés de fabriques, et traversés en
» tous sens par de superbes allées; des hau-
» teurs où l'on arrive par des sentiers cou-
» verts, et des eaux sinueuses, dont les bords
» sont parés d'arbres en fleurs, faisaient les
» délices de madame la marquise de Genlis. »

Ce château devint plus tard la propriété d'une femme célèbre sous l'empire, de la reine de Hollande, qui y fit faire de grands embélissemens; la reine Hortense céda aux séductions de son âge et de la puissance. On lui a reproché des mœurs déréglés; mais n'oublions pas de dire que née avec les qualités du cœur et de l'esprit, sa main répandit souvent des bienfaits dans le village de Saint-Leu, qu'elle fut sensible aux maux de l'infortune, vertu trop rare chez ceux qu'on qualifie de *grands*, pour qu'on ne lui en tienne pas compte.

On voit encore à Saint-Leu plusieurs autres maisons de campagne remarquables, entr'autres celle dite du *Haut-Tertre*, dans une superbe position.

Le village de Saint-Leu forme une commune de 1185 habitans.

TAVERNY.

Le plus ancien monument qui fasse mention de Taverny est une charte de l'an 754, qui prouve que Taverny était connu au moins dès le VIIIe. siècle.

La cure de ce lieu fut toujours à la nomination de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise; le prieuré était dans la même église, qui servait de paroisse.

Au IXe. siècle, une grande partie de la terre de Taverny appartenait à la famille de Montmorency. On doit penser que les rois de France eurent aussi une maison à Taverny, puisqu'on trouve des chartes des rois Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long, du XIIIe. et du XIVe. siècles, datées de Taverny.

Le fils de Philippe de Valois y tomba malade en 1335; et les religieux de Saint-Denis y vinrent trois fois pieds nus, portant le saint clou, des morceaux de la sainte couronne et un doigt de saint Denis; ces objets étaient autrefois des médecins à l'usage des grands. Louis XI donna à Antoine de Chabanes, comte de Dammartin, ce qu'il avait à Taverny.

Il y eut long-temps sur le territoire de Taverny, une chapelle du titre de Saint-Christophe, dans le lieu appelé Mont-à-Bois.

« L'église de ce bourg, dit l'abbé Lebeuf, » est incontestablement une des plus belles » qui se voient dans tout le diocèse de Paris.... » Les dehors sont peu de chose; mais les de- » dans en sont charmans par la délicatesse du » gothique, celle des galeries qui règnent tout » autour et dans la croisée, et au sanctuaire « qui est en forme d'apside ou de rond- » point. » C'est une construction du XIIIe. ou du XIVe. siècle.

Autour de la clôture du chœur, on voit par dehors la représentation en relief de l'histoire de la passion; on y lisait du côté droit :

Orgueil, diligence trébuche.
Paresse, sobriété trébuche.
Gloutonnerie, chasteté trébuche.

du côté gauche :

Luxure, charité trébuche.
Envie, patience trébuche.
Ire, largesse trébuche.

Plusieurs individus de la famille de Mont-

morency eurent leur sépulture dans cette église.

Le village de Taverny compte 1350 habitans. Tout auprès se trouve Frépillon, d'une population de 499 habitans.

CHAPITRE III.

ÉPINAY-LEZ-SAINT-DENIS ET LA BRICHE, SANNOIS, FRANCONVILLE, CORMEILLES ET MONTIGNY, HERBLAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, SAINT-OUEN, L'AUMONE ET MAUBUISSON.

§. Ier.

ÉPINAY-LEZ-SAINT-DENIS ET LA BRICHE.

Épinay est situé à trois lieues de Paris, à une de Saint-Denis, sur la rive droite de la Seine, et sur la route de Paris à Rouen.

Ce village est fameux dans l'histoire; les rois de la première race y avaient une maison de plaisance. Lorsque Dagobert eut vaincu les nations voisines, il se rendit à Épinay, accompagné de ses deux fils, Sigebert et Clovis; les grands du royaume s'y trouvèrent. Là, élevé sur un trône d'or ou doré, la couronne en tête, il harangua l'assistance, et finit par faire son testament. Il conjura ses enfans de

l'approuver, et ordonna aux évêques de prier Dieu pour lui. Quelques années après il y tomba malade; et, sentant les approches de la mort, il se fit transporter à Saint-Denis, qu'il avait fondé six ans auparavant, et y mourut. Plusieurs rois, ses successeurs, ont choisi leur sépulture dans le même lieu.

Ce roi avait fait beaucoup de bien aux moines : les moines, après sa mort, en firent un saint. Il était cependant aussi cruel que débauché : il répudia sa première femme, et puis en épousa trois autres à la fois; il vécut avec elles, et leur associa plusieurs concubines. Après avoir subjugué les Saxons, il eut la cruauté de faire couper la tête à tous ceux qui excédaient la longueur de son épée. L'abbé Longuerue, en parlant des premiers rois que les moines ont sanctifiés par reconnaissance, dit *qu'ils ne valaient rien tous tant qu'ils étaient.*

Il y eut anciennement, à Épinay, une paroisse sous le titre de saint Médard, et une chapelle entre Épinay et La Briche, dédiée à saint Marc. Les ducs de Montmorency y avaient un château. Ils étaient seigneurs d'Épinay, dès le commencement du XIIe. siècle. Dès le IXe. siècle, l'abbé de Saint-Denis était aussi seigneur

en partie, d'Épinay. Dans la suite, la seigneurie de ce lieu passa à diverses personnes.

On voyait à Épinay un arbre fameux au XIIIe. siècle : c'était un orme, sous lequel se réunissaient les arbitres chargés de décider les différends qui s'élevaient entre les ducs et l'abbaye. « C'était alors l'usage de tenir, sous un » orme, des assemblées d'importance, où l'on » discutait et où l'on réglait des différends[1]. »

Il y a quelques années que le territoire d'Épinay présentait des marécages, à cause du voisinage de l'étang de Coquenard; mais M. de Sommariva, propriétaire de cet étang, l'a fait dessécher en partie. Alors les exhalaisons malfaisantes et l'humidité qui affligeaient les habitans d'Épinay ont disparu.

Aujourd'hui, on trouve dans ce village plusieurs maisons de campagne très-remarquables, parmi lesquelles il faut citer celle de M. Lacépède, et celle de madame de Montmorency-Luxembourg.

Les hameaux de La Briche et d'Ormesson sont en partie sur la commune d'Épinay, en partie sur celle de Saint-Denis.

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tom. III, pag. 343.

LA BRICHE.

Il y eut d'abord dans ce lieu une de ces anciennes maisons de campagne, qui furent plus tard qualifiées de château; cette maison fut, en 1365, donnée, par son propriétaire, à l'abbaye de Saint-Denis. En 1433, le roi d'Angleterre, arrivé au trône de France et maître de Paris, confisqua cette maison et en fit don à Pierre de Fontenay, l'un de ces Français qui avaient déserté la cause de leur pays pour embrasser le parti de l'étranger.

Le château de La Briche appartint depuis à Gabrielle d'Estrées qui y fit planter un parc, et construire une chapelle. Il est aujourd'hui à M. de Sommariva.

Le château d'Ormesson appartient également à M. de Sommariva, de même que le moulin et la ferme de Coquenard.

On connaît le goût de M. de Sommariva pour les arts, et les encouragemens qu'il ne cesse de prodiguer aux artistes : indépendamment de sa superbe galerie de Paris, M. de Sommariva possède, dans son château d'Épinay, de fort beaux tableaux, du pinceau de maîtres fameux; plusieurs morceaux de sculp-

ture du plus grand mérite, des émaux, des camées, etc. Le parc est entretenu avec le plus grand soin; la rivière qui en baigne le bord lui prête un charme qu'il est impossible de décrire.

Dans la chapelle du château, on trouve sur un marbre noir cette inscription :

« Extrait des dernières volontés d'Élisabeth-Sophie » d'Houdetot, née de Lalive de Bellegarde, décédée à » Paris, le 28 janvier 1813.

» *J'ordonne que mon cœur soit mis à part et porté* » *dans le tombeau ou près le tombeau de mon père et de* » *ma mère, à Épinay.* »

Près de cette inscription en est une autre qui fait connaître le lieu où se trouve ce tombeau. (*Voyez* l'article *Eaubonne.*)

§. II.

SANNOIS.

Le village de Sannois est situé dans la belle vallée de Montmorency, sur le revers des coteaux qui regardent Argenteuil, Sartrouville, Maisons, etc., à quatre lieues au N. O. de Paris, sur la route de Rouen.

L'origine de Sannois est très-incertaine;

l'abbé Lebeuf, qui le nomme *Çannoy*, lui donne pour premier nom *Captonacum* ou *Catonacum ;* il prétend que c'est là, et non à Chatou, que fut le château des rois de la première race ; il retrouve ce château dans celui du *Mail*, dont les ruines existaient encore de son temps, sur la paroisse de Sannois. Le nom de ce château lui venait, selon cet auteur, des assemblées du champ de mai, que les rois étaient dans l'usage d'y tenir ; il rapporte, à l'appui de cette opinion, une charte du temps du roi Jean, portant que le *châtel du Mail* sera détruit, de crainte que les ennemis du royaume ne viennent s'y loger [1].

La paroisse de ce lieu existait déjà au XIIIe. siècle ; le prieur d'Argenteuil était seigneur de Sannois.

Sur un coteau de cette paroisse était une fontaine de Saint-Flaive et un ermitage, qu'on voyait encore en 1720 ; mais alors MM. de Blainvilliers, en étant devenus propriétaires, firent construire une maison bourgeoise et une ferme à la place de cet ermitage.

[1] Voyez l'*Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, pag. 66 et suivantes.

Gui Patin a écrit qu'un laquais étant entré dans l'église de ce village, le jour de la Pentecôte, pendant la messe, avait voulu arracher l'hostie des mains du curé.

Madame d'Houdetot avait à Sannois un château que les amis des arts regrettent aujourd'hui : il a été démoli. On voit dans ce lieu une belle maison, appartenant au baron Locré.

§. III.

FRANCONVILLE.

Ce village est situé sur la grande route de Paris à Pontoise, et au bas d'une des collines qui bordent la vallée de Montmorency, à quatre lieues et demie, au N. O. de Paris, à une et demie, à l'O. de Montmorency.

Le plus ancien monument qui en fasse mention, est de 832. C'est une charte qui destine les revenus de cette terre à fournir des vêtemens et des souliers aux moines de Saint-Denis, seigneurs de *Francorum villa*. Les chartes, en latinisant les noms, les ont dénaturés dans plusieurs titres; ce lieu est plus convenablement nommé *Francovilla*, ferme ou propriété de

Franco, appellation fort commune sous la seconde race.

La cure de Franconville existait au XIIIe. siècle, puisqu'elle est portée dans le pouillé de cette époque; dès lors il y avait aussi dans ce lieu une léproserie assez riche, puisqu'elle devait recevoir les malades de plusieurs villages des environs. Cette paroisse est, avec Sannois, l'une des premières où l'on songea à établir les sœurs de la charité, instituées par les soins de saint Vincent de Paule.

Nous avons dit que les moines de Saint-Denis étaient seigneurs de Franconville; plus tard ils partagèrent cet avantage avec les ducs de Montmorency; plus tard enfin, nous voyons le titre de seigneur de Franconville, dans la maison d'O.

C'est en faveur de Jacques d'O que la seigneurie de Franconville fut érigée en marquisat. Le fils de Jacques vendit ce marquisat à son cousin, seigneur de Villiers, en faveur duquel le roi, par lettres de 1699, renouvela le titre de marquisat de Franconville.

C'est une fortune singulière que celle de ce Villiers. Il était lieutenant du vaisseau

portant l'ambassadeur qui remplaçait à Constantinople M. de Guillerague, récemment décédé; le même vaisseau ramena en France la fille et la veuve de Guillerague. Villiers était fort bien fait; « avant de partir de » Turquie, et chemin faisant, il fit l'amour » à mademoiselle de Guillerague, et lui plut; » et tant fut procédé que, sans biens de » part et d'autre, la mère consentit à leur » mariage.

» Les vaisseaux relâchèrent quelques jours » sur les bords de l'Asie-Mineure, vers les » ruines de Troie. Le lieu était trop roma- » nesque pour y résister; ils mirent pied à » terre, et s'épousèrent. Arrivés, avec les » vaisseaux, en France, madame de Guille- » rague amena sa fille et son gendre à Paris » et à Versailles, et les présenta à madame de » Maintenon. Ses aventures lui donnèrent com- » passion des leurs. Villiers se prétendit bien- » tôt d'O, et en prit le nom et les armes. Rien » n'était si intrigant que le mari et la femme, » ni rien aussi de plus gueux. Ils firent si bien » leur cour à madame de Maintenon, que » M. d'O fut mis auprès de M. le comte de » Toulouse, avec le titre de gouverneur et

» d'administrateur de sa maison. Cela lui donna
» un être et une grosse subsistance, un rap-
» port continuel avec le roi, et des privautés
» et des entrées à toutes les heures, qui n'a-
» vait aucun usage par devant. Sa femme fut
» logée avec lui dans l'appartement de M. le
» comte de Toulouse, qui lui entretint soir et
» matin une table fort considérable.

» Peu après avoir changé de forme, lui et
» sa femme tendirent à leur fortune par des
» voies entièrement opposées, mais entr'eux,
» parfaitement de concert. Le mari était un
» grand homme froid, sans autre esprit que
» du manége, et l'art d'imposer au sot, par un
» silence dédaigneux, une mine et une conte-
» nance grave et austère, tout le maintien im-
» portant, dévot de profession ouverte, assidu
» aux offices de la chapelle, ou dans d'autres
» temples, on le voyait encore en prières; et
» n'avait commerce qu'avec des gens en fa-
» veur ou en place, dont il espérait tirer parti,
» et qui, de leur côté, le ménageaient à cause
» de ses amis.

» Madame d'O vivait d'une autre sorte.
» Elle avait beaucoup d'esprit, plaisante, com-
» plaisante, *toute à tous*, et amusante; son

» esprit était tout tourné au romanesque, » tant pour elle que pour autrui. Sa table rassemblait du monde chez elle; et son humeur » y était commode à beaucoup de gens, mais » avec choix, et dont elle pouvait faire usage » pour sa fortune; et dans les premiers temps » où M. le comte de Toulouse commença à » être hors de page, et à se sentir, elle lui plut » fort par ses facilités; elle devint ainsi amie » intime des vieilles et des jeunes, par des intrigues et des vues différentes.

» Cet alliage de dévotion et de retraite, » d'une part, de tout l'opposé de l'autre, mais » avec jugement et prudence, était quelque » chose de fort étrange dans ce couple si uni » et si concerté. Madame d'O se donnait pour » aimer le monde, le plaisir et la bonne chère; » et pour le mari, on l'aurait si bien pris pour » un Pharisien, qu'il en avait tant l'air, l'austérité, les manières, que j'étais toujours » tenté de lui couper son habit en franges, » par derrière. Bref, tous ces manéges firent » madame d'O, dame du palais [1]. »

[1] Saint-Simon, *Supplément aux Mémoires*, tom. III, pages 219-223.

Son mari mourut lieutenant-général des armées navales.

Dans l'église de Franconville, on conservait « une croix, enrichie du bois de la vraie croix, » laquelle avait été léguée à cette église, par » le testament de Simon Rocolet, imprimeur » de Paris, neveu de Simon Devaux, dont le » père l'avait eue du cardinal de Bourbon, » duquel il avait été parfumeur [1]. »

La position de Franconville, dans la partie la plus agréable de la vallée de Montmorency, sur le penchant d'une colline, devait nécessairement y faire multiplier les maisons de plaisance; on en voit un grand nombre, telles sont celle qui appartint à M. de la Crosnière, celle du comte de Tressan, et celle du comte d'Albon où mourut le savant Court-de-Gebelin.

Les jardins de celle de M. de la Crosnière, conseiller à la cour des Aides, plantés par Le Nostre, étaient décorés d'une immense pièce d'eau, d'un bois touffu, au milieu duquel s'élevait un beau kiosque placé sur un rocher. M. de la Crosnière, qui s'occupait d'horloge-

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, page 73.

rie, avait meublé différentes salles de cette maison, d'une grande quantité de pendules, dont le mécanisme compliqué faisait l'admiration des curieux.

Près de là était la demeure du traducteur de l'Arioste, de l'Anacréon français, dont la muse, en cheveux blancs, paraissait toujours couronnée des roses du printemps et des myrtes de l'amour; M. le comte de Tressan, à l'âge de quatre-vingts ans, faisait des vers comme à vingt-cinq. Une de ses dernières poésies est intitulée *les Charmes de Franconville.*

La maison du comte Camille d'Albon, dont l'entrée se trouvait sur la grande route, était ornée de vastes jardins qui s'étendaient jusqu'au sommet de la colline. Camille d'Albon les avait plantés et dessinés en paysage, et y avait placé plusieurs monumens intéressans, notamment le tombeau de Court-de-Gebelin, des fabriques pittoresques, des inscriptions françaises, italiennes, latines, etc.

On ne décrira pas ici tous les monumens dont ce jardin était orné; ils n'existent plus. M. le comte Camille d'Albon était l'ami des arts, de la littérature et de l'humanité; il avait des

mœurs douces et simples; mais il était roi, roi d'Ivetot. Dans une des constructions de son vaste jardin, il n'avait pas omis de réunir tous les insignes de sa petite royauté. Mais ce *roi d'Ivetot* avait, par l'érection d'autres monumens, racheté ce léger trait de vanité; et, à chaque pas, on en voyait qui respiraient la morale la plus douce, la plus persuasive.

Il est remarquable que le comte d'Albon soit le premier en France qui, bien avant la révolution, avait planté un arbre de la liberté. Au-dessus d'un groupe de ruines s'élevait un long mât couronné par le chapeau, véritable symbole de la liberté. On y lisait deux inscriptions : la première adressée à Guillaume-Tell, restaurateur de la liberté helvétique :

Helvetico liberatori Guillermo Tell.
anno 1782.

La seconde portait :

A la liberté, Camille d'Albon.
1782.

Sur la cime du coteau on jouissait d'une vue admirable.

§. IV.

CORMEILLES.

Le premier de ces villages est situé, sur une éminence, à quatre lieues au N. O. de Paris et à une lieue et demie d'Argenteuil.

En l'an 862, l'empereur Charles-le-Chauve confirmait les droits que les moines de Saint-Denis possédaient sur plusieurs villages ou fermes, droits que leur abbé Louis leur avait accordé pour leurs nécessités. Parmi ces lieux se trouvent deux Cormeilles (*Cormilias*) : l'un dans le territoire parisien, et l'autre dans le Vexin français.

Au IXe. siècle, l'abbé de Saint-Denis était seigneur de Cormeilles : avantage qu'il partageait, à ce qu'on pense, avec le prieur d'Argenteuil.

L'église de Cormeilles avait le titre de cure au XIIIe. siècle; l'édifice était entouré de fortifications, puisque, sous le roi Jean, lorsque le régent son fils fit, en 1359, détruire les lieux voisins de Paris qui pourraient servir de retraite aux ennemis; il comprend *la tour de l'église parochiale de Cormeilles* [1].

[1] Il y a dans l'acte : la *cour*. C'est évidemment une faute.

Les habitans de Cormeilles eurent, du temps de saint Louis, un procès avec ceux de Paris. Les Cormeillois étaient dans l'usage de conduire et de vendre leurs vins en Normandie. Les Parisiens prétendirent que le vin, étant une marchandise, devait être accompagné par un marchand de Paris. L'affaire fut portée au parlement, qui décida, en faveur des habitans de Cormeilles, que le vin n'était point marchandise. Le parlement alors ne savait pas mieux raisonner [1].

La duchesse de Brissac, Louise d'Ougnies, eut une maison de campagne à Cormeilles; Gui Patin, fameux médecin, eut aussi dans ce lieu une maison dont il parle souvent dans ses lettres. Il vante beaucoup l'air qu'on respire à Cormeilles et la vue dont on y jouit; les allées de son jardin s'étendaient, dit-il, jusque sur la montagne d'où il portait sa vue à cinquante lieues à la ronde; peut-être voulait-il dire à cinq lieues : et c'était bien assez.

Sur les hauteurs des collines de Cormeilles on a établi plusieurs moulins à vent; un d'eux est devenu fameux, parce qu'il servit long-

[1] *Lebeuf*, tome 4, page 84.

temps à Cassini pour dresser sa grande carte de la France.

Cormeilles appartient à l'arrondissement de Versailles et au canton d'Argenteuil ; sa population est de 1280 habitans.

MONTIGNY.

Le nom de Montigny est très-commun en France. Le dictionnaire d'Expilly en rapporte cinquante-deux. Le Montigny qui nous occupe est situé sur la pente septentrionale de la montagne, au midi de laquelle se trouve Cormeilles ; en sorte qu'il n'est séparé de ce village que par la crête de cette même montagne ; il est d'ailleurs à peu de distance de la rive droite de la Seine et de la route de Pontoise, à quatre lieues au N. O. de Paris.

Montigny existait au IXe. siècle : c'était l'une des terres destinées à fournir à la boisson des moines de Saint-Denis. Mais les moines de cette abbaye ne jouissaient pas exclusivement des droits seigneuriaux sur le village ; quelques autres personnes furent aussi seigneurs en partie de Montigny.

La Frette, hameau voisin, avait une église qui fut, vers 1450, unie à celle de Montigny.

Ces deux villages forment aujourd'hui deux communes; le premier a une population de 376 habitans, le second de 351. Le premier renferme une assez belle maison de campagne.

§. V.

HERBLAY.

Ce village, dont le nom est écrit quelquefois Erblai ou Arblai, est situé sur la rive droite de la Seine, en dehors et vers le N. E. de la presqu'île occupée par la forêt de Saint-Germain; sa distance de Paris est d'environ cinq lieues. Les maisons de ce village étaient autrefois réunies autour de l'église; aujourd'hui elles sont en grande partie disséminées dans la campagne.

Herblay était une cure au XIIIe. siècle. Son nom est écrit, dans le pouillé de 1210, *Erbledum* et *Erbleïum;* cette cure était alors une des plus considérables des environs de Paris; cependant, en 1470, elle n'avait que cinquante habitans; la plupart des cures voisines en avaient alors beaucoup moins; ainsi donc, si l'on peut juger par la population du pays, de la bonté de son gouvernement, il résultera que

le gouvernement des temps passés n'était certainement pas le meilleur des gouvernemens.

Il y avait alors, à Herblay, trois seigneurs principaux, sans compter quelques fiefs particuliers; tous les trois, hauts, moyens et bas justiciers dans leur canton : le chapitre de Paris, l'abbaye de Saint-Denis et un seigneur laïque. La seigneurie laïque était, au xve. siècle, dans la maison de Chaumont; elle passa ensuite dans la famille des Allegrin; et ensuite, par mariage, dans celle des Le Prevost ; plus tard enfin, par mariage encore, dans la maison Boisseret. Un Charles Boisseret, en 1705, épousa, à l'âge de quatre-vingts ans, une demoiselle de dix-huit ans qui lui succéda.

L'abbé Lebeuf dit que, dans les bonnes années, le vin d'Herblay, étant gardé, peut passer pour vin de Bourgogne[1]. Nous ne savons ce qu'on doit penser de cette assertion; mais nous serions portés à croire qu'Herblay est plus justement renommé pour ses carrières que pour ses vignes. Ces carrières de plâtre et de pierre sont d'un bon produit pour le village. Le plâtre est voituré par eau à Compiègne, à

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, tom. 4, pag. 129.

Rouen et ailleurs. C'est des carrières de pierre d'Herblay qu'on tira, en 1739, celles qui servirent à la construction de la belle fontaine de la rue de Grenelle-Saint-Germain, et plus tard celles qui formèrent le portail de l'église Saint-Louis à Versailles.

On remarque aujourd'hui, à Herblay, un château autrefois seigneurial, d'une ancienne construction; sur l'emplacement d'un autre château est maintenant une maison de campagne, dans une position très-agréable.

On compte, à Herblay, une population de 1396 habitans. Ce village fait partie du canton d'Argenteuil.

Étienne Fourmont, qui fut professeur d'arabe au collége royal, et son frère Michel Fourmont, professeur de langue syriaque dans le même collége, tous deux membres de l'académie des inscriptions et belles-lettres, étaient nés tous deux à Herblay.

§. VI.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

Conflans est un grand village situé au confluant de l'Oise et de la Seine, sur la rive gauche de la première.

Les Celtes nommaient *Condat*, *Conde*, *Condé*, etc., tous les lieux qu'ils trouvaient dans une position semblable; après eux, les Romains leur donnèrent ceux de *Confluens*, *Confluus*, dont on a fait *Conflant*, *Confluent*, *Confolent*, etc. [1]. Cette dénomination et les monumens anciens qu'on voyait dans ce lieu ont fait imaginer, qu'un roi sarrasin, d'autres disent païen et adorateur de Mercure, nommé Condat, avait fondé ce lieu; qu'il appela Clovis en duel et qu'il en fut vaincu. Plusieurs écrivains se sont complus à débiter cette fable absurde, et y ont trouvé l'origine du nom de *Condat*. Il est inutile de les réfuter ici.

Dès le IXe. siècle, ce lieu était illustre par deux tours seigneuriales ou châteaux dont les paysans cherchaient toujours la protection dans les temps de féodalité. Les évêques de Paris en étaient seigneurs.

Mais ce qui contribua surtout à l'accroissement de Conflans, c'est la fondation de son prieuré.

Sous le règne de Charles-le-Simple, lors

[1] On peut ouvrir un Dictionnaire géographique de l'ancienne Gaule, on y trouvera un grand nombre de lieux désignés sous ces noms, et tous situés au confluent de deux rivières.

de l'irruption des Normands, on transporta les reliques de *sainte Honorine* de Grandville à Conflans, comme dans un lieu de sûreté. Ces reliques ne furent point restituées : on les plaça dans une modeste chapelle de Notre-Dame, que les seigneurs de Beaumont-sur-Oise firent, au XIe. siècle, remplacer par une église plus spacieuse, à laquelle ils attachèrent une communauté de moines qu'ils firent venir de l'abbaye du Bec.

La communauté prospéra, et le pélerinage aux reliques de sainte Honorine rendit bientôt le lieu célèbre, parce que la sainte opéra des miracles de toute espèce. Or, comme les miracles rapportent toujours de l'argent, les moines devinrent riches ; et, comme on recherche toujours le commerce des gens riches, le village se peupla. Les bons moines étaient si reconnaissans envers leur sainte, pour tant de bienfaits, que, afin de lire, suivant l'usage, la légende de cette sainte, le jour de sa fête, ils lui fabriquèrent une fausse légende. Mais ces moines étaient trop ignorans pour en inventer une; et, n'ayant nulle connaissance des actions de sainte Honorine, ils lui appliquèrent la légende de sainte *Dorothée*, et ne firent que

substituer un nom à un autre. L'abbé Chatelain en fait l'aveu : on lut, dit-il, « pendant » quelque temps à Conflans, pour leçon du » jour de cette sainte, une partie de la vie de » sainte Dorothée, en changeant seulement son » nom en celui d'Honorine [1]; » mais en laissant subsister les noms de Césarée et de Cappadoce qu'on croyait sans doute synonymes avec Grandville, et avec Neustrie, nom géographique que portait, du temps de la sainte, la partie occidentale de la Gaule. De pareilles supercheries étaient très-fréquentes chez les moines du bon vieux temps.

L'abbaye et l'église paroissiale avaient été construites sur la colline; cette dernière existait au XIIe. siècle.

On lit dans un acte du XIIIe. siècle, que les forteresses de Conflans et tout ce qui en dépendait appartenaient à l'archevêque de Paris; il y avait donc dès-lors deux forteresses à Conflans. Elles étaient situées, comme elles le sont encore, sur la crête de la montagne. La plus considérable, de forme carrée, était nommée

[1] *Martyrologe de l'abbé Chatelain*, trimestre de janvier, page 797.

le Vieux Château ou *la Baronnie*; l'autre *le Château Neuf* ou simplement *la Tour*. Les seigneurs de ces châteaux furent d'abord, sous les archevêques de Paris, les comtes de Beaumont-sur-Oise, qui faisaient hommage à l'évêque *pro castro et castellaniâ de Confluente*. Le seigneur de Confluent se trouvait du nombre de ceux qui, à cause de leur fief, devaient porter l'évêque sur leurs épaules le jour de son intronisation. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison des Montmorency; dans la suite, les alliances et les aliénations firent considérablement multiplier les seigneurs sur la terre de Conflans; c'est pourquoi on voit deux châteaux et deux familles différentes, mais relevant toujours des évêques. Par exemple, un Charles d'Albret, au commencement du xve siècle, possédait, du chef de sa femme, le château neuf; et, dans le même siècle, la maison d'Anglure, le vieux château ou la baronnie. La maison de la Trimouille réunit l'un et l'autre en 1551; mais on voit, en 1650, le vieux château dans la maison de Charles de la Grange, et le château neuf dans celle de Tillières, dont une fille le porta, par mariage, au comte de Tavannes.

Il y avait, à l'égard de la seigneurie de Conflans, un usage assez bizarre. Le prieur du monastère de Sainte-Honorine était seigneur du lieu pendant quarante-huit heures, chaque année, à compter de la veille de l'Ascension, à midi, jusqu'au lendemain de cette fête, à la même heure. Pendant ces quarante-huit heures, la châsse de la sainte était exposée; et, le jour de l'Ascension, on faisait une procession solennelle dans la paroisse, en l'honneur de cette sainte. Un usage singulier imposait à chaque cabaretier l'obligation, dès que la châsse était remise à sa place, de porter au pricuré une pinte de vin qu'on appelait *la pinte aux ribauds*. La procession se continue encore; mais nul cabaretier ne porte aux moines *la pinte aux ribauds*.

Aujourd'hui on ne voit plus à Conflans que les débris des deux anciennes tours; mais on y trouve un château nouveau avec un parc d'environ soixante-dix arpens. On y passe la Seine dans un bac; ce passage avait autrefois donné lieu à un droit très-productif pour les seigneurs.

Le village de Conflans appartient au canton de Poissy; sa population est de 1681 habitans.

Dans les environs de Conflans sont :

1°. Le hameau des Chenevières qui avait, il y a peu de temps, un beau château, aujourd'hui démoli.

2°. Sur le bord de l'Oise, le château de Neuville.

§. VII.

SAINT-OUEN, L'AUMONE ET MAUBUISSON.

Saint-Ouen est un village situé à peu de distance de l'Oise, presque vis-à-vis Pontoise.

L'*Aumone* est un autre village situé à peu de distance ; il forme un faubourg de Pontoise. La grande route de Paris à Pontoise et à Rouen le traverse.

L'évêque saint Ouen étant mort à Clichy, le 24 août, l'an 683, et son corps ayant été transféré à Rouen, sa ville épiscopale, on présume que quelques reliques laissées, ou une station faite par le convoi, de ce côté-ci de l'Oise, auront fait donner au lieu le nom du saint évêque.

Ce village est bâti sur la pente du coteau qui domine le bassin de l'Oise. La route de Paris qui traverse le faubourg de l'Aumone étant

trop rapide, on l'a détournée depuis quelques années; elle est aujourd'hui bien plus commode et moins dangereuse.

Sur la paroisse de Saint-Ouen sont les hameaux de Saint-Hilaire, de Courcelles, d'Épluches, le village de l'Aumone et l'abbaye de Maubuisson, dont nous parlerons.

Il y avait aussi, sur la même paroisse, une léproserie située près du village de l'Aumone; cette léproserie portait le nom de Saint-Lazare. Elle fut, en 1600, unie au collége de Pontoise, et les capucins y firent leur demeure; mais, l'année suivante, ces religieux représentèrent que « l'église de la léproserie menaçait ruine, » et demandèrent qu'on leur donnât ce qui était » réservé pour les loges de la léproserie, et que » cette église fût rebâtie ailleurs [1] » : ce qui leur fut accordé en 1604.

L'*abbaye de Maubuisson*, nommée en latin *Malodunum*, en français *Malbisson*, l'*Abbaye royale*, etc., mérite une mention détaillée. C'était l'une des plus riches abbayes de filles de l'ordre de Citeaux. Elle fut fondée en 1236, par Blanche de Castille, mère de saint Louis.

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tom. 4, p. 184.

Les religieuses ne prirent possession des bâtimens qu'en 1241.

Plusieurs femmes de distinction se retirèrent à l'abbaye de Maubuisson; trois princesses y séjournèrent en 1314 : *Marguerite de Bourgogne, femme de Louis*, dit *le Hutin*, et ses deux belles-sœurs *Jeanne et Blanche de Bourgogne*. Elles se conduisirent scandaleusement dans cette maison religieuse; Marguerite et Blanche de Bourgogne furent convaincues d'adultère avec deux frères, l'un appelé *Philippe*, l'autre *Gaultier d'Aunai;* un huissier de la chambre de la reine de Navarre était complice et confident de ces désordres. Louis le Hutin, qui venait de monter sur le trône, fit punir cruellement ces amans favorisés; l'huissier, entremetteur, fut pendu; les deux frères, coupables d'avoir répondu à l'amour de ces jeunes princesses, furent écorchés vifs, puis traînés dans la prairie de Maubuisson, nouvellement fauchée; ensuite on leur coupa la tête, on les pendit par-dessous les bras : et les parties criminelles de ces malheureux furent encore mutilées : exemple terrible, mais que le bon roi crut nécessaire dans un siècle tout-à-fait corrompu.

On fit des recherches sur les autres coupables. Plusieurs personnes furent arrêtées et mises à la torture, parmi lesquelles se trouva un moine de l'ordre des frères prêcheurs, auquel l'histoire donne le titre d'*Évêque de Saint-Georges*. Il était accusé de distribuer des remèdes propres à détruire les fruits de l'incontinence des princesses. On le conduisit à Avignon, où il fut condamné et exécuté. Les princesses furent enfermées, Marguerite et Blanche, comtesse de la Marche, au château Gaillard, et Jeanne au château de Dourdan. Soit que Marguerite fût plus coupable, ou que le roi, son époux, se crût plus outragé, elle subit le plus rude châtiment; et, en 1315, cette reine, qui n'avait que vingt-cinq ans, fut étranglée avec une serviette.

Les religieuses de cette abbaye furent souvent les innocentes victimes des différentes guerres civiles qui ravagèrent la France. Sous le règne de Charles VII, elles éprouvèrent bien des alarmes et bien des maux. Pendant les guerres de la ligue, elles essuyèrent des accidens d'un autre genre. Henri IV, assiégeant Pontoise, logeait avec ses principaux officiers dans l'abbaye de Maubuisson; ces guerriers étaient ga-

lans. Ils n'employèrent ni les flammes, ni le fer, ni la violence contre ces jeunes filles : l'amour se sert d'autres armes; et ils surent si bien les mettre en usage, que l'attaque produisit toujours la victoire : les cœurs de ces religieuses furent pris beaucoup plus tôt que la ville. Ce ne fut pas encore le seul mal. Les guerriers de ce temps-là étaient de francs libertins; on assure que, par les suites de ces galans exploits, huit religieuses se trouvèrent attaquées d'une maladie qu'on nommait poliment, dans ce temps-là, le *mal de Naples*, et que cinq furent enceintes et accouchèrent à la même époque.

Si l'on veut soigneusement parcourir l'histoire des monastères de ce temps-là, on verra que tous étaient tombés dans un relâchement et une licence qui rendaient de semblables exemples très-communs, et qui nécessitèrent plusieurs réformes, après que les troubles eurent cessé en France.

Dans la suite, les dames de Maubuisson profitèrent de la leçon. En 1652, pendant les guerres de la Fronde, les religieuses, craignant les politesses des officiers qui auraient

pu loger dans leur couvent, l'abandonnèrent prudemment, et se réfugièrent à Pontoise.

L'année suivante, 1653, Catherine-Angélique d'Orléans, fille du duc de Longueville, devint abbesse de Maubuisson; elle embellit et augmenta considérablement les bâtimens de ce monastère.

Louise-Marie Hollandine, princesse palatine de Bavière, fille de Frédéric IV, roi de Bohême, et d'Élisabeth Stuart, fille de Jacques Ier., roi d'Angleterre, fut, en 1664, nommée abbesse de Maubuisson. Elle avait du goût et quelques talens pour la peinture, et exécuta plusieurs tableaux pour son église et pour celles des paroisses voisines; mais la peinture n'était pas son seul amusement. Elle faisait gloire de ses actes d'incontinence. Elle avait eu quatorze bâtards, et s'en vantait. Elle ne jurait, dit la duchesse d'Orléans, que *par ce ventre qui a porté quatorze enfans* [1].

Ces abbesses étaient trop riches pour n'être

[1] Voyez les *Fragmens de lettres de la princesse palatine Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans*, pag. 290, 308 et 309. Cette duchesse cite des traits de libertinage bien plus étranges encore.

pas mondaines, trop nobles pour se croire obligées de s'assujettir à une règle.

La construction de l'église de cette abbaye portait le caractère des édifices du temps de saint Louis.

Le chœur était pavé d'une marqueterie de mastic, qu'on aurait pris pour du marbre. Au milieu était le tombeau en cuivre de la fondatrice, avec sa figure du même métal, et une épitaphe composée de ces vers rimés :

Ex te, Castella! radians ut in æthere Stella,
Prodiit hæc Blanca, quam luget natio Franca.
Rex pater Alphonsus, Ludovicus Rex quoque sponsus.
Quo viduata regens agit ut vigeat requiescens.
Hinc perigrinante nato, bene rexit ut ante;
Tandem se Christo cœtu donavit in isto,
Cujus, tuta malis, viguit gens Franca sub alis,
Tanta priùs, talis jacet hìc Pauper Monialis.

Ces vers singuliers durent alors passer pour un chef-d'œuvre.

Blanche de Castille était fille du roi Alphonse IX, femme de Louis VIII, et mère de saint Louis. Elle nourrit ce fils de son propre lait, et se faisait un plaisir et une gloire de remplir ce devoir sacré. Joinville rapporte

que, Blanche étant un jour dans l'ardeur d'un accès de fièvre, une dame, qui, pour imiter l'exemple de cette reine, nourrissait aussi son fils, donna la mamelle au petit prince. Après son accès, la reine demanda son fils et lui présenta le sein; mais, l'enfant, rassasié, n'en voulut point. Blanche en soupçonna la cause, et demanda qui avait donné à téter à son enfant; la dame se nomma. La reine, au lieu de la remercier, la regarda avec dédain, mit son doigt dans la bouche de l'enfant, et lui fit rejeter le lait qu'il avait pris. Comme cette action violente étonnait les assistans : *Eh quoi!* leur dit-elle, *dois-je souffrir qu'on m'ôte la qualité de mère que m'a donnée la nature?*

Chargée de la tutelle de son fils, et de la régence du royaume, elle sut réunir l'adresse de la politique au courage viril; violente et bienfaisante, elle fit du mal et du bien; elle arracha les habitans de Chatenay à l'exécrable supplice que leur faisaient endurer les chanoines de l'église de Notre-Dame; elle tyrannisa d'une manière révoltante son propre fils, et ne voulait pas qu'il approchât de son épouse. Sa beauté était si accomplie, que, quoiqu'elle eût quarante ans, Thibauld IV, comte de Champagne, en de-

vint amoureux, et composa pour elle des chansons passionnées. Les assiduités de ce prince, qu'elle souffrait continuellement, ainsi que celles d'un cardinal romain, homme poli, galant et bien fait, élevèrent quelques nuages sur la pureté de sa conduite. Elle mourut en 1252; et, cinq ou six jours avant sa mort, elle prit l'habit de l'ordre de Citeaux, et fit des vœux entre les mains de l'abbesse de Maubuisson, qu'elle envoya chercher : c'était la dévotion du temps, et ce qu'attestent les deux derniers mots de son épitaphe : *pauper monialis.*

Cette reine fut inhumée avec beaucoup de pompe. Les principaux seigneurs de la cour portèrent son corps sur leurs épaules; il fut placé sur un trône doré, le visage découvert, revêtu des habits royaux, par-dessus ceux de religieuse.

L'église de Maubuisson renfermait encore les restes de plusieurs personnes titrées; le comte de *Clerambaud,* mort en 1247; *Jean de Brienne*, dit le *prince d'Acre; Alphonse de France,* frère de saint Louis, dont les entrailles étaient dans le chœur, ainsi que celles de *Charles-le-Bel,* mort le 1er. février 1337,

et de *Jeanne d'Évreux*, sa troisième femme, décédée le 4 mars 1370, avec leurs figures en marbre.

On y voyait aussi les figures de *Bonne de Luxembourg*, épouse du roi *Jean*, et de son fils *Charles* V; on remarquait un grand tombeau en pierre, élevé et couvert d'une plaque de cuivre, sur laquelle était la figure de *Marguerite de Brienne-Beaumont*, femme de Beaumont, prince d'Antioche, appelée communément la *Princesse d'Antioche*, décédée le 9 avril 1328. Parmi plusieurs autres personnes illustres, enterrées dans cette église, nous ne parlerons que de *Gabrielle d'Estrées*, duchesse de Beaufort, maîtresse de Henri IV.

Avant de connaître Henri IV, elle fut souvent prostituée par sa mère; elle joignait à une beauté extraordinaire toutes les grâces, toutes les séductions d'une femme experte dans l'art de la galanterie. Ce roi en fut ardemment épris. Près d'accoucher, elle se rendit de Fontainebleau à Paris, et logea chez Zamet; le 8 avril 1599, après avoir dîné chez lui, elle se rendit au petit Saint-Antoine, où l'on chantait les ténèbres. Revenue de cette église, et se promenant dans le jardin de

Zamet, elle eut une attaque d'apoplexie, éprouva les plus violentes convulsions, et mourut le 10 avril suivant, à sept heures du matin. Le roi, à la nouvelle de sa maladie, partit de Fontainebleau; il était à Villejuif, lorsqu'il apprit la mort de sa favorite; il s'en retourna fort chagrin. Gabrielle d'Estrées avait l'espoir d'épouser Henri IV; on a cru que cette mort n'était pas naturelle. On l'attribua au poison et à la magie. Le corps de Gabrielle fut transféré à Maubuisson, où sa sœur *Angélique d'Estrées* était abbesse [1]. Elle fut enterrée dans le chœur de cette abbaye.

Le monastère et l'église de Maubuisson ont été vendus et démolis pendant la révolution. Il n'en reste que des ruines.

Aujourd'hui, le village de Saint-Ouen n'a rien de remarquable par lui-même, mais dans ses environs sont plusieurs lieux dignes d'attirer l'attention.

[1] La conduite licencieuse de l'abbesse Angélique d'Estrées était aussi connue que celle de sa mère et de ses sœurs. Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, et le chapitre de cet ordre, en 1618, la déposèrent et la firent enfermer dans un couvent à Paris, où elle mourut en 1634; et la réforme fut établie dans le monastère de Maubuisson.

Digitized by Google

Le château de Saint-Ouen, autrefois seigneurial, est dans une position qui domine toute la vallée de l'Oise. Le parc fut planté sur les dessins de Le Nostre, qui sut ménager, avec beaucoup d'art, des points de vue sur les lieux les plus agréables des environs.

Le château d'Épluches, sur l'une des collines qui bordent la rive gauche de l'Oise, est aussi dans une heureuse position, et offre de tous côtés des points de vue charmans. Ses jardins sont dessinés dans le genre paysagiste. Le parc contient environ cinquante arpens.

Le village de Saint-Ouen appartient à l'arrondissement et au canton de Pontoise. Sa population, y compris l'Aumone et le hameau d'Épluches, est de 1,388 habitans.

CHAPITRE IV.

PONTOISE.

Cette ville est située sur la rive droite de l'Oise, sur la cime et le penchant du coteau qui domine la rivière, et sur la route de Paris à Rouen, à sept lieues de Paris.

Si l'on en croyait les *Antiquités de la ville de Pontoise*, cette ville aurait été bâtie mille ans environ après le déluge, par un Moïse Belgius, XIVe. roi des Gaules. On sent que nous ne rapportons cette opinion que pour en faire ressortir l'absurdité.

Toutes les fois qu'il est question de la Gaule, il faut bien se pénétrer de cette idée que les documens positifs ne remontent qu'au temps des Romains ; au-delà tout est conjectures.

Briva-Isaræ est le nom que l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne donnent à cette position géographique. *Briva* ou *Brivas*, en celtique, signifie un pont ou un passage sur une rivière, et *Isara* est le nom latin de la rivière d'Oise. Dans les temps plus récens on a traduit

Briva en latin *Pons*, et on a écrit *Pons-Isaræ*. La voie romaine, partant du bourg de l'Estrée près Saint-Denis, arrivait jusqu'au lieu de Saint-Ouen; au bas et en face de l'abbaye de Saint-Martin était l'ancien pont. On rencontre dans cette direction des restes de la voie romaine et même des restes de ce pont; cette voie passait au bas de Pontoise et ne s'élevait point comme la route actuelle jusqu'à la hauteur de cette ville.

Pontoise ne paraît sur la scène historique qu'au IXe. siècle, du temps des incursions des Normands qui incendiaient, pillaient tous les lieux placés sur leur passage, et en égorgeaient les habitans sans défense. En l'an 885, les Français s'occupèrent enfin de leur résister; ils construisirent des forteresses; ils en établirent une à Pontoise (*Pontem Hisaræ*); *Alatramn* fut chargé de la défendre; et l'évêque de Paris, Goslin, y envoya des munitions.

Au mois de novembre, les Normands, montés sur leurs bateaux, entrent dans l'Oise, assiégent la ville et coupent les conduits des eaux de la rivière qui seule abreuvait les habitans. Le manque d'eau obligea les défenseurs de la forteresse à demander la paix et la vie sauve, ce

que les Normands accordèrent. Alatramn avec ses hommes se retira dans le Beauvaisis. Les Normands enlevèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans la forteresse et y mirent le feu [1]. De là les Normands marchèrent sur Paris.

Les forteresses de cette époque étant en bois, on les construisait et on les brûlait facilement.

Après la mort du roi Robert et pendant les guerres qui s'élevèrent entre sa veuve et Henri son fils aîné, qu'elle voulait écarter du trône pour y placer Robert son fils puîné, Henri demanda du secours à Robert, comte de Normandie. Celui-ci s'empara des principales villes de France ; la reine effrayée renonça à son projet, et donna au duc Robert Pontoise, Chaumont et tout le Vexin français.

Dès-lors il y eut des comtes du pays Pontoisien et de Chaumont. Drogon et son fils Gautier furent ces premiers comtes.

Pontoise n'avait alors rien de ce qui caractérise une ville ; on voit qu'une forteresse en bois y fut construite pour arrêter les Normands, qu'elle fut brûlée ; et dans le récit de cet événe-

[1] *Annales sancti Vedasti* et *Chronica de gestis Normannorum in Franciâ*. Recueil des historiens de France, tome VIII, pag. 84 et 95.

ment il n'est point parlé d'une ville. Les comtes que je viens de nommer ne prennent point le titre de comtes de Pontoise, mais celui de comtes du pays Pontoisien : ce qui suppose l'absence d'une ville et la présence d'une faible bourgade. Le château de Pontoise, brûlé par les Normands, fut, sous les premiers rois de la troisième race, entièrement rétabli. En 1069, le roi de France, Philippe Ier., y séjourna, et, par lettres de cette année, accorda des priviléges à l'abbaye de Saint-Martin.

L'abbaye de Saint-Martin n'était pas encore environnée de murailles. Les seigneurs du château contribuèrent aux frais de leur construction. Le roi Philippe, en 1069, accorda aux moines la faculté de posséder en toute sécurité les biens qu'on leur donnerait et ceux dont ils feraient l'acquisition [1]. Ce monastère n'était alors habité que par un petit nombre de religieux. Gautier, premier abbé, ne s'y plaisant point, en partit furtivement et se retira à Cluny. Les moines mécontens, ayant découvert le lieu de sa retraite, obligèrent, en 1072, leur abbé à revenir dans son abbaye.

[1] *Gallia christiana*, tome XI. *Instrumenta*, col. 16.

Gautier s'y rendit, mais n'y vécut pas long-temps. Près du monastère était une grotte obscure et profonde; il s'y retira et y fit pénitence par des abstinences et des flagellations. Il ne put y rester long-temps encore, et alla habiter une île de la Loire, en face de la ville de Tours; d'où il partit bientôt après pour faire de nouvelles courses. Ce caractère inconstant attira à Gautier des réprimandes de la part de ses supérieurs. Dans un concile tenu à Paris, il manifesta des opinions qui le firent chasser de l'assemblée; il fut même emprisonné [1]. Cependant la turbulence de son caractère n'empêcha point qu'il ne fût mis au rang des saints. Il mourut en 1094.

L'abbaye de Saint-Mello ou Mellon fut établie, on ne sait à quelle époque, dans le lieu de Pontoise. On est certain qu'en 1091 Philippe Ier. la donna en fief à Guillaume, archevêque de Rouen. Cette église fut sécularisée; et un doyen succéda à son abbé.

Il existait dans le même temps à Pontoise une église de Saint-Pierre, desservie par des moines de l'abbaye du Bec; les moines de

[1] *Gallia christiana*, tome x, col. 254 et 255.

Saint-Mellon leur interdirent la faculté de sonner leur cloche. En 1089, le pape Urbain II écrivit à ces derniers moines pour se plaindre de leur conduite.

Ces trois établissemens religieux et le château donnèrent de l'importance à Pontoise, et le mirent au rang des villes de cette époque. Les habitans augmentèrent en nombre, mais n'en furent pas plus heureux. Placé sur la frontière du duché de Normandie et du royaume de France, ce lieu devint fréquemment l'objet des attaques des souverains de ces deux États, le théâtre des guerres atroces, des brigandages des comtes et seigneurs de ce temps. En 1097, au mois d'octobre, Guillaume, duc de Normandie, s'avança jusqu'à Pontoise, pillant, démolissant, brûlant et tuant tout sur son passage. Le roi Louis le Gros fut obligé de céder à ce duc Pontoise, Chaumont, Mantes et tout le Vexin.

Sous le régime féodal, tout ce qui portait un caractère d'utilité devenait une occasion de malheurs; le pont bâti sur l'Oise était important pour le passage des hommes de guerre; il devint un poste militaire souvent disputé par les divers partis. Ce pont fut reconstruit à

une époque inconnue, un peu plus haut que l'ancien, qui était en bois et ne fut détruit qu'en 1680. Le pont existant aujourd'hui est un ouvrage du XVIe. siècle. Sur le milieu de sa longueur était une espèce de fortification qui gênait le passage ; elle a été démolie pendant la révolution. Il était aussi fermé par des portes aux deux extrémités de ce pont.

Pontoise et le Vexin étant de nouveau soumis aux rois de France, les habitans d'une partie de la ville, qu'on nommait la *Ville-Neuve Saint-Mellon*, et qui avoisinait le château situé près de l'église de ce nom, en 1196, achetèrent de Philippe-Auguste une charte de commune. Cette charte porte que : Les habitans paieront un cens de cinq sous par chaque masure ou maison, et un setier d'avoine, mesure de Pontoise ; qu'ils ne seront plus sujets à aucune redevance pour ce qu'ils achèteront ou vendront, si ce n'est un denier pour chaque muid de vin. Les amendes pour les crimes sont réduites de soixante sols à sept sols et demi. Lorsqu'ils suivront le roi à l'armée, on ne pourra les obliger à s'éloigner au point qu'ils ne puissent revenir le soir dans leurs maisons, etc. Dès-lors cette ville fut gouvernée par un maire et douze pairs.

Au XIVe. siècle, on donnait au maire la qualité de *Maire-Prevôt et Voyer* de la commune de Pontoise.

En 1131, le 5 mai, le pape Innocent II séjourna dans Pontoise; et une de ses lettres est datée de cette ville.

Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe II, lorsque les évêques eurent cassé son mariage avec le roi, fut reléguée à Pontoise. Ce fut là que cette infortunée princesse travailla habilement avec son père, réussit à ramener le roi par la douceur, et repoussa les conseils violens du comte de Flandre, son beau-frère, qui voulait entrer en France à main armée.

Saint Louis habita aussi Pontoise. C'était, dit Joinville, le lieu qui lui plaisait le plus, parce que sa chambre était située au-dessus de celle de la reine Marguerite son épouse; et, comme la mère de ce roi, Blanche de Castille, ne voulait point qu'il vît Marguerite pendant le jour, les deux époux, pour éluder ce caprice tyrannique, se parlaient par le vide d'un escalier à vis.

Louis descendait-il dans la chambre de Marguerite, des huissiers, en sentinelles, en frap-

pant la porte avec leurs verges, avertissaient les deux époux de l'arrivée de la reine-mère; à ce signal, le roi remontait promptement chez lui.

Marguerite fut malade à Pontoise; le roi se rendit dans sa chambre. Blanche le surprit auprès de son épouse; elle le saisit par le bras pour le faire sortir avec elle, en lui disant: *Venez-vous-en, vous ne faites rien ici.* Indignée de cette dureté, Marguerite s'adressant à Blanche, s'écrie: *hélas! vous ne me laisserez voir monseigneur ni morte ni vive.* En disant ces mots elle tomba évanouie [1].

En décembre de l'an 1243, pendant son séjour à Pontoise, ce roi éprouva une longue maladie qui alarma les puissans du royaume; plusieurs abbés, évêques et archevêques se rendirent dans cette ville; ils ordonnèrent des prières publiques, des processions, des aumônes, et l'exposition à découvert des reliques de Saint-Denis. Le roi, après avoir langui longtemps, recouvra la santé [2].

[1] *Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville, édition de 1761, page 127.

[2] *Idem*, pages 189 et 190.

On croit que le faubourg, traversé par la route de Paris, doit son nom de l'*Aumône* aux nombreuses aumônes faites dans cette circonstance.

Ce fut vers la fin de cette maladie que le roi prit la résolution de se croiser; et, dès qu'il fut entièrement rétabli, il partit pour la croisade : résolution inconsidérée, et qui prouve que dans un prince les excès sont dangereux, même ceux de la dévotion.

Quoique la charte de commune garantît aux habitans de Pontoise que leur ville ferait constamment partie du domaine de la couronne de France, Charles, roi de Navarre, dit *le Mauvais*, assurant que Philippe-de-Valois lui avait cédé ses droits sur cette ville, fit, avec ses gens, plusieurs efforts pour s'en emparer. Le roi Jean, par lettres de mai 1350, et Charles régent, son fils, par lettres de mai 1359, déclarèrent que Pontoise restait uni au domaine de la couronne [1].

La population de Pontoise croissait : vers l'an 1107, Hildeberge de Galardon, femme ri-

[1] *Ordonnances des rois de France*, tome IV, pages 63 et 198.

che et pieuse, avait donné de grands biens à l'abbaye de Saint-Martin, et fondé un hôpital auprès de cette abbaye [1].

Sans doute, il arriva à Pontoise ce qui arrive dans plusieurs autres lieux : les biens des pauvres furent envahis par les moines. Les bourgeois de cette ville se constituèrent en confrérie et fondèrent un nouvel hôpital; cette confrérie et cette fondation, sous le nom de *Confrérie de Saint-Jacques*, furent confirmées par lettres de Charles VI, en mars 1380 [2].

Pontoise, pendant les guerres du XVe. siècle, eut beaucoup à souffrir des calamités qui en sont les suites ordinaires.

Le 29 juillet 1419, cette ville fut prise par les Anglais. Les habitans de tout sexe, de tout état, dans le plus grand désordre, pleurant sur le pillage et la ruine de leurs maisons, sur la mort violente de leurs amis, de leurs parens, s'enfuirent du côté de Paris, et se présentèrent à la porte de Saint-Denis. De cette troupe de fugitifs, les uns étaient blessés et les autres dépouillés; on voyait des femmes porter leurs

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XIV, page 159.
[2] *Ordonnances des rois de France*, tome VI, page 568.

enfans dans leurs bras ou dans des hottes ; la plupart étaient sans chaperon ou n'avaient qu'un simple corset ; quelques-uns étaient en chemise. On y remarquait des prêtres qui n'étaient vêtus que d'une chemise et d'un surplis par-dessus. Tous se lamentaient et criaient, *nous sommes de Pontoise ! cette ville, ce matin, a été prise par les Anglais ; ce matin nous étions tranquilles dans nos maisons ; et à midi nous avons été réduits au désespoir ; nous sommes comme gens exilés et demandant notre pain.* La chaleur était excessive : ces malheureux en étaient accablés, et de plus pressés par la faim. Plusieurs femmes grosses accouchèrent dans le chemin et moururent misérablement. Les Parisiens, quoique manquant de vivres, accueillirent ces malheureux. Ils s'étonnèrent de ce que le roi et le duc de Bourgogne, étant à Saint-Denis avec une bonne troupe de gendarmes, lors de la prise de Pontoise, au lieu de venir au secours de cette ville, s'enfuyaient du côté opposé, vers Charenton et Lagny[1]. Le roi en démence, le duc de Bourgogne trahissant la France, livrèrent bientôt, par le fameux traité du 21 mai 1462,

[1] *Journal de Charles* VI *et de Charles* VII, pages 55 et 56.

le royaume à l'Angleterre. La guerre se continuait entre le parti du dauphin ou des Armagnacs et les Anglais.

Ces derniers conservèrent Pontoise jusqu'en 1423. *Wiby*, obligé de se rendre à Paris, laissa le commandement de la ville à un chevalier nommé Ripellay. Un jour que ce Ripellay avait envoyé la garnison au fourrage, les habitans fermèrent les portes pour empêcher les soldats de rentrer. Ils envoyèrent aussitôt demander au roi l'Ile-Adam pour les gouverner, et rendirent cette ville au nouveau gouverneur, qui la conserva jusqu'en 1437, que les Anglais la reprirent par un assez singulier artifice.

Le 13 février 1437, les campagnes étaient couvertes de neige; Talbot, général anglais, résolut d'escalader la ville, et de faire concourir à son projet la rigueur même de la saison; il fit vêtir tous ses soldats de toile blanche, et, à la faveur de la blancheur de la neige et de l'obscurité de la nuit, il s'avança avec ses troupes assez près de la ville. Les soldats, séparés les uns des autres, couchés sur la neige, se traînent jusqu'aux fossés sans être aperçus; et sans bruit ils plantent des échelles, montent sur les murailles avec le même succès; et, en-

trés dans la ville, ils s'emparent des principaux postes.

L'Ile-Adam fut à la fois accusé de négligence et de lâcheté : il n'opposa aucune résistance à l'ennemi; et, quoiqu'il eût des troupes et des vivres suffisans, il s'enfuit en chemise par une poterne. Les habitans, livrés au vainqueur, éprouvèrent tous les malheurs de leur situation : beaucoup d'entre eux furent massacrés; et ceux qui échappèrent à la mort, renfermés dans les prisons, furent taxés à des rançons qu'ils ne purent payer; plusieurs de ces derniers périrent dans des cachots [1].

Le 4 juin 1441, le roi Charles VII, à la tête d'une armée de douze mille hommes, vint faire le siége de Pontoise, qui dura trois mois. Le 19 septembre, on donna un assaut général.

Ce roi Charles VII n'était pas en fonds : il abandonna souvent le siége, afin d'aller à Paris et ailleurs lever des contributions extraordinaires pour alimenter ses troupes. Cependant la ville fut prise; et, malgré les longueurs du siége, il ne périt que dix ou douze Français. Le roi, étant maître de la place, donna

[1] *Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, p. 173.

des ordres pour empêcher le pillage; il défendit de faire aucun mal aux habitans, qu'il savait avoir été fort affectionnés à sa personne; et il alla lui-même à cheval, accompagné de son fils, pour rassurer les bourgeois.

Lors de la ligue, dite *du Bien Public*, formée contre Louis XI, le commandant de Pontoise, Louis Sobier, livra ce poste aux ennemis du roi, qui le conservèrent jusqu'au moment où celui-ci, pressé de toutes parts, se vit forcé, la même année 1465, de signer le traité de Conflans.

Plus tard, la fille de ce même Louis XI, Jeanne de France, reçut, de Louis XII, la ville de Pontoise, pour la dédommager de la répudiation dont ce roi l'avait affligée.

Dès 1560, des états-généraux avaient été convoqués à Orléans, au sujet des troubles de religion; l'année suivante, de nouveaux états-généraux furent réunis à Pontoise.

Les états de 1561 ne se composaient que de vingt-six députés: treize de la noblesse et treize des communes.

Ces états eurent à délibérer sur la formation du conseil d'administration, sur la pacification

des troubles du royaume et sur la liquidation des dettes du roi.

Sur le second point, les états représentèrent que le bannissement, la prison, les gibets et les bûchers, qu'on avait opposés aux progrès de la nouvelle religion, devaient nécessairement allumer un feu que toutes les puissances humaines ne pourraient plus éteindre; en conséquence, ils requéraient qu'on n'inquiétât plus personne sur sa croyance, pourvu qu'il remplît les devoirs de citoyen; et qu'on cédât, dans chaque ville, ou une église vacante ou quelque terrain vague sur lequel il fût permis aux réformés de bâtir un temple, de s'y assembler, et de pratiquer en toute liberté leurs exercices religieux : détermination sage, et dont l'exécution eût épargné bien du sang à la France.

Mais les deux ordres pensaient bien que ce projet trouverait une vive opposition dans l'assemblée des évêques. Aussi, persuadés que l'influence du clergé tenait en grande partie à ses richesses, les deux ordres furent d'avis, chacun en particulier, de ne rien payer, et, tous ensemble, de rejeter toutes les charges sur le clergé, excepté quelques sommes peu considérables qu'on devait se procurer

par le redressement des comptes des employés du gouvernement.

Les nobles disaient : cette petite diminution de la dette effectuée, le reste sera partagé en trois parts, dont les deux premières seront acquittées par le clergé. Comme ses biens ne sont ordinairement que des libéralités des rois et des anciens barons, et que ceux qui en jouissent, n'en sont, à proprement parler, que les administrateurs, il dépend toujours du roi et de l'ordre de la noblesse d'en affecter l'usage à des objets d'utilité publique.

Le tiers-état, pour acquitter la même somme, proposait deux plans différens : le premier consistait à saisir, au profit du roi, les revenus de tous les bénéfices dont les titulaires ne résideraient pas sur le lieu; à déclarer le roi héritier de tous les évêques, abbés, prieurs et simples religieux; à lever, sur tous les bénéfices, depuis trois décimes sur tous ceux qui n'iraient pas à 500 livres, jusqu'aux deux tiers pour ceux qui excéderaient 6,000 livres; à diminuer le traitement des évêques, archevêques et cardinaux, jusqu'à concurrence de 6, de 8 et de 12,000 livres. Pour les Chartreux, Célestins, Mathurins qui n'avaient droit

à rien dans ce monde, qu'à la vie et à l'habit, on pouvait, sans scrupule, s'emparer de leurs épargnes, des trésors de leurs églises et de leurs immenses revenus.

Ces délibérations font connaître l'esprit du temps. On était peu éloigné d'une réforme générale; la cour sentait le besoin de céder; elle avait fait un pas : elle allait en faire de nouveaux; le clergé s'agita; et l'issue de ce grand débat fut la Saint-Barthélemi.

Plus tard, Henri III et Henri, roi de Navarre, s'étant réunis contre les ligueurs, et, apprenant que les Parisiens commençaient à se lasser de la ligue, s'avancèrent vers Paris avec leur armée. Après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, et ayant sous leurs ordres le maréchal de Biron et le duc d'Épernon, ils prirent la ville de Pontoise, défendue par d'*Alincourt* qui en était le gouverneur. De là, ayant reçu un renfort de dix mille Suisses, ils marchèrent vers la capitale, dans l'intention d'en faire le siége.

Pendant les troubles de la Fronde, le roi se rendit à Pontoise; et, le 6 août 1672, il y transféra le parlement; l'assemblée ne fut pas

très-nombreuse. En 1720 et en 1755, le parlement y fut encore transféré.

En 1601, Pontoise fut le théâtre de débats fâcheux entre un curé de l'église de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Mellon. Les chanoines de Saint-Mellon, comme curés primitifs de toutes les paroisses qui composaient le doyenné, administraient seuls, à l'exclusion des curés de leur ressort, le sacrement de l'extrême-onction ; ils jouissaient encore de plusieurs exemptions et droits honorifiques qui leur ont été moins disputés que leurs droits curiaux. Un curé de Saint-Pierre, nommé *Robert Subtil*, soutenu par *Charles de Bove*, grand-vicaire de Pontoise, voulut abolir ces droits. Ces deux hommes, entêtés, violens et faux, ne se contentèrent point d'employer contre le chapitre des moyens juridiques, ils ne purent se défendre d'user de voies de fait. Le grand-vicaire de *Bove*, voyant dans l'église de Saint-Maclou, le 1er. mai 1601, un chanoine de Saint-Mellon qui allait commencer la messe, lui arracha de force sa chasuble en présence de tout le monde. Le curé *Subtil*, un jour de la Fête-Dieu, où les chanoines de Saint-Mellon ont droit de figurer au premier rang, porta

à la procession une sainte hostie, et prit place au-dessus de celle que portaient les chanoines. Un autre jour de fête, ce même curé *Subtil* empêcha violemment les chanoines de célébrer les premières vêpres et la messe : pendant que ceux-ci entraient dans son église, il s'empara des siéges du chœur avec ses ecclésiastiques, chanta les vêpres, et ameuta le peuple afin de faire sortir les chanoines. Le lendemain, il fit arracher de force la chasuble à un chanoine qui commençait la messe au bas de l'autel; le chefecier de Saint-Mellon ayant repris cette chasuble pour la rendre au chanoine, le curé *Subtil* le frappa de plusieurs coups de genou dans le ventre et d'un coup de poing dans le visage. Un chanoine de Saint-Mellon, secrétaire de cour d'église, avait, en cette qualité, pris séance au synode du 14 novembre 1606 : le grand-vicaire de *Bove* ne put, en le voyant, dominer sa colère; quoiqu'il fût prêt à commencer la messe et vêtu des habits sacerdotaux, il courut sur lui, le prit au collet et s'efforça, à coups de pied et à coups de poing, de le jeter hors de l'assemblée.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?

Voyons quel était Pontoise à cette époque, et quel il fut jusqu'en 1789.

La ville de Pontoise renfermait une collégiale sous le titre de *Saint-Mellon*, et cinq autres paroisses dont la principale était Saint-Maclou; une abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre de *Saint-Martin;* un couvent de cordeliers; une abbaye de bénédictines anglaises; des chanoinesses régulières de l'Hôtel-Dieu, sous le titre de Saint-Nicolas; l'ermitage de Saint-Michel; les carmelites de Saint-Joseph; les ursulines de la Visitation de la Vierge; le prieuré de Saint-Pierre, etc.

Nous avons déjà parlé de l'église de Saint-Mellon; c'était d'abord une abbaye; elle fut, au XIIIe. siècle, changée en collégiale. Le bâtiment de Saint-Mellon n'avait rien de remarquable; l'église était renfermée dans l'enceinte du château de Pontoise. Elle n'existe plus.

L'église paroissiale de *Saint-Maclou*, la principale paroisse de la ville, passait aussi pour une des plus anciennes [1]. Il y avait, dans cette église, une cure d'où dépendaient seulement les habitans du château.

[1] *Voyez* la gravure.

ÉGLISE St MACLOU A PONTOISE.

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale
V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

L'abbaye de *Saint-Martin* avait, comme nous l'avons vu, resté isolée dans la plaine.

La paroisse de la Trinité, qui avait pour église celle de Saint-Martin, fut d'abord d'une grande étendue; mais les religieux érigèrent une chapelle de la Vierge dans les limites de cette paroisse; cette chapelle devint plus tard paroisse elle-même; en sorte que l'ancienne paroisse de la Trinité, dont le curé était en même temps prieur de l'abbaye, fut réduite presque à rien. L'architecture de l'église de Saint-Martin était d'une hardiesse surprenante : six frêles piliers suffisaient pour soutenir la voûte du chœur et la tour. Le réfectoire des moines était très-beau. L'église de Saint-Martin est détruite; il n'en reste qu'une tour.

Les *Bénédictines anglaises* étaient à l'entrée de la ville, sur la nouvelle paroisse dont on vient de parler; elles avaient été, en 1659, transférées de Boulogne-sur-Mer à Pontoise. Jean d'Igbi, frère du comte de Bristol, étant devenu bienfaiteur de l'abbaye, eut dans son église une tombe sur laquelle on grava cette inscription modeste :

Hic jacet umbra, et pulvis et nihil.

Ci gît une ombre, puis de la poussière, puis rien.

Le *couvent des Cordeliers* fut fondé, par la reine Blanche, en 1248. Rasé par les Anglais, en 1441, lorsque Charles VII prit Pontoise d'assaut, il fut rebâti plus tard. Dans l'église était déposé le cœur de Georges d'Amboise, cardinal et archevêque de Rouen; les jardins du couvent étaient beaux. C'est là que furent tenus les états-généraux, en 1561. Sur les ruines de ce couvent fut construite, par M. Abraham, une des plus belles maisons de Pontoise.

Le *couvent des Carmélites* est le second que cet ordre ait eu en France; il a donné naissance à ceux de Bourges, de Louvain, de Reims, de Dijon, de Tours, de Dole, de Riom, d'Amiens, de Rouen, de Gisors, de Bruxelles; les Carmélites furent reçues à Pontoise, en 1605. On voyait, dans leur église, le tombeau du chancelier de France, Pierre Séguier.

L'église des Jésuites, bâtie sur le modèle de la chapelle de Versailles, servait, dans les derniers temps, de grenier à sel.

Indépendamment des établissemens religieux, il y en avait quelques autres à Pontoise qui méritent d'être mentionnés : tel était le

collége. Ce collége dépendait de la collégiale de Saint-Mellon qui avait introduit un usage singulier ; elle assujétissait le maître d'école à porter tous les ans, au chapitre, la démission de sa place ; et il était rétabli sur-le-champ, si l'on était content de lui. Le maître était obligé, dans cette cérémonie, de porter aux chanoines, ses verges, symbole de son pouvoir ; et le chapitre, en les lui remettant, lui rendait aussi toute son autorité. Cette école fut plus tard remplacée par un collége en forme.

L'hôpital des *Confrères de Saint-Jacques*, dont j'ai mentionné la fondation, a subsisté jusqu'en 1650. Ces confrères étaient sérieusement qualifiés de *belitres*, mot devenu injurieux.

Sous le rapport administratif, Pontoise était, à la même époque, le chef-lieu d'une élection, ayant une vicomté, une prevôté, une mairie royale, une châtellenie, un grenier à sel, une maréchaussée et un bailliage.

Aujourd'hui, la ville de Pontoise n'a plus que deux paroisses : Saint-Maclou la principale [1], et Notre-Dame moins considérable ; l'Hôtel-Dieu est détruit ainsi que l'église, ou plutôt

[1] *Voyez* la gravure.

converti en l'Hospice des Infirmes ; c'est un bel édifice. Elle a un collége et plusieurs maisons d'éducation ; le couvent des Trinitaires est une maison de campagne ; celui des Carmelites renferma quelque temps une filature de coton ; il est rétabli sans autre autorisation, que celle du maire. Le couvent de Saint-Jacques a été converti en magasin à blé, ainsi que celui des Ursulines, qui a, pendant un temps, servi de salle de spectacle.

Il s'est établi à Pontoise, depuis la révolution, des fabriques de bonneterie, de bijoux d'acier, de bleu de Prusse et d'autres produits chimiques, et une fonderie en cuivre. Il s'y fait un grand commerce de blé et de bestiaux.

Sur la route de Rouen, à l'une des extrémités, et à la porte de la ville, était une tour qui n'a été démolie qu'en 1824 ; hors de la ville est le château de Marcouville, autrefois seigneurial. Près du lieu où exista l'abbaye de Saint-Martin, on trouve celui qui a appartenu au cardinal de Bouillon, et qui, auparavant, formait la maison abbatiale ; le parc spacieux de ce château a été dessiné par

le célèbre Le Nostre. On avait trouvé moyen d'y faire monter l'eau par la terrasse du côté de la ville; parmi plusieurs bassins avec leurs jets, on en distinguait un qui s'élevait à une hauteur considérable : toutes ces décorations n'existaient plus même avant 1789. Le duc de Bouillon avait fait détruire les eaux; et plus tard le prince de Conti fit abattre les anciens arbres; mais le château existe toujours.

Pontoise est le chef-lieu d'une sous-préfecture du département de Seine-et-Oise; il a un tribunal de première instance, une justice de paix; c'est la résidence d'un lieutenant et d'une brigade de gendarmerie. Sa population est de 5,339 habitans.

L'arrondissement de Pontoise a une population totale de 86,920 habitans; on y compta en 1820, 2,410 naissances, dont 1,178 garçons, 1,105 filles légitimes; 64 enfans naturels reconnus, 63 abandonnés. Il y eut, la même année, 628 mariages, dont 513 entre garçons et filles, 17 entre garçons et veuves, 80 entre veufs et filles et 18 entre veufs et veuves. Le nombre des décès fut de 2,239, d'où il suit que le nombre des naissances surpasse celui des décès de 171.

Le même arrondissement payait de contributions 1,691,556 fr. 77 cent.

L'arrondissement de Pontoise compte sept cantons, qui sont : Écouen, Enghien *ou* Montmorency, Gonesse, l'Ile-Adam, Luzarches, Marine et Pontoise.

LIVRE II.

Route de Pontoise à Rouen.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Nous embrassons ici une vaste étendue de pays : Pontoise et Rouen, la Seine et Gisors en sont les limites. Ce pays renferme une grande partie du Vexin français et du Vexin normand.

Le Vexin français est presque en entier composé de l'immense plateau de Marine. « Ce pla-
» teau, disent MM. Cuvier et Brongniard [1],
» est terminé au nord, à l'ouest et au sud par
» des collines de craie ; il porte dans plusieurs

[1] *Géographie minéralogique des environs de Paris*, chapitre II, §. VI.

» endroits ou des masses de sable ou des masses
» de gypse, surmontées de sable et de terrain
» d'eau douce.

» Il est assez élevé au-dessus du lit des ri-
» vières qui le bordent, telles que l'Oise, la
» Seine, l'Epte et le Troëne. Quand on est sur
» ce plateau, on ne monte plus d'une manière
» remarquable, que pour passer par-dessus
» les collines de sable et de gypse qui le sur-
» montent, telles que celles de Grisy, de
» Marine, de Sérans, du Montjavoux, de
» Triel, etc., et on ne descend que pour tra-
» verser les lits des rivières qui le sillonnent;
» alors on voit les couches épaisses qui com-
» posent cette puissante masse calcaire, comme
» à Chars, où même la craie qui la supporte,
» comme à Gisors, à Saint-Clair, à Magny, à
» Mantes et à Juziers. »

Dans la partie septentrionale, en suivant la route de Pontoise à Gisors et la vallée de Troëne, on trouve, au bas de Cormeilles, au pied d'une montagne gypseuse, une couche mince de quartz caverneux qui offre très-certainement le caractère des derniers lits de la formation calcaire. Près de Latainville, un peu avant de descendre à Gisors et d'arriver à

la craie qui se montre dans la vallée de l'Epte, on trouve des coquilles fossiles; ce lit a le caractère des couches inférieures de la formation calcaire. On le retrouve encore, 1°. au Mont-Ouen, à l'est de Gisors, où il est placé sur un lit de sable calcaire, renfermant des nummulites qui sont toujours inférieures aux coquilles dont nous venons de parler; au-dessous et vers le sommet de cette butte, se montrent des cérites; 2°. sur la pente méridionale de la vallée du Troëne à Laillery et à Liancourt près de Chaumont; le banc qui est ici épais et riche en espèces extrêmement variées, a rendu ce lieu célèbre parmi les amateurs des coquilles fossiles [1].

La partie méridionale du plateau de Marine offre quelques particularités dans la disposition des couches de la formation calcaire. « En » sortant de Poissy, on trouve un terrain d'al- » luvion très-étendu, après lequel on arrive » au cap méridional du plateau calcaire d'où » on extrait du moellon. » Du côté de Triel, on trouve une carrière où l'on remarque des puits naturels, qui ne sont pas les seuls

[1] *Voyez* pour des détails l'ouvrage précité.

qu'offrent les environs de Paris, mais qui sont peut-être les plus curieux.

« Ces puits verticaux, à parois assez unies » et comme usées par le frottement d'un tor- » rent, ont environ cinq décimètres de dia- » mètre; ils sont remplis d'une argile sablon- » neuse et ferrugineuse et de cailloux siliceux » roulés. Mais ce qu'ils offrent de plus remar- » quable que les premiers (ceux du plateau » d'entre Seine-et-Oise), c'est qu'ils ne percent » pas les couches supérieures; ils commencent » tous au même niveau. On doit conclure » naturellement de cette disposition que ces » puits avaient été ouverts et étaient déjà rem- » plis lorsque les couches calcaires supérieures » ont été déposées. Cette observation, jointe » à celles que nous avons faites sur les diffé- » rences qui existent constamment entre les » coquilles fossiles des principaux systèmes de » lits calcaires, concourent à nous prouver » que les couches calcaires ont été déposées à » des époques assez éloignées les unes des » autres; car il paraît évident qu'il a fallu que » les couches inférieures fussent toutes dépo- » sées, que les puits eussent été creusés par la » cause inconnue qui les a formés et qui a dû

» agir pendant un certain temps pour unir leurs » parois comme elles le sont ; il a fallu ensuite » qu'ils aient été remplis par les argiles ferru- » gineuses, les sables et les cailloux, avant que » les couches calcaires qui les ont fermés, se » soient déposées ; ces opérations ont dû né- » cessairement se succéder ; et leur succession » suppose un temps assez considérable. Mais » nous n'avons aucune donnée qui puisse nous » faire évaluer ce temps, même par approxi- » mation.

» Ces puits sont d'ailleurs assez communs » dans le calcaire marin. »

Le long de la côte, entre Triel et Meulan, la formation calcaire est très-épaisse ; et le coteau lui-même, très-élevé, présente deux sortes d'exploitations de carrières placées immédiatement l'une au-dessous de l'autre : le calcaire en bas et le plâtre en haut. « Ici, disent les » auteurs précités, la formation calcaire pré- » sente quelques particularités que nous n'a- » vons pas vues ailleurs. Premièrement, les » couches y sont inclinées dans quelques en- » droits, notamment à la sortie de Triel ; mais » cette inclinaison n'a aucune régularité. Il » paraît cependant que toute la masse va un

» peu en montant du côté de Meulan, et que
» les bancs qui sont au tiers inférieur de la
» côte, se relèvent du côté de la rivière. Ces
» bancs présentent des sillons longitudinaux,
» arrondis dans leur fond, et qui semblent
» avoir été creusés par un courant; ces éro-
» sions se représentent encore sur les rochers
» calcaires du mamelon d'Issoud, entre Meu-
» lan et Mantes, et se continuent jusque vis-à-
» vis Rolleboise. En second lieu, on remarque
» vers le milieu de la formation calcaire, des
» bancs puissans de sable siliceux, tantôt pres-
» que pur, tantôt mêlé de calcaire, mais ren-
» fermant toujours des coquilles plus ou moins
» nombreuses; et changées en calcaire blanc,
» elles sont très-bien conservées, d'espèces
» assez variées..... Ce sable est quelquefois
» friable, comme on l'observe immédiatement
» à la sortie de Triel; mais plus souvent il est
» agglutiné en grès, tantôt tendre, blanc et
» opaque, tantôt dur, luisant, gris et trans-
» lucide. Ces deux sortes sont mêlées dans la
» même couche. On prend la plus dure pour
» paver la route. Toute la côte, jusqu'aux
» deux tiers de sa hauteur, présente ces bancs
» de grès coquillier alternant avec des marnes

» calcaires, ou avec du calcaire assez solide » et qui paraît moins coquillier que ce grès.

» Au nord-est de Meulan, à la naissance du » joli vallon de Sagy, sont les carrières cé- » lèbres de Saillancourt, exploitées pour le » compte du gouvernement et pour l'usage » particulier des ponts et chaussées.

» Le calcaire marin présente dans ce lieu un » aspect un peu différent de celui qu'il offre » dans les environs de Paris. C'est une masse » sans assises distinctes, laissant voir seule- » ment quelques lignes sinueuses, à peu près » horizontales, mais dont les sinuosités ne sont » pas même parallèles.

» Cette masse calcaire a environ dix-huit » mètres d'épaisseur, depuis le point le plus » élevé, jusqu'au lit de sable sur lequel re- » pose le dernier banc. Elle peut être divisée » en deux parties.

» La partie supérieure, nommée *décomble* » par les ouvriers, a, dans sa plus grande » épaisseur, douze mètres cinq décimètres; » le calcaire qui la compose est blanc, tendre, » même friable, et ne peut guère, par ces » raisons, être employé dans les construc- » tions. Elle renferme les coquilles fossiles des

» couches moyennes du calcaire des environs
» de Paris; mais ces coquilles sont tellement
» brisées, qu'on ne peut guère en distinguer
» quelques-unes, que dans la partie inférieure
» de la masse.... Les parties moyennes de cette
» masse supérieure présentent, comme à Châ-
» tillon, à Saint-Nom, etc., des empreintes
» de feuilles très-bien conservées....

» La partie inférieure est composée comme
» celle que nous venons de décrire, et peut-
» être même, plus évidemment qu'elle, d'une
» masse continue de calcaire généralement jau-
» nâtre, et formé de grains assez gros, mais
» solidement agglutinés.....

» Ces grains sont de toute nature; on y voit
» un grand nombre de débris de coquilles,
» des coquilles entières, du sable siliceux et
» du sable calcaire. On trouve dans certaines
» parties de cette masse des amas de grosses
» coquilles, ayant quelquefois conservé leur
» brillant nacré, et absolument semblables à
» celles des assises à chlorite terreuse de Meu-
» don, de Bougival, etc. Mais ce qu'on y
» trouve de plus que dans ces derniers lieux :
» ce sont de grands oursins du genre des cassi-
» dules.....

» Quoiqu'il n'y ait point d'assises réelles et » distinctes, on y reconnaît cependant des lits » de pierre qui diffèrent entre eux par leur » couleur, par leur solidité, par la nature des » fossiles qu'ils renferment. On remarque que, » quand on enlève de grandes parties de ces » lits, les blocs, en se détachant, indiquent » plutôt une stratification oblique qu'une stra- » tification horizontale.....

» La masse de calcaire marin exploitée à » Saillancourt rentre donc dans les lois de » superposition que nous avons reconnues au » calcaire des environs de Paris. Les seules » différences qu'elle offre existent dans l'é- » paisseur des couches inférieures, plus consi- » dérable ici qu'ailleurs, et surtout dans la » solidité et dans la durée à l'air des pierres » de taille qu'on en extrait.....

» Après Meulan, le calcaire coquillier de » Merry et celui qui couronne la craie au- » dessus de Juziers, n'offrent rien de particu- » lier..... »

Nous ne sommes pas aussi riches en observations minéralogiques sur le Vexin normand que sur le Vexin français; nous sommes réduits à rassembler ici ce qu'en ont dit plu-

sieurs auteurs, dont l'autorité est loin d'avoir la même force que celle de MM. Cuvier et Brongniart.

Le sol de la Normandie, coupé par un grand nombre de montagnes et de vallées qui lui donnent un aspect tout-à-fait pittoresque, renferme peut-être plus que celui d'aucune autre province de France, des mines de métaux précieux. On a même écrit que les mines d'or et d'argent n'y sont pas rares. « Cette province, dit » un ancien écrivain[1], ne doit rien céder aux ri- » chesses du Potosi, de la Floride et de la Cas- » tille d'or; elle a ses mines; et il ne manque » que des ouvriers. » Le même auteur assure qu'à Tracy est une montagne d'or qui ne demande que l'industrie pour le fondre, l'affiner et le rendre malléable; que sur la paroisse de Carolles on a découvert des mines d'argent; ailleurs, de l'argent vif, etc. Il faut souvent se défier des assertions de cette sorte, puisées dans des ouvrages publiés à une époque où la minéralogie n'était encore que peu avancée. Que la Normandie renferme des mines de cuivre,

[1] Dumoulin, *Histoire générale de la Normandie*. Discours, page 9.

que les mines de fer y soient très-communes, c'est un fait certain; mais là se borne la certitude.

On y trouve aussi de belles carrières de toute espèce de pierres noires à crayon, de pierres dures, de marbres, de grès, de meules de moulins; on connaît cette pierre naturelle qui se trouve dans les environs d'Hertré, connue sous le nom de diamant d'Alençon; on y trouve enfin de l'argile plastique, de l'argile à porcelaine et des terres de pipe.

Plusieurs rivières parcourent en tout sens le pays que nous embrassons ici; la plus considérable, la Seine, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois, en forme à peu près la limite méridionale; cette rivière commence à baigner les extrémités du Vexin, un peu au-dessus de Poissy, et ne le quitte plus.

Les autres rivières du Vexin, qui toutes se rendent dans la Seine, sont, en allant de l'est à l'ouest, l'Oise, l'Aubet, la Troëne, l'Epte, la Bonde, l'Andelle; et dans les murs de Rouen, l'Aubette et le Robec.

L'Oise, l'*Isara* des Latins, sépare les peuples de l'ancien Vexin de ceux du Parisis, depuis l'Ile-Adam jusqu'à Pontoise. La Viorne ou

Viosne vient se joindre à cette rivière, dans les murs de Pontoise, dont elle arrose la partie méridionale; l'Océron se jette dans l'Oise, un peu au-dessous de l'Ile-Adam.

Deux ruisseaux portent le nom d'Aubet : le premier se jette dans la Seine, près de Meulan, de même que le Monciau; le second se perd dans l'Epte.

La Troëne, la Bonde et la Levrière réunissent aussi leurs eaux à celles de l'Epte qui se jette à la Seine, après avoir arrosé Gisors et Saint-Clair.

On trouve ensuite deux petits ruisseaux : le Gambon qui tombe dans la Seine après un cours d'environ une lieue, et le Lieure qui prend sa source dans la forêt de Lions, et se réunit à l'Andelle qui, bientôt après, se rend elle-même dans la Seine.

Le Robec et l'Aubette sont deux petits ruisseaux qui s'approchent, se touchent presque à une lieue de Rouen et se jettent l'un et l'autre dans la Seine, après avoir arrosé la ville. On a écrit qu'autrefois ces deux rivières se réunissaient au-dessus de Rouen, et ne formaient plus, jusqu'à cette ville, qu'un grand

lac; mais cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve.

« Encore que la Normandie soit une des plus » froides régions de France, dit Dumoulin [1], » l'air y est assez tempéré, bien sain, fort » propre pour la digestion et surtout pour la » fécondité. » La Normandie, en effet, produit toute espèce de céréales, toute espèce d'arbres, « voire mesme des cèdres. » On y voit de même des cyprès, mais rarement ils résistent aux hivers très-froids. Les figuiers n'y portent point de fruits. Du reste, les autres fruits y sont en grande quantité, surtout les pommes et les poires qui produisent ces deux boissons si connues en Normandie : le cidre et le poiré. On a évalué à plus de trois millions d'hectolitres de cidre le produit annuel de la Normandie [2].

De même, les arbres de haute tige ne manquent point dans cette province; on y trouve plusieurs forêts considérables.

Mais la Normandie est surtout renommée

[1] *Histoire générale de Normandie. — Discours de Normandie*, p. 6.

[2] Marie Dumesnil, *Chroniques neustriennes*, p. 302.

pour ses bestiaux. On sait que les chevaux de ce pays forment une race particulière ; presque tous sont lourds, et plus propres aux travaux rudes qu'à la selle ; on élève encore des bœufs, des vaches en quantité dans les gras pâturages de Normandie ; les moutons s'y trouvent aussi en grand nombre.

CHAPITRE II.

VIGNY, MAGNY, SAINT-CLAIR-SUR-EPTE ET CHATEAU-SUR-EPTE, ÉCOS, ANDELYS (GRAND ET PETIT), ÉCOUIS.

§. Ier.

VIGNY.

VIGNY, petit village situé près de la route de Paris à Rouen, à deux lieues et demie à l'ouest de Pontoise, et à vingt lieues à l'est de Rouen.

Ce village, peu considérable, contenait anciennement une maladrerie dont les revenus furent dissipés, et qu'on réunit, en 1696, à l'Hôtel-Dieu de Meulan.

La cure de Vigny dépendait de l'abbaye de Fécamp; l'abbé en avait la nomination.

Il y existait aussi une chapelle *de la Sainte-Vierge* dans le village appelé le *Bordeau de Vigny*, nom que, dans les registres de l'archevêché de Rouen, de 1554, on a traduit en latin par ces mots : *Capella* lupanaris *de*

Vigneio[1]; ce qui donne un sens assez singulier; car on sait que le mot *lupanar* désigne un lieu de prostitution. Le mot *bordeau* signifiait à la fois *ferme, petite maison* et *lieu de débauche*, et sa traduction latine par *lupanar*, dissipe ici les incertitudes [2].

La présentation à cette chapelle appartenait au seigneur du Perché en Vexin.

Vigny avait aussi et conserve encore un beau château bâti par le cardinal d'Amboise; ce château appartenait, avant la révolution, au prince de Soubise, qui l'avait cédé à madame de Guéméné, sa vie durant. Ce château a été vendu, en 1822, par la famille de Rohan, à MM. Decher et Lefèvre, qui le font réparer, avec beaucoup de soins, dans le style gothique, par M. Guillaume, architecte [3].

[1] Duplessis, *Description de la haute Normandie*, tome II, page 818.

[2] *Voyez* Ménage, *Dictionnaire étymologique de la langue française*.

[3] *Voyez* la gravure.

GRANTHAM, THE VICARAGE.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI V. E. III

Digitized by Google

§. II.

MAGNY.

Petite ville sur la grande route de Paris à Rouen, dans une vallée à quatre lieues et demie au nord de Mantes, à trois et au sud de Gisors; sa distance de Paris est de quatorze lieues au nord-ouest.

On ignore l'origine de cette ville dont le nom est commun à plusieurs autres lieux de France. Il y existait un prieuré qui fut sécularisé, et dont la chapelle devint l'église paroissiale du lieu, sous le titre de *Notre-Dame*.

Au XVIe. siècle, lorsqu'on rédigea la Coutume de Senlis, Magny, qui dépendait de cette ville, n'y est qualifié que de village. Le seigneur de ce lieu, pendant les guerres civiles de la minorité de Louis XIII, obtint la permission de le faire entourer de murailles, de tours et de remparts : ce qui lui donna la physionomie d'une ville.

Ce lieu peu considérable fut distrait de la châtellenie de Chaumont, et eut une justice royale érigée en bailliages ressortissant nuement au parlement de Paris, et pour les matières pré-

sidiales au présidial de Beauvais; mais il resta toujours compris dans l'élection de *Chaumont et Magny* [1].

Magny avait anciennement, outre sa paroisse de Notre-Dame, un couvent de cordeliers et deux maisons de religieuses.

Les cordeliers furent, en 1622, établis dans une chapelle dépendante du prieuré, mais hors de la ville. En 1634, on leur bâtit, dans l'intérieur, une église et un couvent.

Les bénédictines furent établies dans la ville en 1639; en peu de temps il se forma une communauté considérable et dotée assez richement; mais des divisions survenues entre les religieuses, dont plusieurs quittèrent Magny pour aller fonder un nouveau monastère à Issy, diminuèrent beaucoup les richesses du couvent.

Le monastère des Ursulines datait de 1639; les premières religieuses éprouvèrent jusqu'où la misère peut aller. Leur fondatrice n'avait fait que leur procurer une maison dont il fallait encore payer le loyer; la fondation fut entreprise avec 5 deniers pour tout fonds. La supérieure ne recevait des filles qui se présentaient

[1] *Voyez* ci-après l'article *Chaumont*.

que ce qu'elles voulaient bien donner gratuitement; aucune religieuse n'apporta de dot; et cependant, en moins de dix ans, leur nombre montait à plus de cinquante, qui, toutes ensemble, n'avaient pas 5 sols de revenu, et devaient 45,000 livres. Ces malheureuses filles furent d'abord réduites à un peu de gros pain; bientôt du pain de seigle ou d'orge et une once ou deux de bœuf bouilli firent toute leur nourriture; plusieurs en devinrent folles; beaucoup furent obligées de sortir du couvent pour rétablir leur santé délabrée. Mais enfin, dès l'an 1653, leur condition commença à devenir meilleure par les dons qu'elles reçurent; et, à la fin du 16e. siècle, leur monastère était un des plus riches de la province.

Magny avait aussi un Hôtel-Dieu, fondé en 1585; il subsiste encore ainsi que la paroisse de Notre-Dame.

Dans cette paroisse on voit un baptistaire curieux; cet ouvrage date de la renaissance des arts; il a été restauré depuis la révolution. On y lit aussi l'épitaphe d'un curé de Magny, par Condorcet.

La petite ville de Magny est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de

Mantes; sa population est de 1426 habitans; les hameaux de Blamecourt, Arthieul, les deux Velanne, Charmont et Hodan, forment chacun une commune, mais dépendent, comme autrefois, de la paroisse de Magny.

Le hameau des *Boves*, où l'on voit un château rebâti en 1810, fait partie de la même commune; cette habitation est dans une situation agréable, qui offre une très-belle vue en amphithéâtre sur la ville de Magny et ses environs; elle est de plus entourée de prairies et d'un petit bois arrosé par des sources d'eau vive.

A l'entrée de la ville, du côté de Paris, est aussi une superbe maison avec un beau pavillon séparé du corps-de-logis par un parterre; elle est accompagnée de jolis jardins.

On remarque dans les environs de Magny :

1°. Le village de *Guiry*, avec un ancien château; ce village est situé à 2 lieues environ vers le sud-est de Magny; sa population est de 130 habitans.

2°. *Maudétour*, jadis terre seigneuriale avec haute, moyenne et basse justice. On y voit un

fort beau château dans le goût moderne, mais qui ne fut jamais achevé. Maudétour forme, avec le hameau du *Tertre* et quelques maisons isolées, une commune de 248 habitans.

3°. *Cléry*, autrefois terre seigneuriale, qui forme, avec les hameaux des *Tavernes* et du *Tillet*, une commune de 346 habitans. On y remarque un château et une maison nommée, dans le pays, le *Bâtiment*.

4°. *Ambleville*, ancienne seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, qui compte, avec le hameau du Vaulmion, environ 601 habitans. Il renferme un château avec un beau parc.

5°. *Saint-Gervais*, à une demi-lieue au N-O. de Magny, qui eut, en 1322, une petite chapelle avec un chapitre; cette chapelle existe encore et renferme quelques tombeaux des seigneurs du lieu. On voit aussi à Saint-Gervais un joli château bâti en 1783. La population de ce village est de 659 habitans, y compris ceux d'Estrées, d'Archemont, de Magnitot et de Ducourt.

6°. *Mont-Javoult*, à près de deux lieues au nord de Magny, offre un des points de vue les plus élevés du Vexin; de là on découvre un horizon de douze à quinze lieues.

7°. *Nucourt* ou *Neucourt* est dans une plaine,

à une lieue à l'est de Magny ; ce village a un joli château dans la chapelle duquel se trouve, depuis 1791, le corps de Marie de l'Incarnation, fondatrice, en France, de l'ordre des Carmélites : l'église est grande et bien bâtie. On voit, à côté, quelques ruines d'un château qui existait au XIIIe. siècle. La population de Nucourt est de 291 habitans, y compris le hameau de Hardeville. Près de là est un grand espace de terrain connu sous le nom de *Camp de César*.

§. III.

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE ET CHATEAU-SUR-EPTE.

Saint-Clair est situé sur la rivière d'Epte, et traversé par la route de Paris à Rouen, à deux lieues et demie au nord-ouest de Magny, et à égale distance de Gisors ; il est éloigné de Paris de seize lieues vers le nord-ouest. Château-sur-Epte se trouve à une demi-lieue vers le sud-ouest de Saint-Clair.

Il est difficile de séparer entièrement ce que nous avons à dire sur chacun de ces lieux : l'histoire de l'un se lie essentiellement à celle de l'autre.

Au XIIe. siècle, l'abbaye de Saint-Denis avait

à Saint-Clair un prieuré considérable; près de ce prieuré était un coteau nommé, à cette époque, *Fuscel-Mont* ou *Ficelmont*. Sur ce même coteau, le duc de Normandie, Henri II, qui fut plus tard roi d'Angleterre, fit bâtir une forteresse, d'où vient le nom de Château-sur-Epte.

En 1153, Louis le jeune fit don de ce château, nouvellement construit, à l'abbaye de Saint-Denis; et, quatre ans plus tard, l'archevêque de Rouen confirma à la même abbaye la possession d'une église qu'on trouve nommée, dans les anciens titres, *Castrum novum sancti Dionisii* ou simplement *Castrum novum*, et qui ne peut désigner que le lieu de Château-sur-Epte.

En 1212, Robert de Chaumont contesta aux religieux le patronage de Saint-Clair; mais il se désista de ses prétentions; et le monastère continua de nommer à la cure de Saint-Clair, de même qu'à celle de Château-sur-Epte, qu'on appelait *Château-Neuf-Saint-Denis* ou *Château-Neuf en Vexin*. Au XVIIe. siècle, le prieuré de Saint-Clair n'était plus qu'un bénéfice simple à la collation de l'abbaye de Bourgueil. Le monastère de Saint-Denis continuait

cependant à présenter à la cure, et le seigneur du lieu à celle de Château-sur-Epte.

Saint-Clair-sur-Epte est surtout fameux dans l'histoire par le traité qui y fut signé entre Charles IV et Rollon. Les Normands, après avoir désolé la France à plusieurs reprises, s'y rendirent enfin tellement redoutables sous leur chef Rollon, qu'on fut obligé de capituler; Rollon devint chrétien, et obtint, avec toute la côte qu'il avait si souvent ravagée, la Bretagne entière, et la princesse Giselle en mariage. Les clauses arrêtées, Rollon se rendit à Saint-Clair pour y prêter serment de fidélité au roi. On eut une peine infinie à l'amener au cérémonial usité en pareille occasion, surtout à l'usage de mettre ses mains entre celles du roi; mais les difficultés furent bien plus grandes encore lorsqu'on lui parla de tomber à genoux et de baiser le pied du prince, formalité pratiquée à cette époque. Le fier Danois jura qu'il ne fléchirait jamais devant personne; il consentit toutefois à ce qu'un des siens accomplît ce devoir à sa place; mais celui-ci, sans doute peu disposé à une entière génuflexion, prit le pied du roi et le leva si haut qu'il le fit tomber à la renverse; Charles n'était pas le plus fort :

il prit le parti de rire de la maladresse du barbare [1].

Aujourd'hui le village de Saint-Clair n'offre plus que les restes d'un vieux château seigneurial.

A l'entrée du bourg, dans la prairie, se trouve un joli ermitage qu'habita et où fut martyrisé saint Clair, au IXe. siècle. La fontaine de cet ermitage est en grande réputation pour la guérison des maux d'yeux : chaque année, le jour de la fête du patron, on y voit accourir de très-loin une foule de pélerins; la révolution avait suspendu le pélerinage; mais, M. le duc de Caylus ayant fait relever et restaurer la chapelle, la ferveur des fidèles a pris un nouvel essor; le pélerinage à Saint-Clair dure quinze jours [2].

Dans le hameau du Heloi est un château situé sur une hauteur d'où l'on découvre un horizon très-étendu.

[1] *Chronicon breve*, Duchesne, tome III, page 359.

[2] Les saints et les saintes qui portent le nom de *Clair* ou de *Claire*, sont invoqués pour guérir les maux d'yeux, pour faire voir *clair* à ceux qui n'y voient point; il en est de même de sainte *Luce*, à cause des rapports de son nom avec le mot latin *lux*, lumière. Dans l'opinion du vulgaire, la vertu de chaque saint était désignée par son nom.

La population de Saint-Clair est de 609 habitans avec celle des hameaux du Heloi, de Breuil, de Beaujardin et la ferme du Fayel.

Dans les environs de Saint-Clair sont :

1°. *Parnes*, village avec un château très-ancien, qui appartint autrefois à la maison Villeroy. Ce château, entouré d'un parc de deux cents arpens, est dans une situation pittoresque.

2°. *Noyers*, ancienne terre seigneuriale, est situé vers le nord, et à peu de distance de Saint-Clair.

3°. *Dangu* est situé près de la rivière d'Epte, sur la pente d'une colline que domine un beau château bâti sur les fondemens d'un plus ancien, et de vieilles tours dont on fait remonter l'origine aux guerres de Normandie; le parc de ce château est vaste et très-orné.

§. IV.

ÉCOS ou ÉCOS-SAINT-DENIS.

Bourg situé sur la rive droite et à quelque distance de la Seine, à quatre lieues au S. E.

des Andelys, à trois au N. E. de Vernon, et à dix-sept au N. O. de Paris.

En 1258, *Écos* avait déjà une cure, et l'on voit que l'église de ce lieu fut dédiée cette même année.

Il y avait aussi tout près d'Écos une abbaye du titre *du Trésor;* mais l'un et l'autre n'obtinrent jamais que peu d'importance. Selon le pouillé du XVIIe. siècle, le seigneur d'Écos nommait cinq fois de suite à la cure du lieu; l'abbaye nommait la sixième.

On ne sait que peu de chose sur les seigneurs d'Écos;

Aujourd'hui Écos n'est qu'un petit village, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Andelys; sa population est d'environ 400 habitans, y compris le hameau de Grimonval et quelques maisons isolées. On y voit un château appartenant à M. le comte Louis d'Ambrugeac.

§. V.

ANDELYS (GRAND ET PETIT).

On désigne sous ce nom deux villes de l'ancienne Normandie situées sur la rive droite et à peu de distance de la Seine, à vingt lieues de

Paris, à huit de Rouen. Ces deux villes ne sont séparées l'une de l'autre que par une chaussée d'environ un quart de lieue; la première ville qui passe pour la plus ancienne s'appelle simplement *Andely* ou le *grand Andely*, la seconde le *petit Andely;* toutes deux sont nommées *les Andelys*[1]. Parlons de chacune en particulier.

GRAND ANDELY.

On trouve dans les anciens auteurs ce lieu désigné sous le nom de *Andilegum*[2], d'*Andelia*, de *rupes Andeli*. Duplessis en fait remonter l'origine au temps des Gaulois : cette opinion n'est fondée sur aucune base solide, mais sur quelques rapports d'étymologie.

L'auteur de la vie de sainte Clotilde, qui paraît l'avoir écrite très-postérieurement au temps de cette reine, lui attribue la fondation d'un monastère des filles dans le lieu nommé *Andeleins* sur la Seine; en le faisant construire elle fit d'éclatans miracles et changea en vin

[1] Ce nom paraît signifier le bord, la frontière du pays: *Ande*, pays, territoire; et *lis*, lisière, bord.

[2] Reda, historien anglais, lib. III, cap. 8.

l'eau de la fontaine de ce lieu. Ce qui fit grand plaisir aux maçons qui se plaignaient de ne boire que de l'eau : telle est la première mention faite des Andelys; et elle n'est fournie que par une légende fort suspecte.

Peu à peu, il se forma autour du monastère d'Andely une petite bourgade. Au commencement du XIIe. siècle, il y existait un château, où se réfugia le roi Louis VII, lorsqu'en 1119 il fut battu à Brenneville, par les troupes de Henri, roi d'Angleterre. Ce château, l'année précédente, avait été pris sur les Anglais, par un chevalier nommé Engerrand de Chaumont.

Orderic Vital donne quelques détails sur l'évasion du roi et sur sa retraite au château d'Andely; il dit que tout le pays, dévasté par la fureur des guerres, était réduit en désert. « Le roi, ajoute-t-il[1], fuyant seul dans la forêt, » rencontra un paysan qui ne le connaissait » pas, et le pria, en lui faisant des promesses, » de lui montrer le plus court chemin pour » aller à Andely. Cet homme conduisit le prince » qui tremblait d'être trahi et d'être livré par » son conducteur aux ennemis qui le pour-

[1] *Recueil des historiens de France*, tome III, page 400.

» suivaient. Lorsque ce paysan vit les officiers » du roi arrivés au-devant de lui, il reconnut » le prince, et se repentit de n'avoir pas exigé » une plus forte récompense [1]. »

Les châteaux attiraient sur les lieux où ils se trouvaient tous les désastres de la guerre. Andely avait été cédé au roi d'Angleterre, par un traité de 1160, lorsqu'en 1167 la guerre qui s'était rallumée entre ce roi et celui de France amena la ruine d'Andely.

Le roi de France avait livré aux flammes plusieurs fermes et villages situés entre Mantes et Pacy. Le roi d'Angleterre s'en vengea, en brûlant le château et le bourg de Chaumont près de Gisors. Le roi de France à son tour brûla, dans le Vexin, plusieurs bourgs et villages et notamment Andely, bourg très-fort, dit Robert du Mont, et propriété des évêques de Rouen; de plus il dévasta tous les biens des environs qui appartenaient à l'église de la Sainte-Trinité de Rouen. Après cet exploit, ce roi se retira promptement en France; mais en se retirant, la faim, la soif, la chaleur et la

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 722.

peur firent périr environ mille hommes de son armée [1].

Tels étaient les exploits des guerriers du XIIe. siècle : ils brûlaient, dévastaient bien plus qu'ils ne combattaient.

Parlons des établissemens religieux : l'abbaye disparut, sans doute ruinée par les Normands et par l'incendie dont je viens de parler.

Sur les ruines de cet ancien monastère s'éleva une collégiale séculière qui eut besoin d'être réformée au commencement du XIIIe. siècle : en 1245 parurent les nouveaux réglemens.

Ils portaient que le doyen du chapitre aurait, sous ses ordres, la cure des âmes des six chanoines, des quatre vicaires, du secrétaire, du diacre, du sous-diacre, des clercs et de toute la paroisse qui s'étendait sur les deux villes entières du Grand et du Petit Andely; mais le service paroissial était partagé entre trois églises : celle de *Notre-Dame* ou la collégiale qui était la principale; celle de la *Magdelène* au Grand Andely; celle de *Saint-Sauveur* au Petit Andely. Le doyen et les chanoines étaient tenus à la résidence personnelle; les quatre

[1] *Recueil des historiens de France*, tome XIII, pages 187, 208, 310.

vicaires desservaient alternativement et par semaine, l'un au chœur de l'église collégiale, l'autre à la paroisse de Notre-Dame, le troisième à l'église de Saint-Sauveur, le quatrième enfin à celle de la Magdelaine.

Sous le règne de Philippe Auguste, Andely fut le sujet de longs et vifs différents entre ce roi de France, l'archevêque de Rouen et les rois d'Angleterre. Philippe Auguste, en 1195, réclama auprès de l'archevêque Gautier, la seigneurie d'Andely. L'année suivante, l'archevêque, par un accord conclu avec Philippe, lui restitua cette place. Dans la même année, Richard, roi d'Angleterre, s'empara de l'île d'Andely, et y fit construire une forteresse qui depuis porta le nom de *Château-Gaillard;* Philippe obtint la propriété entière de ce château, mais elle lui fut disputée par les rois d'Angleterre et leurs partisans; en 1220, les rois Philippe-Auguste et Jean conclurent un traité par lequel le roi Jean se réserva la possession d'Andely.

Ce roi, accusé du meurtre de son neveu Artus, fut, comme vassal de la couronne, cité à la cour de France; il ne comparut pas : son duché fut confisqué, la Normandie envahie; et,

en 1203, Andely, qu'on força de capituler, passa avec le reste de la province, des mains des Anglais dans celles du roi de France.

En 1204, Philippe Auguste fut obligé de faire pendant cinq mois, le siége d'Andely et notamment de la forteresse que le roi Richard avait élevée dans l'île sur un rocher. Il s'empara de cette forteresse par famine.

Depuis cette époque l'histoire n'offre aucune circonstance digne d'être rapportée, si ce n'est la mort d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, arrivée au Grand Andely, en 1552, par suite d'une blessure reçue au siége de Rouen.

Anciennement la ville du Grand Andely avait, outre sa collégiale et ses trois églises que nous avons fait connaître, un prieuré de Saint-Jean, un couvent de Capucins, un d'Ursulines, une léproserie, et une chapelle dite de Sainte-Clotilde, ainsi nommée sans doute parce que la reine de ce nom avait fondé dans ce lieu une abbaye; car son premier titre était de Saint-Nicolas; elle fut dotée en 1203.

L'église collégiale est fort bien bâtie, le portail extérieur très-pittoresque paraît antérieur au reste de l'édifice, le côté du midi est d'un joli gothique du XVIe. siècle, le nord en style ionique

paraît être du XVIIe. siècle[1]; dans la chapelle de la Sainte-Vierge est un tableau de Lesueur, représentant *Jésus retrouvé dans le temple*, composition pleine de ce charme qui caractérise les productions de ce peintre; on y admire surtout une figure d'ange planant au-dessus de l'Enfant-Jésus; la tête de saint Joseph est fort belle. Ce tableau ainsi qu'une sépulture de Jésus-Christ, groupe de figures sculptées, vient des *Chartreux-les-Gaillon;* l'acquisition en fut faite en 1802 : tout près de la collégiale est la chapelle Sainte-Clotilde.

Son principal autel était placé dans un sanctuaire décoré de pilastres ioniques, éclairé par six croisées et fermé par une balustrade; à droite et à gauche on voyait deux petites chapelles pratiquées dans des espèces de niches circulaires; le sanctuaire et ces chapelles étaient précédés par une coupole de petit diamètre; la coupole est en bois fort bien assemblé. Au milieu, dans une clef pendante richement sculptée en cul de lampe, étaient les statues en bois, peintes et dorées avec soin, de Sainte-Clotilde, la couronne en tête, le sceptre en main et le manteau royal sur les épaules, adossée à son

[1] *Voyez* la gravure.

ÉGLISE Ste CLOTILDE,

au Grand-Andelys

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

royal époux, Clovis, revêtu des mêmes insignes. Sainte-Clotilde est conservée : elle regarde l'autel ; Clovis fut précipité de ce petit temple et enfoui pendant quelque temps sous des décombres. Cette figure conservée est en bois assez bien sculptée et peinte avec le plus grand soin. La chapelle de Sainte-Clotilde appartient à M. *Grard* qui l'a convertie en une vinaigrerie, mais qui conserve religieusement la clef pendante de la coupole et la statue de la sainte.

La fontaine des Andelys est un des objets curieux de cette ville ; elle porte aussi le nom de Clotilde ; elle avait la réputation de guérir des maladies incurables, par l'intercession de la sainte. Aussi chaque année, le 2 juin, le doyen de la collégiale, accompagné de tout son clergé, venait en procession à la fontaine de Clotilde, et y répandait une certaine quantité de vin ; aussitôt les pélerins qui accouraient ordinairement de toutes parts à cette dévotion, se jetaient nus dans la fontaine, les hommes d'un côté et les femmes d'un autre, séparés par une muraille, et obtenaient, dit-on, la guérison de leurs maux. Cette pratique est évidemment un reste d'un culte antique rendu aux fontaines ; cette cérémonie subsiste encore.

Les bâtimens du couvent des Ursulines servent aujourd'hui de tribunal, de salle de comédie et de prison.

Quant à l'administration civile, Andely était le chef-lieu d'une élection; il y avait un présidial, une vicomté, une justice royale; le présidial d'Andely étendait sa juridiction sur les bailliages de Gisors, de Vernon et de Lions. Il existait aussi au Grand Andely un collége avec trois régens : un pour enseigner à lire et à écrire, et deux pour les langues latine et grecque.

Aujourd'hui, le Grand Andely est devenu le siége d'un tribunal de première instance et le chef-lieu d'une sous-préfecture, comprenant les six cantons de Lions, d'Étrepagny, de Grainville, de Gisors, des Andelys et d'Écos; cet arrondissement compte 62,200 habitans; la ville en a 3,800.

PETIT ANDELY.

En 1200, Hugues III, seigneur de Gournai, fit don à l'abbaye du Bec d'un château situé sur un rocher escarpé; ce château avait été bâti, comme il a été dit, par le roi d'Angleterre Ri-

chard I, Hugues le possédait en vertu d'une donation faite par Jean-sans-Terre : c'était le fameux *Château-Gaillard*.

Ce château, qui joue un rôle important pendant tout le temps de la rivalité de la France et de l'Angleterre, fut, comme je l'ai dit, pris, après une résistance des plus opiniâtres, par Philippe-Auguste qui venait de s'emparer du Grand Andely ; plus de quatre cents habitans, pour la plupart femmes et enfans, furent mis hors de la ville, comme bouches inutiles, et se trouvèrent enfermés entre les assiégeans et les assiégés ; là ils éprouvèrent toutes les horreurs de la famine ; on dit qu'une femme, venant d'accoucher, vit son enfant dévoré par tous ceux qui l'entouraient [1]. Enfin les assiégés, n'ayant plus ni munitions, ni vivres, sortirent l'épée à la main, résolus de se faire jour au travers des rangs ennemis ; mais leur tentative fut vaine ; et tous tombèrent au pouvoir des troupes royales. Guillaume l'Armorique donne la description du Château-Gaillard et de ses fortifications.

La reine Marguerite de Bourgogne, épouse de Louis X, dit le Hutin, fut, en 1315, enfer-

[1] *Guillelm. Armorican*, page 83.

mée dans cette forteresse, et étranglée par ordre du roi son mari : elle avait trahi la foi conjugale. Ses belles-sœurs, Blanche et Jeanne de Bourgogne, étaient ses complices ; la reine Marguerite fut le plus cruellement punie.

Ce château soutint, en 1418, un autre siége qui est comparable à celui dont on vient de parler. Déjà la ville de Rouen et toutes les places des environs étaient tombées au pouvoir des Anglais, armés contre Charles VI. Château-Gaillard fut assiégé pendant seize mois : cette fois, la garnison ne se rendit que lorsque les cordes lui manquèrent pour puiser de l'eau.

Cependant cette même forteresse, qui avait coûté tant de peine à réduire, fut, en 1429, facilement soumise à Charles VII ; l'année suivante, les Anglais l'investirent de nouveau; et elle capitula encore après six mois de siége. Enfin, en 1449, lorsque les Anglais furent contraints d'abandonner la France, le roi lui-même vint faire le siége de Château-Gaillard, qui capitula sans résistance.

Dans la dernière moitié du XVIIIe. siècle, le Petit Andely avait une église paroissiale, et deux autres églises appartenant à l'Hôtel-Dieu ou Hôtel-Royal et au couvent des Pénitens; cet Hôtel-

CHATEAU GAILLARD.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

Digitized by Google

Dieu existait au moins en 1316. Il était alors gouverné par un prieur; en 1640, des chanoinesses régulières de Pontoise s'y établirent et le conservèrent.

Les pénitens furent fondés en 1346. On remarque que le lieu occupé par leur couvent avait été confisqué sur un juif nommé d'Aquin : voilà ce qu'on appelait une fondation pieuse. Plus tard, ils reçurent quelques pièces de terre pour agrandir leur maison; enfin, en 1606 et en 1610, les rois Henri IV et Louis XIII leur firent encore présent d'une partie des démolitions du Château-Gaillard, pour rebâtir leur église qui tombait en ruines; mais ce bâtiment fut de nouveau reconstruit au XVIIIe. siècle.

Les ruines du Château-Gaillard sont encore très-pittoresques [1]. On voit, dans les fossés qui les entourent, des casemates où, pendant les siéges, on enfermait les chevaux et les provisions.

L'Hôtel-Dieu est un monument remarquable par son élégance.

Les Andelys ont donné naissance à quelques hommes célèbres.

[1] *Voyez* la gravure.

Adrien Turnèbe, professeur de langue grecque, à Paris, naquit aux Andelys en 1512; quelques années après, il fit imprimer ses œuvres et eut, pendant un temps, la direction de l'imprimerie royale. Les Italiens, les Espagnols, les Anglais et les Allemands lui offrirent des avantages considérables pour l'attirer chez eux; mais il aima mieux vivre pauvre dans son pays que d'être riche ailleurs. On a dit de lui : « Ses actions étaient innocentes, » ses mœurs irrépréhensibles; et toutes ses » vertus étaient accompagnées d'une modestie » sans exemple. » Peu de savans ont mérité cet éloge. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes in-folio ; il est mort en 1585.

Nicolas Poussin, l'un des plus célèbres peintres de l'école française, naquit aussi au hameau de Villers, près d'Andely. « Nicolas Pous- » sin, a dit Voltaire, fut élève de son génie; il » se perfectionna à Rome. » Appelé en France par Louis XIII pour décorer le Louvre, il y fut abreuvé de dégoûts, et repartit pour l'Italie, où il mourut pauvre et admiré. Ce qui distingue encore le Poussin parmi les artistes fameux, c'est son désintéressement et la candeur de sa belle âme : un jour qu'il reconduisait lui-même,

sa lampe à la main, le cardinal Mancini : « Je » vous plains beaucoup, M. Poussin, lui dit » le prélat, de n'avoir pas seulement un seul » valet. » « Je vous plains beaucoup plus, Mon- » seigneur, répondit Poussin, d'en avoir un si » grand nombre. » Il ne faisait jamais de prix pour ses tableaux; il marquait sur la toile la somme qu'il en voulait, et renvoyait ce qu'on lui donnait de plus.

L'abbé Chaulieu naquit au château de Fontenay en 1639; Chaulieu est connu par sa familiarité avec le grand-prieur de Vendôme, par les sociétés joyeuses qu'il réunissait dans son appartement du temple, et par des vers pleins de négligences et de charmes. Dans ses meilleures poésies, on ne trouve qu'un aimable abandon et une imagination tour à tour simple, naïve, enjouée, originale.

On lit dans le Temple du goût :

Je vis arriver en ce lieu
Le brillant abbé de Chaulieu,
Qui chantait en sortant de table.
Il osait caresser le dieu
D'un air familier, mais aimable.
Sa vive imagination

Prodiguait, dans sa douce ivresse,
Des beautés sans correction,
Qui choquaient un peu la justesse
Et respiraient la passion.

§. VI.

ÉCOUY ou ÉCOUIS.

Écouy est un bourg situé sur la route de Paris à Rouen, à cinq lieues de cette dernière ville, à une lieue et demie des Andelys, à trois et demie de Gisors.

Au XIIe. siècle l'église paroissiale d'Écouy dépendait de l'abbaye du Bec; mais dans le siècle suivant, le roi Philippe-le-Bel en acquit le patronage par échange, et le transmit, avec la seigneurie du lieu, à Enguerrand de Marigny, ce ministre qui, après avoir joui de la plus grande faveur, fut, sous prétexte de ses concussions, pendu au gibet de Montfaucon qu'il avait fait élever lui-même [1]; « et, comme maître » du logis, dit Mézerai, il eût l'honneur d'être » mis au haut bout au-dessus de tous les autres » voleurs. »

La vie de Marigny est une des plus fertiles en grandes leçons pour les hommes appelés à

[1] Voyez *Histoire de Paris*, 2e. édit., t. III, pag. 95 et 235.

gouverner des États; il fut, par Philippe-le-Bel, comblé de dignités et d'emplois; il devint chambellan, châtelain du Louvre, surintendant des finances, grand-maître-d'hôtel de France, premier ministre. Il engagea le roi dans plusieurs guerres; il chargea le peuple d'impôts, et altéra les monnaies. Son crédit le rendit vain, sa fierté irrita les grands, et ses rapines les petits; les murmures éclatèrent de toutes parts.

Philippe-le-Bel étant mort, le comte de Valois, chef des mécontens, détermina Louis X, dit le Hutin, son neveu, à demander compte à Marigny de l'administration des finances. Celui-ci prétendit avoir donné au prince la plus grande partie de l'argent enlevé au peuple; le reste avait, dit-il, été employé à payer les dettes de l'État: *vous en avez menti*, dit Valois; *c'est vous-même, de par Dieu*, répond Marigny. Dès-lors sa perte fut jurée.

Quelques jours après, il se rendit, comme de coutume, au conseil du roi; on lui demanda son épée, et on le conduisit à la tour du Louvre d'où il fut transféré au Temple au milieu des huées populaires.

On instruisit son procès; des délateurs fu-

rent payés par le comte pour déposer contre le ministre. Le roi, les princes, les conseillers d'état, les pairs, les prélats se réunirent à Vincennes; Marigny parut; l'avocat, Jean Asnières, portait la parole : il parla du sacrifice d'Abraham et d'Isaac, d'une multitude de serpens qui désolaient la France du temps de saint Hilaire, et leur compara Enguerrand de Marigny, ses parens et ses alliés; puis il produisit quarante chefs d'accusation : c'était l'altération des monnaies, la surcharge des subsides, le vol de 40,000 écus envoyés au pape par le roi, de 15,000 florins donnés à Edmond de Goth, la réddition de faux comptes, la dégradation des forêts royales, le crime d'avoir reçu de l'argent des Flamands pour faire échouer la guerre qu'on leur préparait, etc., etc.

Marigny se leva pour répondre; on ne lui en laissa pas la faculté; il fut chargé de chaînes et mené au supplice. Quelle justice!

Mais les ennemis de Marigny ne s'arrêtèrent pas là; ils cherchèrent et trouvèrent des hommes qui vinrent affirmer avoir vu la femme et la sœur de Marigny, Alips de Mons et la dame de Chanteleu, *envoûter le roi messire Charles et autres barons*. Le mot *envoûter*, fort connu

dans ces siècles d'erreur, exprimait une pratique magique : on fabriquait une image en cire; on la faisait oindre de saint chrême et baptiser par un prêtre qui donnait à cette image le nom de celui qu'on voulait faire périr : pour atteindre ce but, on torturait cette image; on la perçait à l'endroit du cœur.

Ces dames furent arrêtées et enfermées dans la tour du Louvre; Jacques Delort, complice du maléfice, fut conduit au Châtelet avec sa femme et un domestique; la femme fut brûlée vive, le valet fut pendu, et Delort étranglé, à ce qu'il paraît.

Marigny a passé pour un grand homme d'état; ce fut lui qui fit rendre le parlement de Paris sédentaire, qui en fit créer un à Toulouse; il avait conçu le projet, exécuté par Louis XI, de soumettre les grands à l'autorité du prince; cela ne prouve pas que ses mains fussent pures; son procès fut irrégulier, sa mémoire fut réhabilitée; mais l'histoire ne l'en comptera pas moins au nombre des sangsues publiques.

Louis Hutin se repentit à sa mort d'une conduite aussi injuste. Il fit mettre en liberté la femme d'Enguerrand, et lui légua 10,000 liv., somme alors très-considérable, *en considéra-*

tion de la grande infortune qui lui était advenue, porte le testament du roi, *et pour le grand amour que la reine, sa mère, avait pour la dame de Marigny*[1].

Le comte de Valois, rongé de remords, finit misérablement sa vie, consumé par une maladie de langueur; il fit demander le corps de Marigny, et le fit apporter en pompe dans la collégiale d'Évreux; il ordonna une distribution aux pauvres de Paris, auxquels le distributeur disait : *Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur Charles de Valois.*

Lorsque Marigny fut devenu seigneur d'Écouy, il fit démolir l'ancienne église paroissiale, et, en 1310, en fit construire une autre sous le titre de la *sainte Vierge;* il y fonda une collégiale à laquelle il unit le titre de la cure. Dans ces temps d'ignorance, on croyait, par des pratiques dévotieuses, racheter toute espèce de crimes; le clergé, le seul corps un peu instruit, entretenait ces fausses idées où il trouvait son profit; voilà pourquoi les temps les plus

[1] *Vies des surintendans des finances*, tom. 1, pag. 30.

immoraux ont vu naître le plus de fondations religieuses.

L'acte d'institution portait que le chapitre d'Écouy serait composé de douze chanoines y compris le doyen; que la pleine collation de toutes les prébendes, à l'exception de celle du vicaire perpétuel, appartiendrait aux seigneurs du fief de Marigny pour une moitié, et du fief du Plessis pour l'autre; que ceux des chanoines qui ne seraient pas prêtres se feraient ordonner dans l'année; que le doyen et le chapitre auraient la connaissance de toutes les causes criminelles et civiles concernant les chanoines et les clercs.

Comme les deux fiefs de Marigny et du Plessis, qui étaient mouvans de la baronnie d'Écouy, furent dans la suite unis à celle du Pont-Saint-Pierre, le seigneur de cette terre nommait, en dernier lieu, à toutes les prébendes.

Enguerrand de Marigny avait aussi fondé à Écouy un hôpital du titre de Saint-Jean-Baptiste.

Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, succéda à Charles-le-Bel, son cousin. Il s'efforça de réparer le crime de son père; il donna au fils d'Enguerrand de l'emploi à l'armée, et à sa

petite-fille l'argent nécessaire pour racheter les biens du ministre.

La terre d'Écouy passa ensuite à la maison de Châtillon; Jean III, seigneur de Châtillon-sur-Marne, etc., maria sa fille à Pierre de Roncheroles, qui devint par-là seigneur de Châtillon, d'Écouy, de Heugueville et de Pont-Saint-Pierre, premier baron de Normandie, conseiller et Chambellan des rois Louis XI et Charles VIII. Il mourut en 1503.

Ce qu'il y avait et ce qu'il y a encore de plus remarquable à Écouy, c'est la halle, couverte en bois; le château, d'une construction moderne, et la paroisse, ancienne collégiale. On voit aux environs du bourg plusieurs belles maisons de plaisance.

L'église paroissiale est solidement bâtie en croix latine [1]. Le portail est flanqué de deux grosses tours couvertes, dans l'une desquelles sont deux grosses cloches du poids de huit à dix milliers [2]. Au lieu de rose, on voit une grande croisée en ogive; au milieu de cette église est une figure de la Vierge à laquelle l'église est dédiée; à droite et à gauche sont les

[1] *Voyez* la gravure.

[2] Millin, *Antiquités nationales*, tom. III, art. 28, p. 4.

ÉGLISE COLLÉGIALE D'ECOUIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

figures d'Enguerrand et d'Alips de Mons, fondateurs de l'église.

Dans l'intérieur de l'église et dans le sanctuaire, on remarque deux chapelles voûtées renfermant autrefois les tombeaux des seigneurs de Marigny. On avait transporté le corps d'Enguerrand à Écouy peu de temps après sa mort; mais il avait été défendu de lui élever un tombeau, afin qu'aucune inscription ne rappelât le crime de Charles de Valois et la complicité de Louis Hutin; mais, en 1475, Louis XI permit aux chanoines d'Écouy de faire élever, sur le tombeau du fondateur de la collégiale, un mausolée où ils pourraient attacher une inscription, à condition cependant, qu'ils n'y parleraient pas du procès.

Sur ce mausolée on remarque cinq figures, représentant le jugement de Dieu sur l'affaire d'Enguerrand; voici comme Millin explique cette espèce d'hiéroglyphe [1] :

« Dieu est assis entre deux anges, avocats » d'Enguerrand et du comte de Valois.

» Celui de Valois tient une toise pour me- » surer la conduite de son client. Le Père-Éter-

[1] Millin, article 28, page 22.

» nel n'écoute sa justification qu'avec humeur ;
» et le comte, voyant qu'il a perdu sa cause, est
» à genoux, et implore son pardon, que Dieu
» lui refuse.

» L'autre ange, avocat d'Enguerrand, tient
» une trompette pour annoncer le succès de
» son client qui est à genoux près de lui, et lui
» présente une couronne de cordes, image sym-
» bolique de son supplice [1]. »

Voilà comment les chanoines éludèrent la défense de Louis XI. C'était alors un acte de courage. Ils firent graver au-dessus du tombeau l'épitaphe suivante :

Ci dessous gît de ce pays l'honneur,
De Marigny, et de ce lieu seigneur,
Dit Enguerrand, sage chevalier,
Du roi Philippe-le-Bel grand-conseiller,
Et grand-maître de France ; très-utile
Pour le pays, comte de Longueville.
Cette église présente fit jadis édifier,
L'an mil trois cents et dix, pour honorer
Des cieux la reine dame ;
Cinq ans après, à Dieu rendit son âme,
Le derrain jour d'Avril, puis fut mis cy.
Priez Dieu qu'il lui fasse merci.

[1] Expilly a aussi donné l'explication de ces figures. « Au-
» dessus du mausolée, dit-il, sont cinq figures en pierre, de

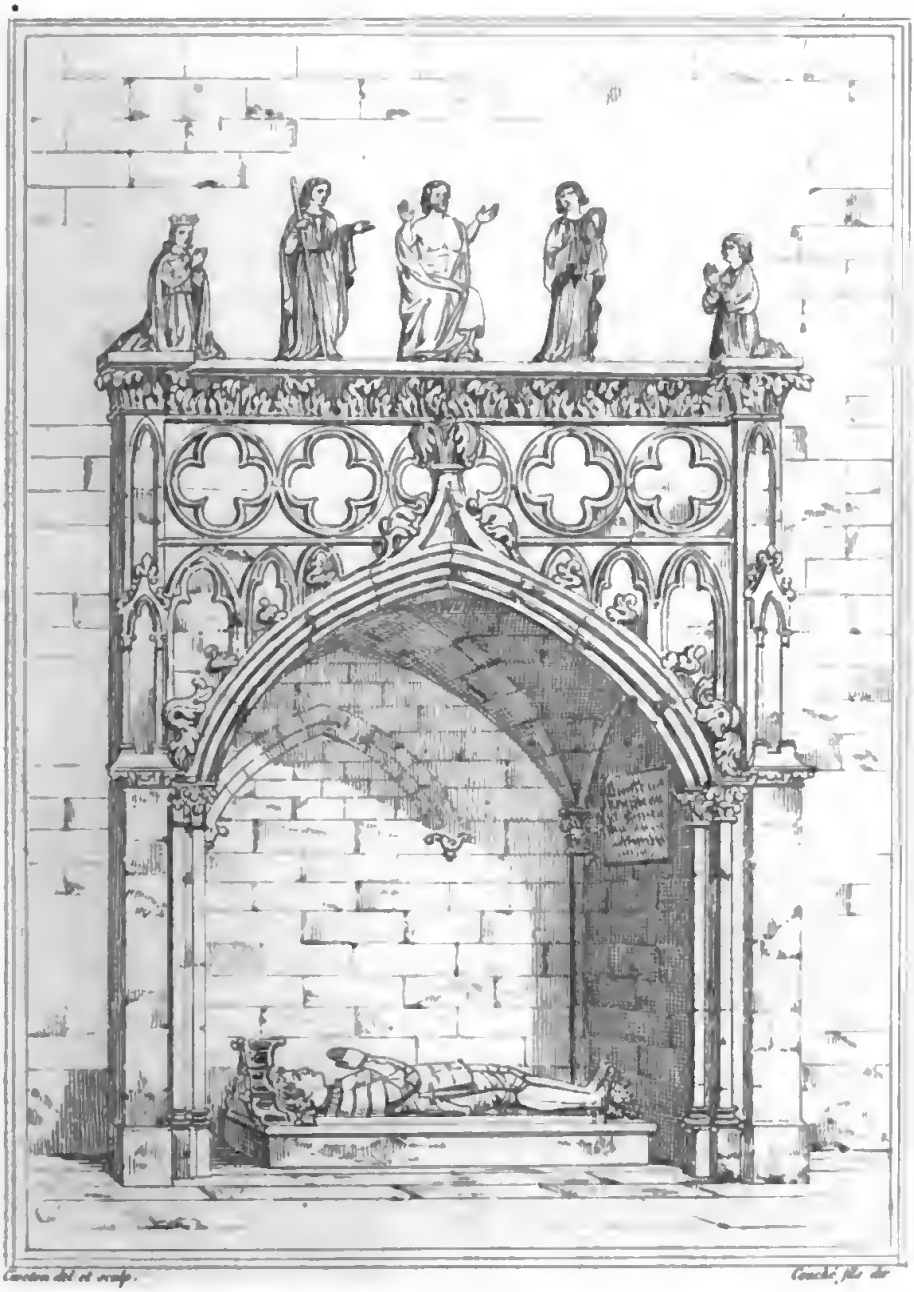

TOMBEAU D'ENGUERRAND DE MARIGNY.

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

A côté du tombeau d'Enguerrand était celui de son frère Jean de Marigny, archevêque de Rouen ; il soutint, avec un zèle louable, les intérêts de Philippe de Valois contre les prétentions des rois d'Angleterre, et concourut puissamment à faire déclarer aux états-généraux que les femmes étaient inhabiles à succéder à la couronne : il fut garde-des-sceaux sous Philippe.

Dans la nef, sur une table en forme de cœur, fut gravé :

« Ici gist
» Le cœur de très-haut et très-puissant seigneur
» Michel de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre,
» Baron, seigneur haut-justicier dudit lieu
» D'Écouy-le-Plessis, etc., etc..... Il est décédé
» Le dix-huitième jour de juin 1754. »

ce qui prouve que la terre d'Écouy était encore,

» grandeur naturelle : au milieu, Notre Seigneur, assis sur un » trône pour le jugement dernier ; à ses côtés deux anges, » dont l'un a la trompette, et l'autre la toise à la main, et » au bout, d'un côté, Enguerrand à genoux en chemise, » demandant justice, en montrant de la main, Charles, » comte de Blois, aussi à genoux, de l'autre côté, les mains » jointes et les yeux baissés, la couronne du comte sur la » tête, et le manteau bleu fleurdelisé. » (*Dictionnaire*, tome II, page 727.)

à la fin du 18e. siècle, dans la maison de Roncherolles.

Dans le milieu de la nef et de la croisée, on trouve encore une singulière épitaphe ou plutôt une énigme rimée.

Ci-gît l'enfant, ci-gît la mère,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci gît la femme et le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

On l'explique dans le pays en disant qu'un fils d'une dame d'Écouy avait eu de sa mère, sans la connaître et sans en être connu, une fille nommée Cécile qu'il épousa ensuite, laquelle devint ainsi fille et sœur de son mari.

Mais il faut remarquer qu'il se trouve dans plusieurs églises de France [1] des épitaphes sem-

[1] Dans l'église d'Alincourt, entre Amiens et Abbeville,

Ci-gît le fils, ci-gît la mère,
Ci-gît la fille avec le père,
Ci-gît la sœur, ci-gît le frère,
Ci-gît la femme et le mari,
Et ne sont que trois corps ici.

C'est, dit-on, l'odieuse aventure d'une mère qui, après avoir épousé son fils, sans le savoir, en eut une fille, qu'elle lui donna en mariage.

blables : ces compositions seraient-elles un jeu d'esprit ou bien le témoignage d'un fait véritable [1] ? Je ne prononce point.

L'église d'Écouy a beaucoup souffert dans le temps de la terreur ; elle a perdu plusieurs de ses ornemens, entre autres le tombeau de son fondateur ; mais sous une arcade au côté gauche du chœur est la figure de Jean de Marigny son frère. Le jubé a été détruit en partie.

Le bourg d'Écouy avait autrefois le titre de baronnie ; on y comptait, en 1764, trois feux privilégiés et quatre-vingt-onze feux taillables ; la juridiction d'Écouy s'étendait sur dix-huit paroisses. Aujourd'hui ce bourg fait partie de l'arrondissement des Andelys.

[1] Millin, article 28, page 8.

CHAPITRE III.

MARINES, CHARS, CHAUMONT, TRIE-LA-VILLE ET TRIE-LE-CHATEAU, GISORS, ETREPAGNY, LIONS-LA-FORÊT.

§. Ier.

MARINES.

Bourg du Vexin, situé sur la route de Pontoise à Gisors, à trois lieues, vers le N.-O. de cette première ville.

L'origine de ce lieu remonte au moins au XIIe. siècle. Dans l'église paroissiale de Marines était, avant l'an 1164, un prieuré conventuel de chanoines réguliers dépendant de l'abbaye de saint Vincent de Senlis.

Plus tard ce prieuré fut réduit à un seul prieur-curé en titre et régulier. « Ce bénéfice, » dit Duplessis [1], passa depuis en commande; un » nommé François Maulin en était commanda- » taire, lorsque M. le chancelier de Silleri, sei- » gneur du lieu, prit le dessein d'y établir

[1] *Description de la haute Normandie*, tome II, page 344.

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

BOURG DE CHARS.

» une communauté de pères de l'oratoire. » L'union du prieuré à la congrégation de l'oratoire eut lieu en 1618.

Le logement de la nouvelle communauté fut alors bâti à neuf, et ses revenus augmentés de 400 liv. de rente.

Voilà à peu près tout ce que l'histoire nous apprend sur Marines. Ce bourg fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Pontoise: c'est un chef-lieu de canton. Sa population est de 1450 habitans.

§. II.

CHARS.

Chars, qu'on a écrit quelquefois Schars, est un bourg situé sur la petite rivière de Viosne, entre Pontoise et Gisors, à quatre lieues de la première, à cinq de la seconde.

Ce bourg, portant autrefois le titre de baronnie, existait depuis long-temps, ainsi que la cure du lieu. « Le patronage de Chars était » partagé en deux parties, dont l'une appar- » tenait à Thibaud de Gisors, l'autre à Thibaud » le jeune. Ces deux seigneurs remirent chacun » leur part entre les mains de Rotron, arche- » vêque de Rouen, pour en faire don à l'abbaye

» de Saint-Martin de Pontoise » ; mais, en 1177, Geoffroi, abbé de ce monastère, transporta le patronage entier à l'abbaye de Saint-Denis en France, qui, sur la fin du XVIe. siècle, l'aliéna en faveur du seigneur du lieu [1].

Chars eut aussi un Hôtel-Dieu et une léproserie très-anciens; à l'hôpital était jointe une chapelle de Saint-Blaise; à la léproserie une autre de Saint-Jean l'évangéliste : l'une et l'autre de ces chapelles étaient en titre au XIIIe. siècle.

Il y avait encore une chapelle de Saint-Jacques et Saint-Christophe de Bercagni, et une quatrième de Sainte-Anne dans le château de Chars.

Ce château, dont les habitans du pays vantent encore la beauté, est aujourd'hui complètement détruit.

L'église est très-remarquable : le chœur est beaucoup plus élevé et plus orné que la nef qui paraît antérieure au XIVe. siècle [2]. Le clocher est beaucoup plus moderne : il est dans sa hauteur décoré de trois ordres de pilastres, dori-

[1] Félibien, *Histoire de Saint-Denis*, page 427.

[2] On y remarque des chapiteaux dans le genre de ceux de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

que, ionique et composite. Sur l'un des piliers du chœur on lit cette épitaphe :

« Cy-gist le cœur de haute et puissante princesse ma-
» demoiselle Jeanne de Ferrière, fille de M. de Gode-
» froy de Bretagne, baron de Ferrière, lequel fut fils
» de Pierre, duc de Bretagne, et petit-fils de Louis VIII,
» roi de France, surnommé le Batailleur; elle fut femme
» de Jean d'Évreux..... »

On voit aussi dans le chœur deux tombes gravées : l'une paraît être du XIVe. siècle; l'autre est celle d'un curé de Chars, représenté en chasuble : il est appelé le défenseur des veuves et des orphelins, nourricier des pauvres, exemple des bons pasteurs; son nom est effacé.

§. III.

CHAUMONT.

La ville de Chaumont, ou Chaumont-Oise, est située sur la petite rivière de Troesne, à deux lieues à l'E. de Gisors, et à six au sud-ouest de Beauvais. Sa distance de Paris est de quatorze lieues au N.-O.

L'origine de Chaumont remonte au moins au XIe. siècle. « Elle était sur pied au plus tard

» en 1060 », dit Duplessis; nous ajouterons qu'elle avait déjà de l'importance, puisqu'elle portait le titre de comté, comme on le voit par un acte de cette époque où elle est nommée *Calidus Mons*. Valois, dans sa notice des Gaules, l'appelle *Calvus Mons*, nom qui désigne une montagne dépourvue de bois; on croit que ce nom lui vient aussi d'un Robert surnommé *le Chauve*, petit-fils d'Amauri de Pontoise.

Le roi Philippe I accorda à Chaumont le droit de commune; cette ville s'étendait sur la côte, au bas de laquelle elle se trouve aujourd'hui et où était une ancienne église de *Saint-Pierre*, avec le titre de prieuré. Elle renfermait en outre deux autres églises, la *Sainte-Vierge* et *Saint-Jean-Baptiste*, situées sur la pente de la colline, avec un château dont on ne voyait plus que les débris au milieu du XVIIIe. siècle, et une chapelle de Caillouet à quelque distance de la ville. Notre-Dame, Saint-Jean et Caillouet étaient autant de dépendances de l'abbaye.

Cette ville eut une part très-ample aux malheurs que causèrent les diverses incursions des Normands, aux malheurs des guerres féodales et de celles des rois de France et

d'Angleterre. Elle n'échappa ni aux meurtres ni aux pillages ni aux incendies, maux qui, dans ces temps de calamités, affligeaient les habitans de toutes les contrées. Brûlée par les Normands, elle le fut encore, en 1167, par le roi d'Angleterre. La ville ne fut point rebâtie sur le haut de la montagne, mais s'étendit insensiblement, ou plutôt étendit ses faubourgs dans la vallée, sur le bord de la rivière et sur les deux paroisses de Saint-Martin d'Aix et de l'Aillerie : toutefois l'église de Saint-Jean resta dans l'enceinte de la ville et en forma la limite du côté de la colline.

Sous François I, Chaumont reçut, en 1543, un bailliage royal; Magny, qui n'était alors qu'une justice seigneuriale, fut compris dans son ressort; mais il en fut distrait en 1563 [1]. En 1576, on réunit de nouveau ces deux villes pour ne faire plus qu'un seul bailliage; mais elles formèrent toujours deux siéges distincts qui avaient chacun un lieutenant de bailliage; de même une seule élection fut érigée pour les deux villes.

On vient de voir que la ville de Chaumont

[1] *Voyez* l'article *Magny*.

avait pour seigneurs les abbés de Saint-Pierre; l'histoire de cette abbaye se lie donc essentiellement à l'histoire de Chaumont.

On ignore absolument l'origine de l'abbaye de Saint-Pierre; on voit seulement qu'en 1091 Philippe I la donna à l'archevêque de Rouen; en 1145, Louis le Jeune en fit don à l'abbaye de Saint-Denis; et Hugues d'Amiens, en 1157, confirma cette donation; l'église était alors desservie par des chanoines; l'abbé de Saint-Denis réduisit l'abbaye de Saint-Pierre en prieuré sous la dépendance de son monastère, y envoya douze religieux et fit rebâtir l'église.

Au XVIIe. siècle, cette ville avait pour seigneur le duc de Longueville.

Il existait donc anciennement à Chaumont, indépendamment du prieuré de Saint-Pierre, deux paroisses; il s'y trouvait aussi un couvent de récollets, un de trinitaires, une église de Saint-Jean.

Sur la paroisse de Saint-Martin se trouvait un prieuré fondé vers 1180.

Dans l'étendue de celle de l'Aillerie, à l'extrémité et hors des limites de la ville, on voyait un autre prieuré fondé vers le milieu du XIe. siècle; le prieur était patron de l'église paroissiale. On

y voyait aussi un *hôpital de Saint-Antoine* qui, au XIIIe. siècle, était desservi par des frères et un chapelain; un accord de 1204 porte que le chapelain fera serment de fidélité au prieur, comme patron de la paroisse, et au prêtre qui la desservira; que ce prêtre visitera les malades, les confessera, et inhumera, dans l'église des moines, les corps des défunts qui seront portés en terre par les frères; les moines, de leur côté, s'engageaient, lors des funérailles, à faire sonner leurs cloches sans rétribution. Cet hôpital fut, plus tard, desservi par des sœurs du tiers ordre de Saint-François; enfin, on voyait, sur la même paroisse, une léproserie, nommée hôpital de Saint-Lazare : cette léproserie fut supprimée en 1697, et réunie à l'Hôtel-Dieu de Gisors.

Les Récollets s'établirent, en 1636, d'abord dans la chapelle du château de Chaumont, et, l'année suivante, dans le couvent qu'on venait de leur bâtir.

Les Trinitaires furent fondés à Caillouet, par Jacques Doublet, moine de Saint-Denis, et prieur de Saint-Pierre de Chaumont en 1599 : ils renversèrent l'ancienne chapelle, et en éle-

vèrent une autre sous le titre de *Notre-Dame de Bonne-Espérance.*

Lors de la nouvelle distribution de la France, Chaumont devint siége d'administration et de tribunal de district; elle ne conserva qu'une paroisse qui fut celle de Saint-Jean-Baptiste, bâtie à mi-côte[1].

Aujourd'hui la ville de Chaumont appartient à l'arrondissement de Beauvais : c'est un chef-lieu de canton. On voit, sur la montagne voisine où était l'église du prieuré, les ruines de l'ancien château.

Une chapelle de Saint-Eutrope attire, vers Bertichère, un grand concours de dévots le 30 avril de chaque année.

Le château de Bertichère est à une demi-lieue à l'O. de Chaumont : sa construction est bizarre; il est fort ancien. Long-temps il appartint aux comtes de Chaumont ; il passa ensuite aux ducs de Longueville, et enfin aux princes de Conti.

La population de Chaumont est d'environ 1,800 habitans, en comptant ceux de plusieurs hameaux dépendant de la commune.

[1] Millin, *Antiquités nationales*, nomb. XLII, page 3.

§. IV.

TRIE-LA-VILLE ET TRIE-LE-CHATEAU.

Trie-le-Château est situé sur la rivière de Troesne et sur la route de Rouen à Beauvais, à trois quarts de lieue à l'E. de Gisors, à une lieue un quart vers le N.-O. de Chaumont, dans une position très-agréable.

La commune de Trie-le-Château comprend aujourd'hui l'ancienne paroisse de Trie-la-ville, le hameau de la Fortelle, le château de Bois-Joli, qui a succédé à un couvent, et l'ancienne abbaye de Gomer-Fontaine. Dans cet article, nous embrasserons ces différens lieux.

L'origine de Trie-le-Château remonte assez loin; il eut de bonne heure un château qui lui donna de l'importance; et les seigneurs de Trie figurèrent plus d'une fois dans l'histoire de France au moyen âge.

En 1255, un Renauld de Trie obtint de saint Louis la restitution du comté de Dammartin, qui avait été confisqué pour cause de félonie sur un frère de sa mère.

En 1340, on voit figurer, dans les guerres de Philippe de Valois et d'Édouard d'Angleterre,

prétendant à la couronne de France, un Mathieu de Trie, maréchal de France.

Sous Charles VI et Charles VII, Renauld et Louis de Trie furent décorés du titre d'amiraux : le premier aborda en Angleterre pour entretenir les discordes et exciter les révoltes que faisait naître l'avènement de Henri au trône : fonctions honteuses qui déshonorent et celui qui les ordonne et celui qui les remplit.

La maladrerie et la chapelle de Sainte-Marguerite formaient alors deux bénéfices distincts; mais dans la suite ils ne formèrent qu'un seul titre.

Au commencement du XVIe. siècle, ils furent donnés à des religieuses du *tiers-ordre de Saint-François*, qui prenaient le nom d'*Hospitalières de Sainte-Élisabeth;* mais elles ne desservirent pas long-temps cette maladrerie ; car, vers l'an 1540, les dernières sœurs de l'Hôtel-Dieu de Gisors étant mortes, et les pauvres du lieu restant privés de secours, on appela les hospitalières de Trie, qui vinrent d'abord, en 1574, prendre possession de la maison, et qui s'y transportèrent toutes en 1611. Alors leur couvent de Trie fut donné à des récollets ; ces

mêmes récollets quittèrent Trie en 1636, et se transportèrent à Chaumont.

Aujourd'hui Trie conserve encore les restes de son ancien château, avec une tour et plusieurs maisons remarquables. Le château de Bois-Joli, qui était anciennement un couvent de Religieuses, puis de Récollets, a un parc de 130 arpens.

Ce village appartient au canton de Chaumont; il comprend, comme on l'a dit, l'ancienne paroisse de Trie-la-Ville, le hameau de la Fortelle, le château de Bois-Joli, l'ancienne abbaye de Gomer-Fontaine, et plusieurs fermes isolées.

Dans les environs on trouve plusieurs lieux assez considérables; Gomer-Fontaine mérite surtout une mention particulière.

L'abbaye de Gomer-Fontaine était située sur la rivière de Troesne, entre Chaumont et Trie-le-Château.

Sa fondation remonte à l'an 1208, ou à l'an 1209 selon d'autres. Elle fut faite pour des Religieuses Bernardines de l'ordre de Cîteaux; l'abbaye eut pour patrone la *sainte Vierge*; elle prit le titre d'abbaye royale; et son abbesse

portait sa croix abbatiale suspendue à un ruban violet moiré.

En 1252, Mathilde, comtesse de Boulogne, donna aux Religieuses de Gomer-Fontaine, cinq mille harengs à prendre tous les ans sur le domaine de Boulogne, pour le repos de son âme, de celle de son père, de sa mère, de son mari et de sa fille.

« Les bâtimens sont spacieux, disait Millin[1]; » ils paraissent être du temps de Henri IV ou » de Louis XIII. » Dans l'intérieur de l'église on remarquait plusieurs tombeaux accompagnés de statues et de bas-reliefs qui méritaient l'attention des curieux : sur l'un de ces tombeaux on lisait :

« Ici est enterré le cœur de haut et puissant seigneur » Guy de Chaumont....., issu des fondateurs de cette » abbaye, qui fut tué au passage du Rhin, le 12 juin » 1672. »

Cette abbaye a été détruite en grande partie; il n'en reste plus qu'une simple habitation avec une ferme.

[1] *Antiquités nationales*, nombre XLII, 15.

§. V.

GISORS.

Ville située sur la rivière d'Epte, à l'embranchement des routes de Paris, de Rouen, d'Alençon, de Dieppe et de Beauvais, à six lieues au S.-O. de cette dernière, à quinze au N.-O. de Paris.

La ville de Gisors est très-ancienne : *Gisortium*, *Gistes* sont les noms donnés à ce lieu par les écrivains du XIIe. siècle et par la chronique de Normandie ; il y est mentionné sous l'an 1031, lorsque Henri Ier., roi de France, était en guerre contre sa mère et contre son frère. L'abbé Suger nous apprend qu'un baron nommé Paganus (Payen), fit le premier, vers l'an 1100, fortifier ce lieu, en y construisant un château, source de malheurs et de célébrité : situé sur la frontière de la Normandie et de la France, il était plus exposé aux attaques. Le roi d'Angleterre, duc de Normandie, par des promesses et des menaces, détermina Payen de Gisors à lui céder son château.

Louis VI, en 1110, accourut à la tête d'une armée pour prendre ce château, et Henri, roi d'Angleterre, pour le défendre.

Les deux armées n'étaient séparées que par la rivière d'Epte, sur laquelle était un pont qui tombait en ruines; quelqu'un s'écria que les deux rois devaient se battre sur le pont qui tremble [1]; mais entre rois les défis ne sont jamais dangereux, et ce furent les armées qui se battirent; les Anglais défaits conservèrent cependant, par traité de 1111, le château de Gisors.

En 1158, réuni à la couronne par Louis VII, Gisors fut, en 1161, donné en dot à la princesse Marguerite, fiancée au jeune Henri, fils de Henri II et héritier du royaume d'Angleterre, quoique le premier eût à peine dix ans, et que la princesse fût encore au berceau. Gisors fut mis en séquestre entre les mains de deux chevaliers du temple, qui ne devaient le livrer que lorsque le mariage serait accompli.

La princesse fut remise à son beau-père; et, des brouilleries étant survenues entre les deux cours, Henri, impatient de jouir, fit célébrer les noces des deux enfans, et envoya sommer les deux chevaliers de lui livrer la place; la place fut en effet rendue.

[1] Sugerius, *in Vitâ Ludovici Grossi*, nomb. 15.

Digitized by Google

Si c'est un avantage pour une ville de recevoir des rois dans ses murs, les villes frontières compensent par-là les désastres que leur cause trop souvent leur position : à Gisors avait eû lieu, en 1120, une entrevue du pape Calixte, alors en France à cause d'un schisme, et de Henri II, afin de procurer, s'il se pouvait, la paix aux deux royaumes; en 1188, ce fut aussi le lieu du rendez-vous de Philippe-Auguste et du même Henri II, lorsqu'ils résolurent de prendre la croix pour aller reconquérir Jérusalem; la mort de Henri rendit vain ce projet, qu'exécuta plus tard son successeur, Richard surnommé Cœur-de-Lion.

On sait que, pendant la captivité de l'Anglais en Allemagne, Philippe-Auguste lui déclara la guerre, et s'empara d'une grande partie de la Normandie; Gisors, en 1193, tomba en son pouvoir; c'est dans cette ville qu'en 1198 il se réfugia, poursuivi par Richard, après la perte d'une bataille donnée près de là.

Cette même année, le roi de France passait sur un pont bâti sur l'Epte, tout près de Gisors; le pont se rompit, et il se trouva abîmé dans l'eau; on le crut noyé ou écrasé sous les débris, mais il n'eut pas la moindre blessure;

et son cheval vint à la nage le déposer sur le rivage.

Lors des troubles qui agitèrent la France, pendant le règne de Charles VI, les Anglais s'emparèrent de Gisors et de plusieurs autres places dans la Normandie, et portèrent le fer et la flamme jusqu'aux portes de Paris. Mais, lorsque Charles VII prit enfin le dessus sur les Anglais, l'armée française entra en Normandie; tout plia sous ses armes; et la ville de Gisors fut livrée par son gouverneur, Richard Merbury, qui, pour prix de sa trahison, reçut la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye. *On peut aimer la trahison, mais on doit détester les traîtres :* l'argent et l'infamie sont leur récompense.

Lors de la *ligue* dite *du bien public,* Gisors fut encore une des villes sur lesquelles les seigneurs révoltés portèrent leurs vues; elle fut prise par le duc de Calabre, pendant que les autres princes s'emparaient de Pontoise, d'Évreux et de quelques autres villes. Ceci se rapporte à l'an 1465.

En 1710, Louis XIV réunit les seigneuries de Gisors, Andely et Vernon, sous le titre de vicomté; cette vicomté, avec le duché d'Alençon,

forma l'apanage de Charles de France, duc de Berry.

Mais toutes ces seigneuries furent, en 1718, cédées à Louis-Charles-Auguste Fouquet. Gisors fut érigé en duché le 19 juillet 1742, et enfin en pairie, le 9 juin 1748.

La ville de Gisors avait alors trois faubourgs, trois portes, trois couvens de Religieux, quatre de Religieuses, une paroisse et un château.

Gisors était anciennement le chef-lieu d'un des sept grands bailliages de Normandie, qui renfermait les quatre vicomtés de Gisors, Vernon, Andely et Lions; c'était en outre le chef-lieu d'une élection des sept grands bailliages de Normandie; celui de Gisors était le seul qui n'eût point de siége présidial. Le grand-bailli de Gisors réunissait en même temps les fonctions de gouverneur et de capitaine de la ville et du château. Il s'y trouvait, outre le gouverneur, un lieutenant du roi, et une prevôté de maréchaussée.

Le château de Gisors, dont on voit encore les restes, était situé sur une petite montagne, à l'extrémité de la ville, du côté de Rouen, et près de la rivière d'Epte. « Ce châ-

» teau, dit Millin [1], devait être un des plus » forts qui existât. Dans son temps, où l'on ne » connaissait pas l'usage de la poudre, il de- » vait être presque imprenable, tant par sa » situation que par la solidité de sa construc- » tion et la qualité de ses ouvrages. » Il se composait de deux enceintes, avec un donjon placé au milieu de la seconde.

La première enceinte était très-étendue et pouvait contenir un grand nombre de troupes; elle était flanquée de plusieurs tours; il y avait, pour pénétrer dans la forteresse, deux portes, avec de grosses tours, des herses et des ponts-levis; la seconde enceinte, bâtie sur le sommet de la butte, dominait la première, et n'avait qu'une entrée; le donjon central, de forme octogone, était très-élevé.

Aujourd'hui, l'enceinte du château sert de halle, et ses ruines offrent des points de vue très-pittoresques. Plusieurs parties sont remarquables par leur conservation : il y existe encore une petite chapelle [2].

Indépendamment de ce château, il reste

[1] *Antiquités nationales*, nomb. XLII, pag. 20.
[2] *Voyez* la gravure.

CHATEAU DE GISORS.

Biblioteca Nazionale V. E. III - NAPOLI

Digitized by Google

une vaste ceinture de fortification qui entoure la ville, du côté du nord, depuis ce château jusqu'à la rivière d'Epte; de distance en distance, sont des tours presque démolies : l'une d'elles se fait remarquer par sa hauteur, qu'on peut évaluer à 90 ou 100 pieds; son diamètre est d'environ 30 pieds. Une partie de la rivière passe dans les fossés de la ville, au midi.

L'église paroissiale est du titre de Saint-Gervais et Saint-Protais; donnée, en 1067, par le seigneur de Gisors, à l'abbaye de Marmoutier, elle fut brûlée au commencement du XIIe. siècle, et rebâtie vers 1240. La nef et quelques autres parties de cette église sont d'une époque plus récente; elles furent bénites à mesure qu'elles s'achevaient, en 1496, en 1555, en 1561 et en 1584.

Le plan de l'église de Gisors forme une croix latine. « Le dehors est orné d'une belle » architecture moderne du temps du renou- » vellement des arts; l'ordre du bas est dori- » que, et celui du haut, ionique. » Le portail du milieu est du XVIe. siècle; il est très-riche et tout orné de sculptures; sa forme a quelque chose de particulier, en ce qu'il a trois portes,

séparées par deux piliers, d'un travail très-remarquable : « chaque pierre y est sculptée » avec autant de soin qu'un ouvrage d'orfé- » vrerie, et représente quantité de petits per- » sonnages. »

Il faut dire toutefois que ce mélange du style grec et du gothique, qui s'y fait remarquer et qui caractérise l'époque de la renaissance des arts, offre quelque chose de tout-à-fait bizarre.

La tour est d'une forme extraordinaire : elle commence par un carré, et s'élève ainsi jusqu'au tiers de sa hauteur, où se trouve une galerie. Du centre de cette galerie part un octogone qui forme un second étage, enfin, le troisième est aussi octogone, mais d'une dimension moins forte que le second.

Le portail du côté du nord est ancien; les sculptures, très-nombreuses, sont dans le goût moresque et découpées comme la dentelle. « Ce portail, dit Millin, est un chef-d'œuvre » et un des derniers ouvrages en ce genre. » Ce portail peut être comparé à celui de la cathédrale de Beauvais; les figures en sont mieux conservées.

Dans l'intérieur on voyait et on voit encore

plusieurs beaux morceaux de sculpture attribués au fameux Jean Goujon, un des restaurateurs des beaux-arts en France, au commencement du XVIe. siècle. On admire dans une chapelle une superbe figure en pierre, d'environ cinq pieds de long sur près de deux de large [1]. Elle est couchée sur un tombeau; au-dessous on lit ces deux vers latins rimés, mais remarquables par une pensée profonde, énergiquement exprimée :

Quisquis ades, tu morte cades, sta, respice, plora.
Sum quod eris, modicum cineris; pro me, precor, ora.

« Qui que tu sois, la mort te renversera, ar-
» rête, regarde, pleure. Je suis ce que tu seras,
» un peu de cendre; prie Dieu pour moi. »

Dans une *chapelle* dite *de la crêche*, est une très-grande fenêtre garnie de vitraux admirables. Les dessins semblent être de Raphaël :

[1] Cette figure est gravée dans les *Antiquités nationales*, nombre XLV, planche I, n°. 2. Cette belle figure n'est pas, ainsi que le dit Millin, un *bas-relief*, c'est bien une figure en *ronde-bosse*, couchée sur une tombe, et placée dans le mur de la chapelle Saint-Clair. On a mis un grillage devant ce chef-d'œuvre, qui est fort mal rendu dans la gravure de Millin.

ils représentent différens traits de la vie de la sainte Vierge.

Dans deux autres chapelles se voient deux tableaux peints sur bois. Sur chacun de ces tableaux, divisés en compartiment, sont représentées diverses circonstances de la vie de saint Bernard. La manière précieuse avec laquelle ces petits sujets sont traités est très-remarquable; ces peintures paraissent fort anciennes.

Aujourd'hui Gisors est un chef-lieu de canton du département de l'Eure; l'Hôtel-Dieu existe sous le titre d'hospice civil et militaire. Le collége est conservé; on trouve aussi dans la ville de Gisors plusieurs manufactures, entre autres une filature de coton, l'un des plus beaux établissemens connus dans ce genre.

Les promenades des environs de Gisors sont très-agréables; le voisinage d'une forêt concourt puissamment à cet agrément.

La population de Gisors est d'environ 3,500 habitans, y compris ceux du hameau de Boisgelon et de l'ancien château de Vaux, aujourd'hui en ruines.

§. VI.

ÉTREPAGNY, ESTREPAGNY ou TREPAGNY.

Ce bourg est situé sur la petite rivière de Bonde, à trois lieues au N.-O. de Gisors et à deux et demie au N.-E. d'Andely.

La terre d'Étrepagny, nommée dans les titres latins *Sterpiniacum*, fut, vers l'an 630, donnée par Dagobert, à l'abbaye de Saint-Denis, qui la possédait encore en 862.

Au XIVe. siècle, cette terre, première baronnie du Vexin normand, passa avec celle de Varanguebec, de la maison de Crespin dans celle des comtes de Melun, seigneurs de Tancarville, puis dans la famille d'Harcourt, puis enfin dans celle d'Orléans-Longueville.

Marie d'Orléans-Longueville, mariée à Henri de Savoie, duc de Nemours, donna, vers l'an 1700, la baronnie d'Étrepagny en échange, au maître des comptes M. *le Bailly-de-Bayres*, des mains duquel elle passa à Edme Galland, aussi maître des comptes; et enfin, par mariage, en 1752, à Michel-Jacques Turgot, président du Parlement de Paris.

Au XIIe. siècle, était à Étrepagny une collégiale, à laquelle Jean, évêque de Lisieux, donna, vers l'an 1107, une partie des dîmes de tout le territoire.

Dès le XIVe. siècle, il existait aussi à Étrepagny un petit hôpital, dont on ignore le fondateur. Guillaume de Melun le supprima, et en unit les revenus à un autre hôpital qu'il fonda au même lieu, en 1408 : c'est le premier établissement considérable qui se soit fait à Étrepagny.

Henri d'Orléans, duc de Longueville, mit, en 1644, dans cet hôpital, des Religieuses Bénédictines, qui, pour s'exempter de la charge imposée par le fondateur de la maison, d'y exercer l'hospitalité, payaient tous les ans une somme de 200 livres, qu'on distribuait aux pauvres du lieu.

Le bourg d'Étrepagny dépendait autrefois du diocèse de Lisieux, du parlement et de l'intendance de Rouen, et de l'élection de Gisors. On y comptait 11 feux privilégiés et 250 feux taillables. Il était fermé de murailles; dix-neuf paroisses relevaient de la seigneurie de ce bourg.

Aujourd'hui, Étrepagny n'offre rien de remarquable. Son église est solidement bâtie. Ce village est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Andely.

§. VII.

LIONS-LA-FORÊT.

Le bourg de Lions est situé entre Gisors et Rouen, à neuf lieues de la seconde ville, sur la route de communication de ces deux pays.

« Le bourg de Lions, dit Duplessis [1], est » peut-être le seul lieu remarquable du Vexin, » dont nous puissions, avec quelque certi- » tude, fixer l'origine au temps des Romains. » Il a porté long-temps le nom de ville. Ses » habitans ont eu des coutumes locales; ils for- » maient une communauté au XIIIe. siècle; et » la ville était assez étendue du côté où est » aujourd'hui l'église paroissiale, qui est main- » tenant presque isolée, à l'extrémité occiden- » tale du bourg. De l'autre côté, c'est-à-dire » au levant, on a vu un château royal qui est » aujourd'hui en ruines. »

Au commencement du XVIIIe. siècle, on dé-

[1] *Description de la haute Normandie*, tome II, page 228.

couvrit près de ce bourg, sur le chemin de Rouen, plusieurs tombeaux anciens avec des épées; quelques années plus tard, sur le bord de la petite rivière de Lieure qui arrose Lions, à trois pieds environ de profondeur, on déterra une assez grande quantité de médailles romaines, dont quelques-unes portaient l'effigie de Nerva et de Trajan. On trouva en même temps des colonnes de pierres, des bas-reliefs, des murailles peintes, des fourneaux, et d'autres objets propres à prouver que ce lieu fut habité dans les temps antiques.

« J'ai vu un fragment de l'une de ces co-
» lonnes, dit l'auteur précité, qui m'a paru
» représenter des festons et des Bacchantes.
» Tout cela, mais principalement les médail-
» les, nous porte à croire que la ville de Lions
» a été sur pied pendant que les Romains étaient
» encore les maîtres des Gaules. »

Ces témoignages réunis constatent qu'il existait du temps des Romains un lieu d'habitation sur l'emplacement de Lions, mais ne prouvent pas que ce lieu fut une ville.

On ne lui connaît point d'autre nom que celui qu'il empruntait de son église, placée sous l'invocation de *Saint-Denis*, Lions étant plu-

tôt le nom d'un canton que celui d'un village. Une charte de Philippe-Auguste, de 1202, porte : *Datum apud sanctum Dionysium in Lyons, anno, etc.* Dans d'autres actes on trouve : *Ecclesia sancti Dionysii in Leonibus;* on trouve aussi *Castrum in Leonibus,* expression qui désigne une forteresse, un château entouré peut-être de quelques habitations.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, sous les rois de la première race, il se forma dans le pays de Lions plusieurs petits villages, qui n'eurent d'abord d'autres noms que *li Homs*, c'est-à-dire, les *villages* ou les *hameaux*. L'un de ces villages, après avoir porté long-temps le nom de Saint-Denis, prit enfin celui de tout le canton.

Ce village de Saint-Denis, le plus considérable sans doute, eut de bonne heure un château royal; car on voit que Henri Ier., roi d'Angleterre, y finit ses jours en 1135. Ce château avait quatre portes ou quatre forteresses, dont la garde était confiée à quatre seigneurs, pendant que le roi y faisait sa demeure. Les propriétaires de quelques terres de la baronnie de Périers-sur-Andelle étaient obligés de faire le service d'une de ces portes. La même

vassalité pesait aussi sur les anciens seigneurs de Marigny : de là, sans doute, le titre de *portier*, *Portarius* ou *Ostiarius*, qu'ils prenaient dans tous leurs titres.

Le village de Lions ne fut jamais bien considérable ; voici ses principaux établissemens.

Indépendamment de la paroisse qui était à la nomination du comte de Belle-Ile, seigneur de Lions, ce bourg avait :

1°. Un couvent de Cordeliers, fondé, en 1624, par Louis XIII ; l'église portait le titre de Saint-Louis ;

2°. Un petit monastère de Bénédictines, fondé, en 1652, sous le titre de Saint-Charles ;

3°. Dans l'étendue de la même paroisse était le prieuré de Saint-Aubain de Vélaines, dépendant de l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen, et dans la ville une chapelle de Saint-Nicolas ;

4°. Au hameau dit les Landes-Louvel, une maladrerie y existait en 1246 ; plus tard elle fut remplacée par une chapelle de Sainte-Marguerite, qui ne subsistait plus vers le milieu du XVIIIe. siècle ;

5°. Dans le hameau de l'Essart-Mador était une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1634.

Quant au civil, Lions était le siége d'une vicomté dépendante du bailliage de Gisors, d'une élection de la généralité de Rouen, et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts.

Aujourd'hui le bourg de Lions, que quelques-uns qualifient de ville, est encore peu considérable; on y trouve cependant plusieurs fabriques. Ce pays a vu naître le poète Benserade.

Cette petite ville appartient à l'arrondissement des Andelys.

CHAPITRE IV.

ROUEN.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Rotomagus ou Rouen et son territoire faisaient, avant la domination romaine, partie de la Belgique; lorsque Auguste divisa la Gaule en provinces, Rotomagus fut compris dans la Lyonnaise.

A la fin du IIIe. siècle ou au commencement du IVe., Dioclétien augmenta le nombre de ces provinces; et la Lyonnaise fut divisée : alors *Rotomagus* devint métropole de province, et commença à figurer dans les monumens géographiques. On trouve cette ville citée pour la première fois avec le titre de métropole de la seconde Lyonnaise.

Vers la fin du IVe. siècle, les provinces lyonnaises éprouvèrent une nouvelle division : des deux lyonnaises, on en fit quatre; et celle dont Rotomagus fut la métropole continua

de porter la qualification de seconde Lyonnaise.

Rotomagus ou *Ratomagus*, avant d'être métropole de province, était le chef-lieu d'une nation nommée *Veliocasses* ou *Velocasses*, nation de l'antique Belgique, nom d'où est venu celui de *Vilcassinus*, le *Vexin*, pays qui fut ensuite divisé par la rivière d'Epte en Vexin normand et en Vexin français. *Rotomagus* a donné son nom au pays qui l'environne; et de *Pagus Rotomagensis* on a fait le nom de *Roumois*.

L'histoire, pendant cinq siècles, reste muette sur cette ville. Une partie de cet intervalle de temps est remplie par des fables dont il faut parler.

Ces fables sont contenues dans les légendes qui ont, dit-on, contribué à l'établissement du christianisme à Rouen, écrites plusieurs siècles après l'événement : elles ne méritent que peu de confiance. Saint Nicaise fut, dit-on, celui qui le premier prêcha l'évangile dans cette ville. L'existence de ce saint est fort contestée. Grégoire cite les noms des sept premiers évêques qui vinrent pour cet objet dans la Gaule : Nicaise n'est point de ce nombre. La

légende de ce saint paraît calquée sur celle que l'abbé Hilduin composa, au IXe. siècle, pour Saint-Denis. Le patron de Rouen fit un grand nombre de miracles et de conversions, et chassa les démons. Il fut décapité; et, portant sa tête dans ses mains, il chemina vers un des bras de la rivière d'Epte, et déposa sa tête dans une île.

Saint Mellon, qui fut, dit-on, son successeur, si l'on en croit ses actes, bâtit une église sous l'invocation de la sainte Vierge, et même celles de Saint-Sauveur, de Saint-Clément, de Notre-Dame la Ronde et de Saint-Godard. Cinq églises dans une ville peu importante encore, à une époque où l'on bâtissait peu d'églises, et où la persécution contre les chrétiens était très-active! cela paraît difficile à croire.

Saint Mellon mourut, suivant les auteurs du *Gallia Christiana*, avant l'an 314. Son corps, disent-ils, fut d'abord porté dans l'église de Saint-Gervais (elle n'existait pas encore), et de là à Pontoise.

L'église de Rouen compte plusieurs évêques, successeurs de saint Mellon, et dont l'existence est aussi incertaine. Un seul, saint *Victricius*, mérite notre attention : c'est lui qui contribua

beaucoup à répandre dans ce diocèse la lumière de l'évangile.

Saint *Victricius* fut d'abord militaire. Au milieu d'une cérémonie, il alla déposer aux pieds de son tribun tout son appareil de guerre : « le tribun en colère le fit prendre et » fustiger, puis l'enferma dans un cachot semé » de têtes, pour renouveler ses plaies et pro- » longer son supplice. De là il fut présenté au » comte ou intendant de l'armée, chargé de » le juger : celui-ci le condamna à perdre la » tête. On le menait au supplice ; le bourreau, » chemin faisant, et comme se jouant, mar- » quait déjà de la main l'endroit où il devait » le frapper, lorsque tout-à-coup il perdit la » vue ; et, dans le moment, les chaînes du » saint se rompirent.... [1]..»

On ne sait point quels événemens amenèrent *Victricius* au siége épiscopal de Rouen ; si nous en croyons saint Paulin, cette ville devint sous sa direction une nouvelle Jérusalem, et rendit son nom célèbre entre les plus illustres

[1] *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, tome II, page 29.

églises du monde chrétien. Ce saint parle dans une lettre à saint *Victricius* de « quantités » d'églises fondées où se célèbrent les saints » offices d'une manière à ravir les anges ; » de monastères nombreux où la perfection » des vertus évangéliques élève chaque jour » de nouveaux trophées à l'évangile ; de peu- » ples de saints où l'intégrité des vierges, la » chasteté des veuves, *la continence même* » *des personnes mariées*, donnent au monde » un spectacle digne de son admiration, et au » ciel de son amour ; enfin, d'un *pontife* plein » de l'esprit des apôtres, le père et le modèle » de son troupeau, la lumière placée sur le » chandelier qui remplit de sa clarté la maison » de Dieu. »

Ailleurs, *Victricius* parle ainsi de l'église qu'il venait de bâtir : pour recevoir les reliques, « nous avons jeté les fondemens, nous » avons élevé les murs, et nous voyons au- » jourd'hui pour qui l'ouvrage s'avançait. De » là mes empressemens et le plaisir que je me » suis fait de mettre moi-même la main à l'ou- » vrage, de rouler les pierres de mes mains, » de les porter sur mes épaules, d'arroser la

» terre de mes sueurs [1]. » On croit que cette église, bâtie par saint *Victricius*, est celle de Saint-Gervais, élevée dans un lieu déjà fameux par la sépulture de saint Mellon et de son premier successeur : cette église est regardée comme l'une des plus anciennes de la ville.

Tel était l'état du christianisme à Rouen, lorsque s'éteignit la domination romaine dans les Gaules.

Tous les écrivains qui se sont occupés de cette ville ont cherché à déterminer son ancienne étendue : tous ont pensé, avec assez de fondement, qu'elle ne se composait d'abord que d'une seule rue, qui s'étendait depuis le coin de celle des Savetiers (anciennement rue des Prêtresses), vers l'orient, jusqu'à la *Grosse-Horloge*, vers l'occident; mais, dès le commencement du ve. siècle, sous l'épiscopat de saint *Victricius*, la ville, qui avait déjà commencé à s'agrandir, prit encore de nouveaux accroissemens. Les chrétiens, dans le voisinage de cette rue principale, avaient construit des

[1] Ce discours curieux est rapporté presqu'en entier dans l'Histoire ecclésiastique de Normandie, dont nous empruntons la traduction.

oratoires ou des chapelles : autour de ces chapelles s'étaient élevées des maisons; des rues s'étaient formées; les murs de la ville s'étendirent quelque temps après du côté du nord, jusques auprès de Saint-Martin-sur-Renelle. Voici, d'après les auteurs qui ont écrit sur les premiers temps de Rouen, quelle pouvait être alors l'étendue de la ville : « Tirez une ligne » le long de la rue de l'Aumône, depuis le » pont de Robec jusqu'à la Poterne; de la » Poterne, tirez-en une seconde par le Marché-» Neuf, en rasant le Palais, et par la rue » Massacre jusqu'à la rue aux Ouës; de-là, ti-» rez-en une troisième jusqu'à la Calende, au » travers de l'Hôtel-Dieu, et continuez-la jus-» qu'à l'eau du Robec : le Robec fera la qua-» trième ligne.... L'espace que nous laissons » entre la troisième ligne et la Seine, était » rempli par la Seine même, dont le lit, beau-» coup plus large alors qu'il n'est aujourd'hui, » formait en cet endroit-là diverses îles.... Au » carrefour de la rue des Savetiers était la » porte de Robec; au coin de la rue de l'Au-» mône était une seconde porte, dite de Saint-» Léonard; au carrefour formé par la rue de » l'Aumône et la rue des Carmes était une troi-

» sième porte dite de Sainte-Apolline, du nom » d'une chapelle qui fit place dans la suite à une » église des Carmes. A la Poterne était une » quatrième porte ; au carrefour de la rue de » la Grosse-Horloge et de la rue Massacre, il » y en avait une cinquième nommée la porte » Massacre ; au coin de la rue Massacre et de » la rue aux Ouës, il y en avait une sixième, » nommée la porte aux Fêvres ; enfin, il devait » y en avoir encore une ou deux au moins sur » le quai ou sur la rivière [1]. »

Telles furent, jusqu'à l'établissement des Normands, l'étendue et la distribution de la ville de Rouen.

DEUXIÈME PÉRIODE. — ROUEN SOUS LES PRINCES FRANCS.

Ici l'histoire s'avance; son flambeau dissipe les ténèbres qui cachaient la vérité : ces premiers évêques de Rouen, que leurs légendes représentent comme des êtres surnaturels, des hommes étonnans par leurs actions merveilleuses, vont devenir de simples mortels, sujets aux erreurs et aux passions humaines.

[1] Duplessis, *Description de la haute Normandie*, tome II, page 6.

Vers l'an 550, *Pretextat* parvint au siége épiscopal de Rouen. Accusé de conspiration contre le roi Chilpéric, il fut, en l'an 577, appelé à un concile, tenu à Paris, pour le juger. D'abord il nia tout, puis, intimidé par les menaces de Frédégonde, rassuré par les promesses de Chilpéric et des évêques du concile, il avoua son crime, et tomba aux pieds de ce roi, en lui demandant pardon. Cette confession humiliante ne lui profita point : le pardon promis ne fut pas accordé. On lui déchira sa tunique, on le maudit, on l'excommunia, on le chassa du concile, et on l'envoya en exil dans l'île de Jersay.

En 584, Chilpéric ayant été assassiné par ordre de son épouse Frédégonde, *Prétextat* revint à Rouen, et reprit ses fonctions épiscopales, que Mélantius avait remplies pendant son exil; mais cette même Frédégonde, qui détestait cet évêque, ne l'y laissa pas long-temps. Le dimanche de Pâques de l'an 586, *Prétextat*, célébrant devant l'autel de son église la solennité du jour, fut mortellement frappé par les sicaires de cette méchante reine, en présence de son clergé, qui ne fit aucun mouvement pour le secourir. Je parlerai des suites de cet assassinat.

Mélantius succéda à *Prétextat*, complice de son assassinat.

Après *Mélantius* et un nommé *Hidulphus*, paraît *Romanus* ou *saint Romain*, qui convertit un grand nombre d'idolâtres. Pour exprimer ses victoires sur l'idolâtrie, on employa à Rouen une allégorie fort usitée par les premiers chrétiens : on dit que le saint avait vaincu un dragon.

L'idolâtrie était encore de son temps, au VIIe. siècle, en grande vigueur dans la ville de Rouen. La déesse Vénus y avait un temple, une idole, et y recevait un culte public : ce qui prouve que, malgré les efforts des premiers évêques, il restait encore dans cette ville une assez grande quantité d'idolâtres à convertir.

L'auteur de la vie de cet évêque décrit ainsi ce temple de Vénus : Dans l'enceinte de la ville était une espèce de forteresse, entourée de murailles. Au centre on voyait un édifice semblable à un théâtre : on le nommait le temple de Vénus (*fanum Veneris*). Là, dans une chapelle (*sacellum*), figurait la statue de cette divinité. Sous ce temple, une voûte était pratiquée, où plusieurs avenues étroites, obs-

cures, tortueuses, conduisaient à un souterrain très-profond. Il était défendu aux profanes de pénétrer dans l'enceinte de cette forteresse, et surtout dans les souterrains.

Ce temple était desservi par d'infâmes courtisannes et par des parasites, qui se livraient à tous les excès de la débauche. Des chrétiens zélés, persuadés que ce culte causait les inondations de la Seine, vinrent s'en plaindre à l'évêque. Saint Romain, armé de croix et de reliquaires, récitant des prières, et suivi de son clergé qui psalmodiait, et d'une multitude de chrétiens, fit détruire la forteresse, le temple, l'idole et le labyrinthe [1].

L'assassinat de l'évêque *Prétextat*, dont j'ai déjà parlé, fut un événement de nature à produire à Rouen une sensation très-vive. La reine Frédégonde, aussi dissimulée que cruelle, après avoir fait connaître ce crime, se présenta devant sa victime ensanglantée, et lui dit :

« Nous n'avions pas besoin, très-saint évêque,

[1] *Vita sancti Romani, thesaurus anecdotorum*, tome III, colonne 1656.

» ni nous, ni votre peuple, qu'un pareil crime » fût commis; mais plût à Dieu qu'on nous fît » connaître l'auteur d'un si noir attentat. »

Prétextat, indigné, lui répondit : « Eh quelle » main aurait fait une action si noire, autre » que celle qui a frappé les rois, qui a versé » tant de sang innocent, et fait tant de mal à » ce royaume? » La reine feignit de ne pas entendre, et reprit : « Nous avons ici d'ha- » biles médecins qui pourront vous guérir : » souffrez qu'ils vous viennent visiter. Cela » n'est pas nécessaire, reprit l'évêque : l'heure » est venue qu'il plaît à Dieu de m'appeler; mais » vous, qui êtes l'auteur de tous ces crimes, » vous serez chargée de malédictions dès ce » monde; et Dieu vengera sur vous tout le » sang que vous avez versé. » Après ces mots *Prétextat* rendit le dernier soupir.

Un Franc, qui habitait Rouen, se présenta avec quelques autres personnes devant cette exécrable reine, et lui dit : « Maintenant que » vous avez fait poignarder un prêtre du Sei- » gneur, vous ne pouvez commettre un plus » grand crime. Puisse Dieu, vengeur du sang » innocent, manifester sa prompte justice! » Nous vous déclarons que nous allons prendre

» toutes les informations sur l'auteur de cet
» affreux attentat, et nous ferons en sorte que
» vous ne puissiez plus en commettre de pa-
» reils. »

A ces mots le Franc se retire; mais Frédégonde veut le retenir, en l'invitant à dîner : il refuse; alors elle lui fait dire que, s'il ne veut pas dîner avec elle, il accepte au moins à boire, afin qu'il ne soit pas dit qu'il soit sorti à jeun d'une maison royale. Le Franc se laisse aller à cette dernière invitation, accepte la liqueur, composée de vin d'absynthe et de miel, suivant l'usage des barbares, dit Grégoire de Tours; mais à peine a-t-il bu qu'il sent un violent déchirement dans ses entrailles : ce breuvage était empoisonné. *Ne buvez pas*, dit-il à ceux qui l'accompagnaient; *fuyez ces lieux*.

Le Franc perdit aussitôt la vue; on l'aida à monter à cheval; il mourut avant d'arriver chez lui.

Frédégonde, accusée de toute part, rejeta l'assassinat de *Prétextat* sur un de ses esclaves, et le livra au neveu de cet évêque. Le malheureux, appliqué à la question, avoua que, pour commettre ce crime, il avait reçu cent sous de Frédégonde, cinquante autres de l'archidiacre,

et qu'en outre on lui avait promis d'affranchir lui et sa femme. Le neveu de *Prétextat* tua d'un coup d'épée cet esclave; et Mélantius, complice de l'assassinat, fut rétabli sur le siége épiscopal de Rouen [1].

Dans les temps barbares, l'histoire des empires comme celles des villes se compose principalement de crimes et de malheurs. Parlons de ceux qui résultèrent des incursions des Normands.

Charlemagne régnait encore, lorsqu'en 808 on eut avis qu'une flotte de Normands mouillait dans la Manche. Dans ces temps où les relations étaient rares entre les peuples, on était porté à généraliser les noms; et l'on comprenait sous la dénomination de Normands ou d'hommes du Nord les habitans du Danemark, de la Suède et de la Norwège. On savait que ces peuples, traités de *barbares* par nos historiens, parce qu'ils suivaient une autre religion que celle du Christ, mais qui certes ne faisaient que partager la barbarie commune à l'Europe entière, ne cessaient de parcourir en pirates les terres des Chrétiens, brûlant et pil-

[1] *Grégoire de Tours*, liv. VIII, chap. 41.

lant les églises, massacrant souvent les prêtres qu'ils y rencontraient, et dispersant leurs reliques, alors considérées comme des richesses inappréciables. « Si malgré toute ma puissance, » disait Charlemagne, ils infectent les côtes » de mon empire, que n'oseront-ils pas lors- » qu'il sera divisé [1]. » Charlemagne prévoyait juste. Saisi lui-même de crainte, il fit les préparatifs les plus formidables pour s'opposer aux progrès des Normands, tellement que, si l'on en croit Éginard [2], le nombre des vaisseaux qu'il fit construire et équiper dans ce but couvrait depuis l'embouchure du Tibre en Italie jusqu'à l'extrémité de la Germanie.

Ces précautions eurent leur effet; mais, sous le faible successeur de Charlemagne, les Normands reparurent; et, cette fois, ils ne s'en tinrent pas à une simple apparition. On place leur première incursion en France sous le règne de Louis le Débonnaire; mais c'est surtout sous le fils de ce roi, sous Charles le Chauve, qu'ils ravagèrent toute la partie maritime de la Neustrie.

[1] *Monach. Sangal*, liv. II, col. 2.
[2] *In annalibus et in vitâ Caroli magni.*

Les troubles de l'empire à la mort de Louis, et le partage de ses États, en affaiblissant le roi des Français, laissait un plus libre cours aux entreprises des Normands. Quelques-uns entrèrent par l'embouchure de la Seine, et s'avancèrent jusqu'à Rouen, qu'ils saccagèrent en 841 ou 842; car ces expéditions des Normands sont peut-être les faits de notre histoire dont les dates sont encore les plus confuses. Ces pirates étaient alors commandés par un nommé Ogier. Ils pillèrent la ville, brûlèrent l'abbaye de Saint-Ouen; et ils ne se rembarquèrent qu'après avoir dévasté toutes les églises, les abbayes et les villages situés le long de la Seine.

Bientôt les Normands, ayant parcouru successivement toutes les provinces maritimes de France, reparurent dans la Neustrie. Une flotte de cent vingt vaisseaux, commandée par un chef nommé Regnier, débarqua à Rouen : c'est cette même troupe qui s'empara de Paris une première fois. On sait, et nous avons dit ailleurs, que, pour engager ces brigands à sortir de France, le roi Charles, à qui leur chef vint rendre visite à Saint-Denis, acheta lâchement leur retraite en s'engageant à ne rien revendi-

quer du butin qu'ils pouvaient avoir fait, et à leur donner de plus sept mille livres d'argent, somme exorbitante pour l'époque : cette espèce de traité est de l'an 845.

Cinq ans après, les Normands, qui avaient juré de ne jamais rentrer en France en ennemis, se présentèrent de nouveau devant Rouen. Cette fois encore, Charles capitula; mais, ici, se trouvent tant de contradictions dans les auteurs contemporains, une telle confusion dans les dates, que nous ne chercherons pas à déterminer l'époque précise de chacune de leurs irruptions. On sait toutefois que dans peu de temps Godefroi, Ogier, Sidroc, trois chefs des barbares, parcoururent successivement, le fer à la main, la Neustrie entière; pillant, brûlant ce qu'ils rencontraient, et mettant à mort tout ce qui montrait quelque résistance. Les abbayes, les couvens, étaient surtout exposés à leur fureur, parce que là ils trouvaient ordinairement entassées les richesses qu'ils eussent en vain cherchées dans les chaumières.

On donna aux Normands jusqu'à 685 livres pesant d'argent pour racheter l'abbé Louis de Saint-Denis; aucun laïque n'eût pu, à cette époque, réunir une masse d'argent aussi con-

sidérable. L'histoire de cette époque n'est remplie que d'églises pillées, de couvens forcés, de moines, de religieuses, d'évêques mis à mort; peut-être aussi doit-on croire que dans ce temps, où le clergé seul savait encore écrire, les pieux croniqueurs n'auront trouvé que chez eux des malheurs dignes de passer à la postérité. Une ville détruite, une province désolée, étaient sans doute pour les bons moines du moyen âge une catastrophe moins déplorable que l'enlèvement d'une châsse ou le renversement d'une croix. Le fanatisme aveuglait tellement les hommes à cette époque que plusieurs religieuses de Fécamp, au lieu d'abandonner le monastère, se mutilèrent le visage pour ôter aux barbares le désir d'exercer sur elles des outrages. Du reste, pendant ces temps malheureux, le clergé tout entier, les reliques, les trésors, étaient dans un flux et reflux continuel. De tous côtés on voyait des prêtres, des religieuses, chargés de reliques, qu'ils colportaient de couvent en couvent, de ville en ville, pour les soustraire aux profanations des Normands.

Le roi Charles, tranquille sur son trône chancelant, voyait avec frayeur la France désolée :

il ne savait prendre aucune résolution, et se contentait d'opposer quelques lois aux déprédations des Normands. Au moment où ces peuples exerçaient les plus terribles ravages, sous leur chef Hastingue, il rassembla des évêques dans un lieu nommé *Pistæ*, ou Pistes (aujourd'hui le village de Pîtres), vers l'endroit où l'Andelle et l'Eure se déchargent dans la Seine, et là fit un capitulaire, dont il sera intéressant de trouver ici quelques passages.

« L'esprit malin ayant suscité une infinité de » troubles, tant de la part des païens que de » celle des faux chrétiens, les maux se sont » multipliés dans ce royaume jusqu'à un point » que nous voyons de nos yeux ce que le pro- » phète a prédit autrefois. *Les étrangers dé- » vorent votre pays devant vous ; les étrangers » se sont élevés contre nous; des ennemis puis- » sans ont attaqué notre vie, et n'ont point eu » Dieu devant les yeux*. Nous avons tâché de » nous mettre en défense; mais jusqu'à pré- » sent nous avons été peu secourus. Dans cette » extrémité de notre douleur, rien ne nous » convient mieux que ces paroles d'un saint » roi, serré de près par ses ennemis : *Ce jour » est un jour de tribulation et d'angoisse : les*

» *enfans sont venus jusqu'au terme de leur*
» *naissance ; mais celle qui est en travail n'a*
» *point assez de force pour enfanter.* Nos pé-
» chés ont éloigné de nous cet esprit saint qui
» s'est reposé sur celui qui est notre aide dans
» nos nécessités et dans nos afflictions, Jésus-
» Christ notre Sauveur; cet esprit que nous
» avons reçu par l'imposition des mains de
» l'évêque dans la Confirmation ; cet esprit de
» conseil et de force, sans lequel nous ne pou-
» vons nous soutenir contre nos ennemis. Car
» pourquoi les étrangers dévorent-ils notre
» terre à nos yeux ? c'est que nous avons reçu
» nous-mêmes des dieux étrangers en nos âmes.
» Pourquoi notre pays est-il désert et désolé ?
» c'est que nous avons nous-mêmes ravagé
» dans nos cœurs les fleurs et les fruits de la
» foi, de l'espérance, de la charité, de l'hu-
» milité, de la sobriété et de toutes les vertus ;
» et que nous y avons laissé croître les épines,
» et les mauvaises plantes de tous les vices.
» Pourquoi nos peuples ont-ils été mis à mort,
» ou sont-ils chassés de leurs possessions? c'est
» que nous avons donné nous-mêmes à nos âmes
» la mort du péché, et que nous avons fait un
» usage criminel de tous les biens que le Sei-

» gneur nous avait donnés. Pourquoi les églises
» et les habitations ont-elles été consumées par
» le feu ? c'est que nous nous sommes laissés
» embraser nous-mêmes du feu dévorant de
» l'avarice, de la rapacité, de l'envie, des
» adultères et de toutes les plus monstrueuses
» impudicités, sans repentir et sans remords ;
» c'est que nous avons chassé par notre orgueil
» et notre rébellion cet esprit doux et tran-
» quille qui se repose sur les âmes craintives.
» Les corps de nos saints protecteurs ont été
» tirés des lieux de leur repos, parce que nous
» avons donné les mains à l'esprit mauvais,
» qui, par un juste jugement de Dieu, a pris
» l'empire sur nous. Les serviteurs et les ser-
» vantes de Dieu ont été chassés de leurs de-
» meures, et nous de la paix et de la société
» des saints, parce que nous sommes devenus
» semblables à ces hommes chez qui, selon la
» parole du prophète, la cause de la veuve ne
» trouve point d'accès, et que *la justice est de-*
» *venue toute vénale parmi nous*... On a ajouté
» crimes sur crimes; et, comme il est écrit,
» *l'adultère, l'homicide, le mensonge, le vol et*
» *le parjure ont inondé la terre ; et nos ini-*
» *quités se sont élevées par-dessus notre tête*...

» Revenons enfin de nos longs égaremens, et
» nous renouvellerons, par la contrition et l'hu-
» miliation de nos cœurs, la confession pure
» et sincère de notre bouche, la douceur et la
» concorde dans la volonté de Dieu. C'est par
» la discorde que ce royaume est désolé, et que
» le royaume des Cieux est perdu pour nous.
» Nous ne pouvons être tous rois, et nous ne
» voulons pas souffrir celui que Dieu nous a
» donné. C'est cependant lui qui place les cou-
» ronnes sur nos têtes; toute puissance est de
» lui; et résister à cette puissance, c'est lui ré-
» sister à lui-même. Dieu, le roi des rois et le
» seigneur des seigneurs, a voulu communiquer
» à des hommes son nom et sa puissance; et
» ces hommes tiennent sa place sur la terre.
» L'archange rebelle, aujourd'hui le démon,
» n'ayant voulu ni assujétissement à son créa-
» teur, ni égalité avec les autres anges, est
» tombé du ciel : ainsi en sera-t-il de ceux qui
» ne veulent dans l'État ni de supérieur, ni
» d'égaux; et c'est d'eux qu'il est écrit que le
» diable est leur père et leur roi[1]. »

Cette homélie, pitoyable dans la bouche d'un

[1] *Histoire ecclésiastique de Normandie*, pag. 191 et suiv.

empereur attaqué, très-déplacée dans un temps où il était urgent d'armer la population pour purger la France des brigands qui la désolaient impunément; cette homélie, digne d'un prédicateur de village, et non d'un souverain, ne produisit aucun effet; et les Normands continuèrent encore long-temps leurs ravages.

Enfin parut, vers la fin du IXe. siècle, ce fameux Rollon, qui le premier établit d'une manière durable sa nation dans la Neustrie. A son arrivée, la province entière n'était pour ainsi dire qu'un désert; Rouen, cette ville autrefois, dit-on, si considérable, n'offrait plus que des ruines. Il ne restait pas un monastère, pas un moine, ni même une relique, dans tout le pays!

C'était sans doute une grande perte que celle des monastères des moines et des reliques; mais il en était une plus grande encore qui résultait de la ruine de l'agriculture: les terres non ensemencées, les laboureurs dispersés ou mis à mort. Il s'ensuivit de longues et affreuses famines.

Le premier exploit de Rollon, en France, fut la prise de Rouen: cette ville, hors d'état d'entreprendre une défense, alla au-devant du Normand, et l'introduisit dans ses murs. Rollon fit de Rouen une place d'armes, qu'il fortifia en

relevant ses murailles et ses tours : de là il se répandit dans le pays, et y sema tellement la terreur qu'on députa de tous côtés au roi Charles IV, dit le Simple ou le Fainéant, pour l'engager à obtenir la paix avec de l'or, puisqu'il ne le pouvait par les armes.

L'archevêque de Rouen fut donc chargé d'aller trouver Rollon de la part du prince, de lui proposer la cession en propriété de cette partie de la Neustrie qui s'étendait sur la mer depuis la rivière d'Andelle à l'orient, jusqu'aux confins de la Bretagne à l'occident, pour la tenir en plein fief de la France, à titre de duché, et de lui promettre en mariage sa fille Giselle, à condition toutefois qu'il se ferait chrétien.

« L'on remarque à cette occasion, dit l'abbé » Vely[1], que les Normands, quoique ennemis du » nom chrétien, n'entreprirent jamais de forcer » personne à renoncer au christianisme. »

Les contemporains rapportent le discours de l'évêque négociateur. « Grand capitaine, dit-il, » avez-vous résolu de faire sans fin la guerre » aux Français, et de passer votre vie dans les » combats ? Si la mort vous surprend en cet

[1] *Histoire générale de France*, in-12, tom. II, pag. 194.

» état, que deviendrez-vous? Pensez-vous être
» un Dieu? N'êtes-vous pas un homme formé du
» même limon, la pâture des vers, cendre et
» poussière, comme les autres hommes? Souve-
» nez-vous de ce que vous êtes, de ce que vous
» serez, et qui sera votre juge. L'enfer, hélas!
» sera votre partage; et là vous ne livrerez
» plus de combats. Vous pouvez, si vous vou-
» lez, vous faire chrétien, jouir d'une douce paix
» dès le siècle présent, et vous en assurer une
» autre plus grande encore pour le siècle à ve-
» nir. Vous pouvez demeurer tranquille en ce
» pays, et y posséder des richesses. Le roi est
» un prince pacifique : il consent, et les Fran-
» çais avec lui, de vous donner cette terre ma-
» ritime que Hastingue et vous, avez désolée; et
» même, afin d'affermir entre vous et lui une
» paix solide et durable, il veut bien vous don-
» ner en mariage la princesse sa fille, alliance
» honorable, et dont les heureux fruits vous
» assureront un long règne. »

Rollon ne voulut point répondre aux propositions de l'évêque sans consulter ses compagnons : ceux-ci lui firent observer que le pays qu'on leur offrait était ruiné; qu'à la vérité sa situation sur la mer, ses rivières, ses forêts, ses

pâturages, leur promettaient par la suite tous les biens en abondance, mais que, telle qu'elle était, ils ne pourraient y vivre; que, par conséquent, il fallait demander quelqu'autre pays d'où ils pussent tirer les objets nécessaires à la vie. Le roi offrit encore la Flandre : Rollon la refusa. Charles enfin lui offrit la Bretagne, qu'il accepta : et le traité fut conclu; en sorte que cette partie de la Neustrie, qu'on nommera désormais *Normandie,* devint un État séparé, qui ne releva de la couronne qu'à titre de vain hommage; et la Bretagne ne fut plus qu'un arrière-fief. Ce fameux traité fut, comme nous l'avons dit ailleurs, signé à Saint-Clair-sur-Epte [1].

Le traité conclu, Rollon alla à Rouen prendre possession de son duché, accompagné du duc Robert, qui devait être son parrain, et de l'archevêque Francon. Celui-ci ne cessa de catéchiser le nouveau duc et les Normands; et, l'année suivante, 912, il baptisa non-seulement Rollon, mais encore un grand nombre de ses sujets danois. Le prince fut pendant sept jours affublé de l'habit blanc des néophytes, et voulut, dit-on, que chacun de ces jours fût marqué par quelque

[1] *Voyez* ci-dessus page 154, article *Saint-Clair.*

pieuse libéralité : il demanda donc à l'archevêque quelles étaient les églises les plus considérable de son duché et leurs patrons les plus renommés. « Les églises de Rouen, de Bayeux et » d'Évreux, dit l'évêque, sont dédiées à la » Sainte-Vierge Marie, mère de Jésus-Christ, » notre Seigneur. Sur une montagne, dans la » mer, est une église consacrée à l'archange » saint Michel, prince de la milice céleste. Au » faubourg de cette ville, sont une église dédiée » à saint Pierre, portier du Paradis, et un mo- » nastère érigé sous l'invocation de saint Pierre- » des-Apôtres, où reposait le corps du véné- » rable saint Ouen, archevêque de cette ville, » célèbre par ses vertus et ses miracles, aujour- » d'hui transporté dans les terres de France, » par la crainte qu'on eut de votre arrivée à » Jumiège, où vous fîtes votre premier abord. » Il y a encore plusieurs autres églises dans » les terres de votre domaine ; mais ce sont là » les plus considérables. — Et dans le pays » voisin du nôtre, reprit le duc, quel est le » saint le plus renommé et le plus grand en » mérites auprès de Dieu ? — C'est saint Denis, » répondit Francon. — Eh bien ! dit le duc, » avant de partager cette terre à mes gens, je

» veux *en donner une portion à Dieu*, à sainte
» Marie et aux saints que vous m'avez nommés,
» afin qu'ils daignent me secourir [1]. »

Ici commence une nouvelle époque historique. De ville secondaire, Rouen devint capitale d'un nouvel État.

TROISIÈME PÉRIODE.

On a écrit que, « Créateur et législateur de
» son peuple, Rollon pourrait soutenir avec
» avantage la comparaison avec les Licurgue
» et les Numa [2]. » Il y a là de l'exagération : on a pu dire, avec plus de raison, que, « s'il
» avait eu moins de modération, il aurait eu
» plus de renommée; il se serait emparé de
» toute la France (et la chose était facile); au
» lieu de se contenter de deux provinces, il
» eût fondé une grande dynastie; les historiens
» l'auraient placé au niveau de Charlemagne. »

L'administration de Rollon ou Robert Ier. mérita des éloges, si on la compare à celle des rois qui occupaient alors le trône.

Le premier soin du nouveau duc fut de pu-

[1] *Histoire ecclésiastique de Normandie*, tom. II, pag. 283.
[2] Marie Dumesnil, *Chroniques Neustriennes*, p. 13.

blier des édits pour attirer dans son duché une population suffisante à la culture des terres ; le second fut d'établir parmi ses sujets une cour de justice qui les maintînt dans les bornes du devoir. « Il établit la justice, dit l'historien de » Normandie [1], laquelle il nomma *échiquier*, » et ordonna le grand-sénéchal pour corriger » les sentences des vicomtes et baillifs, pour » visiter la province, et juger de toutes les cau- » ses provisoires, attendant la séance de l'é- » chiquier, qui se tenait en tel temps et lieu » qu'il plaisait au prince. » On reconnaît, dans ce triple degré de juridiction, une institution calquée sur celle d'Angleterre, où Rollon avait séjourné quelque temps.

Il punit de la peine capitale les voleurs et les recéleurs, et voulut, pour éprouver la vertu de ses ordonnances, que les troupeaux errassent sans gardiens dans les champs, et que les laboureurs y laissassent leur charrue et leur attelage. On raconte [2] qu'un laboureur de Longueville laissa tout son harnais à l'aventure ; que sa femme le déroba, et vint lui dire : « *Va*,

[1] Voyez *Dumoulin*, page 29, d'après une histoire manuscrite de Normandie.

[2] *Dumoulin*, page 28.

» *va trouver le duc : puisqu'il fait bien des che-* » *valiers, il te fera laboureur.* » Ce laboureur trouva le duc quelques jours après, auquel il conta son infortune, et reçut cinq sous pour avoir un autre harnais.

« Le grand-prevôt, par le commandement de » Rhou (Rollon [1]), se transporte aussitôt sur » le lieu, et, par le toucher du fer embrasé, » s'efforce à découvrir le coupable de ce larcin : » tous le touchent, mais sans offense aucune. » Le prevôt s'irrite et s'obstine là-dessus; et, » ayant apprins du laboureur que sa femme » seule savait bien qu'il avait délaissé sa char- » rue aux champs, il cognoist par le feu qu'elle » était criminelle, et apprend qu'il savait bien » que de long-temps elle estait ordinaire à » porter la main au bien d'autruy : pour quoy, » amenez tous deux devant le duc, ils furent » condamnés à estre pendus et estranglez, la » femme pour avoir commis le larcin, et le mary » pour ne l'avoir reprise et châtiée [2]. » Ce trait fait bien connaître et l'homme et son époque.

[1] Les historiens de Normandie nomment tous le premier duc normand Rhou ; mais ce nom a été traduit en latin par *Rollo*.

[2] Dumoulin, *Histoire générale de Normandie*, p. 29.

De pareils réglemens et de pareils exemples produisirent cependant un très-bon effet; et peut-être étaient-ils nécessaires à la population de la Normandie, plus habituée au pillage qu'à la discipline. Toujours est-il vrai que le nombre des vols diminua graduellement, en sorte que la chaîne d'or du duc, pendue à un chêne de la forêt voisine de Rouen, y demeura trois ans; « encore que ce fust une grande amorce à ceux » qui s'abstinrent mal volontiers des occasions » qui chatouillent leur humeur. »

Ces réglemens du duc Rhou eurent une telle célébrité que le souvenir s'en conserva pendant plusieurs siècles, et que ce fut une coutume parmi les Normands de crier, lorsqu'on voulait leur faire violence : *Ah Rhou!* d'où l'on a fait *Haro;* et, à ce simple mot, il fallait que l'une et l'autre des parties, à peine d'amende, dommages et intérêts, allassent en jugement, fournissent caution, ou se rendissent prisonnières. « Cette loi, dit Dumoulin [1], s'appelle encore » pour le jourd'hui, *clameur du haro.* »

A Robert 1er. succéda son fils Guillaume 1er., surnommé *Longue-Épée*, qui, toute sa vie, fut

[1] Page 29; voyez aussi le titre II de la *Coutume de Normandie.*

tourmenté de l'idée de se confiner dans un cloître, et ne put jamais y parvenir. Sous ce duc, les Bretons se révoltèrent ; il les fit rentrer dans le devoir; mais l'attachement qu'il montra pour quelques Français et son mariage avec la fille de l'un d'eux lui attirèrent une autre affaire avec ses propres sujets.

Les Normands prirent ombrage de la faveur dont plusieurs Français jouissaient auprès de leur duc, et lui dirent que, si leurs services ne lui étaient plus agréables, il leur abandonnât le pays jusqu'à la Rille. Guillaume, étonné, promit beaucoup ; mais les promesses ne purent contenter les rebelles : ils n'y virent chez le duc qu'un moyen de temporiser et de prendre à loisir les précautions pour les dompter. Ils coururent aux armes les premiers, et allèrent se poster jusqu'aux portes de Rouen. Le duc envoya aussitôt leur offrir plus qu'ils n'avaient demandé ; mais le chef des rebelles renvoya le député dire à Guillaume qu'il ne s'agissait plus à présent des premières propositions ; qu'ils n'avaient rien à recevoir de quelqu'un qui n'avait rien à donner; qu'ils ne le reconnaissaient plus pour maître, parce qu'il ne leur convenait plus; que le seul parti qu'il eût

à prendre, c'était de sortir de la ville, et de se retirer chez les Français, ses parens, s'il n'aimait mieux souffrir l'invasion, et tomber sous leurs coups.

Le duc sortit en effet de la ville, avec tout ce qu'il put réunir de sujets dévoués, et alla se poster sur une montagne voisine et très-élevée, d'où il put observer les mouvemens de l'armée ennemie. Elle lui parut beaucoup plus forte que la sienne, mais il fallait vaincre ou cesser de régner. Les gens du duc firent entrechoquer leurs lances avec grand bruit, façon danoise d'engager sa foi pour le combat, et tombèrent sur l'ennemi, dont ils firent un carnage horrible. « La main de Dieu y parut si » visible, dit un ancien historien [1], qu'après » la défaite entière des rebelles le duc ne » trouva pas un seul de ses hommes à dire. »

Il paraît qu'à cette époque la ville de Rouen renfermait moins de Danois que d'anciens Français; car le duc Guillaume, voulant faire élever son fils d'une manière convenable au poste qu'il devait occuper un jour, l'envoya à Bayeux, parce qu'on y parlait mieux danois

[1] *Dudon de Saint-Quentin*, liv. III, pag. 94.

qu'à Rouen, où la langue latine était plus en usage, et parce qu'il jugeait convenable que le prince parlât bien la langue de sa nation [1]. On voit aussi qu'alors la Normandie formait un État tout-à-fait distinct du reste de la France.

En 913, Arnoul, comte de Flandre, ayant fait assassiner le duc Guillaume, Richard, fils de ce dernier, quoique encore enfant, fut reconnu duc par les Normands, et reçut un tuteur. Il ne lui restait plus qu'à faire hommage au roi Louis IV, surnommé d'*Outre-mer*.

Dans cette occasion, le roi, lui-même, fit dire au jeune Richard, qu'il était indigné de l'attentat commis sur la personne de son père; qu'il se promettait d'en tirer vengeance, et que dans peu de jours il serait à Rouen, pour exécuter cette affaire. Bientôt, en effet, on le reçut dans cette ville avec la plus grande joie.

Le roi se fit amener le jeune duc, lui fit beaucoup de caresses, voulut qu'il mangeât avec lui, et qu'il couchât dans la même maison. Le lendemain, le gouverneur du jeune prince demanda à le ramener dans son logis ordinaire :

[1] *Dudon de Saint-Quentin*, liv. III, pag. 112.

le roi s'y opposa; et, le troisième jour, même refus. Le gouverneur, voyant ces choses, et appréhendant quelque trahison, fit savoir aux habitans que leur duc était détenu : ce bruit se répandit promptement; et il se fit un soulèvement général de la ville et des environs La population, ameutée et en armes, protesta qu'elle allait faire main-basse sur le roi et sur toute sa suite, si Richard ne lui était rendu. Bientôt le logement du roi fut en effet assiégé. Celui-ci, effrayé, et voyant que le seul parti à prendre était de se dessaisir du jeune duc, prit l'enfant par la main, et le présentant au peuple : « Voilà, leur dit-il, votre seigneur. Je ne » l'ai retenu près de moi dans aucun mauvais » dessein, mais pour lui procurer une éduca- » tion convenable à son rang; vous ne le vou- » lez pas : je vous le remets. »

Revenu de sa terreur, le roi envoya prier les principaux seigneurs normands de venir chez lui, et leur dit d'un air triste : « J'étais » venu ici affligé moi-même de la mort de votre » duc, contribuer néanmoins de tout mon pou- » voir à votre consolation; et voilà que, contre » tout ce que je devais attendre, vos citoyens » ont voulu tous nous exterminer. J'ai été

» sauvé, seigneur Bernard, par votre bon
» conseil : dites-moi donc ce que je dois faire
» pour votre satisfaction. — Vous êtes offensé,
» répondit Bernard, de ce qu'ont fait nos ci-
» toyens; leur zèle pour la personne de leur
» duc en ayant été l'unique cause, il est bon,
» seigneur, de les convaincre qu'ils n'ont pris
» qu'une fausse alarme. Vous savez comment
» le duc Guillaume, notre défunt seigneur, a
» été à votre service : il convient que vous
» confirmiez au duc, son fils, la possession de
» l'héritage qu'il lui a laissé, et que vous lui
» juriez sûreté et protection contre tout en-
» nemi. De cette façon vous nous aurez tous
» pour serviteurs, et nous vous aurons pour
» défenseur. Vos ennemis seront les nôtres,
» comme les nôtres seront les vôtres. — Je fe-
» rai, dit le roi, ce que vous souhaitez; et mes
» comtes le feront comme moi. On apporta des
» reliques, sur lesquelles le roi jura par le
» saint nom de Dieu, que, de sa part, Richard
» posséderait en toute paix et sûreté le duché
» de Normandie, comme l'avaient possédé son
» père et son aïeul : serment qu'il fit faire, après
» lui, aux prélats et comtes qui se trouvaient
» à sa cour. » Le roi, voyant la confiance qu'il

inspirait aux Normands, leur dit : « A présent, » vous ne pouvez douter de mon affection pour » votre duc, et que je ne sois envers et contre » tous son véritable ami. C'est en effet l'amitié » que je sens pour lui qui m'a fait désirer de » le voir élever dans mon palais et sous mes » yeux. Il convient de lui donner une éduca- » tion propre à en faire un prince instruit et » capable du gouvernement : cela se fera mieux » à ma cour que chez lui. Confiez-le-moi : il » sera partout où je serai ; partout où j'irai, il » ira comme moi. Après les obligations que je » sais avoir à son père, je serais moins homme » que les bêtes les plus féroces, si je ne pre- » nais en main ses intérêts et sa défense. »

Les Normands, croyant à la sincérité du roi, lui confièrent leur duc. Le roi, pour les habituer à le voir marcher à sa suite, le mena avec lui à Évreux, où, disait-il, il voulait faire reconnaître son autorité. D'Évreux il revint à Rouen ; et il dit aux principaux de la ville : « Il me tarde de venger la mort de votre » prince : je vais, pour cet effet, retourner à » Laon, où j'assemblerai mes troupes, pour » entrer en Flandre : mettez-vous en état de » nous suivre vous-mêmes, et de venir prendre

» la part que vous devez à cette juste ven-
» geance. » Les Normands applaudirent; et le roi partit avec le jeune Richard.

Le comte de Frandre crut voir l'orage près d'éclater sur lui : il fit toute espèce de soumissions au roi, et lui proposa enfin de lui aider à reconquérir à la couronne le duché de Normandie. On tint de près plus que jamais le jeune Richard. Un jour que son gouverneur l'avait accompagné à la chasse, en l'absence du roi, celui-ci les menaça que, si la chose arrivait de nouveau, il ferait brûler les jarrets au duc et crever les yeux à son gouverneur : c'est, dit-on, le moyen dont il se promettait d'user envers le jeune prince, afin de le rendre incapable du trône. Dès-lors, tous les pas de l'un et de l'autre furent observés de plus près encore; le gouverneur ne douta plus qu'il ne dût regarder son maître comme prisonnier; et, en effet, le roi d'un côté, le duc de France de l'autre, agissaient déjà pour obliger les Normands à leur rendre hommage, et faisaient, chacun de son côté, entrer une armée en Normandie. La ville de Rouen se rendit au roi; tous les principaux de la ville furent corrom-

pus ou intimidés; et le roi y mit un gouverneur de son choix.

Cependant, les prélats de Normandie et ceux de Bretagne ordonnaient des jeûnes solennels et des prières publiques, pour obtenir la délivrance de Richard : on célébrait des messes, on chantait des psaumes; le clergé, les moines, le peuple, tous cherchaient à lui rendre le ciel favorable, en s'imposant des pénitences volontaires.

La ruse du gouverneur opéra seule ce qu'on désirait. Pour pouvoir fuir, il fallait faire cesser la surveillance dont on était entouré : c'est là que tendirent tous ses efforts. Il conseilla à son élève de feindre une maladie : le prince se prêta au stratagème; et bientôt on le crut en danger de la vie. Alors les gardes furent moins exacts; ils crurent même n'avoir plus besoin de le surveiller. Un soir, pendant que le roi soupait, le gouverneur, voyant les issues du palais libres, se travestit en palefrenier, enveloppa le jeune duc dans une botte de foin, sortit de la ville, trouva des chevaux tout prêts, et courut se réfugier chez le comte de Senlis, oncle du jeune prince. Celui-ci courut auprès du duc de France, qu'il chercha à

détacher du parti du roi, et à entraîner dans celui de son neveu : le duc de France fit apporter des reliques; et, posant la main dessus, il prêta le serment qu'on lui demandait.

De son côté, le roi dépêcha vers le duc de France. La négociation ne fut pas heureuse d'abord; mais on promit de céder tout le pays situé au midi de la Seine, et de ne se réserver que celui qui est au nord. Le duc, malgré ses sermens, accepta l'alliance, et la jura.

Une seconde fois le roi entra en Normandie d'un côté, pendant que le duc y pénétrait d'un autre. Les chefs normands jouèrent encore d'adresse. Ils députèrent vers le roi pour le prier, au nom de toute la ville de Rouen, d'y venir avec telle suite qu'il jugerait convenable, mais de ne point ruiner sans cause un pays qui était tout à lui : les hostilités cessèrent; et le roi fit une entrée solennelle, pour laquelle tout était préparé avec éclat.

En suivant ces conseils, il s'acquit la confiance des Normands : ils allèrent trouver le roi, auquel ils firent facilement sentir qu'il avait cédé une part trop belle au duc de France; et ils lui dirent qu'ils ne voulaient reconnaître d'autre

que lui. « Donnez-lui donc aussi cette ville » avec tout le reste, ajoutèrent-ils; nous n'y » avons plus que faire, si l'on nous enlève le » pays qui nous y nourrit. Nous repasserons » la mer, nous reverrons notre première pa- » trie; mais nous n'irons que pour en revenir » avec des forces telles que cette terre ne sera » plus ni au duc de France, ni à vous. Les temps » du roi, votre père, et de Rollon, notre duc, » ne sont pas si éloignés qu'on ne s'en sou- » vienne encore. »

Le roi, satisfait de ce discours, crut n'avoir plus besoin de ménagement envers le duc de France, et ne lui donna que trois jours pour sortir du pays. Le duc reprit la route de Paris, sa capitale.

Bientôt le comte de Senlis vint l'y trouver, et lui demander, pour son neveu, le secours qu'il lui avait promis autrefois. Le duc promit de le servir.

D'un autre côté, les principaux Normands envoyèrent auprès du roi danois le fier Haigrold, dont la flotte parut bientôt après à l'embouchure de la Dive.

Le roi Louis avait alors quitté Rouen pour retourner à Laon. Les principaux Normands

lui donnèrent avis de l'arrivée d'Haigrold; le roi repartit aussitôt pour Rouen, avec une armée. Il se trouva bientôt en présence de l'ennemi, et se vit forcé de parler d'accommodement. Le lieu de la conférence fut indiqué : Haigrold attendit Louis sur la rive gauche de la Dive; le roi campa sur la droite. Le lendemain, Haigrold traversa la rivière. Là, un Danois, voyant un traître dans les rangs français, lui passa sa lance au travers du corps : bientôt, de proche en proche, le combat devint général. Les Français se retirèrent en déroute; Haigrold, lui-même, s'attacha au roi, l'atteignit dans la mêlée, le désarma, le fit prisonnier, et le conduisit à Rouen, où il fut détenu sous bonne garde.

Cependant, les seigneurs français et le duc de France employèrent leur médiation pour obtenir la liberté du roi : Saint-Clair-sur-Epte fut le lieu désigné pour la conférence. Le duc de Normandie y parut bien accompagné. Le roi lui fit serment de lui laisser la possession, pour lui et ses successeurs, de tout ce qu'avaient eu son père et son aïeul. Les seigneurs normands et bretons lui renouvelèrent aussi le serment de fidélité, et le ra-

menèrent en triomphe dans sa capitale. Richard avait alors seize à dix-sept ans [1]. Cette paix est de 951.

Le duc de France, Hugues, qu'on a surnommé le Grand, rechercha l'amitié de Richard; et, pensant que leurs forces réunies seraient en état sinon de faire la loi au roi de France du moins de ne la recevoir de personne, lui fit proposer sa fille en mariage : l'offre fut acceptée.

Ce mariage déplut au roi, parce qu'il lui montrait unis deux vassaux puissans qu'il avait offensés : il chercha donc à prévenir la réunion de leurs armes par une ligue dirigée contre eux. Il entraîna facilement dans son dessein le comte de Flandre, et celui-ci, l'empereur Othon, auquel on promit la cession du royaume de Lorraine.

Le premier effort des trois confédérés fut dirigé contre la ville de Paris; mais le duc Hugues les chassa honteusement de ses États.

Ils tournèrent alors toutes leurs forces vers Rouen; et les trois armées vinrent camper près de la ville. Les écrivains contemporains nous

[1] Servin, *Histoire de la ville de Rouen*, tome 1, page 131.

donnent, dans leurs récits, une mesure de la crédulité des hommes de cette époque. Le comte de Flandre, rapportent-ils, qui en voulait beaucoup plus au duc de Normandie qu'à Hugues, dit à Othon que Paris, défendu par la Seine, avait toujours été imprenable, mais que, s'il faisait marcher son armée sur Rouen, à peine aurait-il atteint les frontières du pays, qu'on lui apporterait les clefs de la ville.

L'armée confédérée, arrivée sur les bords de l'Epte qui séparait les terres de France du duché de Normandie, ne vit point encore de clefs; Othon les fit demander; le comte lui dit : les Rouennais, seigneur, n'osent venir jusqu'ici; il y a des forêts à traverser remplies de voleurs : cela sans doute les retient. Mais un peu plus loin est une rivière appelée Andelle; nous camperons demain sur ses bords; et, là, soyez sûr que nous aurons nouvelle de la ville. Sur les bords de l'Andelle, même désappointement que sur ceux de l'Epte : les Normands, dit le comte, auraient encore honte de se rendre sans avoir vu personne; mais il suffira de se présenter devant la ville, et les clefs seront livrées.

On s'approcha en effet de la ville; mais,

comme on y attendait en vain sa reddition, les confédérés envoyèrent, sous les ordres d'un neveu de l'empereur, un gros détachement pour surprendre la place; Richard sortit au-devant de lui en ordre de bataille; puis, comme si la crainte l'eût fait rétrograder, il se renferma dans ses murs. Les ennemis, fiers de ce succès, vinrent insulter les habitans jusqu'à leurs portes; Richard se tint encore caché quelques jours; puis, tout-à-coup, ouvrant la porte Beauvoisine, suivi de ses bataillons normands, il fondit sur ses ennemis en désordre, en fit un carnage affreux, et tua de sa main propre le neveu de l'empereur. C'est cette action, le coup d'essai du jeune duc, qui lui valut le surnom de *Richard-Sans-Peur*.

Ce désastre porta la consternation dans l'armée des princes; Othon, jaloux de venger la mort de son neveu, ordonna de presser le siége; il vit bientôt que la position de la ville rendrait tous ses efforts inutiles. Cependant l'attaque eut lieu, mais elle ne servit qu'à fortifier dans cette idée qu'on ne pouvait rien espérer d'un siége. Alors Othon, voyant qu'il fallait renoncer à ses projets de conquête, ne voulut pas cependant être venu en France pour rien;

et il fit demander à Richard de pouvoir aller en sûreté faire sa prière et son offrande dans l'église de Saint-Ouen, qui était alors dans un faubourg de la ville.

Bientôt la désertion du comte de Flandre qui craignait d'être livré par Othon au duc Richard, effraya le roi Louis, qui communiqua sa frayeur à l'empereur; et tous deux se retirèrent avec précipitation, abandonnant une grande partie de leurs bagages.

Louis mourut en 954; son fils Lothaire lui succéda. Richard eut souvent à se plaindre de Lothaire, et, poussé à bout, il résolut de porter la désolation sur ses terres. Pour cela, il envoya demander du secours en Danemarck; le secours arriva : une flotte de Danois descendit à Rouen; le duc leur donna pleine licence, et ils renouvelèrent, pendant trois années entières, en France, les ravages affreux des premiers Normands; enfin on fit la paix en 966.

Le reste du règne de Richard est rempli par une paix profonde, pendant laquelle il s'occupa d'embellir la ville de Rouen, et de bâtir ou de relever plusieurs monastères; il mourut en 996. Il eut pour successeur son fils Richard II.

Le nom de Richard II rappelle en Normandie

un de ces événemens toujours qualifiés de révolte lorsqu'ils ne sont pas couronnés de succès, et qu'on nomme justice, lorsqu'ils émanent du plus fort; depuis long-temps les nobles, abusant de leur influence à la cour de Richard Ier, avaient rendu cette influence odieuse aux autres citoyens, en la faisant servir à les opprimer; les paysans surtout souffraient chaque jour davantage de leurs insolences. La chasse dans les forêts, qui, jusqu'alors, avait été permise à tout le monde, et qui paraissait le droit inviolable de chacun, fut interdite aux paysans et permise à tous les nobles. Cette défense révolta les habitans des campagnes; ils furent comprimés sous le gouvernement rigoureux de Richard Ier.; mais, les vexations continuant, la révolte éclata sous son fils; les villages se réunirent, s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, et formèrent une espèce d'armée qui courut assiéger les nobles dans leurs châteaux.

Aux yeux d'un duc, des paysans qui se vengent d'outrages reçus de la part des nobles, parurent évidemment des criminels; Richard II rassembla ses bataillons, marcha contre les paysans et les ramena à l'obéissance; la plupart

vinrent se jeter à ses pieds, et lui demander grâce; il ne répondit à plusieurs qu'en les faisant pendre; ce devait être ainsi, parce que le peuple ne doit jamais se plaindre, quelqu'injustice qu'il éprouve. Ce même Richard, près de mourir, se fit porter dans l'abbaye de Fécamp, où il se fit fouetter par les moines en expiation de ses péchés.

Son successeur, Richard III, ne lui survécut que de deux ans; on soupçonna son frère de l'avoir empoisonné. Ce frère était le duc Robert.

Le règne de ce nouveau duc fut très-agité; fils d'un prince qui avait fini son règne sous le fouet monacal, il commença le sien sous le poids d'une excommunication lancée de la main de son oncle, archevêque de Rouen, fils de Richard Ier.

Nous avons déjà parlé de cet archevêque[1] dont les intrigues troublèrent pendant longtemps la ville de Rouen, et de sa conduite scandaleuse qui avait indigné celle d'Évreux. Le prélat fut accusé auprès de son neveu de méditer une révolte; l'archevêque dédaigna de se justifier, mais il sortit de Rouen, se ré-

[1] Article *Évreux*, tome II.

fugia dans son comté d'Évreux, se fortifia dans sa ville, comme s'il eût été décidé à soutenir un siége; et, de là, lança un interdit sur la Normandie entière.

Un autre événement de ce règne caractérise bien l'époque à laquelle il appartient. Il était d'usage qu'après le sacre d'un duc ses vassaux lui rendissent hommage. L'un d'eux négligea ce devoir : le duc le fit sommer de venir à Rouen dans un temps fixé; le comte répondit qu'il ne devait d'hommage qu'à son épée; Robert marcha contre lui, l'atteignit dans Alençon, et l'obligea de venir, pieds nus et la selle sur le dos, lui demander la vie [1], qui lui fut accordée.

Le duc Robert soutint, avec chaleur, les droits de Henri au trône de France, contre les prétentions de son frère. Henri triompha; et, voulant payer le service du duc de Normandie, il lui céda, pour lui et ses successeurs, les villes de Gisors, de Chaumont et de Pon-

[1] C'était un ancien usage, fort pratiqué en France, dans les XIe. et XIIe. siècles : le vaincu se présentait une selle sur le dos, et invitait le vainqueur à le monter. Les hauts seigneurs ne rougissaient pas de cette humiliation. (*Voyez* le *Glossaire* de Ducange, au mot *sellam gestare*.)

toise, et avec elles, tout le Vexin, qui resta réuni à son duché.

Ce même Robert, cédant à la fureur du temps, qui portait l'Europe entière en Palestine, entreprit le pelerinage de Jérusalem. Il partit à pied, en 1034; mais, accablé par la fatigue d'un aussi long voyage, il se fit enfin porter sur un brancard, par quatre Maures. Un Normand le rencontra dans cet équipage; et, comme il lui demandait s'il ne voulait pas le charger de quelque mission pour son pays; *tu diras* seulement, répondit-il, *que tu as vu quatre diables porter le duc Robert en paradis.* On raconte de lui plusieurs autres bons mots qui firent fortune de son temps, et ne seraient nullement remarqués dans le nôtre.

A Robert succéda son fils, ce Guillaume, que les historiens ont surnommé *le Bâtard*, parce qu'il était fils naturel du duc; et *le Conquérant*, parce qu'il se rendit maître de l'Angleterre.

Nous ne nous proposons pas d'entrer dans tous les détails de l'expédition de Guillaume; mais nous devons en signaler l'époque, parce que l'histoire des ducs de Normandie prend ici un caractère nouveau. Dès lors, ces ducs fi-

rent leur séjour, tantôt à Rouen, tantôt à Londres.

Cependant Guillaume eut de la peine à conserver son double titre; il avait fait reconnaître son fils Robert, duc de Normandie; celui-ci trouva mauvais que son autorité cessât à Rouen, lorsqu'il plaisait à son père d'y séjourner; il mit facilement dans son parti le roi Philippe qui voyait avec peine un vassal plus puissant que lui, et se déclara en guerre ouverte : le duc Guillaume lui donna sa malédiction.

Cependant, la bonne intelligence ne fut pas longue entre le jeune duc et le roi; elle fut troublée par un bien petit incident : Robert et son frère étaient allés voir le roi dans son palais de Conflans; après le dîner, le frère du duc et le fils du roi, Louis, jouèrent aux échecs; ils se piquèrent sur un coup, et en vinrent aux injures : Louis appela son adversaire, fils de bâtard; celui-ci lui jeta le damier à la tête. Aussitôt les deux frères montent à cheval; et, poursuivis par le roi lui-même, se jettent dans Pontoise, d'où ils se rendent à Rouen, pour assembler leurs troupes : les provinces furent ravagées : résultat ordinaire des querelles des grands. Guillaume mourut bien-

tôt après, à Rouen [1]. Robert conserva le duché ; son frère Guillaume eut le royaume d'Angleterre.

La guerre ne tarda pas à éclater entre les deux frères ; mais elle fut terminée sans événement remarquable ; Robert, laissant ses États, partit bientôt après pour Jérusalem, où il refusa la couronne qui fut donnée à Godefroi de Bouillon ; acte de prudence qui devait alors donner une haute idée du duc, et produisit sans doute un effet tout contraire.

De retour en France, il déclara la guerre à son second frère, qui avait pris sur le trône d'Angleterre, pendant l'absence de Robert, la place du premier ; il fut vaincu et fait prisonnier. Henri lui fit, dit-on, crever les yeux, et

[1] On raconte qu'à ses funérailles, un bourgeois de Caen, nommé Ascelin, dont Guillaume avait pris, pour bâtir l'église de l'abbaye de Saint-Étienne, un terrain qu'il n'avait pas payé. « Ne sachant comment il pourrait désormais obte-» nir son paiement, se présenta lorsqu'on portait Guillaume » en terre ; et, cria le *haro* sur le cadavre. A ce cri respecta-» ble, le convoi s'arrêta. Les évêques et les nobles s'assem-» blèrent, et, après avoir ouï des témoins sur l'action que for-» mait Ascelin, ils la trouvèrent juste, et lui donnèrent, sur-» le-champ, soixante écus, pour payer la place que le corps » de son débiteur allait occuper. Après les funérailles on lui » en fit compter encore autant pour le reste du terrain. »

vint à Rouen se faire couronner duc de Normandie.

Cependant Robert avait laissé un fils nommé Guillaume Cliton, que la cour de France prit toujours sous sa protection : ce qui entretint pendant long-temps une guerre cruelle entre la Normandie et la France, et fut peut-être la cause de cette longue rivalité qui agita si long-temps la France et l'Angleterre.

Louis-le-Gros régnait alors en France; Henri excita tous ces petits tyrans, qui levaient sans cesse l'étendard de la révolte contre l'autorité du roi; et enfin, en 1110, la guerre fut solennellement déclarée : Gisors en fut l'occasion [1].

Comme tous les seigneurs français étaient alors en armes, chacun prit parti pour ou contre; il y eut plusieurs combats où le roi de France eut toujours le dessous; et la paix fut signée en 1114. Au bout de deux ans, la guerre s'alluma plus vive que jamais, parce que Louis-le-Gros voulut à tout prix chasser Henri de la Normandie; mais tous ses efforts furent vains, et le fils de l'ancien duc, après

[1] *Voyez* plus haut, article *Gisors*.

avoir vu la Normandie ravagée plusieurs fois, fut obligé de renoncer à ses prétentions.

On raconte dans cette dernière guerre un fait remarquable. Après sa victoire, Henri profita de l'effroi qu'elle devait répandre « chez » ses ennemis pour assiéger le château de Bre- » teuil, un des plus forts du pays. Eustache, » qui en était le seigneur, devait paraître au » duc plus coupable que ses autres vassaux re- » belles, parce qu'il lui avait donné cette place » en dot avec une de ses filles naturelles. Henri » pressa le siége avec vigueur; et, en peu de » jours, il mit les assiégés hors d'état de se » défendre.

» C'était sa fille qui commandait dans le châ- » teau en l'absence de son mari. Voyant qu'elle » ne pouvait plus résister, elle envoya deman- » der un moment d'entretien à son père, pour » capituler avec lui. Comme il approchait sans » défiance, lorsqu'elle le vit à la portée du » trait, elle lui tira une arbalète, dont, par » bonheur, le dard ne l'atteignit point. Il se » retira, indigné de la perfidie de cette déna- » turée, et bien résolu de la punir le lende- » main; mais elle se sauva pendant la nuit; et, le » jour venu, le château ouvrit ses portes. »

Le résultat de cette guerre fut qu'on rendit au duc toutes ses places; que le roi de France fit serment de ne plus soutenir les intérêts de Guillaume Cliton, et reçut l'hommage de Guillaume Adelin, fils de Henri, qu'il reconnut duc de Normandie.

Les choses ainsi réglées, Henri s'embarqua au port de Barfleur pour l'Angleterre, avec toute sa famille; il partit le premier dans un vaisseau qui le porta heureusement au port; il en fut autrement d'un second vaisseau sur lequel étaient ses enfans, avec une foule de jeunes dames et de jeunes seigneurs d'Angleterre et de Normandie. Surpris par la tempête, ce vaisseau fit naufrage sur un rocher : tout périt, à l'exception d'un seul homme; en sorte qu'à la mort de Henri, les couronnes royale et ducale dont son front était chargé passèrent dans une famille étrangère. Ici finit la première race des ducs de Normandie. La descendance de Rollon fut éteinte.

De longues querelles suivirent la mort de Henri. Deux prétendans se présentèrent : Geoffroi Plantagenet, comme époux de l'unique héritière de Henri, et successeur désigné par ce roi, et Étienne, comte de Boulogne. Le pre-

mier avait seul des droits ; le second fut plus actif. Il était à Rouen, lorsqu'on y apprit la mort de Henri ; il partit pour l'Angleterre et s'y fit couronner, puis il revint à Rouen, où il fut également bien reçu. Il y rassembla les grands de la province, et fit reconnaître duc Eustache, son fils aîné, qui reçut de Louis-le-Gros l'investiture solennelle.

Cependant Geoffroi était en Normandie avec une armée, et marchait vers Rouen, pendant que sa femme parcourait aussi l'Angleterre avec des troupes.

Dès-lors la ville de Rouen ne fit plus de résistance, et reçut Geoffroi dans ses murs ; il y convoqua les États, et fit reconnaître son fils Henri pour duc de Normandie. Il fut cet Henri II, fameux dans notre histoire. On sait que ce prince réunit à sa couronne ducale, soit par héritage, soit par son mariage avec Éléonore de Guyenne, répudiée par le roi Louis VII, à peu près la moitié de la France, et bientôt après la couronne d'Angleterre, à la mort d'Étienne, en 1154. Henri devint alors tout-puissant : il fut en même temps roi d'Angleterre et d'Irlande dont il fit la conquête ; duc de Normandie et d'Aquitaine ; comte d'An-

jou, du Maine, de Saintonge, d'Auvergne, du Limousin, du Périgord, de l'Angoumois et de la Touraine; il gouvernait la Bretagne, promise à son fils à cause de mariage.

Sa puissance, cependant, ne put empêcher ses fils de se révolter plusieurs fois contre lui; et, aidés du roi de France, de porter le ravage dans les terres soumises à leur père. Le roi Louis arriva jusqu'aux portes de Rouen, se préparant à y mettre le siége. L'un des motifs des assiégeans était de délivrer Éléonore, cette femme que la jalousie poussa aux plus déplorables excès, et que Henri tenait renfermée dans une tour de son palais de Rouen.

Le roi de France entoura la ville au commencement de juillet 1175. Il fit donner un grand nombre d'assauts.

Le siége fut long et opiniâtre; une circonstance en est remarquable. Le roi de France avait pour saint Laurent une vénération toute particulière; il voulut que le jour de sa fête on suspendît toute hostilité, et fit demander une trève aux assiégés. Les habitans l'accordèrent; et, pour se délasser, dans les plaisirs, des fatigues passées, ils posèrent leurs armes et négligèrent de faire la garde accoutumée. Les Fran-

çais s'en aperçurent, coururent en avertir le roi, et lui faire sentir combien un assaut pourrait être avantageux; le roi accorda la permission demandée; on planta des échelles, nonobstant la fête de saint Laurent, et l'on monta sans résistance. « Déjà ils avaient gagné le haut » des murs, lorsque deux prêtres que la curio- » sité avait portés au clocher de leur église » pour observer le camp des ennemis, les vi- » rent qui montaient sur les remparts. Aussi- » tôt ils sonnèrent l'alarme, descendirent, » crièrent aux armes : les habitans accouru- » rent, ils furent en foule sur les remparts; et » on massacra les ennemis qui commençaient à » s'y établir. »

Bientôt Henri, accourant au secours de la ville, s'introduisit de nuit dans ses murs, pendant que des troupes par lui postées en dehors se préparaient à surprendre les assiégeans; une sortie fut faite en effet : les Français prirent la fuite et se jetèrent au-devant de l'armée de Henri, qui les reçut mal : ce qui força le roi de France à cesser le siége et à demander la paix.

A Louis VII succéda au trône de France Philippe-Auguste; Philippe marcha sur les traces

de son père en fomentant les rébellions à la cour de Henri : les fils de ce dernier prirent les armes, et ne les posèrent qu'après la mort de leur père; l'aîné, Richard, dit Cœur-de-Lion, lui succéda. Un second était mort, laissant un fils nommé *Artur;* le troisième, fut *Jean,* surnommé *Sans-Terre.*

Le premier acte de Richard fut de mettre en liberté sa mère Éléonore, enfermée depuis quinze ans; le second de se croiser avec Philippe-Auguste.

L'archevêque de Rouen dut suivre Richard à la croisade; et pour maintenir, pendant son absence, l'ordre dans son diocèse, il tint à cet effet un concile, dont il fit précéder la publication d'une introduction, monument curieux des mœurs ecclésiastiques à cette époque; elle portait, entre autres articles :

2°. Toutes les églises seront fournies de livres, d'ornemens, de vases d'or ou d'argent pour l'Eucharistie; et les évêques n'en consacreront point d'étain, s'ils n'y trouvent une très-grande nécessité....

4°. Il ne sera permis à aucun clerc, dans quelque ordre qu'il soit, d'avoir de servante.

6°. Conformément aux anciens canons, nous défendons très-expressément que *les fils de prêtres* possèdent aucun bénéfice dans les églises où leurs pères en ont eu.

7°. Les clercs, lesquels à raison de leur ignorance, de leur condition, peut-être de l'impureté de leur vie, ou par contumace, échappent à l'examen de leur évêque, et vont se faire ordonner par quelque évêque étranger, ne seront point reçus dans leur diocèse à faire les fonctions des ordres.

19°. On défend sous la même peine (d'anathème) aux clercs et aux moines de donner à ferme à des laïques les dîmes et autres revenus ecclésiastiques.

20°. Sous la même peine encore, on défend les pensions sur les bénéfices, et pour ceux qui les paient, et pour ceux qui les reçoivent.

23°. Les dîmes appartiennent à Dieu, et sont sanctifiées par leur destination; cependant plusieurs les refusent. On ordonne qu'ils soient avertis jusqu'à trois fois de les payer exactement..., et que, si après ces avertissemens, ils n'y satisfont, ils soient excommuniés par ordre de l'évêque.

27°. On doit excommunier encore ceux qui, sans l'autorité de l'évêque ou de ceux de ses officiers à qui il appartient, s'ingèrent dans les bénéfices, ou de leur propre chef, ou par la puissance séculière.

29°. Les incendiaires, les empoisonneurs, les sorciers, ceux qui communiquent avec les excommuniés.

Les réflexions se présentent en foule à la lecture d'une semblable pièce.

On connaît les circonstances de la croisade entreprise par Richard et Philippe, et nous en avons déjà parlé. On connaît la captivité de Richard en Autriche : on sait que Philippe en profita pour s'emparer des États de ce monarque et les partager avec Jean-Sans-Terre, frère de Richard. Après avoir emporté plusieurs villes, Philippe se présenta aux portes de Rouen, en fit le siége, mais inutilement.

Cependant Richard sortit de captivité. Le reste de son règne ne fut plus qu'une alternative de guerres et de trèves, de revers et de succès, entre les deux rois; enfin un traité de paix laissa à Philippe, outre le Vexin, qui lui revenait de droit, Évreux, Neuf-Marché, Vernon, etc.

Mais la guerre recommença bientôt après, et ne fut définitivement terminée qu'en 1199, par la mort de Richard.

Alors naquirent de nouveaux sujets de troubles : Richard ne laissait point d'enfans. Arthur devait lui succéder de droit comme fils d'un frère aîné de Jean-Sans-Terre : celui-ci se fit proclamer ; et Philippe lui livra le jeune Arthur, qui était venu chercher un asile auprès de lui. Arthur parvint cependant à s'échapper, et alla de nouveau implorer la protection de Philippe. Cette fois, le roi de France lui donna des forces suffisantes pour inquiéter Jean, mais incapables de seconder les désirs d'Arthur. Jean proposa la paix ; Philippe l'accepta, moyennant la cession d'une partie de la Normandie ; et Philippe, en retour, livra Arthur une seconde fois.

Arthur parvint à s'évader encore ; et, comme si la fatalité l'eût poussé, il alla de nouveau chercher un asile à la cour de Philippe. Le roi lui donna quelques gens d'armes avec lesquels il se mit en campagne. Il fut bientôt joint par son oncle, qui le vainquit, le fit prisonnier, l'enferma d'abord au château de Falaise, et ensuite dans

la tour de Rouen [1]. Là il essaya, par des caresses et des menaces, à obtenir du jeune Arthur une renonciation à tous ses droits : peine inutile ! Arthur soutint constamment que le trône lui appartenait, et que jamais il ne le céderait à personne. Jean résolut de se délivrer de son compétiteur ; et dès-lors, en effet, il ne fut plus question du jeune prince.

Le mystère enveloppa la mort d'Arthur ; mais la voix publique nomma Jean son meurtrier. Il pénétra seul, dit-on, l'épée à la main, dans le cachot où gémissait le malheureux prince, le saisit, le traîna dans un bateau au pied de la tour, et, lui appuyant un pied sur la poitrine, le perça de plusieurs coups d'épée, et jeta son corps dans la Seine. Ce crime fut consommé la nuit du 3 avril 1203.

La mère d'Arthur se rendit auprès du roi Philippe, et accusa Jean : Jean fut cité à la cour des pairs de France. N'ayant point comparu, il fut déclaré rebelle et condamné à mort ; ses terres furent confisquées.

Bientôt Philippe se mit en devoir d'exécuter l'arrêt, quant à la confiscation. Il arriva devant

[1] Le lieu où était cette tour est connu aujourd'hui sous le nom de *Basse-Vieille-Tour*.

Rouen, y mit le siége, et « commença par s'em-
» parer de la Barbacanne, ou forteresse, qui
» était à l'entrée du Grand-Pont, sur l'autre
» bord de la Seine. Il s'y logea et s'y fortifia;
» ensuite il fit poster ses troupes de l'autre
» côté de la rivière. Il prit pour cela des ba-
» teaux, parce que les habitans avaient détruit
» plusieurs arches du pont [1]. »

La ville de Rouen se défendit long-temps; et l'on ne doit point en être surpris, si l'on croit ce qu'en disent les auteurs contemporains : elle était fortifiée d'une double enceinte de murs; et trois larges fossés remplis d'eau l'entouraient de tous les côtés. De plus, elle était défendue par une garnison nombreuse, et remplie d'une foule de bourgeois, dont la bravoure le disputait à celle des soldats les plus déterminés. Cependant elle céda, vaincue par la disette, et demanda à capituler.

La ville ouvrit donc ses portes à Philippe-Auguste, qui y fit une entrée triomphale. Dès-lors Rouen et la province de Normandie tout entière passèrent sous la domination française, après en avoir été détachés environ trois cents ans.

[1] Servin, *Histoire de Rouen*, tome I, page 286.

Nous avons fait connaître l'étendue de la ville de Rouen lors de l'arrivée de Rollon. Ce duc et son fils entreprirent de nouveaux travaux pour l'agrandissement de cette ville; ils resserrèrent le lit de la Seine. « De nouvelles » terres prirent la place qu'occupaient divers » bras de cette rivière : les îles disparurent. » On donna à ce nouveau terrain le nom de » *terres neuves;* et cette seconde enceinte ren- » ferma tout ce qui est compris aujourd'hui » entre l'eau du Robec, la rue des Bonnetiers, » la Calende, la rue de la Madelène, la rue aux » Ouës, la rue des Cordeliers, celle de la » Bourse ou des Consuls, et le nouveau lit de » la Seine. » Dans cette enceinte se trouvait un château bâti par Rollon, à la place où s'éleva plus tard l'église de Saint-Pierre, dite du *Châtel.*

Les ducs qui suivirent ajoutèrent encore à la ville les terres situées à l'occident, au-delà des deux premières enceintes, jusqu'aux rues Ganterie, des Bons-Enfans, Cauchoise en partie, le Vieux-Marché et la rivière de Seine [1].

[1] Duplessis, *Description de la haute Normandie*, tome II, page 7.

Aux coins de la rue des Jacobins et de la rue Cauchoise fut bâtie, au commencement du XIe. siècle, la porte dite Cauchoise; et, dans l'intérieur de la ville, près de la rivière, Richard Ier. fit construire un palais, qu'on nomma d'abord *la Tour*, puis *la Vieille-Tour*, pour le distinguer des châteaux plus récemment construits. Vers l'an 1030, il se trouvait à Rouen, comme dans les autres villes, et même comme dans les villages de la France, une maison de prostitution, dont l'inspecteur était appelé *custos meretricum* [1].

« Cette troisième augmentation, dit Duplessis, fut bientôt suivie, sous les derniers ducs, » d'une quatrième, qui comprit, du moins » en partie, le territoire des trois paroisses de » Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Laurent et » Saint-Godard. On creusa de nouveaux fossés » au lieu où s'est formée depuis la rue Pincedos : ils faisaient le tour des murs de l'abbaye » de Saint-Ouen, et venaient joindre le Robec près du pont de l'Arquet. Là on fit une » porte, appelée la fausse porte de Saint-Ouen. » Celle de Sainte-Apolline fut poussée, vers

[1] *Ducange*, au mot *Custos*.

» l'an 1200, jusqu'au lieu qu'on nomme le » carrefour du coq, près de la Rouge-Mare [1]. » Cette porte a pris depuis, le nom de porte *Beauvoisine*, à cause de sa position sur la route qui conduit à Beauvais.

Enfin, la porte du Robec fut avancée jusqu'au carrefour nommé *le Ponceau* : cette porte s'appela plus tard porte *Sainte-Catherine*, parce qu'elle conduisait à la montagne et à l'abbaye de ce nom.

Telle était l'étendue de la ville de Rouen, lorsque Philippe-Auguste s'en rendit maître : ainsi, l'on voit que trois ou quatre incendies qu'elle souffrit dans le XIIe. siècle ne purent l'empêcher de prendre un accroissement considérable. Cependant il est à remarquer que ses anciens fossés et ses anciennes murailles subsistaient toujours : la ville était ceinte d'un double mur et d'un triple fossé, lorsque le roi en fit le siége [2].

[1] Tome II, page 8.
[2] Brito, *Philippid.* 8, 159.

QUATRIÈME PÉRIODE. — ROUEN SOUS LES ROIS DE FRANCE.

Philippe-Auguste entra dans la ville de Rouen, sous la condition expresse de respecter et de faire garder les lois, coutumes, franchises et libertés de cette ville. Les lettres-patentes données à cette occasion furent successivement confirmées en 1314, 1380, 1458, et enfin en 1460, par Louis XI. C'est la réunion de ces actes qui compose ce qu'on appelait la *charte aux Normands;* on y voit que les rois de France agissaient relativement à la Normandie, non comme monarques français, mais comme ducs de Normandie.

Du reste, cette charte est destinée tout entière à assurer la liberté et les droits de propriété des habitans de la province. Les rois s'y soumettent formellement à respecter les coutumes du pays, à les suivre pour eux-mêmes, lorsqu'ils auront quelque intérêt à démêler avec les Normands; ils promettent de conserver tous leurs droits aux seigneurs et aux autres habitans de la province. Ils leur assurent entre autres cet ancien privilége : que les causes

agitées dans le duché de Normandie, y seront jugées en dernier ressort, sans qu'on puisse, sous quelque prétexte que ce soit, en appeler au roi ou au parlement de Paris.

Le second acte de souveraineté de Philippe fut de raser les forteresses élevées par les ducs, du côté de la rivière ; il opéra de grands changemens. « Il y avait alors deux forteresses » principales, situées toutes les deux sur les » bords de la rivière : l'une était le *Barbacane;* l'autre était bâtie un peu au-dessous » de l'endroit où sont à présent les Halles. Il » y avait là un beau palais, que Richard Ier. » avait fait construire vers l'an 960. Au devant était une place d'armes, et à côté une » tour formidable, qui servait à la fois de prison pour les criminels d'État, et de fort » pour la défense de la ville [1]. »

Par ces démolitions, les bords de la Seine devinrent une place de commerce, uniquement consacrée au chargement et au débarquement des marchandises. « Rouen, dit l'au-

[1] Servin, *Histoire de la ville de Rouen*, tome I, pages 289 et 290. Cette fameuse tour a donné son nom au terrain sur lequel elle s'élevait, qui en a retenu le nom de *place de la Vieille-Tour*.

» teur précité, était dès lors extrêmement » considérable par ses fabriques et l'étendue » de son commerce maritime..... Il paraît, » par ce que disent nos anciens auteurs, qu'on » y avait déjà fait un quai depuis fort long-» temps, et qu'il arrivait dans le port des » vaisseaux de toute espèce, soit ceux qui ve-» naient de l'Océan, soit les bateaux qui for-» maient la communication avec Paris et les » autres villes qui sont accessibles par la » Seine [1]. »

Mais, en même temps que Philippe détruisait, du côté de la Seine, les fortifications de Rouen, il fit élever de l'autre côté de la ville un château flanqué de plusieurs tours. Ce château est connu dans l'histoire de Normandie sous le nom de *Vieux-Château :* il en sera parlé ailleurs. Une de ses tours servit de prison à la malheureuse Jeanne d'Arc. Le Vieux-Château devint le siége du gouvernement de Rouen jusqu'en 1590, époque de sa démolition totale.

Cependant les rois d'Angleterre ne perdaient pas de vue la Normandie; et, à la mort de Phi-

[1] *Histoire de la ville de Rouen*; tome 1, page 292.

lippe, Henri d'Angleterre, appelé au sacre de Henri VIII, comme pair de France, pour les biens qu'il possédait encore en France, tels que la Guyenne, envoya au contraire sommer le roi de lui restituer la Normandie; mais toutes ses tentatives furent infructueuses : les rois de France conservèrent leurs conquêtes. Ainsi, il serait difficile d'expliquer pourquoi saint Louis crut devoir acheter des Anglais leur renonciation à la Normandie, par la remise du Limousin, du Périgord, du Querci et de l'Agénois. Quoi qu'il en soit, ce n'est que de ce moment que les rois d'Angleterre cessèrent de prendre le titre de duc de Normandie.

En 1292, sous le roi Philippe-le-Bel, la guerre recommença entre les deux puissances. Les Anglais firent une irruption en Normandie, pendant que leurs vaisseaux attaquaient plusieurs bâtimens marchands de Rouen, qu'ils rencontrèrent dans la Manche, et en coulaient quelques-uns à fond.

Le même Philippe-le-Bel ordonna, en 1302, qu'il se tiendrait chaque année à Rouen deux échiquiers. Il présida lui-même celui de 1309.

Louis X confirma la *charte aux Normands*, ou plutôt donna le caractère de loi aux cou-

tumes et franchises de cette province. Il étendit même ses priviléges.

Philippe-le-Long et Charles-le-Bel passèrent, sans laisser de traces de leur règne. Philippe de Valois leur succéda; et, en 1330, son fils aîné, Jean, reçut le titre de duc de Normandie.

La Normandie fut surtout en proie aux guerres affreuses qui signalèrent les règnes malheureux des premiers Valois : nous ne nous proposons pas d'en faire connaître tous les détails. La misère fut si grande, les impôts si onéreux, que les habitans de Rouen envoyèrent une députation au roi afin d'en être déchargés. Les députés parlèrent avec tant de force, que le roi leur accorda l'objet de leur demande, et qu'il promit solennellement de ne plus lever d'impôts à l'avenir sur la Normandie, qui aurait droit de lui faire tous les ans ses remontrances touchant la pauvreté et les calamités du pays.

« L'assemblée des États que la Province avait » tenue dans cette circonstance lui avait été si » avantageuse que l'on résolut d'en tenir exac- » tement de semblables tous les ans..... Nous » voyons, en effet, dans nos archives, une » suite non interrompue des États de la pro-

» vince jusqu'en 1654, qu'il plut à Louis XIV » de les supprimer [1]. »

Sous le roi Jean, la Normandie se ressentit des secousses qu'éprouva la France entière; elle souffrit surtout des menées de Charles-le-Mauvais. Le roi Jean, qui avait eu plusieurs fois à se plaindre du roi de Navarre, donna, en 1355, le duché de Normandie à son fils, le dauphin Charles, qui, l'année suivante, fit à Rouen son entrée solennelle : il y invita tous les seigneurs de la province, entre autres le roi de Navarre, son vassal, Charles-le-Mauvais, qui résidait ordinairement à Évreux. Le mot était donné entre le roi Jean et son fils. Le roi vint à Rouen avec cent hommes bien armés, et entra dans le château par la porte qui donnait sur la campagne, à l'instant où les convives s'asseyaient au banquet. Il fit arrêter tous ceux qui lui étaient suspects, les enferma chacun dans une chambre séparée, et leur donna un confesseur pour les préparer à la mort; puis il dîna tranquillement avec son fils et les seigneurs de sa suite. Après le repas, il ordonna que l'on conduisît trois des prisonniers sur une colline voisine nommée le

[1] Servin, *Histoire de la ville de Rouen*, tome 1, page 313.

Champ-du-Pardon [1], et les fit décapiter sous ses yeux : leurs corps furent exposés au gibet, et leurs têtes placées au haut d'une pique. Le lendemain, le roi de Navarre, son gendre, fut conduit au château Gaillard; les autres enfermés au Châtelet; et leur procès fut poursuivi dans les formes. L'histoire a flétri avec raison le roi de Navarre, assassin, et traître à sa patrie; et le dauphin reçut le surnom de *Sage*.

Cet acte de barbarie souleva les seigneurs de la province : ils coururent aux armes, et appelèrent les Anglais, qui, fidèles à l'appel, vinrent ravager la France, faire son roi prison-

[1] Voici pourquoi le *Champ-du-Pardon* est ainsi nommé. Lorsqu'on eut transféré le corps de saint Romain de l'église de Saint-Godard en la cathédrale, l'archevêque Guillaume voulût dédommager en quelque sorte les habitans de la paroisse, qui lui avaient cédé ce grand trésor. A cet effet, il obtint du pape des indulgences ou pardons, pour une procession qu'il alla faire à Saint-Godard, en y portant le Saint-Sacrement : c'est cette procession qu'on appelle *du Corps-Saint*. Le concours fut si grand à cette fête que l'église ne put contenir tout le peuple qui y affluait; de manière que l'on fût obligé de prêcher les fidèles dans un grand champ qui se trouvait au-dessus. Comme ces actes de religion étaient pour gagner les pardons, le champ prit le nom *de Champ-du-Pardon*, qu'il porte aujourd'hui. (Servin, *Histoire de la ville de Rouen*, tome 1, page 320.)

nier, et dicter le trop fameux traité de Bretigny, en 1360.

Plus tard, la mort de Charles vint mettre le comble aux désastres de la patrie. Le régent pilla les trésors, enleva jusqu'aux meubles et diamans de la couronne. Les ducs de Bourgogne et de Berri imitèrent les brigandages du régent; la France, en un mot, tomba dans l'état le plus déplorable.

Le désordre fut général dans le royaume : on se révolta dans les grandes villes. Paris donna l'exemple; et les provinces le suivirent.

A Rouen, le peuple soulevé se réunit, poussa de grands cris, arracha un honnête bourgeois de sa maison, puis, imitant les formalités observées dans les élections, le proclama roi, après lui avoir fait promettre qu'il n'établirait aucun nouvel impôt. On lui jura hommage et fidélité. Celui-ci monta sur une charrette, et, accompagné de tout le peuple, se rendit sur la place publique. Là, il prononça solennellement l'abolition générale des impôts, et défendit, sous peine de mort, d'en lever aucun. « Ensuite les insurgés se dispersèrent, » et, s'étant réunis en pelotons, donnèrent la » chasse aux officiers des tailles et aux collec-

» teurs des nouvelles impositions ; ils pillèrent » aussi les abbayes et les autres monastères ; » et, s'étant tous réunis, ils allèrent assaillir » le château. »

Lors de la démence du roi Charles VI, le peuple de Rouen, qui avait souffert toute espèce d'injures et de vexations, se révolta de nouveau. Les factions des Bourguignons et des Armagnacs divisaient la France; les Anglais remportaient des victoires et s'emparaient d'une partie de la Normandie ; le 26 août 1418, commandés par le roi Henri V, ils vinrent investir sa capitale. Un écrivain normand a parlé avec enthousiasme du siége soutenu dans cette circonstance [1]. « Rouen, dit-il, » abandonné du reste de la France, enve- » loppé, serré, attaqué de toute part, privé » de vivres, et sûr de n'obtenir aucun secours » d'une cour corrompue, tombée du vice dans » la lâcheté, ne pouvait manquer de succom- » ber. Ses vaillans citoyens n'avaient de res- » sources que dans leur courage : celles qu'ils » y puisèrent furent immenses.

[1] *Chroniques neustriennes*, par Marie Dumesnil, p. 209, 210, 211 et 212.

» Les alimens les plus grossiers étaient épui-
» sés; la famine ravageait la ville, que les ma-
» chines de l'ennemi écrasaient. Dans cette
» extrémité, nul ne songe à capituler; tous
» continuent à se défendre avec la même in-
» trépidité; on dévore les plus vils animaux :
» l'héroïsme se repaît, comme à son insu, de
» cette dégoûtante nourriture. De vigoureuses
» sorties ruinaient chaque jour les ouvrages
» élevés la veille par l'ennemi, qui depuis six
» mois redoublait d'efforts, de constance et
» de vigueur pour emporter la place. Six des
» principaux citoyens parviennent, à la faveur
» d'une sortie, à se glisser hors des murs et
» des lignes anglaises, se rendent à Paris, et
» représentent au roi et au duc de Bourgogne
» l'affreuse détresse où se trouvent leurs conci-
» toyens. On leur promet de les secourir; mais,
» au lieu de voler à la défense de la seconde
» ville du royaume, l'infâme Jean-Sans-Peur
» s'épuise dans les intrigues et les turpitudes.

» La famine poursuivait ses ravages au mi-
» lieu des assiégés, que le fer de l'ennemi mois-
» sonnait dans les sorties. Trente mille indivi-
» dus avaient déjà péri sous ce double fléau;
» ceux qui avaient survécu à ces désastres

» étaient réduits à se disputer les lambeaux
» des animaux immondes : détestable ressource
» qui manqua enfin. Les enfans périssaient sur
» le sein desséché de leurs mères, expirant de
» douleur et de faim ; les femmes, les vieillards,
» prosternés au pied des autels, invoquaient
» le ciel, et mouraient étendus sur la pierre,
» en excitant leurs fils à les venger.

Ces braves citoyens, épuisés de veilles, de
» fatigues, de combats, déchirés par la mort
» de leurs proches et par les tourmens de
» la faim, pâles, défigurés, se soutenant à
» peine, semblaient de vains fantômes prêts
» à s'évanouir ; mais, au bruit d'un nouvel as-
» saut, à la sommation que leur fait Henri de
» se rendre à discrétion, ils se raniment ; la
» haine de l'étranger, le feu du patriotisme les
» échauffe ; ils brandissent leurs armes, cher-
» chent des torches pour brûler cette ville ché-
» rie que toute leur valeur ne peut sauver,
» rassemblent ce qui reste de vieillards, de
» femmes et d'enfans, se préparent à sortir
» avec eux par la brêche, et à s'ouvrir un pas-
» sage sur le corps des assaillans.

» Instruit de cette résolution héroïque par
» Gui-Leboutellier, gouverneur de la place,

» Henri, qui voulait conquérir une ville et non » pas un monceau de cendres, fit offrir à ces » braves des conditions moins cruelles; il leur » assura la vie sauve, exigeant qu'on lui payât » une somme de trois cent quarante-cinq mille » écus d'or, et qu'on livrât à sa discrétion trois » des notables.

» L'or fut apporté; les trois nobles victimes » furent désignées et condamnées au dernier » supplice par Henri v. Deux d'entre elles, » Robert Livet et Jean Jourdain, rachetèrent » leur vie au prix de tous leurs biens; mais » Alain Blanchard, capitaine des bourgeois, » qui s'était illustré par sa vigueur et son in- » trépidité durant le siége, marcha à la mort » en s'écriant : *Je suis pauvre; mais si j'avais » de l'or, je ne le donnerais pas pour empê- » cher un roi d'Angleterre de se déshonorer...* » Ces belles paroles retentissaient encore; et » déjà la tête de ce grand citoyen tombait sous » la hache du bourreau. »

Dès-lors la ville de Rouen devint le chef-lieu du parti anglais; le roi Henri y fit son entrée le 19 janvier 1419.

La capitulation donnait au roi d'Angleterre la faculté de choisir un terrain dans la ville,

pour y construire un palais ; il choisit un espace considérable sur les bords de la Seine, et y fit commencer la citadelle, qui porta plus tard le nom de *Vieux-Palais ;* mais ce palais, tel qu'on le vit dans la suite, ne fut achevé qu'en 1569.

Le roi Henri fit aussi élever sur les débris de la Barbacane, détruite par Philippe-Auguste, un château qui subsista très-long-temps.

Peu de temps après la prise de Rouen, la couronne de France fut offerte au roi d'Angleterre : on connaît les désastres de cette époque. Rouen souffrit comme les autres villes ; mais elle eut cela de particulier, que dans ses murs fut rendue l'infâme sentence qui conduisit sur le bûcher la libératrice d'Orléans.

Faite prisonnière à Compiègne, par Lyonnel, bâtard de Vendôme, qui la vendit pour la somme de dix mille francs à Jean de Luxembourg, la malheureuse Jeanne d'Arc fut livrée à la fureur de ses ennemis : les Anglais, l'évêque de Beauvais, des prêtres et des moines ; et Charles VII, qui lui devait sa couronne, ne fit rien pour la sauver [1].

[1] *Jeanne d'Arc*, par M. Bériat-Saint-Prix, p. 239 et 240.

Après avoir été détenue dans plusieurs châteaux, tels que le Crotoy et Beaurevoir, vers la fin de l'année 1430, elle fut traduite dans les prisons de Rouen.

On sait à quel excès fut portée la fureur des Anglais contre cette malheureuse fille, instrument innocent de leurs revers.

L'évêque de Beauvais fut le plus ardent ennemi de Jeanne; le procès fut entamé, le 21 février 1431, par la violation de toutes les formes d'usage; les interrogatoires furent longs, multipliés, compliqués, et le plus souvent ridicules; « et, comme c'étaient des moines, dit » l'abbé Lenglet [1], qui la tourmentaient le plus » dans ces occasions, elle ne put s'empêcher de » leur dire: *Beaux frères, faites l'un après* » *l'autre.* » Dans tous ces interrogatoires, qui furent au nombre de quinze, deux choses s'offrent toujours à elle : l'une, que les Anglais seraient totalement chassés du royaume; l'autre, qu'elle aimerait mieux mourir que de révoquer aucune des actions qu'elle a faites pour le service du roi de France, par l'ordre de Dieu. Rien ne pouvait motiver sa condamnation;

[1] *Histoire de Jeanne d'Arc*, etc., tome 1, page 167.

ses juges lui reprochaient surtout son habit d'homme; mais Jeanne donnait, entre autres motifs, qu'il était beaucoup plus convenable pour conserver sûrement sa virginité; en effet, quand elle fut mise au château de Rouen, on lui donna pour gardes quatre ou cinq Anglais qui voulurent un jour la violer; elle s'en plaignit plus d'une fois à l'évêque de Beauvais, qui n'en tint compte : elle ne se coucha plus qu'habillée; et ce fut un prétexte pour la faire brûler.

Dans le procès d'office, les conclusions prises par le promoteur, pensionnaire des Anglais, tendent à ce que cette fille « soit déclarée sor-
» cière, devineresse, fausse prophète, invoca-
» trice de démons, conjuratrice, superstitieuse,
» remplie et entièrement adonnée à la magie;
» sentant mal de la foi catholique, sacrilège,
» idolâtre, apostate de la foi, blasphémant le
» nom de Dieu et ses saints; scandaleuse, sédi-
» tieuse, troublant la paix et l'empêchant, exci-
» tant la guerre; cruelle, désirant l'effusion du
» sang humain, incitant à l'espandre, ayant du
» tout abandonné et dépouillé la pudeur et dé-
» cence du sexe féminin, pris l'habillement des
» hommes armés sans aucune honte ni vergo-

» gne, abandonné et méprisé la loi de Dieu,
» de nature, et la discipline ecclésiastique de-
» vant Dieu et les hommes, séduisant les prin-
» ces et les peuples, ayant consenti qu'on
» l'adorât et lui baisât les mains et les vête-
» mens, au grand mépris et injure de l'honneur
» et du culte dû à Dieu ; demandent qu'elle soit
» déclarée hérétique ou à tout le moins gran-
» dement suspecte d'hérésie, et punie légiti-
» mement, selon les constitutions divines et
» canoniques. »

Quand on a vu dans le procès les soixante-dix articles qui ont servi de fondement à toutes ces conclusions, dit l'abbé Lenglet, on ne saurait s'empêcher de penser qu'il y avait alors de grands scélérats parmi les gens d'église.

La condamnation de Jeanne fut un assassinat commis par l'évêque de Beauvais et quarante-six moines [1]. Jeanne fut malade : on recommanda bien aux médecins de ne la pas saigner, parce qu'elle pourrait se laisser mourir si on lui ouvrait sa veine; *le roi d'Angleterre ne voudrait pas pour toute chose qu'elle mourût de sa mort*

[1] Plus de cent moines assistèrent à ce procès infamant pour le clergé de cette époque; mais plusieurs n'opinèrent que dans certaines parties de la procédure.

naturelle; qu'il l'avait bien cher achetée, et qu'il la voulait faire brûler[1]. C'est la même crainte qu'elle ne *mourût de sa mort naturelle* qui empêcha de la mettre à la question.

La sentence fut rendue et envoyée à l'université de Paris; la Faculté de théologie entra dans les vues de l'évêque de Beauvais; la Faculté de droit renvoya l'affaire au pape, selon les demandes réitérées de Jeanne.

La Pucelle fut ensuite exposée sur un échafaud, où, *après avoir été preschée*, elle fit une rétractation. Alors l'excommunication fut levée, et la Pucelle condamnée à une prison perpétuelle; « et dès-lors elle reprit l'habit de » femme, et l'envoya-t-on en une prison, les » fers aux pieds: ce néanmoins furent mis ses » habillemens d'homme près d'elle, pour voir » quels seraient ses déportemens. Elle ne fut » pas si tost seule et revenue à son second » penser, qu'elle fit pénitence de son abjura- » tion, et reprit ses premiers habits d'homme. » Le lendemain matin, visitée et estant trou- » vée dans son ancien appareil, et interrogée

[1] Déposition du sieur de la Chambre, médecin. *Procès de révision.*

» sur ce changement, elle répond l'avoir fait
» par le commandement exprès des saintes, et
» qu'elle aimait mieux obéir aux commande-
» mens de Dieu que des hommes. A ce mot, on
» la déclare hérétique, relapse; et, tout d'une
» suite, elle est renvoyée au bras séculier, où
» elle fut condamnée d'être brûlée vifve... Les
» Normands, non contens de l'avoir condamnée
» à mort, la voulurent mitrer lorsqu'ils l'en-
» voyèrent au gibet; et estaient ces mots es-
» crits sur la mitre : *Hérétique, relapse, apos-*
» *tate, idolâtre;* et au devant d'elle un tableau
» plein d'injures et coutumelies, ne se pouvant
» assouvir de sa seule mort, ores qu'elle fust
» très-cruelle [1].

» Ce qui étonna même le bourreau, dit Len-
» glet : jamais il ne put faire brûler son cœur,
» quelque grand feu qu'il fît; et les Anglais le
» firent jeter dans la rivière avec le reste de
» ses cendres et de ses ossemens; et, au milieu
» des flammes, on l'entendit continuellement
» invoquer le nom et l'assistance de Jésus-
» Christ [2]. »

[1] *Recherches de la France*, d'Estienne Pasquier, p. 464.
[2] *Histoire de Jeanne d'Arc*, tome 1, page 203.

Voici, sur sa condamnation et son supplice, un extrait des registres du parlement de Paris :

« Le 30e. jour de may 1431, par procès de » l'église, Jehanne, qui se faisoit appeler la » Pucelle, qui avoit été prinse à une saillie de » la ville de Conpiengne par les gens de mes- » sire Jehan de Lucenbourg, estant avecq aul- » tres au siége de la dicte ville, a été arse et » brûlée en la cité de Rouen, et estoit escript » en la mittre qu'elle avoit sur la teste, les » mots qui s'en ensuivent : *Hérétique, relapse,* » *apostate, ydolâtre ;* et, en ung tableau de- » vant l'eschaffault où la dicte Jehanne estoit, » estoient escripts ces mots : *Jehanne, qui s'est* » *faicte nommer* la Pucelle, *menteresse, per-* » *nicieuse, abuseresse de peuple, devineresse,* » *supersticieuse, blaphématresse de Dieu, pré-* » *sumptueuse, mal créante de la foi de Jésus-* » *Christ, vanteresse, ydolâtre, cruelle, dis-* » *solue, invocateresse de diables, apostate,* » *scismatique et hérétique ;* et prononcia la sen- » tence messire Pierre Cauchon, évêque de » Beauvais, au diocèse duquel la dicte Jehanne » avoist été prinse, comme dit est, et appela » à faire ledit procès plusieurs notables gens

» d'église de la duchié de Normandie, graduez » en sciences, et plusieurs théologiens et ju- » ristes de l'université de Paris, ainsi que on » dit estre plus à plain contenu audit procès. » Sur la même page, on trouve à la suite ces paroles latines : « *Et fertur quod in extremis,* » *postquam fuit relapsa ad ignem applicata,* » *penituit lacrymabiliter; et in eâ apparuerunt* » *signa penitentiæ. Deus suæ animæ sit pro-* » *picius et misericors.* »

Le pape Eugène IV approuva et ratifia toute la procédure faite dans cette affaire.

Mais, quelques années après, à la demande des parens de Jeanne, le procès fut révisé ; Jeanne fut alors déclarée innocente par un tribunal d'évêques; et sa mémoire fut réhabilitée; il fut aussi ordonné qu'on dresserait une croix à l'endroit où elle avait été brûlée. Au lieu de cette croix, on a depuis fait construire une fontaine surmontée de sa statue.

Cependant les Français gagnaient chaque jour du terrain. A Rouen, un chevalier du Beauvaisis forma le projet de s'emparer du Vieux-Château ; il vint de Beauvais avec quatre-vingts hommes, et, pendant la nuit, força la porte qui donnait sur la campagne; il massa-

cra toute la garnison, à l'exception du commandant. Celui-ci se sauva dans les fossés, d'où il vint dans la ville rassembler toutes ses troupes; il reprit aisément le château, et fit prisonnier le chevalier français et ses compagnons. Tous furent pendus sur les murs de la citadelle.

Cette exécution porta les habitans de Rouen à courir aux armes; ils attaquent les Anglais et en massacrent un grand nombre; mais, comme ils n'étaient maîtres que d'une partie des forteresses, la ville resta encore au pouvoir des Anglais.

En 1448, Dunois, à la tête de l'armée royale, pénétra en Normandie. Bientôt toutes les places de la province furent reprises, excepté Rouen et Cherbourg.

La capitale de la Normandie était défendue par le fameux Talbot. Au commencement d'octobre, le roi Charles VII envoya sommer la ville de se rendre, et fit en même temps approcher son armée jusque sous les murs. Alors les bourgeois s'assemblèrent en armes, se déclarèrent pour lui, et, malgré les Anglais, se saisirent de deux tours et de la partie des murs qui les séparait. Les Français plantèrent des

échelles dans cette partie, et gagnèrent le rempart au nombre de quarante. « Talbot, y » étant accouru avec trois cents de ses plus » braves soldats, repoussa les assiégeans, et » massacra plusieurs habitans qui les aidaient : » cette cruauté souleva tous les autres. » Ils allèrent en foule trouver le gouverneur, et le menacèrent de l'égorger avec toute sa suite s'il refusait d'envoyer vers le roi Charles VII, afin de capituler. Le gouverneur refusant, les bourgeois s'emparèrent du rempart, en chassèrent les Anglais, et députèrent au roi pour lui annoncer que les portes de la ville lui étaient ouvertes.

Les Anglais se retirèrent dans le château, s'y défendirent quelques jours, et capitulèrent enfin. Ainsi, le 10 novembre 1449, Rouen fut rendue à la France, après en avoir été séparée pendant trente ans.

CINQUIÈME PÉRIODE.

Louis XI, d'horrible mémoire, succéda à son père Charles VII ; et bientôt sa tyrannie donna naissance à la *ligue du bien public*. Rouen tomba au pouvoir des ligueurs, et reconnut le duc

de Berri, frère du roi, pour duc de Normandie. Afin d'obtenir la paix, le roi fut obligé de lui conférer ce titre, « pour en jouir tout ainsi » qu'avaient fait les ducs de Normandie [1]. » Mais à peine cette paix était-elle signée, que le roi Louis XI fit marcher des troupes en Normandie pour l'enlever à son frère ; et, dans l'espace de deux mois, il fut maître de toute la province. A peine est-il descendu au palais de Rouen, qu'il envoie au supplice tous les partisans de son frère, et fait jeter dans la Seine le général de Normandie, d'Esterney, révéré de toute la province ; puis en 1468, il fit décider par les états-généraux de Tours que la Normandie ne pourrait désormais, sous aucun prétexte, être démembrée du domaine de la couronne.

Vers ce même temps, ou plutôt dans les commencemens du règne de Charles VIII, Pierre Daré, lieutenant-général au bailliage de Rouen, proposa le premier prix pour ceux qui réussiraient le mieux à chanter *la conception immaculée de la Vierge.*

[1] Article 3 du *Traité de Conflans*, du 5 octobre 1465.

La confrérie de la Conception de la Vierge, fondée en 1072, fut long-temps appelée *la Fête aux Normands*, parce que c'est chez eux qu'elle a commencé, et de là qu'elle s'est répandue dans le reste de la France. D'abord on fêta simplement la *conception de la Vierge;* dans la suite, quelques moines ajoutèrent l'épithète d'*immaculée*, ce qui excita de longues et fortes disputes entre les Dominicains et les Franciscains; mais enfin le concile de Bâle se prononça pour l'*immaculation;* et trois papes défendirent d'enseigner rien de contraire à cette opinion.

Les poésies faites sur ce sujet se nommèrent *palinods*, de même que le lieu où se lisaient les pièces de vers et où se distribuaient les prix. L'archevêque de Rouen dressa lui-même les statuts de l'académie des Palinods. Cette assemblée se tenait dans une église et subsista très-long-temps. Un auteur écrivait en 1775 : « Le théâtre a été dans différentes églises suc- » cessivement; maintenant il paraît fixé dans le » couvent des Carmes [1]. » Une chose de ri-

[1] Servin, *Histoire de la ville de Rouen*, tome II, page 23.

gueur dans l'académie des Palinods était que les pièces fussent tout entières en l'honneur de l'immaculée conception, ou au moins « qu'elles eussent un sujet honnête et vrai, et » que l'on y fît venir à propos l'éloge de la » Vierge conçue sans tache. » De là est sans doute dérivée l'expression proverbiale *chanter la palinodie.*

Nous avons vu Rollon établir en Normandie une administration régulière de la justice : à l'époque où nous sommes arrivés, la province avait quatre sortes de juges : « Les baillis et les » vicomtes, qui étaient les juges ordinaires, au » civil et au criminel ; le grand sénéchal, dont » la fonction était de faire tous les trois ans » le tour de la province, pour y mettre la po- » lice et corriger les sentences des juges ordi- » naires dans les matières provisoires, et en » attendant la tenue de l'échiquier ; et enfin » l'échiquier ou la cour souveraine, qui était » formée des gens qu'il plaisait au souverain » de députer, et qui jugeaient en dernier res- » sort, sur l'appel porté devant eux, des sen- » tences des baillis et des vicomtes. »

Outre ces quatre juridictions, qui s'étendaient sur toute la province, la ville de Rouen

en avait une particulière qui s'y maintint jusqu'à la révolution : c'est la *Vicomté de l'Eau*, dont l'origine date des temps très-reculés. « Le » vicomte de l'Eau étoit autrefois le seul juge » politique, civil et criminel, qui connoissoit » de tous cas, tant par eau que par terre, » dans l'étendue du pays de Rouen. Depuis, » son autorité a été restreinte quant à son » ressort : il ne connoît plus que des procès ci- » vils et criminels qui s'élèvent sur les rivières » de Seine et d'Eure, et sur leurs bords à une » certaine distance; ainsi que des matières qui » regardent les poids et mesures, ou le char- » gement et déchargement des marchandises. »

Sous le règne de Louis XII, l'échiquier, tribunal souverain de la province, fut, en 1499, rendu permanent et sédentaire : ce roi fit construire un palais pour la tenue des séances de cette cour. Le même édit supprima comme inutile la charge de grand-sénéchal.

Le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, eut beaucoup de part à cet édit; et ce n'est pas le seul bienfait dont la ville de Rouen lui soit redevable.

François Ier., en 1515, changea le nom d'échiquier en celui de parlement; et, en 1543,

il institua à Rouen une cour des aides, chargée de juger souverainement, en Normandie, les causes relatives à la perception des impôts.

Trois ans avant l'établissement de cette cour, ce roi avait suspendu le parlement de Rouen, à l'instigation de son chancelier Poyet, qui ne pouvait pardonner à ses membres d'avoir hautement blâmé sa partialité dans le procès de l'amiral Brion, où Poyet fut à la fois juge et partie. Sa haine poursuivit surtout l'un des conseillers, Antoine Postel, au point qu'il l'accusa au conseil du roi de crimes supposés. Postel évita les suites de cette dénonciation en faisant répandre le bruit de sa mort et célébrer ses funérailles, pendant qu'il fuyait réellement vers l'Allemagne. Là, il découvrit une intelligence secrète entre Charles-Quint et la Porte, et en avertit le roi François 1er., qui lui rendit sa charge. « Il revint donc à Rouen, mais en se-
» cret, et sans avoir annoncé son arrivée à qui
» que ce fût; il parut au Palais, un jour de
» grand matin, et fut siéger avec les autres
» juges. Bien des gens furent tentés de croire
» que c'étoit un fantôme; mais il fit connoître
» bientôt qu'il étoit un être réel; il raconta

» son aventure à ses confrères, et présenta » ses lettres, qui furent enregistrées. »

Sous François II, les protestans commencèrent à former un parti en France; la ville de Rouen éprouva, l'une des premières, les secousses qui naquirent alors de la diversité des opinions.

Dès l'an 1542, le protestantisme s'était introduit à Rouen. Le parlement de cette ville, suivant les erremens de celui de Paris, fit brûler vifs quatre habitans sentant l'hérésie, dont l'un se nommait Constantin. Cette persécution enflamma le zèle des novateurs; leur nombre s'accrut; et, en 1557, ils y établirent une église protestante, dont les premiers ministres furent La Jonchée, puis Jacques Trouillet des Roches. En 1559, un de ces ministres et deux de ses disciples furent brûlés vifs.

Pendant trente-sept ans, les protestans s'étaient docilement laissé brûler; mais, après la mort de Henri II, en 1560, la maison des Bourbons, qui voyait celle des Guises aspirer au trône et y marcher à la lueur des bûchers, essaya de résister à cette persécution. Un changement de règne, un roi adolescent, l'élévation de l'Hospital à la dignité de chancelier de

France, amenèrent une sorte de tolérance; on ne brûla plus les protestans; mais, dans la suite, on les pendit, on les massacra. Pendant cette sorte de relâche, un événement causa du trouble dans cette ville.

Un maître d'école, chassé de Genève à cause de sa turbulence, vint s'établir à Rouen. Il s'y annonça comme très-habile; il voulut renchérir sur les ministres protestans; il se vantait d'avoir des inspirations divines. Il prêcha en plein champ; les protestans, le croyant ministre, y accoururent en foule : ce qui alarma les magistrats, qui mandèrent le cardinal de Bourbon. Celui-ci, insulté par le prédicant, saisi d'effroi, se retira au galop; et l'énergumène, qui aurait mérité une place parmi les fous, fut brûlé vif.

Les princes de la maison de Bourbon, pour réprimer l'ambition des Guises, firent soulever tous les protestans, et formèrent un parti qui alors fut nommé parti des *Huguenots*.

Les protestans, se voyant soutenus et excités, prirent les armes pour se venger des longues persécutions qu'ils avaient éprouvées, et obtenir la liberté de leur culte. Le roi en-

voya à Rouen un officier qui fit pendre trente bourgeois protestans.

Le 16 avril 1562, vers minuit, les protestans, au nombre de cinq cents, et bien armés, s'emparèrent des principaux postes de la ville. A la pointe du jour, ils bloquèrent le château et pressèrent tellement les assauts, qu'avant midi le gouverneur se vit obligé de capituler; ils s'emparèrent également de la citadelle du Vieux-Palais et du fort du Mont-Sainte-Catherine; et toute la ville leur fut soumise.

« Dès qu'ils se virent maîtres absolus, et » que rien ne paraissait remuer autour d'eux, » ils se répandirent dans les églises et les mo- » nastères, renversèrent les autels, enlevèrent » les vases sacrés et les ornemens ecclésiasti- » ques [1]. » Les reliques furent insultées; et ils arrachèrent tout l'or et l'argent qui couvrait la châsse de saint Romain. Des richesses immenses, disent les historiens, furent pillées par les protestans : c'est qu'alors les richesses étaient dans les églises et chez les moines.

Le parlement, voyant ses représentations et

[1] Servin, *Histoire de Rouen*, tome II, page 51.

ses menaces également infructueuses, sortit de la ville, et se retira à Louviers.

Dans les premiers jours d'octobre 1562, une armée royale, commandée par le duc de Guise, mit le siége devant Rouen; elle enleva, le 6 de ce mois, le fort de Sainte-Catherine.

Le roi de Navarre, que son opinion irrésolue ou la faiblesse de son caractère faisait passer tour à tour d'un parti à l'autre, fut entraîné à ce siége, et y reçut à l'épaule un coup d'arquebuse, dont il mourut dans le mois suivant.

Le 26 octobre, à deux heures après midi, la ville fut prise d'assaut, et la garnison passée au fil de l'épée. Celui qui la commandait, Gabriel de Lorges, comte de Montgommeri, le même qui blessa mortellement le roi Henri II, s'évada et se retira au Hâvre, qu'un gentilhomme nommé Maligny venait de vendre et de livrer aux Anglais.

La majeure partie de la ville de Rouen fut pillée. Ce pillage dura vingt-quatre heures. On exerça ensuite des vengeances : un riche marchand nommé *Noël Cotton*, sieur de Berthonville, échevin de la ville, un président, des généraux, le sieur *Jean Dubosc-d'Esmen-*

dreville, *Vincent de Grouchet*, seigneur de Soquence, *Jean de Crose*, le ministre Augustin *Marlorat*, etc., furent condamnés à mort, pendus ou décapités [1]. Ce fut le parlement qui, rentré à Rouen le 29 octobre suivant, prononça ces condamnations.

On raconte aussi qu'après la prise de la ville, la reine-mère mena elle-même le jeune roi, son fils, dans les fossés où l'on avait enfoui les corps des assiégeans qui avaient été tués, et qu'elle en fit exhumer un grand nombre en sa présence, pour l'accoutumer, disait-elle, à voir sans dégoût le cadavre d'un protestant : les soins de la reine-mère, dans cette circonstance, ne furent pas perdus pour Charles IX.

La bataille de Dreux suivit de près la prise de Rouen; et, bientôt après, parut l'édit de pacification de mars 1563, favorable aux protestans, mais aussitôt violé que publié.

La guerre recommença, et fut suivie d'une nouvelle paix; mais les catholiques, dans les villes, comptant sur la disposition favorable des magistrats, se soulevèrent et maltraitèrent les protestans; cependant, on fit le pro-

[1] *Histoire ecclésiastique*, tome II, page 659.

cès aux coupables; quelques-uns furent pendus, d'autres bannis; d'autres payèrent de fortes amendes.

Comme le protestantisme prenait toujours de nouvelles forces, la cour résolut de mettre à exécution le plan arrêté entre les cours de Rome, d'Espagne et le cardinal de Lorraine, et de massacrer en même temps tous les protestans : projet aussi atroce qu'insensé. « Le massacre de la Saint-Barthélemi, dit » un écrivain, s'étendit par tout le royaume; » mais il ne fut pas considérable en Normandie, par les soins de son gouverneur, Tanegui le Veneur, comte de Tillières, homme » digne d'une mémoire éternelle. Ce grand » homme ne put pourtant empêcher que les » habitans de Rouen, qui n'avaient point oublié le traitement que les protestans leur » avaient attiré de la cour l'année d'auparavant, n'en missent quelques-uns en prison, » et, ensuite irrités par leur résistance, *n'en égorgeassent quatre à cinq cents;* mais cela » ne fut rien en comparaison de l'horrible » barbarie exercée dans les autres parties de » la France. »

Henri III succéda à son frère; et son règne

fut occupé par des guerres continuelles; c'est sous ce prince que naquit *la ligue*, la faction la plus redoutable qui se soit jamais formée en France.

Le roi, outragé par la ligue, sortit de Paris. Après avoir séjourné dans plusieurs villes, il fit, le 11 juin 1588, son entrée dans Rouen. C'est dans la cathédrale de cette ville que fut fait un traité de réunion entre le roi et la ligue; c'est là que le roi jura de faire la guerre à outrance aux protestans, et déclara à jamais incapables de lui succéder tous ceux qui suivraient ce parti.

Le traité de réunion ne changea rien à la situation du roi; les ligueurs se déclarèrent plus que jamais contre lui; et les habitans de Rouen se déclarèrent pour la ligue. Sous prétexte de craindre que les protestans vinssent à s'emparer des forteresses, ils s'en saisirent eux-mêmes, en chassèrent les officiers du roi, et livrèrent les forts à ceux de la ligue.

Henri IV venait de succéder à Henri III : il dirigea son armée vers la Normandie, et s'avança jusqu'aux portes de Rouen; la plupart des places de la province reconnurent son autorité; Rouen et quelques autres refusèrent de

le recevoir. La victoire d'Arques, remportée par ce prince sur les troupes de la ligue, ranima le courage de ses partisans : ils firent une tentative; mais elle fut infructueuse.

La même année, se donna la fameuse bataille d'Ivry, où Henri IV fut une seconde fois vainqueur de la ligue. Il alla ensuite assiéger Paris, qu'il quitta pour venir investir Rouen dans les formes.

Le 13 novembre 1591, il arriva à son camp de Vernon; et, le 1er. décembre suivant, il adressa aux habitans une lettre qui les invitait à se rendre. Les habitans, ou plutôt les ligueurs qui les commandaient, repoussèrent avec dureté cette invitation : l'attaque commença.

« Depuis long-temps la ligue avait prévu » cette attaque importante, de manière qu'elle » n'avait rien négligé pour se préparer à la » soutenir : elle avait envoyé à Rouen d'ex- » cellentes troupes, et avait donné le com- » mandement de la ville à André-Baptiste de » Villars-Brancas, un des plus vaillans guer- » riers du parti. Celui-ci avait tout préparé » pour une longue défense; il avait mis quatre » mois à réparer le fort de Sainte-Catherine, » que les guerres précédentes avaient ébranlé,

» et il en avait fait construire deux autres, » l'un devant la porte Saint-Éloi, l'autre de- » vant celle de Guillaume-Lion. »

On raconte que maître Martin Hébert, curé de Saint-Patrice, dans une seule sortie, tua de sa main dix-sept assiégeans.

Le roi, ne pouvant réduire la ville par les armes, voulut la forcer à se rendre, en la privant des eaux qui l'alimentaient; mais ce moyen fut inutile; et, le 20 avril 1592, il fut forcé de s'éloigner de Rouen.

On verra bientôt que Henri IV réussit à se rendre maître de Rouen, non avec son armée, son artillerie, ses stratagèmes, mais par des moyens beaucoup moins héroïques.

Le 23 juillet 1593, Henri IV fit son abjuration, et embrassa le catholicisme. Cet acte solennel ne produisit pas tous les fruits que ce roi en espérait. Les chefs de la ligue n'en furent que plus acharnés contre lui. Ils faisaient valoir leur invincible attachement à leur religion, disaient que l'abjuration de Henri IV n'était point sincère, qu'elle était nulle; ils avaient prêté et renouvelé leur serment à la sainte union. Ces chefs, ces gouverneurs de villes ou de provinces, si fermes dans leur parti, ne pu-

rent résister à l'appât de l'or, qui triompha de leur conscience et de leur serment.

Rouen était toujours gouverné par Villars, qui se montrait très-difficile. Rosni fut chargé, par le roi, de négocier un accommodement. Il vint plusieurs fois à Rouen, où il fut défrayé et reçu avec distinction : on paya même ses musiciens et ses baladins, qui, selon l'usage d'alors, étaient venus pour l'amuser pendant ses repas. Cependant Villars était toujours exigeant; et Rosni, l'homme d'État, qui le mieux, peut-être, connût le prix de l'argent du peuple, refusait de se rendre à ses demandes; il en écrivit au roi et reçut cette réponse : « Vous êtes une bête, mon ami, de » pratiquer tant de délais dans une chose si » importante à mon service....., » et l'ordre d'en passer par tout ce que Villars exigerait. L'accommodement fut signé.

Rosni revint quelques jours après prendre possession de la ville; il se rendit à l'hôtel Saint-Ouen, où logeait Villars; il le trouva se promenant sur la place avec le président et les conseillers du parlement, qui venaient de rentrer. Rosni s'approcha du gouverneur, l'embrassa et lui demanda à haute voix s'il tenait

encore pour la ligue. Celui-ci répondit qu'il ne connaissait plus qu'une ligue : celle que faisaient tous les Français pour aimer et servir leur roi. A ces mots, Rosni lui passa au cou l'écharpe blanche; les canons de tous les forts tirèrent aussitôt; toutes les cloches de la ville sonnèrent; et le peuple cria *vive le roi Henri.*

C'est ainsi que quelques historiens rendent compte du marché honteux du gouverneur de Rouen. Voici la conclusion de cette affaire, telle que le portent les mémoires originaux de Sully. « Le sieur Villars vendit Rouen, » le Hâvre et autres places de Normandie, » pour la somme de *trois millions quatre cent* » *soixante-dix-sept mille huit cents livres* [1]. »

Le 16 octobre 1596, fut convoquée à Rouen une assemblée des notables, qui se réunirent dans la grande salle de Saint-Ouen; elle ouvrit le 4 novembre et ne finit qu'au mois de mars de l'année suivante.

Là, Henri IV prononça un discours improvisé, dont voici les principaux passages : « Si » je voulais acquérir le titre d'orateur, j'au-

[1] *Économies royales de Sully*, tome IV, page 380, édition de 1663.

» rais appris quelque belle harangue, et la
» prononcerais avec quelque gravité; mais,
» messieurs, mon désir tend à des titres bien
» plus glorieux, qui sont de m'appeler le *libé-*
» *rateur et restaurateur* de cet État.... Je vous
» ai fait assembler pour recevoir vos conseils,
» pour les croire, pour les suivre, bref, pour
» me mettre en tutelle entre vos mains, envie
» qui ne prend guère aux rois, aux barbes
» grises et aux victorieux. Mais la violente
» amour que j'apporte à mes sujets, l'extrême
» désir que j'ai d'ajouter deux beaux titres à
» celui de roi, me font trouver tout aisé et ho-
» norable. »

Au sujet de ce discours, voici ce que dit l'Estoile : « Il en voulut savoir l'avis de ma-
» dame la marquise, sa maîtresse (Gabrielle
» d'Estrée), laquelle, cachée derrière une ta-
» pisserie, l'avait ouï tout du long. Le roi lui
» demanda donc ce qu'il lui en semblait, au-
» quel elle fit réponse que jamais elle n'avait ouï
» mieux dire; seulement, s'était-elle étonnée
» de ce qu'il avait parlé de se mettre en tu-
» telle. *Ventre-saint-gris*, lui répondit le roi,
» *il est vrai, mais je l'entends l'épée au*
» *côté.* »

Au milieu de tous les troubles qui agitèrent la ville de Rouen, il se fit cependant un acte important pour elle. En 1577, fut commencée la rédaction des coutumes de Normandie.

Rouen avait alors pour évêque le fameux cardinal de Bourbon, nommé roi par la ligue; plus tard elle eut un autre cardinal de Bourbon, frère naturel du roi Henri IV, et qui eut pour ami intime le duc de Roquelaure, si connu par ses bons mots et ses débauches. Henri IV l'appelait le confesseur de son frère. Le roi força le cardinal à se démettre de son évêché en faveur du cardinal de Joyeuse, légat du pape, possesseur de trois riches archevêchés, et d'un grand nombre d'abbayes.

Le règne de Henri IV et celui de Louis XIII furent, pour Rouen, le temps des institutions et des constructions : un séminaire fut fondé; les prêtres de l'Oratoire y furent établis; et plusieurs bâtimens s'élevèrent. En 1626, on commença à construire le célèbre pont de bateaux, admiré par les connaisseurs.

En 1639, il y eut à Rouen un grand soulèvement, excité par la haine qu'on y portait aux partisans. Déjà de semblables soulèvemens

avaient plusieurs fois été apaisés par le parlement; mais alors cette cour impuissante fut interdite par Richelieu; et cette interdiction dura un an entier.

Sous la minorité de Louis XIV, la fronde éclata, et Rouen s'en ressentit. « La duchesse » de Longueville, qui y joua un rôle intéressant, se retira à Rouen, où elle s'était rendue toute-puissante. Le cardinal Mazarin, » craignant le mal qu'elle pouvait faire dans » cette grande ville et le reste de la province, » y amena le jeune roi, pour le montrer au » peuple. L'entrée se fit le 6 février 1650; la » reine-mère et la saine partie de la cour accompagnaient le roi. Il avait pour escorte » des troupes commandées par le comte d'Harcourt; la présence du roi ranima le courage » de ses sujets fidèles; et la duchesse de Longueville fut obligée de quitter la Normandie et de passer en Hollande [1]. »

Un grand nombre d'hommes illustres honorèrent Rouen sous ce règne : Pierre et Thomas Corneille, Benserade, Brébeuf, Basnage, fameux par ses ouvrages de jurisprudence,

[1] Servin, *Histoire de la ville de Rouen*, page 103.

Chaulieu, Jouvenet, l'historien Legendre, Fontenelle, l'abbé de Vertot, virent le jour à Rouen ou dans ses environs.

De nombreux monumens s'élevèrent à la même époque : en 1650, furent plantées les belles allées d'arbres, connues sous le nom du *Grand-Cours;* le prieuré de Saint-Louis date de la même époque. D'un autre côté, les réglemens de Colbert concernant les manufactures, le soin qu'il prit de perfectionner la marine française, durent être de la plus haute importance, soit pour les manufactures, soit pour la sûreté du commerce maritime de la ville de Rouen.

Pendant le règne de Louis XV, la ville de Rouen s'embellit aussi considérablement : c'est alors que s'élevèrent les bâtimens de la *Romaine* ou la douane de Rouen, le grenier à sel, l'hôtel du premier président, le bâtiment des consuls, la Bourse, l'Hôtel-Dieu et les belles promenades qui entourent la ville; alors fut aussi fondé un établissement littéraire à Rouen, sous le titre d'*Académie royale des sciences, arts et belles-lettres,* qui donna naissance au Jardin des plantes, formé en 1758.

Jusque-là, le règne de Louis XV s'était mon-

tré, relativement à Rouen, sous un aspect favorable; les choses changèrent.

Les impôts étaient excessifs, et croissaient chaque année; le parlement fit des remontrances qui obtinrent de l'effet; il en présenta de nouvelles, qui furent suivies de quelques autres encore; le roi déclara que les impôts étaient nécessaires et il fallut se rendre à sa volonté absolue : ces faits se passèrent en 1760.

En 1763, création de nouveaux impôts; le parlement transmit au roi le cri du peuple; des lettres de cachet enjoignirent au président et à quelques-uns des conseillers de venir rendre compte de leur conduite à Versailles; et cet ordre fut suivi de l'exil. Le parlement entier demanda sa démission, et les magistrats rentrèrent.

« Cette rentrée du parlement, dit un au-
» teur contemporain, qui fut par elle-même
» un événement remarquable dans l'histoire
» de la ville de Rouen, le fut encore plus par
» la joie extraordinaire qu'elle causa aux peu-
» ples, qui ne donnèrent plus à leurs magis-
» trats que le nom *de pères de la patrie* [1]. »

[1] Servin, *Histoire de la ville de Rouen*, tome II, page 140.

De semblables événemens ne rendirent ni les rois plus économes, ni leurs ministres plus sages.

En 1771, le parlement de Paris fut exilé comme l'avait été celui de Rouen; celui de Rouen réclama les droits de la justice violée : sa suppression fut aussi résolue.

En conséquence, le 27 du mois de septembre, fut publié un édit qui supprimait le parlement de Rouen, promettait à la Basse-Normandie une cour souveraine, et réunissait toute la Haute-Normandie au ressort du parlement de Paris. Les membres du parlement de Rouen furent de plus exilés. Le mois suivant, la cour des comptes et celle des aides furent aussi supprimées; en sorte que la ville de Rouen perdit toutes ses anciennes institutions judiciaires.

Elles furent remplacées par un *conseil supérieur*, qui ne différait guère du parlement qu'en ce qu'il ne pouvait délibérer sur l'enregistrement des édits et ordonnances : c'était là le point important dans les circonstances. Le despotisme ne veut que des corps passifs et obéissans.

Cependant, cette révolution dans la magis-

trature ne fut que passagère : le 12 novembre 1774, après la mort de Louis XV, le parlement, la cour des comptes, des aides et des finances furent rétablis.

Jetons un coup-d'œil sur l'état physique de la ville de Rouen.

A une époque voisine de la révolution, la ville de Rouen avait déjà pris un grand accroissement.

Cette ville, bâtie sur le bord de la Seine, suit la courbure de son cours, et reçoit à peu près la forme d'un croissant; sa partie extérieure, du côté opposé à la rivière, forme un demi-cercle, dessiné par cinq ou six coteaux qui l'entourent et la couvrent au nord et à l'ouest.

Du sommet de ces hauteurs se développe un coup-d'œil magnifique : la vue plane sur la ville entière et ses riches environs. Au-delà, la rade vient s'offrir avec tout le caractère d'un commerce actif; plus loin encore se présente une vaste plaine, bordée elle-même par un horizon que forment des coteaux élevés et couverts d'une riche verdure.

On donne à la ville de Rouen sept mille pas communs de circonférence, c'est-à-dire deux lieues environ; sa largeur est d'une demi-lieue environ ; sa longueur de l'est à l'ouest est de près de trois quarts de lieue.

De belles promenades entourent la ville et en font l'un des principaux ornemens : les plus fréquentées et les plus dignes de l'être sont le Grand-Cours qui borde la Seine, sur la rive opposée à la ville. Ces promenades ont remplacé des fossés profonds et de solides et tristes remparts.

Rouen est arrosé par les rivières de Robec et de l'Andelle, qui contribuent puissamment à la salubrité de la ville et à l'industrie de ses habitans.

On compte à Rouen trente-cinq fontaines publiques et deux fontaines minérales. « Les » premières, dit M. Servin [1], partent de cinq » sources différentes ; de celle de Dernétal, » qui est au pied de la montagne du Roule, » près Saint-Léger ; de celle d'Yonville, qui » vient de dessous la montagne de Pestel, » proche Bapaume ; de celle de Qualor, la

[1] *Histoire de la ville de Rouen*, tome I, page 4.

» plus considérable de toutes, qui part d'un » rocher, au pied du Mont-aux-Malades; de » celle de Notre-Dame, qui est sous la ter- » rasse du Vieux-Château; de celle du Plat, » qui vient de derrière le chœur de Saint- » Nicaise.

» Les eaux minérales viennent du pied du » Mont-Sainte-Catherine : elles sont excel- » lentes, et ont beaucoup de rapport avec les » eaux de Forges, si célèbres en France. Les » fontaines sont, l'une à la Maresquerie, et » l'autre dans un beau jardin, au-dessous de » Saint-Paul. »

Quatre halles d'une grandeur extraordinaire reçoivent les objets nécessaires à la consommation de la ville; la halle aux blés a trois cents pieds de long.

On compte à Rouen douze hôpitaux, dont plusieurs réunis en un seul et un beau collége.

Les édifices anciens sont :

La Tour-du-Béfroi, élevée en 1389; on y monte par un escalier de deux cents marches; mais l'arcade de pierre, qui soutient *la Grosse-Horloge*, fameuse à Rouen, est de 1527;

Le Vieux-Palais, bâti, en 1420, par Henri V,

roi d'Angleterre, sur le bord de la Seine, à l'extrémité occidentale de la ville;

Le Palais-Archiépiscopal. Il y eut à Rouen, comme dans toutes les villes capitales, *la Maison-de-l'Église;* les richesses et le pouvoir des évêques convertirent, dans la suite, cette maison en palais. En 1461, pour loger les archevêques, on commença la construction d'un nouvel édifice, qui fut achevé par le cardinal d'Amboise.

Au quinzième siècle, la Cathédrale était le lieu où se réunissaient les négocians de Rouen pour traiter d'affaires. En 1494, le bailli de Rouen fit élever un édifice dans une salle duquel dut se réunir le commerce de la ville : cette salle fit plus tard partie du Palais-Archiépiscopal. Elle a cent soixante pieds de long; elle est voûtée : sa voûte, justement admirée, n'est soutenue par aucun pilier. Cette salle fut plus tard cédée au parlement.

Le Palais fut, en 1499, construit dans *le Clos-aux-Juifs;* il coûta 88,934 livres 5 sous 3 deniers. Alors se perdit le nom de Clos-aux-Juifs, dont une partie fut remplacée par la cour du Palais et l'autre par *le Marché-Neuf;* là fut, en effet, établi un marché;

Le Vieux-Château. Il n'en restait plus au

XVIIIe. siècle que quelques vestiges et trois tours qu'on voyait au-dehors du côté des remparts, dites *la Tour-du-Gascon*, *la Tour-du-Donjon* ou *du Ravelin* et *la Tour-de-la-Pucelle*, ainsi nommée parce qu'elle fut la prison de Jeanne d'Arc.

L'Hôtel-de-Ville, *la Romaine* ou *la Bourse*, *les Consuls*, *l'Hôtel-des-Monnaies*, méritent aussi une mention.

Le Quai-de-Rouen est très-beau, quoiqu'il ne soit pas partout également large ; ses différentes parties portent différens noms ; mais on le distingue surtout en *quai de Paris* et *quai des navires*.

Le Pont-de-Rouen est célébré dans les écrits du passé. L'impératrice Mathilde, fille du roi d'Angleterre, Henri Ier., fit, au XIIIe. siècle, construire un premier pont : il était de pierre et soutenu sur treize arches ; mais, plusieurs de ces arches, s'étant successivement écroulées, furent réparées en bois. En 1564, les glaces ébranlèrent deux piles ; et le pont fut précipité dans l'eau ; on s'occupa alors de le remplacer par un pont entièrement en bois, qui fut achevé en 1630. « Ce nouveau pont n'était » point porté sur les piles de l'ancien : c'était

» un pont de bateaux ; il fut construit entre
» la porte de Paris et la porte du Bac ; mais
» il ne dura pas long-temps. Le 8 février 1635,
» il fut emporté et rompu en plusieurs pièces
» par l'impétuosité des eaux et la violence des
» glaces. On répara, dans le temps, le dom-
» mage comme on put ; et insensiblement on
» l'a poussé au point de perfection où on le
» voit à présent. C'est une espèce de machine
» flottante, qui hausse et baisse à proportion que
» le flux ou le reflux de la mer repousse les eaux
» de la Seine, ou leur rend la liberté de leur
» cours : elle est soutenue sur vingt-un ba-
» teaux de front dans la longueur de deux cent
» soixante-dix pas ; les deux côtés à droite et à
» gauche, qui tiennent lieu de parapets, sont
» élevés en forme de banquette, et servent pour
» les gens de pied : le milieu, que l'on a pavé,
» est destiné pour les chevaux et les voitures.
» On le démonte avec facilité lorsque les glaces
» sont à craindre ; et, la nuit, on en lève une
» partie dans le besoin pour donner passage
» aux grands bateaux qui montent à Paris. »

Il faut parler des églises de Rouen : on comptait, dans cette ville, trente-six églises paroissiales, dix-sept chapelles, quarante-cinq

communautés régulières ou séculières d'hommes et de femmes, et trois séminaires. Parmi toutes ces églises, deux méritent surtout une attention particulière;

La Cathédrale. Saint Mellon, d'après ce qu'on lit dans sa vie, fit, vers la fin du IIIe. siècle, construire une église dans la ville de Rouen, où il n'en existait pas encore, *quia in illo loco nondùm erat aliqua ecclesia constructa, construxit novam,* etc. Cette église, en 841, éprouva, ainsi que la ville, la fureur des Normands qui la renversèrent de fond en comble. On prétend cependant que le pied de la tour de Saint-Romain, qui fait aujourd'hui partie de la nouvelle cathédrale, est un reste de l'ancienne église; l'architecture en est en effet différente de celle du reste de l'édifice.

Ce n'est guère que vers le règne de Rollon que l'église de Rouen fut relevée; ce duc, ainsi que son fils, y furent enterrés; mais Richard Ier., petit-fils de Rollon, en 950, la fit élever de plus de moitié, et lui donna plus d'étendue [1]. « Le duc Richard, dit l'ancienne » chronique de Normandie, fit croistre, en hau-

[1] *Dudo* S. Quintini, lib. 3, p. 153.

» teur de la moitié et de plus, le moutier » de Notre-Dame de Rouen. » Cinquante ans plus tard, selon la même chronique, l'archevêque Robert, fils de Richard, « fit achever le » moutier de Notre-Dame de tout le chœur. »

Cependant tous ces travaux ne comprenaient encore que la longueur de la nef actuelle [1] : les bas-côtés n'en faisaient point partie. Ils ne furent ajoutés au corps de l'édifice que vers 1050. La dédicace en fut faite le 1er. octobre 1063 [2].

Dans les premières années du XIIe. siècle furent construites les chapelles des bas-côtés de la nef; la croisée et le nouveau chœur datent à peu près de la même époque; vers le commencement du siècle suivant, on y joignit la chapelle de la Vierge, formant la partie la plus enfoncée de l'édifice.

« Les sous-ailes du chœur, dit Duplessis, » furent faites encore plus tard; on les éleva » sur le débris de l'ancien chapitre des cha- » noines, qui ne fut entièrement ruiné qu'en » 1280. L'année suivante, les chanoines cédè- » rent à l'archevêque deux maisons canoniales

[1] Duplessis, *Description de la Haute-Normandie*, tome II, page 24.

[2] *Orderic Vital*. lib. 5, pag. 568.

» qui touchaient presque à l'église du côté du
» nord. Là était le portail qu'on nommait des
» Boursiers, et, vis-à-vis, une petite ruelle
» qui communiquait à la rue Saint-Romain : les
» maisons furent abattues, la ruelle élargie, le
» portail renouvelé ; à droite et à gauche de la
» rue, les libraires de la ville dressèrent leurs
» boutiques ; et le portail en prit le nom de
» Portail-des-Libraires. On dit cependant que
» cette pièce ne fut achevée qu'en 1478, et qu'on
» l'enrichit, en 1481, d'un avant-portail. Celui
» qui lui est opposé du côté du midi donne sur
» la place de la Calende, d'où il est appelé le
» Portail-de-la-Calende. Je n'ai point trouvé
» l'année où il fut construit ; mais il paraît
» être du même temps ou à peu près que celui
» des libraires, c'est-à-dire de la fin du xve. siè-
» cle. En 1302, l'archevêque Guillaume de Fla-
» vacourt obtint encore des chanoines une por-
» tion de terrain considérable pour agrandir la
» chapelle de la Vierge derrière le chœur, et
» lui donner toute l'étendue qu'elle a aujour-
» d'hui. Cette chapelle, qui est d'une grande
» beauté, a quatre-vingt-huit pieds de long sur
» vingt-huit de large, et cinquante-sept de hau-
» teur sous voûte. »

La tour de Saint-Romain, qu'on regarde comme la partie la plus ancienne de l'église, a été élevée à diverses reprises et à la hauteur de deux cent trente pieds. En 1470, les chanoines firent marché avec un architecte pour l'achever; et, en 1477, elle fut en effet achevée telle qu'elle est aujourd'hui; cette tour termine le grand portail du côté du nord. A l'opposite est une autre tour également haute de deux cent trente pieds, nommée *Tour-de-Beurre*, parce qu'elle fut bâtie des deniers que le clergé exigea du peuple pour lui permettre de manger dorénavant du beurre en carême. La première pierre en fut posée en 1487; et, dix ans après, elle fut bénite solennellement. Dans cette tour était la fameuse cloche, nommée *George d'Amboise*, qui avait dix pieds de hauteur et pesait trente-six mille livres. Elle fut fondue en 1501, et sonnée en volée, par seize hommes, le 16 février 1502. Cette cloche était, dit-on, la seconde de l'Europe : la plus grande était à Moscou; mais elle ne fut jamais élevée de terre. La cloche de Rouen fut fêlée, en 1786, lors de l'entrée de Louis XVI dans cette ville, et entièrement détruite depuis à

une époque où les canons étaient, plus que les cloches, nécessaires à la patrie.

Le grand portail menaçait ruine : il fut abattu en 1509, et remplacé par celui qui existe maintenant ; ces divers travaux se firent pendant l'épiscopat du cardinal d'Amboise.

Au milieu de la croisée, sur la lanterne, est posée une pyramide haute de trois cent quatre-vingts pieds. Cette pyramide était primitivement beaucoup *plus haute;* mais, le feu y ayant pris en 1514, elle fut réduite en cendres en moins d'une heure. Le cardinal Georges d'Amboise, second du nom, la fit relever à la hauteur que nous venons d'indiquer; on y montait par un escalier de cinq cents marches dont deux cents en pierres et trois cents en bois; de là, pour aller jusqu'au coq, posé sur une croix de fer du poids de quinze cent quarante-quatre livres et haute de seize pieds, il fallait se servir d'échelles de cordes. Cette tour fut achevée en 1544.

Quant à l'intérieur de l'église, sa longueur dans œuvre, depuis le grand portail jusqu'au fond de la chapelle de la Vierge, est de quatre cent huit pieds : cette chapelle en a quatre-vingt-huit; le chœur cent dix, et la nef deux

cent dix. La largeur de la nef, sans y comprendre les bas-côtés, est de vingt-sept pieds; et la hauteur de quatre-vingt-quatre; les bas-côtés, y compris les chapelles, ont chacun vingt-huit pieds de large et quarante-deux de haut. La croisée est longue de cent soixante-quatre pieds, et haute de cent cinquante-deux. Dans le milieu de la croisée sont les quatre piliers qui soutiennent la lanterne : ils ont chacun trente-huit pieds de tour; l'église est éclairée par cent trente fenêtres.

Le jubé, qui fait la clôture du chœur, était autrefois dans le goût gothique.

Quatre bâtimens considérables accompagnaient l'édifice de la cathédrale, et en devaient être regardés comme les dépendances; ils servaient de logemens à des clercs ou chapelains; on leur donnait le nom de *colléges*.

Le chapitre de Rouen jouissait d'un privilége singulier qu'on nommait *la fierte Saint-Romain* : il consistait dans le droit de délivrer tous les ans, le jour de l'Ascension, un criminel des prisons de la ville, à l'innocenter et à le préserver des poursuites des tribunaux. Ce privilége, attentat à la justice, était fondé sur une fable allégorique relative à la prétendue

victoire remportée par saint Romain sur un énorme dragon. Pour être absous de tout crime, il s'agissait, le jour de l'Ascension, de lever et porter la fierte ou la châsse de saint Romain.

« Pour perpétuer, dans les siècles futurs, » dit l'historien de Rouen, la mémoire des » travaux apostoliques de saint Romain, on » l'aura représenté sous la figure d'un évêque » qui enchaîne un dragon avec son étole; car » c'est ainsi que la plupart des églises des » Gaules en ont usé envers ceux de leurs évê- » ques qu'elles ont voulu honorer sous le titre » de destructeurs du paganisme. Le dragon de » saint Marcel, évêque de Paris, était autre- » fois fort célèbre dans cette grande ville : on » le portait comme en triomphe dans les pro- » cessions solennelles à la vue de tout le peu- » ple. Cette cérémonie, que l'on a abolie dans » Paris depuis quelques années, est encore en » usage à Rouen, où le peuple donne au dra- » gon de saint Romain le nom de *gargouille*, » ancien mot français qui signifie une gout- » tière, parce qu'on s'est plu dans cette ville à » donner aux gouttières la figure d'un dragon.»

Ce privilége, digne du bon vieux temps, donna naissance, sous le règne de Henri IV,

à une affaire qui causa l'abolition de cet usage.

François de Montmorenci-Hallot, dangereusement blessé, en 1588, au siége de Rouen, s'était retiré à Vernon pour s'y faire traiter; il était lieutenant du roi en Normandie, place que Christophe d'Alègre, gouverneur de Gisors, ambitionnait. Le baron d'Alègre arrive un soir à Vernon avec seize gentilshommes à cheval. Le lendemain matin, il se rend au logis de Montmorenci-Hallot, et lui fait demander la permission de le visiter dans sa chambre. Le malade, appuyé sur ses béquilles, se hâte de descendre de sa chambre, et se présente pour embrasser d'Alègre. Celui-ci et ses gentilshommes se précipitent sur lui, le frappent de plusieurs coups d'épée et de poignard, et le laissent mort.

La veuve et la fille du défunt poursuivirent les assassins en justice. Le parlement de Rouen, siégeant à Caen, rendit, le 13 février 1593, un arrêt qui condamne par contumace Christophe, baron *d'Alègre*, à être écartelé, et Claude *Pehu*, sieur *De la Motte*, son page, à être brûlé vif. D'Alègre ne se laissa pas saisir; son page se rendit aux prisons de Rouen, leva,

porta la fierte de saint Romain, et se crut à l'abri de toute poursuite. Dans la suite, la veuve et la fille du défunt firent arrêter La Motte ; il fut renfermé dans les prisons du Châtelet.

L'archevêque et le chapitre de la cathédrale de Rouen s'opposèrent à cette détention, et firent valoir leur privilége. L'avocat du roi, en 1607, prouva que le titre, sur lequel ce chapitre se fondait, était un titre faux, qu'il s'y trouvait un anachronisme d'environ cent ans. Déjà deux des assassins avaient été exécutés à mort.

Le 26 mars 1608, le page *De la Motte* fut condamné à diverses amendes et au bannissement. Il ne fut plus question du privilége de la fierte Saint-Romain [1].

Rouen était muni de quatre abbayes, entre lesquelles se distinguait par son ancienneté celle de *Saint-Ouen*. Avant de porter ce nom, on croit qu'elle avait eu celui des *Saints-Apôtres*, et qu'elle renfermait dans son enceinte un grand terrain ; cette abbaye paraît être celle

[1] *Réponse* sur le prétendu privilége de la fierte Saint-Romain, par Denis Bouthillier, pag. 289 et suivantes.

qui, dans la suite, fut appelée *Saint-Pierre*, et qui prit enfin le nom de *Saint-Ouen*, lorsque ce saint y fut inhumé.

Les Normands, en l'an 841, ruinèrent cette abbaye; elle fut relevée par Rollon, après sa conversion; mais, pendant deux cents ans encore, elle porta les tristes marques des ravages; et ce n'est que vers le milieu du XIe. siècle qu'elle reprit son premier lustre; un fils du duc Richard II jeta les fondemens d'une nouvelle église. La dédicace en fut faite le 17 octobre 1126.

Dix ans après, en 1136, ce nouvel édifice fut réduit en cendres avec tout le monastère; mais l'un et l'autre furent reconstruits par les libéralités de Richard Ier., roi d'Angleterre, et de l'impératrice Mathilde. En 1248, ces mêmes bâtimens devinrent la proie d'un nouvel incendie qui consuma une grande partie de la ville. « Les religieux ne se découragèrent » point; ils firent relever le dortoir et le réfec- » toire; la ville s'étant agrandie de leur côté, » ils environnèrent de fortes murailles tout le » terrain qu'occupait leur abbaye; enfin, l'é- » glise de Rouen, outre ce privilége, peut » encore se prévaloir d'un autre titre à l'illus-

» tration; son clergé, le jour de Noël, célé-
» brait avec une pompe extraordinaire et avec
» les cérémonies imposantes de la religion, *la*
» *Fête des ânes.* »

On y voyait figurer six juifs et plusieurs gentils, qu'on apostrophait par quelques passages des livres saints. Moïse se présentait vêtu de l'aube et de la chape, tenant la baguette miraculeuse et les tables de la loi ouvertes. L'ordinaire de l'église fait observer que Moïse doit avoir une longue barbe et des cornes au front. Amos, qui venait ensuite, représenté en vieillard barbu, tenait un épi à la main; puis, venait Aaron, tenant une fleur; bientôt paraissait Balaam, monté sur une ânesse, qui, malgré les coups d'éperons que lui donnait son cavalier, n'avançait pas, parce qu'un jeune homme, armé d'un poignard, s'opposait à sa marche. Un homme, placé sous le ventre de cette bête, disait pour elle : *pourquoi me traitez-vous si cruellement avec vos éperons?* Après cette scène et l'apparition de tous les prophètes mentionnés dans l'ancien Testament, on voyait figurer le poète *Virgile*, le roi *Nabuchodonosor*, qui se prenait de querelle avec des hommes armés; puis, venait la Sibylle;

et enfin, après la procession, commençait la messe.

Tous les acteurs avaient leurs costumes, leurs attributs particuliers; ils étaient tenus de prononcer des paroles relatives aux personnages qu'ils représentaient, toutes empruntées des anciennes écritures. Tout se disposait dans la nef de l'église, au centre de laquelle était un fourneau, image de l'enfer. On y brûlait du linge et des étoupes.

Tel était le spectacle que le clergé de Rouen donnait dans la nef de son église, et dans les rues de cette ville, spectacle nommé *Fête des ânes* (*Festum asinorum* [1]).

« L'abbé Jean Roussel, surnommé *Marc* » *d'Argent*, qu'on regarde avec justice comme » le restaurateur de cette maison, entreprit » d'élever la magnifique église que l'on y voit » aujourd'hui, et qui fait l'admiration de tous » les connaisseurs [2]. »

Les fondemens furent jetés le 25 mai 1319. On commença par le chœur; et l'abbé *Marc*

[1] Voyez *Glossaire* de Ducange, au mot *Festum asinorum*, col. 424.

[2] Duplessis, *Description de la Haute-Normandie*, tome II, page 36.

d'Argent vit avant sa mort les travaux poussés jusqu'à la croisée; ils se ralentirent un peu sous ses successeurs; et l'on employa près de cent cinquante ans à bâtir la croisée et la moitié de la nef; le jubé est dû au cardinal d'Étouteville; le reste, jusqu'au grand portail, ne fut achevé qu'au commencement du XVIe. siècle; enfin, le portail et les deux tours qui devaient l'accompagner ne furent entrepris que plus tard. Mais cet ouvrage est toujours demeuré imparfait.

La longueur de cette église, depuis le fond de la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, jusqu'au grand portail, est de 418 pieds 8 pouces, c'est-à-dire, de près de 9 pieds de plus que la cathédrale; la nef a 244 pieds; le chœur 102; et la chapelle de la Vierge 62, sans compter un espace de 8 ou 9 pieds, compris entre le chœur et cette chapelle.

« Aux extrémités de la croisée sont ces vi-
» traux qu'on nomme roses; elles furent fi-
» nies en 1439 : celle du midi par Alexandre
» Berneval, maître-maçon, et l'autre par son
» apprenti. Celle-ci ayant été jugée plus belle
» et plus hardie que la première, le maître
» en conçut tant de dépit et de jalousie contre

» son élève, qu'il le tua, dit-on, sur-le-
» champ. »

On admire dans cet édifice plusieurs parties dessinées avec beaucoup de goût, et exécutées avec délicatesse : telles sont les galeries qui règnent autour de cet édifice, et la tour qui s'élève, au-dessus du comble, de la hauteur de 100 pieds, et, au-dessus du pavé, de celle de 240 pieds.

L'abbaye de Saint-Ouen jouissait, de temps immémorial, de plusieurs prérogatives : autrefois chaque archevêque, nouvellement élu, avant de prendre possession de son siége, couchait à l'abbaye de Saint-Ouen. Le lendemain il en partait nu-pieds, précédé de tous les religieux en chapes, l'abbé à sa droite, et le prieur à sa gauche. A l'entrée du parvis de la cathédrale, où il rencontrait le clergé de cette église, l'abbé, adressant la parole aux chanoines, leur disait : « *Nous vous le don-*
» *nons vivant; vous nous le rendrez mort.* »

En effet, après la mort de l'archevêque, le chapitre portait à l'abbaye son corps, revêtu de ses habits pontificaux, et environné d'autant de cierges allumés, qu'il avait gouverné d'années. Les Religieux allaient au-devant; et

le doyen du chapitre, adressant la parole au prieur, lui disait : *Vous nous l'avez donné vivant; nous vous le rendons mort. Demain*, répondait le prieur, *nous vous le rendrons ici à la même heure.* Les chanoines venaient, en effet, le lendemain reprendre le corps, pour célébrer ses obsèques.

En dehors de la ville, sur la *Montagne-aux-Malades*, était l'église du prieuré de *Saint-Jacques;* sur la montagne de *Sainte-Catherine*, celle de *Saint-Gilles*, qui servait de paroisse.

Le prieuré de Saint-Jacques fut, dès le XIIe. siècle, destiné aux lépreux qui y abondèrent.

Tous ces malades étaient logés dans diverses maisons éparses, sur la hauteur ou sur le penchant de la côte. Dans la suite vingt ou vingt et une paroisses de Rouen, surchargées de lépreux, se réunirent et formèrent un fonds qu'ils abandonnèrent aux chanoines pour prendre soin de leurs malades. Dès-lors, la montagne ne porta plus que le nom de *Mont-aux-Malades*.

Sur la montagne *Sainte-Catherine*, fut aussi un couvent de Chartreux, fondé en 1384, sous

le titre de *la Rose-Notre-Dame*. Près de ce couvent, vers l'an 1030, avait été fondée l'abbaye de Sainte-Catherine, sur la montagne qui en prit le nom; les bâtimens de cette abbaye furent rasés en 1597. Comme les Religieux n'avaient plus d'habitation, mais conservaient cependant quelques biens, ils se retirèrent dans l'ancienne léproserie de Quevillé, qui leur fut cédée en toute propriété. Quelques années plus tard, les Chartreux traitèrent avec les Religieux, qui leur cédèrent la place en 1667; ce fut là la seconde chartreuse de Rouen.

Anciennement le chapitre de Rouen avait fondé des écoles dans la ville de Rouen; à l'imitation de la cathédrale, l'abbaye de Saint-Ouen et quelques autres communautés élevèrent aussi des écoles, et, en qualité de fondateurs, jouirent aussi du droit d'y enseigner; de là des divisions entre le chapitre et l'abbaye. Le chapitre entreprit de faire fermer toutes les écoles autres que les siennes; on s'occupa beaucoup de part et d'autre de cette dispute; et les études furent partout négligées.

Il y avait à Rouen un hôpital ou collége, dit des *Bons-Enfans*, fondé, en 1358, pour

un petit nombre de pauvres étudians ; la ville qui voyait enfin la nécessité d'avoir un collége dans les formes, en 1556, s'appropria cette maison, en chassa les *Bons-Enfans*, et y transféra les écoles de Saint-Ouen, qui l'emportaient alors sur toutes les autres.

On trouva ensuite plus convenable à l'établissement projeté une maison dite *l'Hôpital du Roi*; fondée, en 1278, pour des pélerins. Des lettres-patentes, de 1566, donnèrent cette maison à la ville, à la condition d'y établir un collége, dont le principal et les régens seraient à la nomination de l'archevêque; et ils transférèrent l'hôpital dans l'ancien collége des *Bons-Enfans*. Les chapelains de l'Hôpital du Roi s'opposèrent à ce changement : on plaida; et l'avocat-général eut beau invoquer l'utilité publique, prétendre que « soient bien veus leurs » comptes (des chapelains), il ne se y trouvera » qu'il ait été fait une seule lexive pour les » povres, ains seulement pour lesdits chape- » lains et *leurs chambrières*. » Le parlement eut beau adjuger l'hôpital à la ville : les chapelains restèrent en pied. Mais les jésuites se présentèrent soixante-dix ans plus tard; et, comme on sait que rien ne résiste aux jésuites,

ils obtinrent ce qu'une ville entière n'avait pu obtenir : l'expulsion des chapelains de leur hôpital. Le parlement s'opposa à ce nouvel ordre de choses, qui privait les chanoines d'un droit qu'ils regardaient comme acquis pour eux.

L'archevêque, au contraire, favorisait les jésuites. Il écrivit au chapitre « *qu'il avait* » *cette fondation extrêmement à cœur; que* » *son honneur y était intéressé;* qu'en cas » d'obstacle ou de refus, il était entièrement » résolu d'y employer tout le crédit qu'il avait » auprès du roi, pour en venir à bout. » Le corps de ville fit cause commune avec les chanoines, pour repousser les jésuites. Le roi lui écrivit à ce sujet; les échevins répondirent que, d'après leurs anciens registres, c'était au chapitre à disposer des écoles; mais en vain les chanoines et la ville réunirent-ils leurs efforts; le cardinal-évêque, en 1583, acheta ce qui lui restait à acquérir de l'hôtel du grand Maulevrier, derrière l'abbaye de Saint-Ouen, et en fit don aux jésuites. Bientôt la ville et les chanoines eux-mêmes se rendirent; et les jésuites arrivèrent à leurs fins, après vingt-trois ans de chicanes et de difficultés.

Trois ans après, en 1595, les jésuites furent chassés de France, comme complices de l'assassinat tenté sur la personne d'Henri IV, par Jean Chatel, et leur maison donnée, par ce roi, à la ville de Rouen, avec pouvoir d'y ériger un collége, tel qu'elle le jugerait à propos. Mais, au bout de cinq ans, la ville n'avait encore pu trouver que 588 livres pour fournir aux frais du nouvel établissement[1]. Les jésuites furent rappelés; leur maison leur fut rendue; et bientôt elle devint l'une des communautés les plus florissantes de la ville; les jésuites eurent des taxes sur les officiers de la ville, des prieurés, des amendes du bailliage, du présidial et des autres juridictions de Rouen; une partie des octrois de la ville, des économats, etc., etc. « Avec ces secours, dit Duplessis, les jésuites » ont élevé de grands édifices, tant pour leur » communauté que pour le collége; ils ont » abattu des maisons voisines, pour étendre » leur enceinte, et bâti une très-belle église. » Ce n'était pas très-difficile.

Les jésuites eurent une autre maison à Rouen, fondée, en 1605, sous le titre *du Novi-*

[1] *Archives du parlement de Rouen.*

ciat, parce qu'elle était consacrée au noviciat des prêtres.

SIXIÈME PÉRIODE.

Rouen fut, pendant la révolution, érigé en chef-lieu du département de la Seine-Inférieure. Cette ville, avec toutes celles de France, partagea l'enthousiasme que la révolution et l'amour de la liberté firent naître dans toutes les âmes généreuses. Aussi la voit-on, à l'occasion du serment prêté par Louis XVI à la Constitution, justement empressée à manifester son patriotisme, faire lire au prône de toutes les paroisses le discours prononcé par le roi dans cette solennité, faire chanter, au bruit du canon du Palais, au son de toutes les cloches, un *Te Deum* solennel d'actions de grâces. Aussi voit-on toute la ville illuminée en signe de réjouissance d'un événement qui semblait devoir fixer le sort de la France nouvelle [1].

Mais bientôt cette joie fut, à Rouen comme dans toutes les villes de France, troublée par

[1] *Moniteur* des 10 et 12 février 1790.

les manœuvres des agens étrangers : des émeutes y éclatèrent dès 1789 : le manque de subsistances en était le prétexte ; elles furent facilement apaisées, et n'eurent aucune suite fâcheuse. Plus d'une fois aussi les habitans de Rouen se soulevèrent contre des actes coupables, trop souvent excités par ceux qui s'en plaignent le plus aujourd'hui.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner quelles causes amenèrent la fameuse journée du 20 juin 1792, qui ébranla le trône de Louis XVI; ce qu'il nous importe de dire, c'est que les habitans de Rouen, qui avaient été des premiers, lors de la fuite du roi, à témoigner leur dévouement à l'assemblée nationale [1], au 20 juin, suivirent une voie tout opposée.

Quelques troubles s'étaient élevés dans le département; ils avaient été apaisés, lorsque le 20 juin fut l'occasion d'une adresse individuelle des citoyens actifs de Rouen à l'assemblée législative ; dans cette adresse, on lisait ces mots remarquables : « que la joie insultante » de nos ennemis ne soit plus provoquée par » l'accueil qu'on vous a vu faire aux perfides

[1] *Moniteur*, 1791, numéros 175 et 179.

» conseils d'un faux patriotisme, dont les agens
» soudoyés s'efforcent de vous faire perdre la
» ligne de la Constitution [1]. »

Cette adresse fut suivie, au mois de janvier 1793, d'un mouvement contre-révolutionnaire qui troubla, pendant quelque temps, la tranquillité de la ville; voici ce qu'on lit dans le *Moniteur*: deux députés, un officier municipal et un officier de la garde nationale de Rouen vinrent à la barre de la Convention, le 13 janvier, rendre compte des derniers troubles arrivés dans cette ville. « On y a compté, disent-ils, jusqu'à huit
» mille cinq cents prêtres réfractaires et quinze
» mille aristocrates; des journalistes ont corrom-
» pu l'esprit public. Ces jours derniers, un ci-
» devant avocat au parlement, nommé Omont,
» a fait signer, dans sa maison, une adresse sé-
» ditieuse; et, dans cette maison, on a crié :
» *Vive le Roi! et au diable la république!* Ce
» rassemblement était de deux mille hommes.

» Le lendemain, ils se sont réunis; ils ont
» scié l'arbre de la liberté, arboré la cocarde
» blanche et arraché la cocarde tricolore à des
» patriotes; ils en ont frappé plusieurs. On a

[1] *Moniteur*, 1792, numéro 183.

» battu la générale ; il s'est encore trouvé dans » la ville de Rouen plus de deux mille bons » citoyens ; on a arrêté quinze séditieux [1].

Une lettre du conseil général de la commune de Rouen confirme tous les faits annoncés par les deux députés.

L'arbre de la liberté fut replanté ; on en éleva même deux au lieu d'un ; l'un des deux fut renversé pendant la nuit du 12 au 13 janvier ; cependant plusieurs personnes furent arrêtées, et tout rentra dans l'ordre ; les administrateurs du département font remarquer que, parmi ceux qui ont été dénoncés ou pris, il se trouvait beaucoup de domestiques, cochers et garçons de cuisine des *ci-devant nobles* [2].

Le jeudi 30 mai, deux députés vinrent exprimer à la Convention l'indignation des habitans de Rouen contre l'asservissement dans lequel la commune de Paris, dirigée par l'étranger, la tenait plongée. « La puissance la » plus sacrée qu'un peuple puisse former, di» saient-ils, délibère au milieu des vocifera-

[1] *Moniteur*, 1793, numéro 16.

[2] *Lettres* des administrateurs du département de la Seine-Inférieure. *Moniteur*, numéro 19.

» tions de cannibales et des agens de Pitt et
» de Cobourg. » Deux jours après eut lieu la catastrophe qui bannit de la Convention tout ce qu'elle renfermait d'hommes vraiment libres, et qui ouvrit la voie au machiavélisme infernal des agitateurs de la France.

Plusieurs fois encore les subsistances donnèrent lieu à des troubles dans la ville de Rouen; mais ces événemens se reproduisaient partout : plusieurs individus auteurs ou accusés de ces troubles furent condamnés à mort.

Le 31 mars 1795, la commune de Rouen demanda à la Convention la punition des partisans de la terreur, et des secours en grains. « La révolution du 9 thermidor, disait-elle, a
» lavé la tache imprimée au nom français.....
» Grâces immortelles vous en soient rendues.
» C'est en détruisant le règne infâme de la ter-
» reur, que vous avez produit ces miracles;
» c'est beaucoup pour votre gloire; ce n'est
» pas assez pour notre bonheur. Les tyrans
» que vous avez abattus, ceux dont vous avez
» soumis la conduite à l'examen de la justice
» nationale, ne sont pas les seuls auteurs de
» nos maux. Ces monstres avaient organisé
» une armée formidable qui, disséminée sur

» tous les points de la république et investie
» de tous les pouvoirs, répandait en tous lieux
» la terreur et la mort.....

» Législateurs, nous demandons justice de
» ces infâmes.... Tant qu'un seul de ces mons-
» tres habitera le même sol que nous, il n'y
» aura ni bonheur, ni liberté....

» Législateurs, c'est pour eux-mêmes, c'est
» pour leur propre sûreté que nous sollicitons
» leur punition..... Il nous suffit qu'un exil
» éternel les sépare de nous, qu'ils aillent loin
» de la terre de la liberté dévorer leurs re-
» mords et le souvenir de leurs forfaits.....
» Vous avez puni Robespierre; ferez-vous grâce
» à ses complices et à ses agens? Ne le furent-ils
» pas ceux qui préparèrent les degrés du trône
» sur lequel le monstre était près de s'asseoir?
» Ne le furent-ils pas ceux qui, pendant quinze
» mois, ont fait rétrograder la révolution dans
» l'espoir de l'anéantir..... Ne le furent-ils pas
» ceux dont l'impudente jonglerie préconisait
» le règne de la vertu en professant le crime;
» la liberté, en fondant l'esclavage; l'égalité,
» en dominant en satrapes; la sûreté indivi-
» duelle, en peuplant les cachots; la propriété,
» en volant les citoyens; la fraternité, en pro-

» voquant les délations du frère contre la sœur,
» du père contre le fils, de la femme contre l'é-
» poux? Ne le furent-ils pas ceux d'entre eux
» qui, magistrats imbéciles autant qu'infidèles,
» ont, par leur impéritie, exposé l'an dernier
» le peuple à périr de famine, et dont la cou-
» pable imprévoyance nous livre cette année
» aux mêmes dangers? Ne le sont-ils pas encore
» aujourd'hui, lorsque, pour rattraper leur
» puissance anéantie, ils se servent de la di-
» sette, dont ils sont les auteurs, pour porter
» le peuple à l'insurrection, le soulever contre
» vos décrets et allumer la guerre civile?.....
» Justice! représentans, justice! nous ne ces-
» serons de la réclamer qu'après l'avoir obte-
» nue [1]. »

Quelques jours plus tard, une lettre du comité révolutionnaire de Rouen annonçait que la maison commune avait été assaillie par un attroupement fort nombreux, et que ce n'était qu'avec peine qu'on était parvenu à rétablir l'ordre: des cris de *vive le roi* s'étaient fait entendre, et n'avaient été comprimés qu'à force d'énergie.

Le représentant du peuple envoyé dans le

[1] *Moniteur*, an III, numéro 193.

département de la Seine-Inférieure, Duport écrivait aussi : « Elle est enfin calme, citoyens » collègues, cette grande commune que, sous » des prétextes de besoins, les ennemis de la » république avaient cherché à agiter..... Si » vous n'avez à venger aucun attentat consom- » mé sur la personne de l'un des membres de » la Convention nationale, le mérite en est à » quelques citoyens, dont l'énergique dévoue- » ment a d'autant plus lieu d'étonner, qu'or- » dinairement on ne doit pas l'attendre de leur » âge. »

Cependant, la commune de Rouen fut réellement menacée de famine; et, le 14 avril 1795, le commandant militaire de Rouen écrivait : « J'ai été légalement requis de me porter dans » cette commune à la tête de deux cents dra- » gons.... J'y suis arrivé le 18 courant (7 avril), » et il était temps..... Je viens de recevoir à » Rouen un renfort de cent cavaliers.... ce qui » a produit un très-bon effet : le calme est en- » tièrement rétabli; et je m'occupe, à ce mo- » ment et sans relâche, à réorganiser la garde » nationale, de laquelle un homme intelligent » et patriote peut tirer un bon parti. J'assure, » par tous les moyens possibles, l'arrivage des

» subsistances..... Malgré la disette terrible
» qui existe à Rouen, j'ai pris des mesures tel-
» lement promptes et certaines, que je puis
» vous assurer que les convois pour Paris pas-
» seront librement. »

Le commandant militaire se trompait, et, le 11 mai, le représentant Casenave, qui avait remplacé Duport à Rouen, écrivait à la Convention : « quinze des scélérats, auteurs des
» brigandages exercés sur les subsistances prin-
» cipalement destinées pour la commune de
» Paris, sont déjà arrêtés. »

Dans le mois de juillet, éclatèrent au spectacle des désordres, suscités par ces hommes qui ne se vantaient alors d'avoir été persécutés que pour devenir persécuteurs à leur tour. « L'horreur, que doivent inspirer aux vrais
» amis de la justice et de la république les
» hommes de sang, disait Casenave, sert de
» prétexte aux factieux modernes qui entraî-
» nent, dans leur parti, des citoyens qu'ils
» trompent, en les aveuglant, à la faveur de
» ces idées dont ils frappent les esprits cré-
» dules et bornés, de manière à leur faire en-
» tendre que la Convention et les comités du
» gouvernement sont disposés à rétablir le ter-

» rorisme. De telles absurdités ne rapprochent » que trop de leur but les espérances de nos » ennemis. »

Cependant, après ces crises réitérées tant de fois, Rouen jouit enfin de quelque calme; mais ce calme ne fut pas long. Le 20 décembre de la même année, eut lieu à Rouen un pillage organisé; mais aussi il faut dire que l'état de misère où la ville était réduite pouvait bien faire excuser *les pillards*. « Le peuple, dit le » *Moniteur*, a payé le pain 50 sous la livre. » Deux bateaux de navets ont été aussi pillés. » Les pillards en ont fixé le prix à 10 livres le » boisseau; ils ont aussi taxé la minette de » pommes de terre à 10 livres. Beaucoup d'en- » tre eux, d'ailleurs, ne se sont pas donné la » peine de payer. Le pillage, suivant de nom- » breux propos, a commencé, parce qu'on » avait porté subitement le prix des pommes » de terre de 20 à 35 livres. On força aussi » les marchands de beurre d'en délivrer *à* 50 » *et même* 30 *fr. la livre* (en assignats). »

Dans les années suivantes, plusieurs arrêtés donnèrent, à Rouen, des marques de la bienveillance des divers gouvernemens qui se succédèrent; elle eut, en l'an-IX, une bourse de

commerce; en l'an XI, un lycée. Un arrêté de la même année établit un entrepôt dans ce port. Un conseil de prud'hommes y fut aussi établi en 1807; et, l'année suivante, la banque de France y fonda un comptoir. Napoléon, en 1809, donna la plupart des tableaux qui composent le musée de Rouen, au nombre d'environ deux cents. Bientôt après eut lieu l'ouverture publique du salon et de la bibliothèque de la ville.

Dès lors Rouen partagea le sort à peu près commun à toutes les villes de France : des troubles y éclatent de loin en loin; mais ils sont aussitôt réprimés que connus; et nous ne voyons, dans l'espace qui nous reste à parcourir, qu'un seul fait digne d'être noté : c'est la construction d'un pont en pierre destiné à remplacer celui de bois.

Ce pont, commencé depuis long-temps, fut abandonné quelque temps, et repris en 1821. Cette année, le conseil général de la Seine-Inférieure vota une somme de 600,000 francs, payable en sept années; le conseil municipal de la ville de Rouen, y consacra 900,000 francs, et l'administration générale des ponts et chaussées s'engagea à pourvoir au surplus des dé-

pentes. Les travaux sont encore loin d'être achevés.

DESCRIPTION.

Nous avons déjà parlé de l'heureuse situation de Rouen, de la beauté des campagnes qui l'entourent; nous avons donné une idée de ce que fut la ville jusqu'au temps de la révolution; il nous reste à jeter un coup-d'œil sur son état actuel, à faire connaître les nombreuses modifications qu'elle a éprouvées depuis cette époque.

Les couvens, les moines ont disparu, et avec eux l'oisiveté et les vices qui en sont inséparables. Sa population, d'autant plus industrieuse qu'elle est assurée de jouir du fruit de ses travaux, s'est accrue; les nombreux et inutiles monastères ont donné naissance à d'immenses ateliers; la richesse circule plus librement; et la ville offre un aspect tout nouveau; l'industrie s'y élève chaque jour sur les ruines de la superstition.

Rouen est compté aujourd'hui parmi les premières villes manufacturières de France. Si les produits de ses fabriques ne peuvent pas toujours soutenir la concurrence avec eux

de quelques autres lieux, du moins, leurs prix moins élevés en augmentent-ils considérablement la consommation; d'un autre côté, le port de Rouen est comme l'entrepôt de toutes les denrées provenant des départemens méridionaux de la France, destinées pour la capitale, et même souvent des denrées coloniales, qui, de là, remontent la Seine jusqu'à Paris.

Cependant, on ne voit point, en parcourant les rues de Rouen, cet air d'opulence, ces somptueux hôtels dont se glorifient ordinairement les villes qui possèdent des souverains dans leurs murs; mais aussi on n'y voit point l'affreuse misère, trop commune dans les capitales; car, là où sont les grandes fortunes, là est la grande misère; là où les heureux privilégiés abondent, là aussi le grand nombre est malheureux : c'est une conséquence nécessaire. Rouen, éloigné de l'atmosphère des trônes, est plus rapproché de cette égalité qui peut seule assurer le bonheur de tous.

Sous le rapport physique, il est facile de sentir que la ville de Rouen a dû aussi éprouver de grands changemens. Ses fortifications détruites, ses fossés totalement comblés lui donnent une physionomie toute différente de

celle qu'elle eut jadis. Dans l'intérieur de la ville, la destruction de beaucoup de monumens publics qui étaient devenus inutiles, a concouru aussi à rendre le changement plus frappant.

Les principaux monumens détruits pendant ou depuis la révolution sont un grand nombre d'églises et le Vieux-Palais; mais ses promenades, le pont de bateaux, les fontaines, les halles, la cathédrale, l'église Saint-Ouen, le jardin botanique sont conservés; le quai est embelli, et un pont de pierre, comme je l'ai déjà dit, est en pleine construction.

La promenade la plus remarquable de Rouen est celle qu'on nomme le *Grand-Cours;* planté pour la première fois, en 1650, il fut abattu il y a près d'un demi-siècle, dans un moment de disette de bois, et replanté tel qu'on le voit aujourd'hui. Ce cours offre l'une des plus belles et des plus agréables promenades de France. « L'œil y contemple avec plaisir le canal du » fleuve, bordé de hêtres de la plus belle ver- » dure, couronné par la roche de Sainte-Ca- » therine, les côtes de Bonsecours et la chaîne » de montagnes qui semble se perpétuer à » perte de vue. A droite, une longue suite de

» prairies qui se prolongent à l'horizon, et le » village de Sotteville, dont les maisons et le » clocher de forme assez pittoresque occupent » agréablement la vue; tandis que la rive gau- » che se prolonge ornée de jolies maisons de » plaisance et de diverses manufactures [1]. » Le Grand-Cours est une promenade très-fréquentée et bien digne de l'être.

Peu de places à Rouen méritent de fixer l'attention; plusieurs sont décorées de fontaines. En général, la ville de Rouen est bien arrosée; indépendamment de la Seine et des deux petites rivières de Robec et d'Aubette, qui la baignent ou la traversent, les fontaines y sont au nombre de trente-cinq.

La plus remarquable est celle qu'on nomme *Fontaine-de-Lisieux*. Cette fontaine de forme pyramidale et de style improprement appelé *gothique*, représente le Parnasse; les Muses décorent dans toute sa longueur cette pyramide, que couronne le cheval Pégase. La partie inférieure de la fontaine offre une cuve qui en reçoit les eaux très-abondantes et qui pas-

[1] *Itinéraire de Rouen*, par Lecarpentier, 2e. édition, page 176.

sent pour les plus saines de la ville[1]; on ne sait point à quelle époque fut érigée cette fontaine.

La fontaine, dite *de la Pucelle*, est élevée sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc, à l'endroit même où se fit l'exécution. On vit d'abord, au milieu de la place, la statue de cette fille célèbre, enfermée dans une espèce de lanterne formée par de petites colonnes. Ce premier monument fut démoli dans la seconde moitié du dernier siècle, et remplacé par une fontaine moderne d'assez mauvais goût, surmontée d'une statue de peu de mérite.

Parmi les objets d'utilité publique, on distingue les halles et marchés, et les différens hospices de Rouen : ces hospices ne sont plus qu'au nombre de deux : l'hospice d'Humanité, autrefois l'Hôtel-Dieu, et l'Hospice-Général, nommé aussi Bureau-des-Pauvres-valides.

Le premier se compose de deux autres hôpitaux réunis ; ses bâtimens sont considérables ; il est destiné à recevoir les malades indigens. Cet établissement, situé près de la porte Cauchoise, à l'extrémité de la ville, en

[1] *Itinéraire de Rouen*, page 98.

est séparé par de grands jardins et des marais; dans l'intérieur de ce bel édifice est établie une mécanique hydraulique ou Château-d'Eau « qui » remplit matin et soir les divers réservoirs » établis dans tous les locaux de cette maison, » qui, au moyen de tuyaux de plomb, pro- » curent de l'eau avec abondance dans toutes » les salles des malades, et y entretiennent la » propreté et la salubrité, si nécessaires dans » de pareils établissemens. »

L'Hospice-Général est destiné à recevoir les pauvres valides, les enfans trouvés et les personnes âgées des deux sexes, de même que les aliénés : on y entretient, dit-on, plus de trois mille personnes.

Le Collége-Royal de Rouen est organisé comme le sont tous les colléges de France. Il occupe l'ancienne maison des Jésuites, fondée par Henri IV.

Il existe aussi à Rouen une académie dépendante de l'Université de France, qui a son recteur et des professeurs distincts des professeurs du collége. On y fait des cours publics de botanique, de chimie appliquée aux arts, mais spécialement à l'art du teinturier et aux autres arts industriels; un cours de dessin et de pein-

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

CATHÉDRALE DE ROUEN.

ture appliqué aux arts libéraux et aux arts industriels.

On y trouve aussi une académie des sciences, belles-lettres et arts, une société d'émulation pour le progrès des sciences et des arts, et une société de commerce.

Au Jardin-des-Plantes de Rouen se fait aussi un cours public de botanique.

La Cathédrale est un monument très-remarquable ; nous en avons décrit l'architecture : nous ne reviendrons pas sur ce point, reste le même, à l'exception de la grande flèche élevée sur le milieu de la croisée ; elle a été frappée et renversée par la foudre le 15 septembre 1822, et reconstruite beaucoup plus élégamment, dans l'année 1824, d'après les dessins de M. Alavoine, architecte [1].

A l'intérieur, une chapelle surtout est digne d'une mention particulière ; c'est la fameuse *Chapelle-de-la-Vierge*, située derrière le chœur.

« C'est dans cette chapelle, dit l'auteur de l'i-
» tinéraire de Rouen, que se trouvent les cho-

[1] *Voyez* la gravure qui la représente telle qu'elle était autrefois, et, pour les détails de sa destruction et de sa restauration, les *Moniteurs* des 18 et 19 septembre 1822, et 10 avril 1824.

» ses les plus curieuses. Le maître-autel est orné
» d'un tableau magnifique de Philippe de Cham-
» pagne, représentant *l'Adoration des bergers*.
» Cet ouvrage, regardé à juste titre comme
» un des chefs-d'œuvre de cet habile peintre,
» mérite l'attention des amateurs : tout est
» parfait dans ce tableau. »

A droite, à côté de l'autel, est placé le tombeau des deux cardinaux d'Amboise. Ce monument du XVIe. siècle intéresse par sa composition et ses sculptures.

Sur le cénotaphe sont placées à genoux les statues des deux cardinaux d'Amboise, l'oncle et le neveu, archevêques de Rouen ; au-dessus de leur tête est une statue équestre de saint Georges en marbre doré. Toutes les vertus qui caractérisent la vie de ces prélats sont représentées par des petites figures en marbre blanc. « On peut remarquer, dit l'auteur précité, que
» ce beau monument offre les derniers efforts
» du genre gothique, expirant par l'alliance
» d'un genre d'arabesques de bon goût, qui
» présageait la révolution subite qui s'opéra
» dans les arts sous le règne de François Ier. »

De l'autre côté de la même chapelle est un autre tombeau ; celui du grand-sénéchal de

Brézé, gouverneur de Rouen; la figure nue du sénéchal est couchée sur le tombeau de marbre noir. Cette figure est très-belle, mais un peu dégradée; l'opinion la plus générale l'attribue à Jean Goujon.

Dans son ensemble, le tombeau du sénéchal est d'une bonne architecture; on y reconnaît le goût du siècle de François Ier. Il est composé d'un attique en marbre, soutenu par quatre colonnes de même matière, cannelées et d'ordre corinthien.

Ce gouverneur y est aussi représenté avec son armure et monté sur un cheval richement caparaçonné. « Au-dessus et au milieu du tom-» beau, dit M. Lecarpentier [1], on voyait la » figure en pied du sénéchal..... Elle a été en-» levée. » Aux deux côtés sont deux figures de marbre blanc : celle de droite représente la nourrice du sénéchal le tenant dans ses bras; celle de gauche, la duchesse de Valentinois, plus connue sous le nom de Diane de Poitiers, sa femme, en habit de veuve.

On croit que ce tombeau fut élevé, sur les dessins de Jean Cousin, par ordre de Diane.

[1] *Itinéraire de Rouen*, page 44.

Entre les deux cénotaphes se trouve, sous une tombe très-simple, le corps du cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, mort en 1818.

L'église de Saint-Ouen, religieusement conservée, est sans contredit le monument le plus curieux de Rouen. L'extérieur cependant laisse beaucoup à désirer : comme nous l'avons dit, la façade ne fut jamais terminée ; mais l'édifice est couronné d'une tour finissant en forme de couronne ; cette tour est, comme la principale flèche de la Cathédrale, portée par les piliers formant la croisée, ce qui donne à l'entrée du chœur beaucoup plus d'élévation qu'au reste de l'église. Partout à l'extérieur de l'église se retrouve la même forme pyramidale. Le portail de droite de la croisée offre des sculptures et des ornemens d'une légèreté extraordinaire.

Mais l'intérieur de cette église intéresse les amateurs des arts et des antiquités. En entrant, on est frappé de l'obscurité qui domine dans l'édifice ; cette obscurité n'est contrariée que par les vitraux dont les peintures sont remarquables. On admire la légèreté et l'élégance des colonnes soutenant une voûte très-élevée. « Ce superbe édifice [1], dit M. Le-

[1] *Voyez* la gravure.

Cousin del. Couché fils dir. Durau sculp.

INTÉRIEUR DE L'ABBAYE DE S^T OUEN.

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

» carpentier, se compose d'une nef dont la
» voûte, ornée de culs-de-lampe, est soute-
» nue par de hautes arcades terminées en ogi-
» ves, lesquelles ne se trouvent point cou-
» pées par une galerie comme à la Cathédrale ;
» un seul fût de colonne extrêmement léger
» s'élève depuis la base jusqu'à sa corniche ou
» galerie de la voûte ; la nef est composée de
» deux ailes beaucoup plus étroites, dont les
» voûtes, moins hautes que la partie du mi-
» lieu, se terminent à la hauteur des ar-
» cades. »

Au-devant de cette église est une vaste place; le bâtiment des religieux sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville, de musée et de bibliothèque. Leur jardin est rendu public depuis quelques années.

Un mot sur un autre monument non moins remarquable par son élégante architecture, je veux parler du *Palais-de-Justice*, bâti sous le règne de Louis XII, qui, comme nous l'avons vu, fixa l'échiquier à Rouen ; cet édifice fut achevé en 1499. « Ce vaste bâtiment, d'un go-
» thique extrêmement délicat et très-hardi dans
» son exécution, mérite toute l'attention des
» amateurs de ce genre d'architecture qui a
» beaucoup varié suivant les différens siècles. »

Il appartient au temps, qu'on appelle le passage à un meilleur goût d'architecture.

On y remarque surtout les lucarnes ou croisées du comble, ainsi que la tour appelée le *cabinet doré;* on peut dire qu'en général ce palais est un des plus beaux monumens de son époque.

Dans l'intérieur, la salle qu'on nomme la *salle des procureurs* ou *pas perdus*, est remarquable par son étendue; sa longueur est de 170 pieds sur 50 de large.

Le commerce de Rouen est très-étendu; les produits de ses fabriques nombreuses l'élèvent au rang des premières villes manufacturières de France. Ces produits, surtout ceux connus sous le nom de *rouenneries*, sont répandus dans une grande partie de l'Europe, et même au-delà. Sa population est évaluée à 213,938 habitans. Cet état prospère dédommage amplement les habitans de Rouen de la privation du privilége de la Fierte-Saint-Romain, de la Fête-des-Anes, etc.

BIOGRAPHIE DES PERSONNAGES CÉLÈBRES.

La Normandie, aux différentes époques de notre histoire, a produit des hommes dont les

noms sont dignes de passer honorablement à la postérité. La ville de Rouen, sa capitale, eut une part considérable à cette illustration. Voici, sur les principaux hommes que cette ville peut se glorifier d'avoir vu naître dans son sein, une notice succincte.

Deux frères, *Pierre* et *Thomas Corneille*, tracèrent des routes nouvelles à leurs successeurs, et signalèrent l'aurore de la belle littérature en France : le premier surtout, nommé le *grand Corneille*, étincelant de génie et de verve, fera à jamais la gloire du Théâtre-Français.

Un de ses amis eut l'imprudence de l'introduire chez sa maîtresse; Corneille lui plut, et fit oublier l'ami introducteur. Frappé d'un changement aussi prompt, il résolut de la mettre en scène, et il composa *Mélite*, sa première comédie, qui, toute imparfaite qu'elle était, obtint à la représentation un succès extraordinaire. Bientôt Corneille prit un vol plus élevé : il enfanta *le Cid*. Richelieu, jaloux de toute espèce de gloire, « en fut aussi » alarmé, dit Fontenelle, que s'il avait vu les » Espagnols devant Paris[1]. » Il forma et dirigea

[1] *Vie de Corneille.*

une ligue contre cet ouvrage immortel : par son ordre, l'Académie fit une satire contre *le Cid;* mais vaines attaques! Richelieu et l'Académie eurent beau faire : le despotisme ne put aller jusqu'à enchaîner l'admiration qui éclata de toute part en faveur d'un homme qui créait à la fois la langue et le théâtre, qui donnait des modèles de tragédie dans *le Cid*, dans *les Horaces*, dans *Cinna*, dans *Polyeucte*, qui, peut-être, par son *Menteur*, inspira le génie de Molière.

Fontenelle, neveu de Corneille, naquit à Rouen, en 1657; il vécut près d'un siècle; sa réputation littéraire commença avec son adolescence. A treize ans, il fit, pour les Palinods, une pièce de vers latins qu'on jugea digne d'être imprimée; à vingt ans, il avait déjà un nom célèbre; Fontenelle, quoique accueilli à la cour du régent, ne laissa jamais de prise sur lui à l'ambition. Quelqu'un lui parlant un jour de la grande fortune du cardinal Dubois, pendant que lui n'en avait fait aucune : « C'est vrai, répondit-» il; mais aussi je n'ai jamais eu besoin que le » cardinal Dubois vînt me consoler. » Plusieurs fois le cardinal était venu chercher des consolations auprès de l'homme de lettres. Le duc

d'Orléans voulut le nommer président perpétuel de l'académie. « Monseigneur, lui dit-il, » ne m'ôtez pas la douceur de vivre avec mes » égaux. »

L'historiographe Daniel naquit à Rouen, en 1649, et prit l'habit de jésuite en 1667. L'ouvrage le plus connu du père Daniel est sa grande Histoire de France, vaste compilation sans goût, sans critique, sans bonne foi. Louis XIV voulait à tout prix fonder la fortune des légitimés; mais il fallait y préparer le public : le père Daniel fut chargé *d'appuyer* dans son livre, sur les grands établissemens des bâtards de nos rois. L'ouvrage parut; Louis XIV ne cessa de le louer, d'en recommander la lecture : il fallait le lire ou l'avoir lu. L'auteur reçut le titre d'historiographe et une bonne pension. On a prétendu que Daniel n'avait fait qu'une gazette remplie de dates et de récits de batailles, où l'on ne comprenait rien; que les mœurs, les coutumes, les lois n'entraient pour rien dans son ouvrage; on y a relevé près de dix mille erreurs; qu'on jette les yeux sur le règne de Henri IV, par exemple. « Des manœuvres de » guerre sèchement racontées, dit Voltaire, de

» longs discours au parlement en faveur des jé-
» suites, et, enfin, la vie du père Coton, for-
» meront le règne de ce grand prince. »

Rouen compte encore un grand nombre d'hommes dont les noms plus ou moins fameux pourraient figurer avec honneur après ceux que nous venons de citer, tels que :

Joseph-Isaac Berruyer, jésuite, auteur de l'Histoire du peuple de Dieu, ouvrage où la Bible fut travestie en roman, vivement censuré; *Bochart,* qui se fit remarquer par une vaste érudition dans les langues grecque et orientale; le père *Brumoy,* à qui l'on doit une traduction du Théâtre des Grecs; *Desfontaines,* auteur de plusieurs ouvrages et traducteur de Virgile; *Lamartinière,* auteur d'un grand *Dictionnaire géographique; Jouvenet,* peintre célèbre du XVIIe. siècle; *Pradon,* poète tragique immortalisé par les satires de Boileau; *Servin,* auteur d'une bonne Histoire de Rouen; *Godefroy,* l'un des premiers graveurs français, etc., etc.

QUATRIÈME PARTIE.

LIVRE PREMIER.

DE SAINT-DENIS A BEAUMONT-SUR-OISE ET A LUZARCHES.

CHAPITRE PREMIER.

COUP D'OEIL GÉNÉRAL.

Nous sommes entrés dans d'assez grands détails en traitant de la minéralogie du plateau, au centre duquel se trouve la fameuse vallée de Montmorency; ce plateau forme encore une partie du pays que nous parcourons; MM. Cuvier et Brongniard fixent l'une des extrémités à Argenteuil, l'autre à Beaumont. Ces savans déclarent n'avoir pu bien saisir la superposition des terrains dans la partie occidentale de

ce plateau, c'est-à-dire du côté de Pontoise; mais, ajoutent-ils, « il nous a été plus facile » de reconnaître la position du calcaire marin » sous le terrain d'eau douce de la plaine.... » aux approches de Beaumont-sur-Oise [1].

» Après Maffliers, on commence à descendre » vers la vallée de l'Oise. Cette première des- » cente, déjà très-rapide, fait voir la coupe » de ce terrain; on y reconnaît :

» 1°. Le calcaire d'eau douce en fragmens » bouleversés;

» 2°. Un lit mince de marne d'eau douce » feuilletée, appliquée tantôt sur un lit mince » de calcaire friable, rougeâtre, renfermant un » assez grand nombre de coquilles marines mal » conservées; tantôt sur le grès même ou sur » le sable;

» 3°. Un grès dur, en assises assez épaisses, » ne renfermant pas de coquilles;

» 4°. Le calcaire marin dont les assises su- » périeures sont dures, siliceuses, et renfer- » ment les coquilles marines qui appartiennent » à ces assises, et notamment des cérites.

[1] *Essai de géographie minérale des environs de Paris*, chap. II, §. V.

» A la seconde descente qui mène à Presle, » on trouve la suite des couches de la forma- » tion marine, savoir :

» 5°. Le calcaire marin homogène, mais » tendre, en assises épaisses ;

» 6°. Un sable calcaire jaunâtre, mêlé de » chlorite, et renfermant des rognons très- » durs, souvent très-gros, formant des bancs » interrompus, mais horizontaux, et compo- » sés d'un calcaire sableux à grains de chlo- » rite, agglutinés par un ciment spathique, » et ressemblant à un porphyre à petits grains.

» Ce sable calcaire, qui est la partie infé- » rieure de la formation du calcaire grossier, » est ici d'une épaisseur immense. Il forme » tous les coteaux des environs de Beaumont. » La forêt de Corneille est placée sur ce sable ; » on remarque partout des rognons durs, sou- » vent en partie composés de grains très-gros » de sable quartzeux ; en sorte qu'ils passent » aux poudingues à petits grains.

» 7°. Enfin, la craie, dont le voisinage était » annoncé par ces diverses roches, paraît dans » un espace très-circonscrit à l'est de Beau- » mont. Nous n'avons vu aucun fossile dans le » sable à chlorite.

» La plaine, qui est au pied du penchant
» septentrional du coteau de Montmorency et
» qui forme encore une sorte de large vallée
» sans eau, bordée au nord par les coteaux
» gypseux de Luzarche, Mareil, etc., pré-
» sente une structure absolument semblable à
» celle de la vallée de Montmorency. On y ren-
» contre partout à sa surface, c'est-à-dire de-
» puis Écouen jusqu'à la grande descente qui
» est presque vis-à-vis de Maffliers, au-delà de
» Moisselles, le calcaire d'eau douce généra-
» lement blanc, compacte, assez dur, quoique
» facilement destructible à l'air. Ce calcaire re-
» couvre immédiatement le grès marin, souvent
» coquillier vers sa surface supérieure, sou-
» vent mêlé de calcaire, et quelquefois même
» entièrement remplacé par du calcaire marin
» en couches très-minces. C'est presqu'au pied
» de la butte d'Écouen, à l'ouest et au nord-
» ouest de cette butte, et surtout près d'Ézan-
» ville, que se voit le mieux la disposition du
» grès à coquilles marines entre le calcaire
» d'eau douce et le grès sans coquilles. Les
» coquilles que renferme ce petit banc de
» grès sont presque toutes semblables pour

» les espèces et pour leur conservation à celles
» du grès de Pierrelay, etc. On y remarque
» surtout en quantité prodigieuse cette petite
» mélanie que nous avons déjà mentionnée sous
» le nom de *melania hordacea.* »

CHAPITRE II.

STAINS, PIERREFITTE, MONTMAGNY, SAINT-BRICE, PISCOP, DAUMONT, BOUFFEMONT, MOISSELLES, BAILLET, VILLIER-ADAM, MÉRY, L'ISLE-ADAM, BEAUMONT.

§. Ier.

STAINS.

VILLAGE situé à une demi-lieue au N. E. de Saint-Denis et à deux lieues au nord de Paris.

Le nom de ce village est dû au mot latin *stagnum* à cause de quelques étangs ou marais situés au bas de la colline sur laquelle s'élevait le hameau. Stains, dans son origine, n'était qu'une dépendance fort peu considérable de la paroisse de Saint-Léger de Gassenville, située au nord-est de Saint-Denis, au-delà de la rivière de Crould. En 1213, l'abbé de Saint-Denis l'en fit détacher par l'évêque de Paris, et retint la nomination à la cure qu'il y établit. Depuis ce temps, la nouvelle paroisse ne fit que s'accroître, tandis que l'ancienne perdit chaque an-

née de son importance jusqu'à ce qu'enfin, le territoire de celle-ci ayant été réuni à quelques églises de Saint-Denis, Stains se trouva avoir pris tout-à-fait la place de l'ancienne église, dont elle n'était qu'une simple annexe.

L'église actuelle, placée sous l'invocation de Sainte-Marie, ne paraît pas être d'une construction fort ancienne. Eustache du Bellay, évêque de Paris, en 1560, le lendemain de l'Assomption, en fit la dédicace. On y célèbre la fête de sainte Gemme, comme d'une seconde Patrone. Cette Gemme est tout-à-fait inconnue, quoiqu'il y ait eu un grand nombre de chapelles et de confréries en son honneur.

On voyait au XIVe. siècle, à Stains, une léproserie, monument de la malpropreté et de la misère des temps passés. Les dames de l'hôpital de Saint-Anastase de Paris y avaient une maison pour les valétudinaires.

Le plus ancien seigneur de ce village, dont il soit fait mention, est un chambellan de Louis XI, nommé Jacques de St.-Benoît, à qui le monarque, par lettres de 1480, fit don de la haute-justice[1]. En 1512, Jean Ruzé, général

[1] Volume premier *des Bannières du Châtelet*, fol. 248.

des finances, obtint cette seigneurie du roi Louis XII, en échange de *trois muids et trois minées d'avoine*, qu'il avait droit de prendre sur la recette annuelle de Paris[1]. Le même Ruzé fit établir l'année suivante quatre foires à Stains.

Vers la fin du XVIe. siècle, la seigneurie de Stains appartenait à la maison de Thou. Christophe de Thou, père de l'illustre historien, la possédait en 1568[2]; sa fille, par son mariage avec un Harlay, porta la seigneurie dans cette autre maison parlementaire. Vers la fin du XVIIe. siècle, elle passa à d'autres propriétaires. En 1678, un secrétaire ordinaire du conseil-d'état, nommé Claude Coquille, obtint la permission d'y établir des fourches patibulaires.

Le fermier-général Perrinet l'acquit en 1752, et fit construire le château que l'on voit aujourd'hui. L'un des derniers possesseurs de cette terre fut le marquis de Livry, qui l'embellit considérablement et y créa une ferme que ses vastes bergeries rendent l'une des plus productives des environs de Paris : elles peu-

[1] Volume premier *des Bannières du Châtelet*, fol. 477.
[2] *Mémoires de Chiverny*, page 15.

vent contenir trois mille bêtes. Le marquis de Livry y avait formé un très-beau troupeau de mérinos. Cette magnifique propriété fut vendue et divisée en 1810. M. Perrin aîné devint le maître de la ferme; et Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, posséda le château.

Ce château est situé sur une élévation et domine la plaine de Saint-Denis, les bâtimens en sont spacieux : c'est une des plus belles habitations des environs de Paris. Le parc a une étendue considérable : il est coupé de champs et de prairies; quelques parties offrent l'aspect des belles vallées de nos contrées méridionales. Le Crould le traverse; et ses eaux sont portées dans tous les points par de petits canaux pratiqués avec habileté. On remarque entre les animaux qui peuplent les bois, des cerfs à pieds blancs, les seuls, dit-on, qui existent en France.

Stains offre quelques autres habitations dignes de fixer l'attention, entre autres celle de M. le général Roselli. Sur le Crould est un moulin appartenant à M. Benoît, dont la construction et le mécanisme sont fort remarquables. Les principales productions de la commune sont du blé et du vin. On compte à

Stains environ 900 habitans; ce village appartient à l'arrondissement et au canton de Saint-Denis.

§. II.

PIERREFITTE.

Village situé sur la pente d'une colline, à une demi-lieue au N. de Saint-Denis et à deux lieues et demie de Paris.

Le nom de Pierrefitte est commun à plusieurs lieux de France; il désigne, ainsi que *Pierrefixe*, *Pierrefaite*, *Pierrefichée*, *Pierrefichade*, un lieu où se trouve une longue borne plantée en terre; leur appellation latine était *petra ficta*. Ces longues pierres fichées en terre étaient un objet sacré pour les anciens Gaulois, et servaient de limites aux territoires : une pierre pareille de vaitexister dans ce village.

Il est question de Pierrefitte dès le IXe. siècle. En 862, l'abbé de Saint-Denis confirma la destination précédemment établie, des produits des vignes de ce lieu, ainsi que de celles de Diogelum ou Dueil, à la consommation ordinaire de ses moines[1].

[1] *Mabillon*, diplomat. page 535.

La cure de Pierrefitte est fort ancienne; elle est citée au commencement du XIIIe. siècle, comme l'une de celles dont la nomination appartenait à l'abbé de Saint-Denis[1]. Les religieux de cette célèbre abbaye venaient en procession à Pierrefitte, aux fêtes de Pâques et de Pentecôte.

L'église n'offre rien de remarquable; elle est sous l'invocation de Saint-Gervais et Saint-Protais. Les Religieux de Saint-Denis étaient titulés seigneurs de ce village et y percevaient la dîme.

Pendant les guerres civiles et étrangères, qui, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, désolèrent la France et surtout les environs de Paris, ce village partagea les malheurs publics et ceux de la ville de Saint-Denis, dont le voisinage lui devint souvent funeste dans ces temps de crimes et de désordres; il fut, ainsi que les environs, ravagé par les Anglais. La plupart des maisons furent brûlées, et les habitans obligés de fuir. On cite dans ces temps de troubles le dévouement de l'un d'eux, riche bourgeois nommé *Regnault Fréron*, qui, par son attache-

[1] D. Félibien, *Histoire de Saint-Denis*, page 220.

ment à la cause de son pays, mérita d'être spolié par le roi d'Angleterre, de sa maison à Pierrefitte et de son hôtel à la Villette. Ses biens furent donnés à un traître nommé *Jean-Gilles,* qui avait contribué à faire entrer les troupes du duc de Bourgogne dans Paris[1]. Les guerres civiles offrent sans cesse l'affligeant tableau de la fidélité punie et de la perfidie récompensée.

Il existait encore au XVIIe. siècle, à Pierrefitte, une maladrerie de fondation royale.

Un homme célèbre a pris naissance à Pierrefitte : c'est *Jacques Petit,* premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, et l'un des hommes à qui la science médicale doit le plus. Né en 1611, et entré à l'Hôtel-Dieu à l'âge de 13 ans, on peut dire qu'il y passa sa vie entière, car la mort l'y surprit en 1708; il s'y occupait encore, quoique presque centénaire, de soulager l'humanité souffrante.

Comme au IXe. siècle, le territoire de ce village est couvert de vignes : il offre plusieurs maisons de campagne agréables; celle de M. Faucompret renferme une très-riche

[1] *Sauval,* tome III, page 324.

collection de plantes et de fleurs rares. La situation de Pierrefitte, sur la grande route de Paris à Beauvais et à Amiens, lui donne quelque importance. On y compte 700 habitans. Ce village appartient à l'arrondissement et au canton de Saint-Denis.

§. III.

MONTMAGNY.

Village situé à trois lieues au nord de Paris, et à une lieue au nord-ouest de Saint-Denis ; il est séparé de Pierrefitte par une montagne d'où son nom tire sans doute son origine.

Il n'est point fait mention de ce village avant le XIIe. siècle. A cette époque, il est nommé dans une charte *mons Magniacus*[1] : il n'avait point encore d'église, et dépendait de Dueil qui n'en est qu'à un quart de lieue. Vers la fin du XIIe. siècle, une église fut construite à Montmagny, sous l'invocation du fameux évêque anglais Thomas de Cantorbéry, récemment canonisé. Cette église tombait en ruines vers le milieu du XVIIIe. siècle ; elle fut alors

[1] *Histoire de Montmorency*, preuves page 35.

entièrement rebâtie : elle n'offre rien de remarquable.

Montmagny était une seigneurie. Parmi les noms de ceux qui l'ont possédée, on ne distingue que celui d'un Mallebranche, frère du célèbre oratorien auteur d'un ouvrage intitulé : *de la Recherche de la Vérité*. Le château seigneurial a été démoli pendant la révolution ; il n'en reste que deux pavillons entourés d'un parc clos de murs.

Le territoire est presque entièrement couvert de vignes. Il y a aussi beaucoup d'arbres fruitiers. Ce village, autrefois compris dans l'Ile de France, appartient maintenant au département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Montmorency. Sa population est d'environ 600 habitans.

§. IV.

SAINT-BRICE.

Village situé sur la grande route de Paris à Beauvais, à trois lieues trois quarts au N. de Paris.

On compte en France plusieurs lieux qui ont reçu le nom de l'évêque de Tours, successeur de saint Martin. Celui-ci ne date guère que

du commencement du XIIe. siècle, et il y a lieu de croire que c'est aussi l'époque où une cure y fut érigée : c'était l'abbaye de Saint-Victor, de Paris, qui en avait la nomination. Il y avait dans le XIIIe. siècle à Saint-Brice une *Maison-Dieu* ou *Maladrerie* de fondation royale : on voit qu'en 1237, Bouchard, seigneur de Montmorency, donna dix livres dans son testament : *Domui dei de Sancto Bricio X libras*[1]. Les titulaires de la maison de Montmorency étaient seigneurs de Saint-Brice ; et il est souvent fait mention de droits qu'ils percevaient sur certaines denrées à leur passage dans ce lieu. La terre de Saint-Brice passa de cette maison dans celle de Condé. Le château n'offre rien de remarquable.

Le territoire de Saint-Brice produit du blé et du vin ; on y distingue plusieurs maisons de campagne agréables. La population est de 800 habitans ; quelques-uns s'occupent à fabriquer de la dentelle de soie. Saint-Brice appartient à l'arrondissement de Pontoise et au canton d'Écouen[2].

[1] *Histoire de Montmorency*, preuves page 98.

[2] Les habitans de ce village auraient pu choisir un patron, dont les actes de vertus fussent mieux attestés et les mœurs

§. V.

PISCOP.

Village contigu à la forêt de Montmorency, situé sur un coteau, et distant de quatre lieues et un quart de Paris.

Piscop, nom qui dérive évidemment d'*Episcopus*, évêque, était avant le XIIIe. siècle, une

moins suspectes. Il était pauvre en entrant dans les ordres, dit Sulpice Sévère (*Vita sancti Martini*, n°. 20); bientôt il fut assez riche pour acheter des chevaux et des esclaves; il se faisait servir par de jeunes et belles filles. Saint Martin, son patron, lui en fit des reproches. Brice lui répondit : « Il vous sied bien de blâmer ma conduite, moi qui ai » passé une partie de ma vie dans la pénitence et dans le » service des autels; vous qui avez employé la meilleure par- » tie de la vôtre à vous livrer à la licence des camps et aux » mœurs débordées des militaires, et qui cherchez aujour- » d'hui à vous attirer la vénération publique par des actes de » folie et des visions chimériques. » Saint Martin garda le silence.

Brice ne cessait de tourner saint Martin en ridicule et de lui adresser des injures, de le traiter de fou, d'extravagant. Un homme vint lui demander où était saint Martin; Brice lui dit : *Si tu cherches cet extravagant, regarde là-bas, le voilà qui lève les yeux au ciel comme un fou.*

La conduite déréglée de Brice força les habitans de Tours à le chasser de cette ville, malgré ses miracles : il en fit, dit-on, plusieurs, surtout après sa mort.

dépendance de la cure de Saint-Brice; une cure y fut établie à cette époque; et la nomination de l'une et de l'autre appartint aux chanoines de Saint-Victor. Long-temps avant l'établissement de la cure, il existait dans ce lieu une chapelle sur l'emplacement de laquelle fut, vers le milieu du XVIe. siècle, bâti l'édifice de l'église actuelle, par un curé nommé Béraut Braque issu d'une famille dont nous parlerons plus bas. Cette église est sous le patronage de la sainte Vierge et d'un saint Gunifort, dont la fête se célèbre le 26 août. Au surplus, l'abbé Lebeuf le fait naître en Écosse, puis passer en France avec Gunibolde, son frère et deux de ses sœurs, et de là en Italie, où Gunibolde fut martyrisé à Cumes, et Gunifort à Milan. « Sa » légende, dit-il, a été jugée si mauvaise par » les bollandistes auxquels je l'avais envoyée, » qu'ils n'ont pas daigné en faire mention[1]. »

On voit, cités dans plusieurs titres fort anciens, des seigneurs de *Piscop*, *Piscot* ou *Pissecoc*, mais dont rien ne signale l'existence. La seigneurie passa, vers le milieu du XIVe. siècle, dans la maison de Braque. Les seigneurs

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, page 262.

habitaient le château du Luat, situé près de la grande route, à laquelle il communique par une belle avenue. Les plus distingués des personnages de cette famille sont : Arnould de Braque, qui fonda les religieux de la Merci à Paris, et qui, en l'an 1340, reçut et conserva mystérieusement le titre et les fonctions de *Grand-Maître des Chevaliers du Temple;* Nicolas de Braque, son fils, qui mourut en 1352 : il était maître-d'hôtel du roi Charles VI; Philippe Braque, capitaine de Harfleur et de Montivilliers, qui épousa une femme issue de la maison royale de Stuart; il avait pour devise : *In homine virtus oppressa resurgat*[1]. Le fils aîné de Philippe Braque fut échanson de Catherine de Médicis; et un autre de ses fils fut le curé qui fit bâtir l'église de Piscop.

Le château du Luat cessa d'être possédé par les Braques vers le milieu du dernier siècle. M. Hua en est aujourd'hui propriétaire.

Blémur et Poncelles sont deux hameaux et anciennes seigneuries situées à peu de distance de Piscop et dépendantes de ce village. On remarque à Blémur, un château bâti par

[1] Le Laboureur, *Tombeau des hommes illustres.*

M. Coulomb ; il est placé à mi-côte dans une belle situation ; les jardins et le parc sont fort agréables. Dans un bâtiment attenant et spacieux, on a établi des ateliers pour la filature et le tissage du coton.

Piscop, avec les hameaux qui y sont annexés, n'a qu'une population de 260 habitans.

§. VI.

DAUMONT.

Village situé sur les limites de la forêt de Montmorency, à quatre lieues et demie au N. de Paris.

Ce village qui, à l'exception du côté du levant, est entièrement entouré par la forêt de Montmorency, remonte à une époque reculée. Une église y existait dès les premières années du XIIe. siècle ; et cette église, sous l'invocation de la sainte Vierge, fut, en 1108, donnée au prieuré de Saint-Martin-des-Champs par un Radulfe-le-Bel qui probablement en était seigneur. Les religieux de Saint-Martin y établirent un prieuré. Quelques bulles rangèrent cette église au nombre des biens dont les papes confirmèrent la possession à cette abbaye. On

lit dans celle de Callixte II, en 1119 : *Ecclesiam de Dootmonte cum appenditis suis.* Les seigneurs de Montmorency confirmèrent les dons qui furent faits, par la suite, au prieuré compris dans leur fief; ils le dotèrent eux-mêmes de quelques pièces de terre et de quelques muids de vin, que les Religieux venaient prendre dans les pressoirs de Montmorency.

Le prieuré de Daumont se composait de sept religieux, y compris le prieur. La cure était à la nomination du prieur de Saint-Martin-des-Champs. Les constructions de l'église semblent appartenir aux XIIe. et XIIIe. siècles. Le grand portail offre une représentation grossière de Jésus-Christ, entrant à Jérusalem; la porte du nord est du XVIe. siècle, ainsi que les vitraux de la nef. On voit dans cette église plusieurs tombes où avaient été déposés les restes de quelques seigneurs de Daumont, portant la plupart le nom de Villers. Sur quelques-unes de ces tombes sont quatre figures armées du *noble homme* qui gît sous la pierre. Des épitaphes indiquent les noms, les qualités et la date de la mort du seigneur, et sont terminées par ces mots : *Priez Dieu qu'il ait l'âme de lui.*

L'ancienne demeure seigneuriale appartient aujourd'hui au général Saint-Laurent.

La maison nommée *la Chancelière*, située au midi de ce village, est accompagnée d'un enclos enrichi de plantes, d'arbustes et d'arbres rares ou exotiques. M. Gillet de Laumond, savant naturaliste, en est propriétaire.

Des fruits et des grains sont les produits principaux du territoire environnant. La population, y compris le hameau de Manines, où l'on remarquait le château d'Ombreval, détruit pendant la révolution, est de 700 habitans.

§. VII.

BOUFFEMONT.

Village situé sur le revers d'une des collines de la forêt de Montmorency, à cinq lieues et un quart au N. de Paris.

On peut conjecturer que le nom de ce village est celui d'une famille de Bouffé ou Buffé, qu'on voit figurer à la cour des Rois de France du XIIe. siècle. Une cure y fut anciennement établie; l'église est sous l'invocation de saint Georges.

A une demi-lieue à peu près de Bouffe-

mont, était le prieuré du bois Saint-Père ou Saint-Pierre, situé dans un vallon très-solitaire. Il y avait en ce lieu, dès avant le XIIe. siècle, une chapelle qui fut transformée en une communauté, par l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Dans les derniers temps, le prieuré se trouvait réduit à un seul chanoine, qui, épouvanté de l'isolement du bénéfice dont il était titulaire, jugeait plus agréable d'habiter une belle maison de Saint-Prix.

Le prieuré de *Sainte-Radegonde*, situé dans le voisinage, et les bois qui l'environnent, ont, pendant l'affreux règne de Robespierre, servi d'asile à diverses personnes distinguées. A quelque distance on voit, près d'un étang, un vieux château appelé *Château de la chasse*, qui sert quelquefois de halte, et où l'on entretient des chiens de chasse. « *Le Chastel de la chasse*, autour duquel a » deux étangs et doubles fossés, environ le » Chastel, avec préz et thieulleries tenants » auxdits étangs. » Telle est la notice de ce château, lorsqu'au XVe. siècle il appartenait à Jean II, baron de Montmorency [1].

[1] *Généalogie de Montmorency*, par Duchesne, preuves page 4.

Le territoire de Bouffemont produit des grains et des fruits. Ainsi que dans les autres villages du pays, les femmes y travaillent à la dentelle. La population est de 330 habitans. Bouffemont fait partie de l'arrondissement de Pontoise et du canton d'Écouen.

§. VIII.

MOISSELLES.

Village situé sur la grande route de Paris à Beauvais, à cinq lieues au N. de Paris.

Il est fait mention de ce lieu dès le IXe. siècle. Hilduin, abbé de Saint-Denis, ayant fait, en 832, don de ses biens à son abbaye, consacra à l'achat des chaussures et des autres parties du vêtement des religieux le revenu de certaines terres, au nombre desquelles fut celle qu'il nomme *Muscella* [1]. On ne connaît point l'étymologie de ce mot.

Au XIIe. siècle, Muscella ou Moisselles avait une église appartenant au prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Ces Religieux en nommaient le pasteur et percevaient la dîme dans la paroisse. Au XIIIe. siècle, la nomination à cette

[1] Mabillon, *De re diplomaticâ*, page 520.

cure se trouva, sans doute par suite de quelque transaction, avoir passé à l'évêque de Paris, qui la conserva depuis cette époque.

L'église, qui avait été précédée d'une chapelle plus ancienne, bâtie à quelque distance, a pour patrons saint Barthélemi et saint Macloud. Elle date du commencement du XVIIe. siècle, et ne se compose que d'une aile.

L'histoire de la maison de Montmorency fait mention d'asiles, pour les malades et les lépreux, fondés ou dotés par les barons de ce nom, dans le village de Moisselles. Ces établissemens existaient encore au XVIe. siècle. La seigneurie relevait, dans les derniers temps, de la maison de Condé, qui y exerçait le droit de haute-justice.

Moisselles est dans un bas-fond où l'on récolte du grain. Le petit ruisseau qui y passe est appelé Rône; et il en est fait mention dans quelques titres anciens. On compte dans ce village environ 400 habitans. Il fait partie de l'arrondissement de Pontoise et du canton d'Écouen.

§. IX.

BAILLET.

Village situé près de la forêt de l'Ile-Adam, à une lieue trois quarts et au nord-ouest d'Écouen et à six lieues au nord de Paris.

Il est fait mention de la terre de Baillet à une époque très-reculée. Elle est comprise pour moitié dans le partage des biens de l'abbaye de Saint-Denis, qu'Hilduin fit, en 832, pour fixer ce qui devait servir à l'entretien et notamment à la chaussure des religieux. Dans le XIIIe. siècle, on voit l'abbaye du Val y posséder une dîme qui lui avait été accordée par la maison de Courtenay, alors en possession de cette terre. Au XIIIe. siècle, la cure était à la nomination de l'évêque diocésain. Au XIVe. siècle, la seigneurie n'était plus dans les mêmes mains. En 1379, Hutin-le-Baveux, chambellan du duc de Bourgogne, sous Charles V, en était le possesseur : en 1446, on voit une Jeanne-la-Baveuse, titulée dame de Baillet; son fils, Jacques d'O, rendit hommage pour elle au duc de Bourgogne, dont il était aussi le chambellan. Le fief relevait alors du comté de Cler-

mont, possédé par des princes dont la puissance, rivale de celle de la France, fut, pour elle, à cette époque, l'origine de tant de calamités. On voit, dans les siècles suivans, les personnages qui ont porté ce nom bizarre d'O, qui est celui d'un village de Normandie, entre Seez et Argentan, posséder successivement Baillet. Au XVIIIe. siècle, une grande partie de la seigneurie échut par héritage au duc de Lauraguais; le reste passa en diverses mains.

L'église de Baillet, dédiée à saint Martin, est de construction récente; mais la tour paraît dater de quelques siècles auparavant. Elle n'offre rien de remarquable que les tombes de Charles et de Jacques d'O, qui moururent l'un en 1584, et l'autre en 1613 : tous deux étaient gentilshommes ordinaires du roi; mais il ne faut pas les confondre avec François d'O, mignon d'Henri III, et que ce prince fit surintendant des finances, parce qu'il lui parut avoir un esprit fort inventif dans les moyens de pressurer le peuple. Charles d'O, Jacques d'O et sa femme ensevelie à ses côtés, étaient représentés à genoux, en costume de chevalier. L'épitaphe du premier portait que cette maison tirait son origine de celle de Bretagne.

On remarque aujourd'hui, dans ce village, deux châteaux dont l'un appartient au maire du lieu. Le territoire produit des grains. On y trouve quelques carrières de plâtre.

Près de Baillet est le hameau de *Fayel*, nom qui dérive de *Fagus*, hêtre, espèce d'arbres qui abondait dans ce lieu.

Baillet appartient à l'arrondissement de Pontoise : on n'y compte qu'environ 200 habitans.

§. X.

VILLIERS-ADAM.

Village situé près de la forêt de l'Ile-Adam, à six lieues au N. de Paris.

On peut croire qu'un personnage considérable du nom d'Adam a fait désigner, sous cette appellation, ce village, ainsi que quelques autres lieux qui en sont peu éloignés. L'abbé Lebeuf, qui regarde l'existence de Villiers-Adam, comme avérée, dès le milieu du XIIe. siècle, rapporte l'origine de cette dénomination à un Adam, connétable sous le règne de Philippe Ier. [1] ; il conjecture que cet Adam était possesseur du pays environnant, et qu'un

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, page 205.

Adam de insulâ et quelques autres dont les noms se retrouvent dans des titres postérieurs au XIIe. siècle, étaient ses descendans. La seigneurie de ce village et de ses dépendances fut achetée par le prince de Conti.

Villiers-Adam était anciennement entouré de murs. L'église est belle; elle ne date que d'environ trois siècles, bien qu'elle offre un clocher qui paraît être d'une construction de beaucoup antérieure : elle est dédiée à saint Sulpice, évêque de Bourges. L'église de Mériel, située sur la rive de l'Oise, n'en était anciennement qu'une annexe.

Il existait dans ce village un singulier usage : les jeunes gens du pays environnant qui venaient y choisir une épouse étaient tenus de payer un droit à ceux de Villiers-Adam. Cette coutume, qui avait souvent donné lieu à de sanglantes rixes, fut abolie en 1667.

Villiers-Adam fait partie de l'arrondissement de Pontoise, et a une population de 400 individus.

On remarque dans les environs l'ancienne abbaye du VAL-NOTRE-DAME, ou simplement le VAL. Cette abbaye appartenait à l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Paris; elle fut fon-

dée en 1125. Quelques moines, tirés de l'abbaye de Cour-Dieu, au diocèse d'Orléans, s'établirent dans le lieu nommé long-temps après le *Vieux-Moutier*, sans doute à cause du séjour des Religieux. Environ un siècle après, Ansel de l'Ile-Adam les plaça dans le Val (vallée) qui lui appartenait. Les descendans de ce seigneur se plurent à protéger et à enrichir cet établissement. Quelques-uns des membres de la famille de Montmorency durent également en être regardés comme les bienfaiteurs. Les seigneurs, pour effacer leurs *crimes énormes*, c'est l'expression de la plupart des chartes, et, pour esquiver les peines de l'enfer, donnaient des biens, souvent mal acquis, à des moines, et faisaient l'aumône à des gens riches.

Le premier abbé du Val, venu de la Cour-Dieu, était appelé Thibaud. L'abbaye fleurit sous la direction de ses successeurs. Jean de la Barrière, fondateur des Feuillants, fut le quarante-sixième abbé du Val; il vint, en 1587, à Paris, dans le temps où la ligue, prenant chaque jour plus de consistance, menaçait le faible monarque qui ne savait opposer à ses progrès que des débauches et des processions. Le roi, pour témoigner la protection spéciale qu'il ac-

cordait à cette congrégation, donna au fondateur Jean de la Barrière l'abbaye du Val, afin que les revenus en fussent consacrés à l'entretien des moines. Cette donation ne reçut son exécution qu'en 1611, à cause des troubles qui survinrent à cette époque. La mense abbatiale fut réunie par lettres-patentes à la communauté. L'ordre fit alors desservir l'abbaye et les lieux qui en dépendaient par un certain nombre de Religieux, sous la conduite d'un prieur; et il y déposa ses archives.

Deux rois de France, Philippe VI et Charles V, ont fait quelque séjour dans cette abbaye, comme le prouvent certains actes qui en sont datés. En 1233, cette maison avait possédé, pendant quelque temps, *le saint clou de la Passion*, que l'on avait laissé tomber dans l'église de Saint-Denis et qu'une femme avait déposé entre les mains d'un religieux du Val. L'abbaye de Saint-Denis réclama ce précieux clou que quelque négligence lui avait fait perdre; et il lui fut rendu [1].

Devenus possesseurs de l'abbaye, les Feuil-

[1] *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, par Félibien, p. 229 et suivantes.

lans firent subir quelques changemens à son antique église. L'autel fut avancé et le chœur établi derrière cet autel, de façon que les membres de l'ordre pussent s'y placer. Au surplus, cette église, remarquable par sa construction, n'offrait à la curiosité que quelques tombes où avaient été déposés les restes mortels de plusieurs seigneurs de Villiers, de Montmorency, et autres. Ces tombes étaient pour la plupart en marbre noir et décorées des figures de ceux qui y avaient été ensevelis : elles portaient presque toutes des épitaphes ; et, suivant l'usage des siècles du moyen âge, un chien y figurait aux pieds du personnage représenté. L'inscription de l'une de ces tombes, qui portait la date de 1343, *o mois de novembre*, se termine par ces mots :

Priez pour l'âme de li ; que Dieu bone merci li face. Amen.

Sur une autre qui offrait un homme en costume militaire, la tête nue et les mains jointes, on lisait cette épitaphe écrite en gothique minuscule :

Ci gît noble homme Regnault de Gaillonnet, seigneur de Gadencourt, panetier de nostre sire et premier

escuyer trenchant de madame Blanche, jadis duchesse d'Orléans, fille du roi Charles, fils du beau Philippe, qui trespassa à Ancerre, en la compagnie du roi, en revenant du voyage de Bourges, l'an MCCCC *et douze, le* XVIe. *jour d'Aoust : priez Dieu pour l'âme de li.*

Le cloître était situé au nord de l'église. Quelques parties étaient d'une construction remarquable, entr'autres le dortoir dont plusieurs colonnes élégantes soutenaient la voûte. L'abbé Lebeuf, visitant cette maison, lut, sur la porte du dortoir, ces mots qui lui parurent récemment écrits :

Sanctus Guido quintus abbas hujus domi, qui instituit pulsationem campanulæ in elevatione hostiæ et viatici, obiit 1220 [1].

Ce cinquième abbé du Val, à qui est attribuée, par cette inscription, l'introduction de l'usage de la sonnette pendant l'élévation de l'hostie et du viatique, devint abbé général de Cîteaux, puis cardinal, légat et archevêque de Reims; mais il y a ici erreur sur la date de sa mort : il mourut en 1206, et non en 1220.

On voyait dans le jardin une belle fontaine dont les eaux s'unissaient au cours d'une autre

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, page 215.

source venant de l'extérieur de l'enclos du lieu dit *Vieux-Moutier*, séjour primitif des Religieux, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Dans ces derniers temps, l'abbaye du Val est devenue la propriété de l'un des hommes qui ont joué les principaux rôles pendant le règne de Napoléon, de feu le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, et elle a été transformée en une magnifique maison de campagne, avec un parc très-vaste et de belles plantations.

§. XI.

MÉRY.

Village situé sur l'Oise, à une lieue et demie au N.-E. de Pontoise, et à six lieues et demie au N. de Paris.

L'abbaye de Saint-Denis avait des possessions très-considérables dans les environs du lieu où est actuellement ce village. Le pays était couvert de bois dont on se servait surtout pour la construction des tonneaux. Le réglement fait par un abbé de Saint-Denis, en 862, porte que c'est à Méry que les moines iront prendre les douves nécessaires pour la

fabrication des vases dont ils voudront remplir leurs celliers [1]. Méry ou Merry, car on l'a quelquefois écrit de la sorte, ne consistait guère, à cette époque reculée, qu'en une espèce de dépôt ou de magasin des bois des environs ; et c'est ce qui a pu faire conjecturer que le nom de ce village tire son origine d'un mot ayant la signification du bois qu'on allait y chercher : le mot *merrein* semble prêter quelque vraisemblance à cette étymologie.

La cure, dont l'établissement remonte très-haut, était à la nomination de l'évêque de Paris. L'église est dédiée à sainte Marie. Quelques parties de ce monument semblent appartenir au XIIIe. siècle : le reste est plus moderne. Il est probable que, précédemment, il existait dans ce lieu quelque chapelle à laquelle aura succédé le bâtiment actuel.

Des titres du même siècle font mention de plusieurs gentilshommes qui possédaient la seigneurie de Méry et qui en portaient le nom. Ils avaient un bac sur l'Oise ; et le produit du péage formait l'article principal de leur revenu. Dans le XIVe. siècle, Méry

[1] *Diplomat.*, page 536.

appartenait à la famille d'Orgemont dont quelques membres furent ensevelis dans l'église même. Le plus considérable des personnages de cette famille fut Pierre d'Orgemont, élu chancelier de France au Louvre, en l'an 1373, par la voie du scrutin. « Il fit bâtir à Méry, » dit Sauval [1], une maison de campagne assez » bien proportionnée pour la grandeur d'une » personne de son rang ; et, quant à la beauté, » ce qu'on peut attendre d'un siècle rude et » grossier tel que le sien. » Plus tard, la seigneurie passa, par un mariage, à la maison de Saint-Chamant ; au commencement du XVIIe siècle, elle appartenait à un Antoine de Saint-Chamant, lequel, après avoir figuré dans la ligue et combattu Henri IV, qu'il força de lever le siége de la Ferté-Milon, reçut plus d'une fois ce prince dans son château de Méry, après la pacification. Un des descendans de ce personnage lui fit élever un mausolée dans une chapelle de l'église dédiée à saint Antoine et placée à l'entrée de la nef. En 1695, cette terre fut érigée en marquisat. Elle appartient actuellement à la famille de Lamoignon.

[1] *Antiquités de Paris*, tome II, page 147.

Depuis 1620, il existe un marché à Méry. Le sol est coupé de prairies, de vignes et de bois. Ce village fait partie de l'arrondissement de Pontoise. On y compte environ 600 habitans.

§. XII.

ILE-ADAM.

La situation de l'Ile-Adam, l'une des plus agréables des environs de Paris, est sur la rive gauche de l'Oise, vis-à-vis d'une île que forme cette rivière, à sept lieues et demie de la capitale, par la grande route de Beauvais.

L'époque première de ce lieu est à peu près inconnue. En 1200, un nommé Adam en était seigneur; de là et de sa position est venu le nom qu'il porte; cet Adam était en même temps seigneur de Villiers, comme on l'a vu; de lui descendaient Jean de Villiers de l'Isle-Adam, et Philippe de Villiers de l'Isle-Adam.

Le premier, qui vivait au commencement du xve. siècle, s'engagea dans la faction de Bourgogne qu'il servit grandement par ses intrigues et même par ses talens militaires; c'est lui qui, le 29 mai 1418, pendant la nuit, secondé par le sire de Bar, fit entrer dans Paris

environ six à sept cents cavaliers du parti bourguignon, s'empara de cette capitale, en chassa le parti des Armagnac, et fit massacrer tous ceux qui ne purent en sortir. Favorisé par le duc de Bourgogne, pour récompense de ses services et de ses attentats contre la légitimité, il fut, le 18 juin 1418, nommé maréchal de France. Le duc de Bourgogne lui confia le commandement de Pontoise, ville qui, bientôt assiégée par les Anglais, fut très-mal défendue et prise presque sans difficulté. Il mécontenta le roi d'Angleterre qui le fit arrêter prisonnier et le priva de son titre de maréchal. Il servit ensuite les Anglais, puis le roi de France. Il fut de tous les partis; et, glorifié par de vains titres, il se déshonora par ses actions.

Philippe de l'Ile-Adam, petit-fils de Jean, se présente entouré de plus nobles souvenirs. Élu, en 1521, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, il soutint dans l'île de Rhodes, en 1522, ce fameux siége où, réduit à ses seules forces, abandonné des princes chrétiens, il résista à une armée de 200,000 Turcs. Toujours à la tête de ses chevaliers, ce grand-maître y fit périr, dit-on, 40,000 assiégeans.

Trahi cependant par le Portugais d'Amaral, n'ayant pour défenses que les débris de ses murailles, privé de tous ses compagnons moissonnés par la mitraille, il fut forcé de capituler; on prétend que les offres les plus avantageuses lui furent faites par les Mahométans, dont il avait ravi l'admiration et qui brûlaient de le garder parmi eux; mais, préférant à sa fortune particulière l'intérêt de son ordre, il aima mieux errer sans asile avec les débris de sa chevalerie que de rester parmi les Turcs. Enfin, après huit ans d'infortunes, en 1530, il reçut de l'empereur Charles-Quint l'île de Malte et quelques autres lieux; c'est depuis cette époque que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ont pris le titre de chevaliers de Malte.

Le petit-neveu du grand-maître de l'Isle-Adam donna, en 1527, toutes ses terres à son cousin le connétable Anne de Montmorency.

L'Ile-Adam fut la propriété de cette dernière famille jusqu'à la mort du maréchal Henri II de Montmorency, décapité à Toulouse, en 1632. Alors, elle passa dans la maison de Condé,

par l'effet du mariage de la sœur du maréchal avec le prince de Condé.

L'histoire rapporte, au sujet de ce mariage, des circonstances peu honorables pour la mémoire de Henri IV. Mademoiselle de Montmorency était d'une beauté rare. Lorsqu'elle parut à la cour, tous les hommages furent pour elle; Bassompierre briguait la main de la jeune princesse; mais Henri IV, malgré son âge, avait conçu pour elle la plus vive passion; il pensa que Bassompierre serait un mari trop clairvoyant; il lui fit confidence de son amour, le pressa de renoncer à ce mariage et lui promit de le dédommager : Bassompierre se désista. Le roi en pleura de satisfaction en le serrant dans ses bras; bientôt il proposa de remplacer Bassompierre par le prince de Condé qui sortait à peine de l'adolescence; Condé devint l'époux de Charlotte de Montmorency.

Pour voir de près la belle princesse de Condé, Henri IV employa des déguisemens et des moyens peu dignes de la majesté royale, ridicules à cause de son âge avancé.

Bientôt les desseins du roi furent découverts; et Condé, pour enlever sa jeune épouse à une aussi puissante séduction, l'emmena à Chan-

tilly. Le roi se travestit plusieurs fois pour aller voir un instant la princesse à Chantilly, d'où il repartait sur-le-champ pour Paris. Condé, averti de ces menées, relégua sa femme au château de Verneuil, sur les frontières de la Picardie. Le roi gagna une dame voisine qui donna à la princesse des fêtes où il se trouvait déguisé; mais son indiscrétion le trahit; alors Condé emmena sa femme à Bruxelles. Henri IV furieux fit courir après le couple fugitif, et menaça les Espagnols de la guerre, s'ils ne lui rendaient le prince et la princesse de Condé qu'il réclamait comme princes du sang royal. Condé, craignant d'être surpris et enlevé, partit pour l'Italie. Le roi, fort à propos pour sa réputation et pour la tranquillité du prince de Condé, mais très-malheureusement pour la France, perdit la vie; ainsi furent arrêtés les excès d'une passion extravagante et les apprêts d'une guerre que ce monarque allait porter dans les Pays-Bas pour conquérir une maîtresse.

Le prince et la princesse de Condé rentrèrent en France.

La terre de l'Isle-Adam était, avant la révolution, dans la maison de Bourbon-Conti. Elle portait alors le titre de baronnie; il y avait

dans le village un prieuré d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît et une communauté de prêtres-missionnaires, de l'ordre de Saint-Joseph, qui desservaient la paroisse, établis à l'Isle-Adam par Armand de Bourbon, prince de Conti.

Les écrivains de cette époque parlent beaucoup d'un magnifique château, situé dans l'île que forme la rivière d'Oise; ce château fut détruit et l'orangerie vendue; les écuries en étaient fort belles[1]. Il ne reste plus de ce château que deux pavillons et les bâtimens dits de la conciergerie et du prieuré.

Aujourd'hui, le bourg de l'Isle-Adam est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise. On y compte une population de 1324 habitans.

Au hameau de Stors, situé sur le bord de la rivière, est un château remarquable par les beaux points de vue dont on y jouit.

[1] De mauvais plaisans dirent, dans le temps, qu'en bâtissant si magnifiquement des écuries le propriétaire croyait sans doute à la métempsycose.

§. XIII.

BEAUMONT-SUR-OISE.

Cette petite ville est dans une position charmante, sur l'une des côtes qui bordent la rive gauche de l'Oise, à huit lieues au N. de Paris. Elle est traversée par la grande route de Beauvais.

Un très-grand nombre de villes en France portent le nom de Beaumont. Celle-ci était construite de bonne heure; l'importance de sa position en fit, pendant la féodalité, l'objet de l'ambition des seigneurs, et devint une source de maux pour ses malheureux habitans.

Le comté de Beaumont faisait partie de la succession de Robert de France, frère de saint Louis. Il passa à son fils, Robert II, comte d'Artois; celui-ci eut une fille nommée Mahault, et un fils nommé Philippe; Mahault fut mariée à un comte de Bourgogne, et Philippe mourut, laissant un fils Robert d'Artois III, en faveur duquel Beaumont fut, en 1329, par le roi Philippe de Valois, érigé en comté-pairie. Quelques écrivains prétendent que c'est Beau-

BEAUMONT SUR L'OISE.

mont-le-Roger et non Beaumont-sur-Oise, qui fut alors érigé en comté-pairie.

Quoi qu'il en soit, Robert III, d'Artois, et sa tante Mahault, se disputèrent le comté d'Artois. Les prétentions de Robert furent successivement proscrites par le roi Philippe-le-Bel, et par arrêt du parlement, qui ordonna « que ledit Robert aimât ladite comtesse » comme sa chière tante; et la comtesse ledit » Robert comme son bon nepveu. »

En 1329, Robert voulut, sous Philippe-de-Valois, son beau-frère, faire revivre le procès. Il manquait de titres et s'en procura par une voie honteuse : une demoiselle de Béthune, *La Divion*, lui en fabriqua de faux; mais cette fille, étant accusée d'imposture, fut arrêtée, et confessa devant le roi toutes ses manœuvres. La fausseté des titres fut reconnue; *La Divion* fut condamnée au feu, et le comte Robert banni du royaume, en 1331; et ses biens confisqués; cette suite d'événemens le rendit furieux; il alla cacher sa honte en Angleterre, dont il engagea le roi Édouard III à se déclarer roi de France : ce fut la source des guerres longues et cruelles qui portèrent le fer et la

flamme dans toutes les parties de la France. Robert fut tué dans ces guerres.

Sous le roi Jean, les malheurs de la France furent à leur comble.

Le 22 février 1353, fut signé à Mantes, entre le roi Jean et le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, un traité qui dévoile bien toute la faiblesse du gouvernement de Jean; par ce traité, le roi de Navarre renonça à la délivrance qui devait lui être faite de Beaumont-sur-Oise, en vertu, sans doute, de son contrat de mariage avec Jeanne, fille du roi Jean.

Cette ville souffrit beaucoup pendant toutes les guerres du moyen âge : c'était une suite nécessaire de sa position.

En septembre 1417, Beaumont-sur-Oise, l'Isle-Adam, etc., furent pris par le duc de Bourgogne, qui, en 1422, fit démolir le château de cette ville.

Dès-lors, l'histoire ne parle plus guère de Beaumont que pour nous apprendre qu'elle avait le titre de comté-pairie, appartenant à la famille Conti; qu'elle fut le siége d'un bailliage et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts.

Elle avait, avant la révolution, une collé-

giale, dont les canonicats étaient à la nomination du prince de Conti, comme seigneur engagiste; un prieuré, un couvent de minimes et un Hôtel-Dieu. Le Dictionnaire de la France y comptait 370 feux.

Aujourd'hui Beaumont n'a guère d'importance que par ses foires et ses marchés où se porte une grande quantité de farine. Du reste sa position en fait un séjour des plus agréables[1].

[1] *Voyez* la gravure.

CHAPITRE III.

SARCELLES, VILLIERS-LE-BEL, ÉCOUEN, BELLOY, LUZARCHES.

§. Ier.

SARCELLES.

VILLAGE assez considérable, situé sur la route de Paris à Chantilly et à Creil, à trois quarts de lieue au S. d'Écouen, et à trois lieues et demie au N. de Paris. On a souvent écrit Cercelles.

Les rois de France avaient, vers le milieu du IXe. siècle, une terre, et sans doute une demeure dans ce lieu. Le roi Eudes, se trouvant, en 894, à l'abbaye de Saint-Denis, donna aux Religieux pour l'entretien du luminaire de l'église, une ferme sur laquelle se trouvaient sept familles serves, et un moulin situé au bord de la petite rivière de Roue. Cette concession était détachée de la terre royale, sise au territoire où se trouve actuellement le vil-

lage dont nous nous occupons. Le titre porte : *ex fisco nostro Cercilla* [1].

Sarcelles, à une époque fort reculée, était pourvu d'une cure à la nomination de l'archevêque de Paris. Quant à la seigneurie de ce village, ce n'est guère qu'au XVe. siècle qu'on peut remonter pour retrouver des titulaires dont l'existence soit avérée ou digne de remarque.

En 1456, un Jean de Popincourt, avocat au parlement, qui fut, quelques années après, l'un des capitaines chargés de garder les portes de la ville de Saint-Denis contre les Bourguignons, en était seigneur. Ce Popincourt, créé président au parlement, en 1480, transmit la seigneurie à sa fille, qui l'apporta en dot à Jean Duplessis, maître-d'hôtel des rois Louis XI et Charles VIII. Plusieurs personnages du même nom l'occupèrent successivement; après eux, on trouve des seigneurs de Sarcelles du nom de Neubourg, investis, comme les précédens, du titre de maître-d'hôtel du roi ou de quelqu'un des princes. Un des seigneurs de cette famille, Roland de Neubourg,

[1] *Histoire de Saint-Denis*, page 101.

obtint de Louis XIV, par lettres-patentes enregistrées en 1681, l'établissement de deux foires annuelles, de deux jours chacune, à Sarcelles, et, en outre, d'un marché tous les mardis. Ce même Roland fit ériger la terre en marquisat : ce marquisat appartenait, dans le cours du dernier siècle, à la maison d'Hautefort. Il y avait dans ce lieu plusieurs petits fiefs détachés de la seigneurie. La maison de Montmorency y possédait aussi quelques cens, dans le XIIe. siècle. On voit un des membres de cette maison, donner, vers 1200, aux chanoines réguliers du Bois-Saint-Père, une rente annuelle de vingt sols, *in proprio censu meo de Cercellâ*, est-il dit dans l'acte [1].

L'église de Sarcelles, sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, paraît n'avoir point été bâtie en totalité à la même époque. Le chœur semble appartenir au XIIIe. siècle. Il est de forme carrée, ses quatre piliers supportent une flèche en pierre, qui contient cinq fortes cloches; les arcades de la flèche sont à plein cintre, et manifestent l'ancienneté de cette partie de la construction. La nef

[1] *Preuves de l'Histoire de Montmorency*, page 71.

et le portail sont modernes. Sous le banc des chantres on avait écrit en lettres gothiques l'épitaphe :

De l'honorable homme Jehan Soudain, en son vivant, huissier du roi et capitaine de la ville de Senlis, qui trépassa en 1582.

Dans l'aile méridionale du chœur a été enseveli Roland de Neubourg, fait conseiller d'État par Louis XIII, et dont l'épitaphe porte qu'il concourut au traité de Loudun, en 1616. Ce personnage, mort en 1629, était représenté en marbre, à genoux sur sa tombe.

Les vitraux étaient remarquables par leurs peintures; le peintre avait écrit ce verset :

Deus in adjutorium meum, etc.

de la manière suivante :

In adjutorion meon, etc.

Une dame de Hautefort avait établi, en 1690, à Sarcelles, un petit hôpital soigné par deux sœurs grises. Une dame y dirige aujourd'hui une pension de demoiselles.

On remarque actuellement dans ce lieu deux maisons de plaisance : l'une nommée *Gi-*

raudon, appartenait au comte Otto, dont le nom se rattache à presque toutes les négociations importantes du règne de Napoléon, et l'autre au célèbre auteur des *Ruines*, le pair de France, Volney. Ces deux habitations sont agréablement situées et offrent de beaux jardins; avant la révolution, elles ont appartenu au même maître, et ne sont séparées que par un chemin.

On ne doit pas, en parlant de Sarcelles, oublier les *Sarcellades*, recueil de poésies burlesques et satiriques, dirigées contre les jésuites et contre l'archevêque de Paris Vintimille : ce sont des habitans de ce lieu qui figurent dans ces poésies, et qui, dans leur naïveté villageoise, adressent à l'archevêque de dures vérités.

Le territoire de cette commune produit des grains et du vin. Plusieurs des habitans du village sont occupés à fabriquer de fort belles dentelles de fil d'or, d'argent et de soie. A quelque distance de la route est un hameau nommé la *Briqueterie*, à cause des briques, tuiles et carreaux d'une fort bonne qualité, qu'on y fabrique.

Sarcelles, porté, en 1726, dans le *Diction-*

naire universel, pour une population de 1,060 habitans, en compte aujourd'hui 1,327. Ce village fait partie de l'arrondissement de Pontoise.

§. II.

VILLIERS-LE-BEL.

Village assez considérable situé à un quart de lieue au S. d'Écouen, à quatre au N. de Paris et à peu de distance de la grande route de Paris à Amiens.

« Villiers, dit l'abbé Lebeuf[1], était la dé-
» nomination que l'on donnait à toutes sortes
» de maisons de campagne. *Villa* s'employait
» indifféremment; et l'on se contentait, pour
» distinguer ces sortes de maisons, d'y joindre
» le nom du propriétaire ou seigneur. » Le même ajoute que le Bel n'est pas ici une épithète pour désigner la beauté du lieu, mais bien le nom d'une famille Lebel, dont le titulaire le plus ancien vivait au XIIe. siècle. Il se nommait Mathieu Lebel, et était au nombre de ces chevaliers qui s'avouaient vassaux de l'abbaye de Saint-Denis. Il possédait une assez grande

[1] *Histoire du diocèse de Paris,* tome IV, page 276.

étendue de terre aux environs, et il en avait cédé diverses portions à titre d'arrière-fief.

La cure fut, à la même époque, érigée en prieuré; et ce prieuré fut donné, par Raduffe-le-Bel, successeur du précédent seigneur, à l'abbaye de Saint-Victor. C'était l'abbaye qui nommait le prieur ou curé. Il était ordinairement assisté de trois ou de cinq religieux qui demeuraient avec lui à Villiers-le-Bel. L'église est dédiée à saint Didier, évêque de Langres, dont on conservait, assure-t-on, un ossement long de quatre à cinq pouces. Dans les registres de l'évêché de Paris (1561), il est qualifié de *petit focile*. Cette relique avait été apportée de Langres. L'église possédait encore quelques autres ossemens sacrés, entr'autres la tête presque entière de saint Étern, évêque d'Évreux, provenant de Luzarches. C'était une tradition ancienne dans ce lieu, qu'il avait autrefois fait partie de l'église paroissiale de la petite ville que nous venons de nommer. Mais la distance de trois lieues au moins qui sépare Luzarches de Villiers-le-Bel, rend cela peu vraisemblable; et voici ce qui a pu y donner lieu : pendant les troubles de religion, le village s'était trouvé peuplé presqu'en entier

de calvinistes : il paraît qu'en diverses occasions plusieurs des habitans qui n'avaient point voulu abjurer furent obligés de s'exiler et se réfugièrent à Luzarches, où on leur assigna une portion du cimetière. Il y a encore à Villiers-le-Bel un certain nombre de calvinistes.

L'église paraît dater du XIIIe. siècle, mais la nef a été reconstruite plus récemment; elle n'est pas dépourvue d'une certaine élégance. Ses chapelles renfermaient les tombes de quelques-uns des seigneurs de ce village.

Dans la liste de ces seigneurs, on trouve, en 1264, une dame de Villiers-le-Bel, « qui se » plaignit au parlement, de ce que le prevôt de » Paris s'opposait à ce qu'elle eût des fourches » patibulaires, quoiqu'elle eût la justice du » larcin, qu'elle eût exercé celle de la *cou-* » *pure d'oreilles* et celle *d'enterrer vives les* » *larronesses*. Sur ce que le prevôt repré- » senta que ceux qui avaient droit de four- » ches les dressaient seulement lorsque le cas » y échoiait, et qu'aussitôt ils les abattaient, » il fut jugé qu'il en serait de même à Villiers- » le-Bel [1]. »

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, page 282.

Dans le cartulaire de Saint-Denis, on voit qu'un Hubert de Saint-Brice tenait, en 1125, le fief du quart de la dîme de Villiers, et avait le droit de résider dans ce lieu *pendant trois mois*.

Au XVIe siècle, la seigneurie fut possédée par une branche de la maison de Montmorency. Elle fit, dans les derniers temps, partie des domaines de la branche royale de Condé.

En 1465, Louis XI, reconduisant son frère Charles, duc de Guienne, qui se rendait en Normandie, s'arrêta à Villiers-le-Bel, et y passa les fêtes de la Toussaint. Un personnage distingué de la même époque, André Barré, chanoine, et depuis abbé de Saint-Victor, avait pris naissance dans ce village.

On voit à Villiers-le-Bel un grand nombre de maisons de campagne fort agréables. Il y a plusieurs pensions pour les jeunes gens des deux sexes. Il s'y tient un marché le vendredi de chaque semaine. Le territoire produit du vin et du grain. La population, dont la plus grande partie s'occupe à faire de la dentelle, se monte à 1,178 individus.

Villiers-le-Bel appartient à l'arrondissement de Pontoise.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

Digitized by Google

CHATEAU D'ÉCOUEN.

§. III.

ÉCOUEN.

Château et village situés près et à l'ouest de la grande route de Paris à Chantilly, à quatre lieues et au N. de Paris.

Le château d'Écouen, objet principal de ce lieu, est situé sur une éminence, et domine une vaste étendue de campagnes. La maison de Montmorency, qui possédait les forteresses les plus notables des environs de Paris, était maîtresse de celle d'Écouen, qui lui appartenait depuis les siècles où la barbarie était le plus en vigueur.

A la place d'un château très-ancien, fut construit, au xve. siècle, un autre château qui avait la forme de ceux de Saint-Germain-en-Laye et de Chantilly. Au xvie. siècle, Anne de Montmorency le fit considérablement embellir par l'architecte Bullant, élève de Pierre Lescot. Ce château est un des plus beaux ouvrages de cet architecte. Bullant exécuta lui-même une grande partie des sculptures. Le plan de ce château est carré et composé de quatre corps de bâtimens, qui laissent

au centre une vaste cour pavée en compartimens. Quatre pavillons, plus élevés que le reste des bâtimens, sont aux angles extérieurs; et des fossés à sec entourent l'édifice [1].

On remarque dans la cour deux avant-corps, dont l'un était orné de plusieurs ordonnances de colonnes superposées, de bustes et de statues en marbre. L'autre avant-corps, également orné de statues, construit en face du précédent, se compose de quatre colonnes corinthiennes, cannelées, d'une grandeur extraordinaire, et d'une belle exécution. On ne voyait guère, au XVIe siècle, une ordonnance de colonnes aussi grandiose.

La façade, du côté de Paris, ornée de sculptures et des ordres dorique et ïonique, présentait dans un cintre la statue équestre en pierre d'Anne de Montmorency, connétable de France, tenant son épée à la main [2].

L'intérieur était très-orné : on remarquait dans la petite galerie les vitraux, dont les peintures en camaïeu, exécutées d'après les

[1] *Voyez* la gravure.

[2] Orgueilleux à l'excès, brutal, cruel, ce connétable ne savait ni lire, ni écrire, mais il avait le courage d'un soldat.

dessins de Raphaël, représentaient divers sujets tirés de la fable de Psyché. Ces vitraux ont été transportés, pendant la révolution, dans le cloître du Museum des antiquités nationales, où ils sont encore.

Il s'y trouvait aussi, comme curiosité naturelle, une table fameuse, prise dans le tronc d'un cep de vigne, dont la grosseur extraordinaire annonçait une haute antiquité. Ce tronc avait environ trois pieds de diamètre. Une inscription en caractères d'ivoire, au lieu de jeter quelques lumières sur l'origine de cette table, porte : *Dieu est mon grand service.*

Le château d'Écouen changea de maître sous Louis XIII ; il fut confisqué sur le duc Henri II de Montmorency, dont nous avons ailleurs rapporté la fin malheureuse ; en 1633, donné à la duchesse d'Angoulême, il passa à la maison de Condé où il resta jusqu'à la révolution.

Devenu propriété nationale par l'émigration du prince de Condé, on transféra, dans différens dépôts, la plupart des objets précieux qu'il contenait ; mais la propriété ne fut point aliénée.

Ce château, un des plus considérables et des

plus magnifiques des environs de Paris, fut souvent honoré de la présence des rois de France.

« On a, dit l'abbé Lebeuf, une déclaration » du roi François Ier., donnée à Écouen le 4 » juillet 1527; quelques édits et déclarations » datées pareillement de ce lieu par Henri II, » au mois de mars 1547 ou 1548. C'est aussi » à Écouen que fut donné, par le même prince, » le fameux édit du mois de juin 1559, qui » punit de mort les luthériens. ».

Le village, placé au bas de ce château, a long-temps été d'une faible importance. Il n'avait pas même d'église paroissiale; et ses habitans dépendaient au spirituel de la paroisse d'Ézanville, petit village distant d'un quart de lieue d'Écouen. Ce ne fut qu'au XVIe. siècle qu'on y établit une église paroissiale, laquelle fut agrandie en 1737.

Ce village, et surtout le château, acquirent une grande importance par l'institution dont je vais parler.

Après la bataille d'Austerlitz, Napoléon rendit un décret portant que l'État se chargeait d'élever, à ses frais, les sœurs, les filles et les nièces des membres de la Légion-d'Hon-

neur. Cet établissement fut distribué en plusieurs maisons : Écouen fut le chef-lieu ; les succursales furent Saint-Denis, Paris, les Loges et les Barbeaux. Ces maisons devaient recevoir gratuitement toutes les demoiselles dont les pères, frères, oncles, membres de la Légion-d'Honneur, n'avait point assez de fortune pour leur donner une éducation convenable à leur rang. Le château d'Écouen devint ainsi maison d'éducation ; et madame Campan, ancienne femme-de-chambre de la reine Marie-Antoinette, fut choisie pour la diriger.

Napoléon visita plusieurs fois la maison d'Écouen et en sortit toujours satisfait [1]. On trouve dans les *Lettres de deux jeunes Amies*, imprimées à la suite des Mémoires de madame Campan, des détails curieux sur l'administration intérieure de cette maison.

D'après son réglement, chaque grande élève devait prendre soin d'une plus jeune et lui tenir, pour ainsi dire, lieu de mère. On ne pouvait y être admis que jusqu'à quinze ans ; et,

[1] Voyez *Mémoires de madame Campan*, *Notice* sur madame Campan, page XXXIV.

une fois dans la maison, on n'en sortait que pour rentrer dans sa famille. Une élève de semaine, choisie parmi les grandes, était chargée de montrer la maison aux dames étrangères; les élèves ne pouvaient écrire qu'à leurs parens, à leurs pères, à leurs mères, à leurs grands-pères, à leurs grand'mères, à leurs tantes et à leurs oncles; elles n'en recevaient des lettres que des mains de la directrice et avec son agrément.

A six heures, la cloche avertissait qu'il fallait passer du lit à l'étude.

Chacune marquait son trousseau et se faisait elle-même ses robes et ses chapeaux, etc.; elles devaient nettoyer toutes leurs bureaux et balayer leurs classes.

Pour les études, les élèves étaient distribuées en sections. Tous les trois mois des inspections avaient lieu: c'est alors qu'on remportait des prix, qu'on changeait de section. « Trois mois » suffisent à peine pour avoir fait des progrès » dans le dessin et dans l'écriture; tout le monde » peut en juger, puisque les quatre dessins et » les quatre pièces d'écriture de l'année sont » attachés, les jours de concours, dans la salle » de l'inspection. Il faut aussi avoir appris un

» cahier entier d'histoire, un de géographie
» que l'on répète sur la carte. Il faut pouvoir
» subir un examen sévère sur les calculs, et
» donner un état des ouvrages à l'aiguille que
» l'on a faits dans cet espace de temps [1]. »

Madame Campan se complaît à mettre dans la bouche d'une de ses élèves le récit d'une visite faite à Écouen par Napoléon, lorsque cette maison n'était encore que provisoirement établie. « Son Excellence le grand-chancelier et
» madame la directrice le reçurent. Il parcou-
» rut d'abord les réfectoires et les classes du
» rez-de-chaussée ; il interrogea quelques pe-
» tites filles sur plusieurs choses fort simples ;
» elles répondirent très-juste et furent peu
» troublées. Napoléon examina les bas que les
» petites élèves tricotaient ; il les ouvrit, y
» passa la main et les inspecta comme l'aurait
» pu faire une bonne ménagère. Pendant que
» Napoléon visitait les dortoirs, l'atelier de
» dessin, l'infirmerie, la pharmacie, on nous
» faisait toutes placer à la chapelle ; le clergé
» se rendit à la porte avec la croix pour le re-
» cevoir et le haranguer ; le discours du pre-

[1] *Lettres de deux jeunes amies*, lettre XXVII.

» mier aumônier fut simple et très-touchant.
» Napoléon alla s'agenouiller à la place qui lui
» était destinée dans la chapelle ; il se leva lors-
» que nous commençâmes une prière qu'il n'a-
» vait pas encore entendu chanter par un si
» grand nombre de jeunes voix, et qui parut
» lui faire plaisir. En sortant de la chapelle,
» notre bienfaiteur alla examiner la terrasse du
» nord. On nous avait fait passer sur la plate-
» forme qui sépare le château du bois ; nous y
» formions deux haies qui se prolongeaient jus-
» qu'au commencement du parc : « Je ne passe
» pas souvent de semblables revues, dit Napo-
» léon ; ces jeunes personnes ont toutes l'air de
» la bonne santé. » Quelqu'un répondit avec
» raison que cela était dû à la pureté de l'air, » et
» aux bons soins, » ajouta Napoléon. Ce mot fut
» recueilli par les dames, qui sentirent combien
» il est honorable pour elles. Lorsque celui à
» qui nous devons tant fut arrivé à l'extrémité
» de l'allée, madame la directrice lui demanda
» s'il permettait que les élèves eussent un mo-
» ment de récréation, et dansassent, en sa pré-
» sence, des rondes que nous avons coutume
» de danser les jours de fête. « Je le veux bien,
» répondit-il, faites-les danser. » A l'instant,

» huit ou neuf rondes furent formées dans la » longueur de l'allée : mademoiselle Caroline de » R.... chantait seule chaque couplet, qui était » répété en chœur par les élèves. Napoléon » accorda quelque attention à nos chansons. »

Napoléon s'occupa bientôt après de l'organisation générale d'Écouen. Par un décret rendu le 29 mars 1809, une personne de sa famille, la reine de Hollande, eut le titre de protectrice des maisons d'éducation des filles de la Légion-d'Honneur ; le titre de directrice fut changé en celui de *surintendante*. Une maison semblable à celle d'Écouen fut établie à Saint-Denis ; les sœurs, les filles, les nièces des membres de la Légion-d'Honneur, qui n'étaient pas élèves gratuites, purent être admises comme pensionnaires en payant une demi-pension de 500 fr. par an, ou la pension entière de 1000 fr.

On a beaucoup parlé en bien comme en mal de la maison d'Écouen : ce qu'il y a de certain, c'est que cette belle institution fut de beaucoup supérieure à celle de Saint-Cyr, tant louée dans son temps. Nous n'établirons pas ici de comparaison : il suffit de faire remarquer que l'une était destinée à récompenser le mérite dans tous les rangs où il se trouvait ; l'autre à

alimenter l'orgueil d'une classe inutile à la société.

Quelques doutes se sont élevés cependant sur la moralité des personnes chargées de la direction de la maison d'Écouen : nous aimons à croire qu'ils n'avaient d'autre fondement que la méchanceté ou l'envie de ceux qui ont pu les concevoir.

Quoi qu'il en soit, en 1814, le roi Louis XVIII, par ordonnance du 19 juillet, réunit la maison d'Écouen à celle de Saint-Denis, et ordonna qu'elles seraient desservies par la congrégation religieuse connue sous le nom de *Congrégation de la mère de Dieu*. Est-il convenable que des jeunes filles, qui doivent un jour figurer dans le monde, soient élevées par des personnes tout-à-fait étrangères aux bienséances, aux usages qu'on exige dans la société, par des personnes qui leur présenteront sous un jour absolument faux des choses qu'elles ne peuvent connaître, qui leur inspireront le froid égoïsme dont elles sont nécessairement pénétrées, et le mépris qu'elles affectent pour les doux noms d'épouse et de mère? L'expérience est là pour répondre.

§. IV.

BELLOY.

Village situé à une lieue au S.-O. de Luzarches, à six lieues et demie au N. de Paris et à peu de distance de la route de cette ville à Beauvais.

Ce lieu, nommé spécialement *Belloy en France*, était possédé en 829, par l'abbaye de Saint-Denis. Un nommé *Lantfrède*, seigneur Franc, qui occupait un rang distingué à la cour de Louis-le-Débonnaire, fit, à cette époque, avec les moines, l'échange de quelques terres qu'il possédait au diocèse de Beauvais, pour d'autres situées à Belloy, nommé, dans l'acte d'échange, *Bidolidum*. On ne connaît point l'étymologie de ce mot. Les domaines que l'abbaye possédait encore dans ce lieu furent compris parmi ceux dont les revenus étaient affectés aux vêtemens et à la chaussure des Religieux. Ces deux actes qui nous ont été conservés [1], prouvent que le territoire était alors tel qu'aujourd'hui, et qu'une église y existait déjà sous l'invocation de saint George.

[1] Mabillon, *Diplomatique*, pag. 251 et 526.

L'église actuelle, qui reconnaît le même patron, paraît dater du XIVe. siècle; mais le grand portail est d'une époque plus récente. Cette église a deux ailes complètes. La cure était à la nomination de l'évêque de Paris.

Le titre de la seigneurie de Belloy a été porté par un très-grand nombre de personnages; entre lesquels on peut regarder comme le plus distingué un Jacques de Belloy, qui commandait, en 1424, un des corps principaux de l'armée française, à la bataille de Verneuil, où il fut tué. Le château des anciens seigneurs est aujourd'hui occupé par une filature de coton.

Le sol consiste en terres labourables, et les habitans fabriquent de la dentelle. La population est de 687 habitans. Belloy fait partie de l'arrondissement de Pontoise.

§. V.

LUZARCHES.

Cette petite ville est située sur la pente d'une colline, et traversée par la grande route qui conduit de Paris à Amiens. A peu de distance on rencontre la limite du département

de Seine-et-Oise. Luzarches est à six lieues et demie au N.-E. de Pontoise, et à un égal éloignement de Paris.

Des titres, parvenus jusqu'à nous, rapportent à une époque assez reculée, l'origine de Luzarches. L'emplacement actuel de cette ville semble avoir d'abord été occupé par un palais connu sous le nom de *Lusareca* ou *Lusarca*, habité par quelques-uns des princes de la première race, et où l'on voit notamment Clovis II et Clovis III, tenir leurs plaids en 680 et en 692 [1].

Charlemagne possédait quelques terres dans ce lieu; et, par une charte de l'an 775, il en fit don à l'église de Saint-Denis : [2] *Villas nostras nuncupatas Lusarcha, quæ ponitur in pago parisiaco super fluvio..... una cum illâ ecclesiâ in honore S. Cosmæ et Damiani.* Le ruisseau qui coule au midi de Luzarches, va se jeter dans une rivière appelée Lizieu, qui vient de Belle-Fontaine.

Une bulle du pape Lucius III, qui date de l'année 1183, constate l'existence du chapitre

[1] Mabillon, *Diplomatique*, pag. 470 et 474.
[2] Doublet, *Histoire de Saint-Denis*, page 710.

de Luzarches à cette époque. Entre autres droits, cette bulle assure aux chanoines celui de prendre dans la forêt voisine du bois pour brûler ou pour bâtir. Ces chanoines étaient au nombre de sept; ils élisaient eux-mêmes le prevôt qui les présidait.

Quant à la tradition sur laquelle Luzarches fondait ses prétentions à posséder les reliques de saint Côme et de saint Damien, elle est plus que douteuse. L'abbé Lebeuf pense que les ossemens de saint Étern, évêque d'Évreux, massacré vers 653, qui furent postérieurement déposés dans cette église, ont donné lieu à une méprise. Saint Étern n'était même pas tout entier dans cette *châsse collégiale de saint Côme et de saint Damien;* sa tête avait été transportée au village de Villiers-le-Bel; et quelques autres parties de son corps avaient été généreusement données, en 1682, au chapitre d'Évreux, par les chanoines de Luzarches, don qui valut à ces derniers, de la part du chapitre reconnaissant, le titre de chanoines honoraires d'Évreux [1].

Cette petite ville possédait deux églises si-

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris,* tome IV, page 319.

tuées aux deux extrémités de son enceinte. Celle de l'est avait été primitivement, comme l'église collégiale, placée sous le patronage des deux saints Côme et Damien; mais, avec le temps, par une sorte de partage de cette dénomination commune, la première fut simplement désignée sous le nom de saint Damien, et on donna le titre de saint Côme à la collégiale.

L'église collégiale semblait offrir les caractères de l'architecture du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Sur la porte étaient trois figures en pierre, du même temps, qu'on disait traditionnellement représenter saint Étern, saint Côme et saint Damien; chacune d'elles était surmontée d'une seconde figure représentant un bourreau s'apprêtant à leur donner la mort. La châsse qui contenait les ossemens des saints était d'argent; et c'est Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, roi de France, qui, venant honorer ces reliques, et les trouvant déposées dans des boîtes peu décentes, en avait fait don au chapitre. Cette reine, si l'on en croit divers témoignages, était un monstre de luxure et de cruauté; elle crut expier ses crimes par ce présent. A cette occasion, les médecins de Paris furent appelés à

Luzarches, pour examiner, suivant l'usage, les ossemens, afin de reconnaître s'il n'y avait point eu jusque-là de supercherie; et c'est ainsi que s'établit la relation qui exista depuis, entre cette église placée sous l'invocation de deux martyrs médecins, et les gens exerçant l'art chirurgical à Paris. Par une fondation faite vers 1320, sur la demande des chanoines, l'ancienne confrérie des chirurgiens de Paris fut associée à une confrérie qui existait depuis long-temps à Luzarches, et qui y dirigeait une léproserie ou maladrerie, qui passait pour l'une des plus considérables, même dès le règne de Philippe-Auguste [1]. Les chirurgiens de Paris y députèrent alors quatre membres de leur association, pour visiter l'hôpital et opérer les malades qui s'y rendaient de divers points. Cet usage s'est perpétué jusqu'à la révolution; il avait lieu deux fois par an, le jour de saint Côme, et le jour de saint Simon et saint Jude. Indépendamment de cet asile pour les malades, Luzarches possédait encore un *Hôtel-Dieu* pour les pauvres. Cet établissement existe encore.

L'église paroissiale présente plusieurs gen-

[1] *Reg. visit. Lepros. parv.* 1351.

res de sculpture. Quelques parties, le sanctuaire, entre autres, semblent appartenir au XIIIe. siècle, et le portail et la tour au XVIe.

Vers 1658, les pénitens du tiers-ordre de saint François (Pic-Puces), reçurent l'autorisation de s'établir à Luzarches, *sous la condition de ne faire aucune quête, ni rien qui pût préjudicier aux chanoines* [1]. Ces moines se fixèrent dans une petite maison du canton de Roquemont, dont le seigneur leur fit présent; et ils furent nommés *Religieux de Roquemont.*

L'Église collégiale se trouvait renfermée dans l'enceinte du château seigneurial construit probablement sur les ruines mêmes de l'ancienne résidence des rois Francs dont nous avons parlé plus haut. Ce château était assez important vers la fin du Xe. siècle; et l'on voit Louis VI, après l'avoir repris sur un usurpateur de la seigneurie, le livrer au possesseur légitime, en y laissant une forte garnison. Les seigneurs, dont plusieurs ont porté le nom de Beaumont, ne méritent pas d'être cités : ils étaient vassaux, du moins pour une partie de leur seigneurie, des évêques de Paris, tandis

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome IV, page 329.

qu'ils relevaient, pour une autre portion, du comté de Clermont. Ce comté ayant été réuni à la couronne, en 1251, par l'extinction de la maison qui le possédait, le seigneur de Luzarches tenta de devenir vassal immédiat du roi de France, en offrant de faire hommage de la seigneurie entière à la couronne; mais le roi Louis IX refusa cette offre, de crainte d'être obligé de faire hommage à son tour au titulaire légitime du fief, et de se constituer ainsi vassal de l'évêque de Paris, *homo episcopi parisiensis*[1], étrange résultat de la loi féodale, par lequel on eût vu le sujet devenir seigneur de son souverain, en vertu d'un titre qui émanait originairement de ce même souverain.

Cette seigneurie se composait, vers le milieu du XVIIe. siècle, de deux terres, échues à l'une des branches de la maison régnante, et à la famille parlementaire de Molé. L'hommage à l'archevêché de Paris avait encore lieu. Le château seigneurial était depuis long-temps en ruine. Néanmoins, vers le milieu du siècle suivant, quelques chanoines pouvaient encore

[1] *Chartul. epis. paris.* fol. 229.

Digitized by Google

CHATEAU DE LUZARCHES.

avoir leurs logemens dans l'étage inférieur [1]. A la même époque on retrouvait aussi quelques débris de la muraille dont la petite cité avait été autrefois enceinte : on donnait à la ville une population de 1,000 habitans. Aujourd'hui cette population, y compris celle de quelques hameaux voisins, est de 1,800 individus.

Un seul nom mérite de trouver place ici entre ceux des personnages désignés comme natifs de Luzarches ; c'est celui d'un architecte contemporain de Philippe-Auguste, et qui commença, vers l'an 1220, la construction de la cathédrale d'Amiens. Il se nommait *Robert de Luzarches* [2].

Luzarches appartient au département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, et au diocèse de Paris : c'est un chef-lieu de canton ; il y a une justice de paix, une brigade de gendarmerie et un bureau de Poste. Des voitures publiques partent tous les jours de ce lieu pour Paris. On y fabrique toutes sortes de dentelles. Trois foires de bestiaux s'y tien-

[1] *Lebeuf*, tome IV, page 322. *Voyez* la gravure.
[2] Félibien, *Vie des plus célèbres architectes*, in-4°.

nent le jeudi de la passion, les 28 septembre et 28 octobre : elles durent chacune trois jours. Il y a un marché tous les vendredis.

Parmi les hameaux ou anciennes seigneuries qui entourent Luzarches, il faut distinguer *Hérivaux*, remarquable par son ancienne abbaye située à une lieue à l'est de la ville.

L'origine de cette abbaye remonte au XIIe. siècle : elle fut fondée par un Asselin, seigneur de Marly-la-Ville, qui, dégoûté des vanités du monde, et aspirant à la vie solitaire, vint s'établir avec quelques autres dévots dans ce lieu alors très-sauvage.

En 1160, le fondateur, de concert avec l'évêque de Paris, introduisit dans son institut la règle des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. Vers la fin du même siècle, cette règle fut remplacée par celle de l'abbaye de Saint-Victor, qui n'en était qu'une simple modification. Plusieurs seigneurs des environs se plurent dans la suite à doter cette abbaye, qui devint ainsi de quelque importance. Elle ne subit aucune réforme jusqu'au XVIe. siècle. En 1561, par arrêt du parlement, un conseiller fut désigné pour travailler conjointement avec l'évêque de Paris, à la répression

des désordres qui s'étaient manifestés dans cette maison; et, environ un siècle après, la réforme des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève y fut introduite.

L'église d'Hérivaux n'était qu'une chapelle sans ailes, dont la construction paraît être du commencement du XIIIe. siècle. On y remarquait, outre les sépultures des abbés, celles de plusieurs personnes de la famille de Puiseux, entre autres, *d'une dame Agnès de Puiseux, laquelle,* comme le portait son épitaphe, *gouverna le roi Charles* VI *à l'âge de* VII *ans.*

Le vallon solitaire où était située cette abbaye est couvert par une haute montagne au midi, et presque entouré par une forêt qui fait partie de la forêt de Halate; il n'est découvert que du côté de Luzarches, point vers lequel la vue peut s'étendre agréablement. L'église et une partie des bâtimens qui en dépendaient ont été vendus pendant la révolution. Dans le même emplacement est une maison de campagne dont le propriétaire actuel est M. Bertin de Vaux, député du département de Seine-et-Oise.

QUATRIÈME PARTIE.

LIVRE II.

Route d'Amiens.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Nous arrivons sur la rive droite de l'Oise : jetons un coup-d'œil sur le pays qui s'étend de cet endroit jusqu'aux environs d'Amiens, en comprenant les deux routes qui, de Beaumont et de Creil, conduisent à cette première ville.

MM. Cuvier et Brongniard, en reconnaissant que la craie paraît former les parois de

l'espèce de bassin où se trouve la capitale, et dans lequel tous les autres terrains ont été déposés, assignent pour limites septentrionales à ce bassin les côtes qui se trouvent au nord de Laon, de Compiègne, de Beauvais, de Gisors; là, se trouvent, dans toutes les directions, des plateaux ou des plaines de craie d'une étendue considérable; au-delà de ces limites, la craie ne s'enfonce que rarement et à très-peu de profondeur sous les autres terrains.

« Nous avons retrouvé la craie, disaient-
» ils, près de Beaumont-sur-Oise, de Cham-
» bly, à Gisors, et à la côte de la Houssoye, sur
» la route de Beauvais à Gisors. On monte
» près de ce lieu sur un plateau qui présente
» la craie presque à nue dans une grande
» étendue, depuis Puiseux au N.-O., jusqu'à
» Belle-Église au S.-E. Ce plateau se prolonge
» ainsi jusqu'à Gisors. Toutes les collines qui
» entourent cette ville font voir la craie dans
» leurs escarpemens; et nous l'avons recon-
» nue, soit par nous-mêmes, soit par des per-
» sonnes dont les rapports méritent toute con-
» fiance, le long des bords de l'Epte, jusqu'à
» Saint-Clair. La craie qui est au N.-E. de Gi-
» sors, étant très-relevée, forme un plateau qui

» n'est recouvert que par de la terre végétale
» d'un rouge de rouille et mêlée de silex.

» La craie se montre encore à l'O. et au
» N.-O. de Beauvais, au-delà de Saint-Paul;
» elle se prolonge sans aucun doute du côté
» de Savignies, comme le prouvent les silex
» épars dans les champs; mais elle est cachée
» par les couches épaisses d'argile plastique,
» tantôt presque pure, tantôt mêlée de sable,
» qu'on trouve abondamment dans ces can-
» tons, et qu'on exploite depuis long-temps
» aux environs de Saint-Paul, du Béquet, de
» l'Héraulle, etc. [1], pour la fabrication des
» grès de Savignies et autres lieux. »

Presque partout la craie est couverte d'argile plastique; mais ces couches sont tellement distinctes, que les parties de la couche d'argile, les plus voisines de la craie ne renferment pas plus de chaux que les autres parties.

Dans ce bassin et au-dessus des couches que nous venons d'indiquer, se trouve un vaste plateau de calcaire marin. « La plus grande
» partie de ce plateau est placée sur le côté
» septentrional de la Seine, depuis l'Epte jus-

[1] *Géographie minérale*, chap. 1, art. 2.

» qu'à la Marne : » ce qui s'applique à toute la ligne de circonscription que nous avons établie plus haut.

Cette partie du plateau est sillonnée par deux vallées principales, celle de l'Oise et celle de l'Ourcq, qui se dirigent l'une et l'autre du N.-E. au S.-O.

Nous pourrions réunir ici un grand nombre de détails sur quelques parties du pays que nous considérons; mais, comme ils n'ont pas un caractère de généralité suffisant, nous en parlerons en traitant des lieux particuliers auxquels ils se rapportent.

Ces lieux se présenteront sous cinq divisions principales : 1°. *Lieux compris entre l'Oise et Beauvais;* 2°. *Beauvais et ses environs;* 3°. *Lieux situés au-delà de Beauvais jusqu'à Amiens;* 4°. *Route d'Amiens par Creil et Clermont;* 5°. enfin, *Amiens.*

CHAPITRE II.

NESLE, CHAMBLY, MÉRU, MOUY.

§. Ier.

NESLE.

Village situé sur la rive droite et à peu de distance de l'Oise, vis-à-vis l'Ile-Adam, à huit lieues et demie de Paris.

Ce village n'est guère connu qu'à cause du beau château qu'on y voyait autrefois, mais qui est aujourd'hui démoli, et de son voisinage avec la ferme de Launay, dépendant de la même commune, où le poëte Santeuil fit construire la tour carrée à trois étages, qui existe encore.

Santeuil était un homme extraordinaire; il ressemblait à ceux dont une imagination ardente domine le jugement. Élevé par les jésuites, il entra, à l'âge de vingt ans, chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor; il rendit bientôt son nom fameux dans la

poésie latine; mais, comme sa muse semblait choisir de préférence des objets profanes, Bossuet le catéchisa; il promit de ne plus chanter que sur un autre ton; cependant, comme le naturel l'emportait toujours, Bossuet lui en fit des reproches. Il s'excusa par une pièce de vers, en tête de laquelle il se fit représenter à genoux, la corde au cou et un flambeau à la main, faisant une espèce d'amende honorable à la porte de l'église de Meaux. Arnauld mourut; Santeuil fit son éloge : les jésuites se fâchèrent; de nouveaux vers les désarmèrent. Ses poésies lui firent plusieurs ennemis et lui valurent des protecteurs puissans.

Voici le portrait qu'en a fait La Bruyère. « Concevez un homme facile, doux, complai-
» sant, traitable et tout d'un coup violent,
» colère, fougueux, capricieux. Imaginez-vous
» un homme simple, ingénu, crédule, badin,
» volage, un enfant en cheveux gris; mais
» permettez-lui de se recueillir, ou plutôt de
» se livrer à un génie qui agit en lui, j'ose le
» dire, sans qu'il y prenne part, et comme à
» son insu. Quelle verve! quelle élévation!
» quelles images! quelle latinité! Parlez-vous
» d'une même personne, me direz-vous! Oui,

» du même..... Il crie, il s'agite, il se roule à » terre, il se relève, il tonne, il éclate [1]; et, du » milieu de cette tempête, il sort une lumière » qui brûle et qui réjouit. Disons-le sans fi- » gure : il parle comme un fou et pense comme » un homme sage; il dit ridiculement des cho- » ses vraies et follement des choses sensées et » raisonnables. On est surpris de voir naître » et éclore le bon sens du sein de la bouffon- » nerie parmi les grimaces et les contorsions. » Qu'ajouterai-je davantage ? Il dit et il fait » mieux qu'il ne sait. Ce sont en lui comme » deux âmes qui ne se connaissent point, qui » ne dépendent point l'une de l'autre, qui ont » chacune leur tour ou leurs fonctions toutes » séparées. »

Sa mort fut comme sa vie, toute extraordinaire. A Dijon, dans un repas, un prince

[1] Tout le monde connaît cette épigramme de Boileau :

Quand j'aperçois sous ce portique
Ce moine au regard fanatique,
Lisant ses vers audacieux
Faits pour les habitans des cieux,
Ouvrir une bouche effroyable,
S'agiter, se tordre les mains,
Il me semble en lui voir le diable,
Que Dieu force à louer les saints.

glissa dans son verre du tabac d'Espagne. A peine l'eut-il avalé, qu'il fut saisi d'une colique violente qui l'emporta après quatorze heures des plus vives douleurs. On lui fit cette épitaphe :

Ci-gît le célèbre Santeuil.
Muse des fous, prenez le deuil.

Santeuil est auteur de cette inscription fameuse qui se lisait au Châtelet de Paris :

Hic Pœnæ scelerum ultrices posuêre tribunal;
Sontibus undè tremor, civibus indè salus [1].

On raconte que Santeuil habitait, l'un après l'autre, les trois étages de la tour de Nesle, s'imaginant que ses idées devenaient plus heureuses, selon qu'il se trouvait plus élevé.

Le village de Nesle comptait autrefois 126 feux; il forme aujourd'hui, avec les hameaux de Verville, des Groux et la ferme de Launay, une commune d'environ 800 habitans.

[1] Cette inscription se lit aujourd'hui au-dessus de la porte d'une des chambres du palais de justice à Paris. En voici la traduction :

C'est ici que la Loi plaça son glaive auguste
Pour l'effroi du coupable et le salut du Juste.

§. II.

CHAMBLY.

Petite ville située sur la grande route de Paris à Beauvais, et traversée par un ruisseau, dit le Ru de Méru, à une lieue au N.-O. de Beaumont, et huit et demie de Paris.

L'histoire n'offre que peu d'événemens particuliers à cette ville, ou, pour mieux dire, aucun qui mérite de fixer l'attention.

Elle était autrefois le siége d'une châtellenie et d'un bailliage royal. Vers le milieu du XVIIIe. siècle, on y comptait 257 feux.

Aujourd'hui, Chambly est connu par sa manufacture de tresses et lacets de soie, tresses d'or et d'argent, cordons et gances, par ses foires, et surtout par ses nombreuses maisons de campagne.

Cette ville appartient à l'arrondissement de Senlis. Sa population est d'environ 1,500 habitans.

§. III.

MÉRU.

Méru est une petite ville située dans une vallée où abondent les sources d'eau, à cinq lieues au S. de Beauvais, sur la nouvelle route qui conduit de cette ville à Pontoise. Plusieurs des sources dont nous parlons forment, à Méru, un ruisseau qui peut être comparé à une petite rivière : ce ruisseau, qui se jette dans l'Oise, prend le nom de *Ru de Méru*.

Sous le rapport historique on peut dire à peu près de Méru ce que nous avons dit de Chambly : elle est stérile en événemens. Le pavillon d'un ancien château atteste que là fut un seigneur féodal.

La seigneurie de Méru appartenait, au XVIe. siècle, à la famille Montmorency; et le quatrième fils du connétable Anne, ajoutait à son nom patronimique celui de *Méru*. Sa vie fut en danger lors des massacres de la Saint-Barthélemi. Il fut ensuite capitaine de la Bastille, et vendit cette charge en 1576. Il servait dans l'armée de Henri IV, et, se trouvant au siége de Rouen, fut tué au mois de décembre 1591,

dans une sortie que fit la garnison de cette ville.

La population de Méru était autrefois de 310 feux. On compte aujourd'hui environ 2,000 âmes dans la commune qui comprend le hameau d'Agnicourt et la ferme de Boulaine.

Cette ville est renommée par ses fabriques de tabletteries; on y trouve aussi deux belles tanneries, une mégisserie, une fabrique de tabac dit d'Espagne, une fabrique d'ouvrages en corne, une autre de bois d'éventail, etc. Il y a deux foires chaque année, et marché chaque semaine.

§. IV.

MOUY.

Cette petite ville est située sur la rive droite du Therain, entre Beauvais et Creil, à cinq lieues au S.-E. de la première, à deux au S.-O. de Clermont, à treize de Paris.

La ville de Mouy est assez ancienne : elle eut de bonne heure le titre de comté. Claude-Louis de Vandray, seigneur de Mouy, admit dans sa compagnie de cavalerie le fameux Maurevel; celui-ci, en 1569, assassina son bienfaiteur en

lui tirant un coup de pistolet par derrière. Alors Maurevel se réfugia dans l'armée catholique; et, bientôt après, il fut chargé d'assassiner l'amiral Coligny : ce qu'il fit imparfaitement. Maurevel, impuni pour avoir tenté le meurtre de cet amiral, ne le fut pas pour avoir assassiné le seigneur de Mouy. Le fils de ce brave homme, Artur de Vaudray, de Mouy, ayant, le 14 avril 1583, à deux heures après midi, rencontré près de l'église de Saint-Honoré l'assassin de son père, le chargea l'épée à la main. Maurevel, étant manchot, ne put tirer son épée, et recula, en parant les coups, jusqu'au ruisseau de la rue Saint-Honoré; il fut percé de plusieurs coups mortels. Mais, pendant qu'Artur de Mouy s'acharnait contre l'assassin de son père, un soldat de Maurevel l'ajusta et lui tira un coup de carabine dont la balle lui entra dans la bouche et lui sortit par derrière la tête. Artur Mouy tomba mort sur le coup. Maurevel, le lendemain matin, mourut de ses blessures. Le jeune Saucourt, combattant avec de Mouy, mortellement blessé, mourut peu de temps après [1].

[1] *Journal de Henri* III, par l'Estoile, 14 avril 1583.

Les seigneurs se faisaient alors justice, méprisaient les lois et les ordonnances des rois; et Paris, à cette époque, offrait journellement de pareilles scènes.

Celui de la même famille qui succéda dans la seigneurie de Mouy fut favorisé par Henri IV : attaché au parti de ce prince, il était gouverneur du château de Gerberoy, et ennemi de la ville de Beauvais; il fut pris par les habitans de cette ville, dans l'une des attaques fréquentes qu'il faisait [1].

Le seigneur de Mouy était aimé de Henri IV; et le roi ne négligea rien pour obtenir son élargissement : il alla jusqu'à consentir que Gerberoy serait démantelé et aurait ses murailles abattues, de même que Bresle; il fut de plus convenu que le château et le bourg de Mouy resteraient en neutralité, et qu'il n'y aurait aucune garnison. Les troubles de la ligue s'apaisèrent; et les choses furent remises sur le pied où elles se trouvaient avant cette époque.

Mouy avait, avant la révolution, le titre de comté; il comprenait environ 400 feux. La

[1] *Voyez* plus bas les articles BEAUVAIS et GERBEROY.

terre de Mouy appartint à la maison de Conti, et dans les années qui précédèrent la révolution, à *Monsieur*, depuis Louis XVIII.

Aujourd'hui la petite ville de Mouy est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont-sur-Oise; sa population est d'environ 3,000 habitans, y compris celle des hameaux de Coincourt, Breuil, Janville et la ferme des Viviers, ancien prieuré. On retrouve encore à Mouy les vestiges d'un château fort.

Mais c'est surtout à son commerce et à ses fabriques en étoffes de laine que cette petite ville doit son importance.

« La fabrique en étoffe à Mouy, dont on ne » peut citer l'origine, ne consistait anciennement qu'en un seul genre, connu sous le » nom de serge de Mouy, étoffe commune et » même grossière : il était dans les instituts » de Port-Royal, à la réforme opérée par madame Arnaud, que l'habit des Religieuses » ne serait que de serge de Mouy.

» Le premier essor de cette fabrique eut » lieu environ douze ans avant la révolution, » lorsque quelques fabricans se sont livrés à

» faire des pièces plus larges, sous les noms
» de Ratines et Bayettes.

» L'industrie croissant ensuite, les débou-
» chés s'ouvrant, le gouvernement faisant
» choix des étoffes pour l'habillement des trou-
» pes, les différens genres se sont multipliés,
» perfectionnés; et cette fabrique qui, dans
» l'origine, n'avait presque pas de nom, est au-
» jourd'hui parvenue, par l'effet de sa propre
» industrie, à un point tel, que les fabriques
» de *Beauvais* et de *tricot*, à peu près du
» même genre, et autrefois plus considéra-
» bles, ne peuvent plus soutenir la concur-
» rence.

» Les fabriques de Mouy ont sur la rivière
» du Therain leurs moulins pour fouler les
» pièces qui en proviennent. Les apprêts de
» ces mêmes pièces et les mises en couleurs
» sont faits jusqu'à présent en grande partie
» à Beauvais et à Amiens. Aujourd'hui tout
» porte à croire que, dans peu de temps, la
» ville de Mouy s'emparera de ce genre d'in-
» dustrie, et qu'elle aura ses apprêteurs et ses
» ateliers de teintures.

» La manufacture connue sous le nom de
» *Manufacture royale* est le plus ancien de

» ces établissemens; les pertes qu'elle a souf-
» fertes pendant la révolution ont été réparées
» par le zèle et l'intelligence des propriétaires
» qui s'y sont succédé. Les draps qu'on y fa-
» brique n'ont d'autre destination que celle de
» l'habillement des troupes.

» Une partie des étoffes de Mouy est em-
» ployée pour l'habillement des troupes, et
» une partie se répand dans le commerce; les
» fournisseurs et les négocians vont acheter
» en fabrique, et font apprêter ensuite à leur
» compte.

» Il se tient à Mouy une foire principale
» par an, le premier jeudi après le 2 octobre.
» Le marché, qui est le samedi de chaque se-
» maine, est assez fort. »

CHAPITRE III.

BEAUVAIS.

Le sol sur lequel s'élève aujourd'hui cette cité de France était habité, avant et pendant la domination romaine, par les *Bellovaci*, nation de la Belgique, très-distinguée par son courage et sa puissance. J. César en parle en ces termes dans ses Commentaires : *plurimùm inter Belgos, Bellovacos et virtute, et auctoritate et hominum numero, valere : hos posse conficere armata millia centum.*

PREMIÈRE PÉRIODE.

Chez les *Bellovaci*, les *Ambiani* et les *Attrebates* résidait le *Belgium* ou la souveraineté de toutes les nations composant la confédération Belgique. Il est vraisemblable que les *Bellovaci* avaient la suprématie sur les deux autres nations qui, avec eux, composaient le *Belgium*. Ces dénominations de *Belgium* et de *Bellovaci* désignent des territoires et non des

villes : les Gaulois n'en avaient point avant la domination romaine. Lorsque cette domination fut solidement établie, les Romains, pour les besoins de leur administration, instituèrent au centre du territoire de chaque nation, un chef-lieu auquel ils donnèrent un nom latin. Le chef-lieu des *Bellovaci* fut nommé *Cæsaromagus*.

Vers le milieu du IVe. siècle, ce chef-lieu, comme tous ceux de la Gaule, changea de dénomination, reçut le titre de cité et le nom de la nation *Bellovaci*, dont, par corruption, on a fait celui de *Beauvais*.

Il y a tout lieu de croire que le territoire de ce peuple ne s'étendait guère au-delà du diocèse actuel de Beauvais.

Bientôt après, les Francs s'emparèrent de toute la partie de la Gaule située entre le Rhin, la Seine et la Marne.

Les *Bellovaci* eurent de bonne heure un évêque dépendant de la métropole de Reims. Le premier évêque de Beauvais fut saint Lucien, que les légendaires font compagnon de saint Denis [1].

[1] Voyez *Bollandus*, pages 460, première colonne, et 463, première colonne. *Voyez* aussi *Loisel*, *Mémoires* du pays, comté, etc., de Beauvais, pages 70 et suivantes.

De même que l'évêque de Paris, celui de Beauvais répandit la lumière de l'Évangile, fit des miracles et fut décapité ; de même que saint Denis, son histoire est enveloppée d'obscurité. On connaît son existence et voilà tout ; car son épiscopat, son martyre, ses miracles sont, par quelques-uns, mis au rang des fables [1], parce que les actes originaux de son martyre, « s'il est vrai, dit Adrien Baillet, » que jamais on les ait recueillis, sont péris » avec ceux de beaucoup d'autres saints illus- » tres des Gaules. » Tout ce qu'on sait de lui ne repose donc que sur des traditions.

Le saint évêque Odon, qui vivait près de quatre cents ans après saint Lucien, recueillit toutes ces traditions [2]. Selon lui, saint Lucien et saint Quentin sont venus ensemble de Rome dans la Belgique ; ceux qui ont écrit depuis [3] ont fait de l'un et de l'autre des compagnons de saint Denis, ont donné la qualité de prêtre à saint Lucien, celle de laïque à saint Quentin.

[1] *Voyez* Adrien Baillet, *Vies des Saints*, au 8 janvier.
[2] *Vita Elig. t. s. spicil.* page 202.
[3] Bollandus, *Acta S. Luciani.*

« Ce qu'ils ajoutent, dit Baillet, est sujet à » tant de contradictions, qu'on ne peut guère » s'arrêter qu'au point de sa mort, où chacun » se réunit, quoique par diverses circonstan- » ces [1]. » Il se retirait souvent sur une montagne située à une lieue de la ville, entre le nord et le couchant; c'est là que les soldats envoyés pour le tuer allèrent le chercher; ils le trouvèrent avec deux de ses compagnons : *Maximien* et *Julien*, l'un supposé prêtre, l'autre diacre. Ils coupèrent d'abord la tête à ces deux derniers; et, après avoir fouetté Lucien, ils le décollèrent à son tour [2].

On lit dans Bollandus [3], d'après Odon, qu'il vint à Paris avec saint Denis, que de là il fut envoyé, avec ses deux compagnons, à Beauvais, où était une nombreuse armée romaine. Plein de zèle il arrive; sa vertu autant que ses paroles gagnent les cœurs au christianisme; les miracles furent encore un moyen efficace, car il guérit tous les malades, *et omnes morbos per virtutem Domini depellebat*. Il vivait dans

[1] Page 97.
[2] Voyez *Bollandus*, pages 459 et suivantes.
[3] *Idem*, page 463, première colonne.

les jeûnes, les vigiles, ne se nourrissait que d'herbages et d'eau crue.

Une telle conduite produisit les plus heureux effets : on courait de toute part pour recevoir le baptême du saint. Les idoles étaient détruites par les mains de ceux-là mêmes qui les avaient fabriquées. Mais l'empereur Domitien, qui ne se laissait point convertir, ordonna que les soldats du Christ adorassent les idoles ou périssent. Au moment où saint Lucien annonçait la parole évangélique à une multitude de peuple, arrivèrent trois hommes atroces, *tres atrocissimi viri,* qui tuèrent Maximien et Julien.

Saint Lucien leur parla théologie, leur dit que « Dieu, fils de Dieu, qui fut toujours avec » son père avant les siècles, à cause de la pré- » varication du premier homme, pour la réhabi- » litation du genre humain, à la fin des temps, » avait voulu être fait véritablement homme » d'une vierge, afin qu'il fût vrai dieu et vrai » homme, et qu'il fût en même temps Dieu et » homme, un Christ, vrai fils de Dieu et d'un » homme *verus Dei et hominis filius*, etc. » Il dit encore beaucoup d'autres choses[1] de ce

[1] Voyez *Bollandus*, p. 465, première col., d'après Odon.

genre; les soldats lui répondirent : « Ta vieil-
» lesse devrait déjà t'avoir averti de te défaire
» de ces vanités puériles (*infantilibus*); mais,
» puisque la vanité, puisqu'un bavardage su-
» perflu t'entraîne, nous allons accabler ta
» vieillesse de tourmens. »

Après quelques autres paroles semblables, Lucien eut le cou coupé, « alors le corps
» inanimé du saint, se relevant, prit dans ses
» propres mains, par la grâce du Saint-Esprit,
» sa tête coupée, et, conduit par des anges, se
» mit à poursuivre son chemin, comme s'il eût
» été encore en vie, emportant sa précieuse
» tête. Il parvint, après avoir traversé le
» fleuve, distant d'environ trois milles de la
» montagne, au lieu que le saint homme avait
» choisi pour sa sépulture [1]. »

Ce lieu était éloigné de la ville d'environ un mille; là, le saint reçut la sépulture de la main des nouveaux chrétiens qu'il avait convertis, et jusqu'au moment où il fut enseveli, son corps répandit tout autour de lui une odeur telle que jamais on n'en avait senti d'aussi

[1] Voyez *Bollandus*, p. 465, deuxième col., d'après Odon.

suave : ce qui fit reconnaître aux assistans la présence des anges.

Voilà ce que raconte l'évêque Odon; il évalue à trente mille le nombre des personnes converties par saint Lucien, nombre sans doute exagéré; car comment trente mille chrétiens, aussi ardens que nous les montrent les légendes, eussent-ils laissé sacrifier, à leurs yeux et au milieu d'eux, un homme qu'ils regardaient comme envoyé du ciel?

On voit assez que la légende de saint Lucien est calquée sur celle de saint Denis; d'où l'on doit conclure que toutes ces légendes et les faits merveilleux qu'elles rapportent ont été inventés dans des temps d'ignorance et ne reposent sur aucun fondement solide [1].

« La cité qui nous reste, dans la ville, » est très-ancienne et vraiment romaine; pres- » que carrée et fermée de murailles épaisses » de huit pieds, accompagnées de hautes » tours rondes de mesme estofe et également

[1] Loisel, dans ses *Mémoires* sur le Beauvaisis, page 76, dit que la première légende de saint Lucien est tenue dans l'abbaye de ce nom pour avoir été écrite par l'évêque Odon, et qu'elle est composée vraisemblablement sur celle de saint Denis.

» distantes les unes des autres, afin de se
» défendre les unes les autres suivant le pré-
» cepte de Vitruve. De laquelle cité les res-
» tes se voient aujourd'hui pour la plupart :
» le tout basti de petites pierres quarrées,
» fort dures, entrelassées de grosses et lar-
» ges briques tellement cimentées ensemble
» que l'on n'y saurait quasi piquer. L'une
» des largeurs de cette cité, commençant du
» côté de l'orient à la porte que l'on ap-
» pèle *Gloria laus*, autrement du Chastel,
» que je croy avoir esté la principale porte
» d'icelle, et que l'on l'appelait Chastel ou
» plustost *Castellum*, ou bien qu'il y avait un
» chasteau à l'entrée d'icelle, au lieu où est
» maintenant bastie l'église de Saint-Barthé-
» lemy, tant pour ce que la maison du chaste-
» lain de Beauvais y attouche, que pour ce
» qu'on tient que le chastelain est fondateur
» de ceste église. L'autre porte était vers l'é-
» vesché et l'église de Nostre-Dame-du-Chastel,
» où pouvait estre un autre chastel, d'où on
» tournait du costé de midy vers la poterne
» Sainct-Gilles et l'église Sainct-Michel, et du
» costé de septentrion derrière les maisons
» des chanoines de la grande église. Aussi est

» ceste cité environnée de toutes parts d'eau
» courante, encores qu'elle ayt esté beaucoup
» amoindrie par les divertissemens qui en ont
» esté faicts au moyen des autres ruisseaux qui
» sont en la ville de maintenant [1]. »

DEUXIÈME PÉRIODE.

Beauvais, comme toutes les autres villes de la Gaule, fut soumis aux Francs.

Depuis cette époque peu de faits s'offrent à nous dans les annales de la ville de Beauvais, jusqu'à l'arrivée des Normands, c'est-à-dire, jusqu'au IXe. siècle; son administration intérieure mérite cependant quelques détails.

Dans la première distribution de la Gaule en évêchés, Beauvais eut un évêque et un comte pour l'administration civile de son territoire; vers la fin de la seconde race, les officiers-royaux se rendirent héréditaires; plus tard, la double qualité de comte et d'évêque se trouva cumulée sur la tête de l'évêque. Loisel regarde Roger, qui vivait du temps du roi Robert, comme le premier comte-évêque de

[1] Loisel, *Mémoires* des pays, ville, etc. de Beauvais, page 34.

Beauvais; mais on ignore comment se fit cette confusion de pouvoir. « C'est un grand cas, » dit-il, qu'il ne se trouve rien escrit à Beau- » vais, n'y ailleurs de ce contract d'eschange » ou donation; n'y ayant qu'une lettre de con- » firmation du roy Robert qui en fasse men- » tion, et non encores d'aucun contract d'es- » change, ains d'une donation pure et simple » faicte par le comte Eudes à l'église de Beau- » vais, afin de prier Dieu pour son ame [1]. »

Les évêques eurent aussi le titre de pairs de France; toutefois ils n'acquirent ce titre que beaucoup plus tard, car on les voit, pour la première fois, figurer en cette qualité au sacre de Philippe-Auguste. Le premier des évêques de Beauvais qui paraisse en avoir été revêtu, est Philippe de Dreux, cousin germain du roi Philippe-Auguste.

Beauvais fut aussi l'une des premières villes de France qui obtinrent le droit de commune : la charte lui fut accordée par Louis-le-Gros, ainsi que le portent deux lettres de Louis-le-Jeune, son fils [2]. Par cette charte, les droits de

[1] Loisel, *Mémoires*, page 133.
[2] *Idem*, page 163.

justice appartenaient à la commune. Bientôt s'élevèrent des différens entre cette commune et l'évêque-comte de Beauvais. L'évêque Henri de France se plaignit au roi Louis-le-Jeune, son frère, et les Beauvaisiens reconnurent que la seule justice de l'évêque devait s'étendre sur toute la ville, tant que l'évêque ne s'y refusera pas; mais, s'il refuse, alors les citoyens auront le droit de la rendre eux-mêmes à leurs concitoyens.

Cependant les querelles furent souvent renouvelées et des plaintes souvent portées aux rois, soit de la part des évêques, soit de la part des citoyens, jusqu'à ce que les uns et les autres s'en remirent à l'arbitrage d'un légat du pape, en France, et de deux autres personnes qui décidèrent, en 1279, « que les maires et » pairs ne se pourront entremettre d'aucun » crime ou méfait, ores que la plainte leur en » fust premièrement faicte, sinon que ce fust » pour donner trefves. Et néantmoins, ne » pourront l'évesque, ny ses officiers faire dé- » fenses aux communiers, ny les abstreindre » par serment, ny autrement de se plaindre » aux maire et pairs avant que d'aller à lui, ny » de s'accorder avec la partie sans son congé,

» sauf son droit. Item, que lesdits maire et
» pairs ne pourraient prendre aucune cognois-
» sance où il escheut mutilation de membres
» ou perte de la vie; ores que le maire ou
» les pairs eussent estés outragez par aucun
» de la commune. Mesme leur aurait été dé-
» fendu de faire couper le poing à celuy qui les
» aurait frappés. Ains le pourroient punir en
» grosses amendes pécuniaires, qu'ils appe-
» loient hachies, tout ainsi que si on avait ou-
» tragé les jurez de la commune. Plus qu'ils
» ne pourroient cognoistre d'aucun mesfait
» contre les communiers quand il serait ques-
» tion de playe ouverte, sinon pour leur faire
» desfense de se mesfaire et s'entredonner
» tresves pour un temps, et non pas assurance
» ou sauvegarde, d'autant que cela appartien-
» dra à l'évesque. Bien pourront-ils se plain-
» dre aux maire et pairs, des playes et mes-
» faits, d'iniures, de coups de main ou de
» pied dont il y eust effusion de sang par le
» nez, et les maire et pairs en cognoistre par
» prévention, en condamnant l'outrageant à
» l'amende..... à quoy si l'accusé ne veut satis-
» faire, ils le pourront désadvouer de leur com-
» mune, et le faire contraindre par la justice

» de l'évesque de satisfaire à leur jugement,
» et à faute de ce, avoir recours au roy ou au
» baillif de Senlis.... Item, qu'ils ne pourront
» chasser ny bannir aucun de la ville, ains seu-
» lement le désadvouer de leur commune.....
» qu'ils pourront asseoir des tailles, et pour
» la levée, obtenir lettres du roy adressan-
» tes à l'évesque ou ses officiers, afin de
» contraindre leurs communiers au paiement
» d'icelles.... Au surplus recognoissent l'éves-
» que être seigneur de la ville, ayant de lui
» en garde les clefs des portes, forteresses et
» murs... Pourront eslire les jurez ou esguards
» de drapperie..... faire brusler les draps ou
» les couper selon la malfaçon qui s'y trou-
» vera, en advertissant les officiers de l'éves-
» que d'y faire mettre le feu, ou les faire
» donner à l'Hôtel-Dieu, ou vendre en détail
» sur-le-champ en plein marché. Que les com-
» muniers pourront estre citez en la justice de
» l'évesque, es cas dont la cognoissance n'ap-
» partient auxdits maire et pairs par le sergent
» de l'évesque, sans y appeler aucun sergent
» de la ville : mais ne les pourront arrester ny
» saisir leurs biens meubles ou cateulx sinon
» qu'il fust question de crime *en donnant par*

» *eux seureté et caution d'ester à droit.* Que » la police et justice du pain appartiendra du » tout à l'évesque [1]. » Mais cette sentence ne fut pas plutôt rendue que la commune et l'évêque étaient en discussion devant le parlement qui la modifia considérablement.

Ces discussions renaissaient à chaque instant, parce que les évêques voyaient avec douleur qu'une autorité quelconque pût être opposée à la leur; enfin, sous l'évêque Simon de Nesle, les discussions devinrent si vives que la ville de Beauvais en fut grandement troublée. « Les » Beauvaisiens, l'évesque et ses officiers, dit » Loisel, en vindrent aux mains iusques à as- » saillir et forcer la maison de l'évesque par » les gens de la commune, y mettre le feu, » respandre le vin des caves, piller ses meu- » bles, ses chapelles, forcer et rompre les » prisons, faire évader les prisonniers, battre » et tuer ses serviteurs et officiers, l'injurier » et outrager tant de paroles que de faict, tel- » lement qu'il fut contraint de sortir de la » ville. Depuis, s'accompagnant d'aucun de

[1] On peut voir cette sentence analysée dans *Loisel*, p. 165 et suiv.

» ses vassaux et noblesse du pays, il fit battre » et tuer aucuns des habitans trouvez par les » champs, brusler leurs maisons, et les fors- » bourgs, se faisans guerre ouverte et à toute » outrance les uns contre les autres. » Il intervint une sentence arbitrale qui termina le différend.

Cette double qualité de comte et d'évêque, réunie sur une même tête, fut une source de discussions, et fit éclater la turbulence des évêques de cette ville.

Avant Simon de Nesle, Beauvais avait eu au nombre de ses évêques un certain Philippe de Dreux « qui, dit Loisel, fit plus le comte et » homme de guerre, que le dévot ou religieux » évesque. » Il porta les armes, en Palestine, contre les Albigeois et contre les Anglais, qui le firent prisonnier; l'évêque, alors, pria le pape d'intercéder pour lui auprès du roi d'Angleterre; mais celui-ci envoya au pape, dit Mathieu Paris [1], la cuirasse de l'évêque, lui demandant si c'était là la robe de celui qu'il appelait son fils? Il demeura deux ans prisonnier en Angleterre; mais enfin il fut délivré

[1] A l'année 1146.

en payant une forte rançon, et en faisant serment de ne jamais porter les armes contre les chrétiens : ce qui ne l'empêcha pas de se trouver à la bataille de Bouvines, où il combattit avec une massue, dont il assomma un frère du roi d'Angleterre, Étienne, comte de Salbery, dit Longue-Épée, et plusieurs autres. Le bon évêque choisissait cette arme, parce que, disait-il, assommer n'était pas verser le sang ; cette circonstance est rapportée dans un poëme du temps : *la Philippide* de Guillaume le Breton. *Ne cœde manus oculosque profanet.*

Mais revenons à l'histoire de la ville.

Les Normands, après avoir ravagé une partie de la France, se présentèrent devant Beauvais, qu'ils tentèrent d'assiéger, comme le prouvent plusieurs monumens historiques, entr'autres une lettre de Hincmar, archevêque de Reims, à Charles-le-Chauve, où il l'appelle *pro solvendâ obsidione urbis Bellovacencis.* On a même dit que la ville de Beauvais était tombée en leur pouvoir; mais on n'a été conduit à penser ainsi que par une fausse interprétation d'un passage du livre des miracles de saint Benoît; aucun des auteurs contem-

porains n'ayant écrit ce fait. Toutefois la ville fut brûlée en 850.

En 881, les Normands s'avancèrent encore vers Beauvais, dont ils ravagèrent les environs; et, deux ans plus tard, ils fixèrent leur quartier d'hiver dans cette ville.

Beauvais fut encore, en 886, consumé par le feu; on ignore la cause de cet incendie.

En 923 et en 925, cette ville fut pillée par les Normands, et brûlée de nouveau en 1018.

En 1109, Beauvais fut pris par Louis-le-Gros, après deux ans de siége.

Cette ville, en 1180, devint la proie des flammes.

Sous le roi Philippe-de-Valois, les Anglais firent une irruption en France, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Paris; ils gagnèrent sur les Français la bataille de Crécy; et, bientôt après, taillèrent en pièces les communes du Beauvaisis qui tentèrent de s'opposer à leur passage.

Sous le règne malheureux de Jean et sous la régence de son fils, au moment où les maux qui désolaient la France ne paraissaient pas susceptibles d'accroissemens. « Un nouveau genre » de calamités, dit Villaret, vint y mettre le

» comble, et sembla, par ses excès, suspendre
» et faire oublier, pendant quelque temps, la
» fureur des deux partis. Les campagnes, li-
» vrées à toutes les horreurs de la guerre, n'é-
» taient plus qu'un séjour affreux pour les
» habitans. Cette multitude de troupes répan-
» dues de tous côtés portait en tous lieux la
» misère et la faim. Les malheureux cultiva-
» teurs abandonnaient leurs champs à la merci
» des brigands qui les occupaient. Exposés à
» des insultes continuelles, opprimés indistinc-
» tement par les factions opposées, qui sem-
» blaient avoir oublié qu'elles avaient affaire à
» des hommes; rançonnés malgré leur extrême
» pauvreté, dépouillés de tout, ils voyaient
» tous les jours croître leurs maux, sans pou-
» voir se flatter d'aucun adoucissement. N'at-
» tendant plus rien, leur désespoir se conver-
» tit en rage. La première étincelle de cette
» révolution, qui devint subitement un embra-
» sement général, parut dans le Beauvoisis.
» Quelques paysans de cette contrée s'étant
» rassemblés, jurèrent entr'eux d'exterminer
» les gentilshommes, disant que tous les no-
» bles honnissaient le royaume de France,
» que ce serait un grand bien qui tous les dé-

» truirait. Honni soit celui par qui il demeurera
» qu'ils ne soient tous détruits, s'écrièrent-ils
» d'une commune voix. »

Le premier attroupement qui se forma comptait à peine une centaine d'hommes; mais la misère était générale, et il ne fut bientôt plus possible de les compter. « Dans tous les environs
» de Paris et de l'Ile de France, continue l'his-
» torien, dans les provinces de Picardie, du
» Soissonois, du Beauvoisis, en un mot, dans
» presque toutes les parties septentrionales de
» la France, on ne vit plus que des bandes de
» rustres assemblés, qui tuaient même ceux
» des leurs qui refusaient de se joindre à eux.
» Ce soulèvement arriva presque dans le même
» jour; et, ce qui doit paraître plus extraordi-
» naire, c'est qu'il fut excité sans qu'on eût pu
» soupçonner ces hommes agrestes de s'y être
» préparés par un concert médité. La plupart
» n'avaient aucune liaison les uns avec les au-
» tres, uniquement occupés de leurs travaux,
» et n'ayant jamais pris aucune part aux af-
» faires du gouvernement. Différentes troupes,
» s'étant réunies, formèrent, en peu de temps,
» des corps considérables. Un historien con-
» temporain assure que, si elles avaient été

» toutes rassemblées, elles auraient au moins » composé une armée de cent mille hommes. »

Ces troupes se donnèrent des chefs; et, comme un capitaine de Beauvais, nommé *Jacques*, se signala le plus dans cette circonstance, on désigna tous ceux qui s'armèrent avec lui sous le nom de *Jacques;* et l'on dit encore aujourd'hui les troubles de *la Jacquerie*, pour exprimer la révolte de ces bandes de paysans.

Les Jacques n'en voulaient qu'à la noblesse, dont ils supportaient impatiemment les brigandages. La noblesse leur avait donné l'exemple de toutes sortes d'excès; et les *Jacques* firent subir aux nobles le traitement dont les nobles avaient usé envers eux. Quand on leur demandait, dit Froissard, pourquoi ils en agissaient ainsi, ils répondaient « qu'ils ne sa- » vaient; mais qu'ils faisaient ce qu'ils voyaient » les autres faire, et pensaient qu'ils dussent, » en telle manière, détruire tous les nobles et » gentilshommes du monde. »

D'abord tout prit la fuite devant les *Jacques;* la noblesse épouvantée se réfugiait dans les villes et les châteaux fortifiés. Mais, revenue de sa frayeur, elle se rassembla, demanda

du secours aux provinces voisines. La noblesse de Flandre, du Brabant, du Hainault, de la Bohême, se réunit aux seigneurs exilés; et tous ensemble se mirent en campagne. Ils rencontrèrent presque toujours des bandes séparées et les exterminèrent. Le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, dans un seul jour, près de Clermont en Beauvoisis, en fit passer trois mille au fil de l'épée. « Les nobles, dit Villa-
» ret, rassurés par leur réunion et les secours
» qu'ils avaient reçus, tinrent alors la campa-
» gne, mettant tout à feu et à sang, et massa-
» crant indistinctement tous les paysans qu'ils
» rencontraient, innocens ou coupables. »

Voici, d'après le même historien, le tableau de la France à cette époque : « Toutes les hor-
» reurs que peuvent produire la guerre natio-
» nale et les discordes civiles se trouvaient
» rassemblées : la France était également dé-
» vastée par les Anglois, les Navarrois et les
» compagnies. Les habitans des villes, d'un
» autre côté aux prises avec les nobles et les
» paysans, se déchiroient impitoyablement, et
» se faisoient plus de maux que les troupes
» étrangères ne pouvoient leur en causer. En-
» fin, si l'on veut se former une juste idée de

» l'état où le peuple étoit réduit, qu'on se fi-
» gure que dans nos provinces septentriona-
» les, il n'y avoit presque pas un seul petit
» canton qui ne fût teint de sang, et d'où ne
» s'élevât la flamme de quelque incendie. »

Cependant une partie de la noblesse s'attacha au régent Charles; et, peu à peu, tout rentra dans l'ordre.

Le régent monta sur le trône, et son règne fut paisible; il en fut autrement de celui de Charles VI, son successeur : les deux factions des Armagnacs ou Orléanais et des Bourguignons, la démence du roi, les intrigues de la reine, replongèrent la France dans un abîme de maux.

Beauvais partagea la triste destinée de plusieurs autres lieux. En 1417, un grand nombre de villes se déclarèrent pour le duc de Bourgogne, parce que ce duc promit à celles qui suivraient son parti une exemption des tailles, aides, dîmes, gabelles et autres vexations dont le pauvre peuple, disait-il, était grevé : la plupart des villes du Beauvaisis ouvrirent leurs portes aux troupes bourguignones. Beauvais fut de ce nombre.

Cette ville passa ensuite au pouvoir des An-

glais avec tout le nord de la France; nous avons parlé ailleurs de ce fameux Cauchon, évêque de Beauvais, et principal acteur dans l'assassinat juridique de Jeanne d'Arc.

Lorsque les troupes de Charles VII eurent enfin reconquis sur les Anglais une partie des provinces septentrionales, les habitans de Beauvais chassèrent cet évêque et se rendirent au roi.

Cependant cette ville fut encore inquiétée par les troupes anglaises; et, le 7 juin 1433, « elles surprirent la porte de l'Hôtel-Dieu (ac-
» tuellement porte d'Amiens), et tuèrent *Jac-*
» *ques* de *Guehengnies*, lieutenant du capitaine
» de la ville, qui, avec *Jean de Lignières*,
» d'une des premières familles du pays, avait
» fait échouer leur entreprise : le premier s'é-
» tait opposé avec force à leur entrée, en sou-
» tenant avec quelques soldats leur effort à
» toute outrance; l'autre eut la présence d'es-
» prit de couper adroitement la corde qui
» soutenait la herse de fer pendante entre les
» deux portes, ce qui fut cause que tous les
» ennemis qui s'étaient déjà introduits dans la
» ville furent mis à mort par les habitans.
» C'est en mémoire de cet événement que fut

» instituée la procession qui se faisait autre-
» fois le jour de la Trinité à la porte de l'Hô-
» tel-Dieu. »

Mais c'est surtout au temps de Louis XI que les habitans de Beauvais se signalèrent par leur courage.

Le duc de Bourgogne, *Charles-le-Hardi* ou *le Téméraire*, à la tête de quatre-vingt mille hommes, vint, le 27 juin 1472, assiéger leur ville; ce duc avait déjà ravagé la Picardie, et inspirait partout la terreur; il se jeta sur Beauvais alors sans garnison; les faubourgs furent emportés sans aucun obstacle; mais la ville, défendue par les bourgeois, résista avec courage. Bientôt ils reçurent des secours étrangers et forcèrent le duc à lever le siége; les femmes et les filles de Beauvais se signalèrent singulièrement à ce siége, conduites par *Jeanne Lainé*, plus connue sous le nom de *Jeanne Hachette*, qui, le jour de l'assaut, parut sur la brèche, arracha le drapeau bourguignon qu'on y voulait arborer, et jeta le soldat qui le portait en bas de la muraille.

Ce sont ces actions qui valurent aux femmes de Beauvais les lettres-patentes, où le roi Louis XI instituait, pour le 14 octobre, jour

de sainte Angadrême, au mérite de laquelle on attribua la levée du siége, une procession où il voulut que les femmes précédassent les hommes. L'ordonnance portait qu'en outre toutes femmes et filles pourraient, le jour de leurs noces, et aussi souvent que bon leur semblerait, prendre tels atours, vêtemens, joyaux et habillemens qu'elles voudraient ; cette cérémonie, interrompue pendant un temps, se fait actuellement tous les ans, le dimanche le plus proche du 14 octobre, en exécution d'un décret de 1806.

Avant la révolution, il se faisait encore, en mémoire de ce siége, le 27 juin de chaque année, une procession générale dite de *l'assaut* [1].

Par d'autres lettres-patentes de Louis XI, la ville obtint les plus grandes prérogatives ; elle fut affranchie de toute taille et de toute imposition. Depuis, ses habitans obtinrent le privilége de posséder des fiefs sans payer de droits au roi, et sans être obligés de fournir des hommes en temps de guerre.

[1] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, par D.-J. Tremblay, page 60.

Enfin, des lettres-patentes données à Senlis le 22 février 1473, portent[1] : « En considération de la bonne et vertueuse résistance » qui fut faite l'année dernière par notre chère » et bien-aimée Jeanne Laîné, fille de Mathieu » Laîné, demeurant en notre ville de Beauvais, à l'encontre des Bourguignons, nos » rebelles et désobéissans sujets, qui, ladite » année, s'efforcèrent à surprendre et gagner » sur nous et notre obéissance, par puissance » de siéges et d'assauts, notre dite ville de » Beauvais, tellement que, en donnant lesdits » assauts, elle gagna et retira devers elle un » étendart desdits Bourguignons, ainsi que » nous étant dernièrement en notre dite ville » avons été duement informé : Nous avons, » pour ces causses, et en faveur du mariage » de Collin Pillon et elle, lequel a été par » notre moyen naguères traité, conclu et accordé, et pour autres considérations à ce » nous mouvant, octroyé et octroyons, voulons et nous plaît de grâce spéciale par ces » présentes que ledit Collin Pillon et Jeanne

[1] Cette pièce est rapportée par Loisel, dans ses *Mémoires* sur Beauvais.

» sa femme, et chacun d'eux soient et demeu-
» rent, toute leur vie durant, francs, quittes
» et exempts de toutes tailles qui sont et seront
» dorénavant mises et imposées de par nous,
» en notre royaume, quelque part qu'ils fas-
» sent leur demeurance en notre dit royaume.
» Et de ce les avons exemptés et affranchis,
» exemptons et affranchissons de notre dite
» grâce, par ces mêmes présentes, etc. »

Les habitans de Beauvais conservent encore avec un religieux respect le drapeau enlevé, sur la brèche, par Jeanne Hachette : il est déposé à l'hôtel-de-ville; et, tous les ans, il est porté par les jeunes filles à la procession de sainte Angadrême.

« Vers l'an 1580, dit l'auteur de la *Notice* » *sur la ville de Beauvais*, au milieu des » guerres de la ligue, les habitans de Beauvais » refusèrent, sans rien entreprendre, de ser- » vir sous Henri III, mais ils se rendirent vo- » lontairement à Henri IV. Lorsqu'ils surent » que ce prince était à Amiens, ils allèrent au- » devant de lui, et conclurent un traité qui » fut signé le 22 août 1594. »

Ceci n'est pas tout-à-fait exact; la ville de Beauvais tint encore pour la ligue alors même

que les lieux voisins avaient, de gré ou de force, reconnu l'autorité de Henri IV. Gerberoy, par exemple, était au pouvoir du roi et sans cesse en hostilité avec Beauvais.

Voici ce qu'en a écrit un ancien historien de Gerberoy [1] : « Le sieur de Mouy, gouverneur » de Gerberoy, pour le roi, après avoir fait » quelque temps une rude guerre à ceux de » Beauvais, avec la garnison de Gerberoy et » autres gens de guerre, tomba enfin malheu- » reusement en leurs mains, dans une sortie » qu'ils firent sur lui au mois de juin 1592. Et » ils l'emmenèrent à Beauvais, où il fut fait » prisonnier de guerre. Cette rencontre fut la » cause de la ruine de Gerberoy, car le roi, dé- » sirant la délivrance de son bon et affectionné » serviteur le sieur de Mouy, consentit qu'il re- » cherchât tous les moyens possibles pour être » remis en liberté, à quoi les maires, pairs et » habitans ne voulurent entendre qu'aupara- » vant ils n'eussent vu Gerberoy démantelé » et ses murailles abattues; et le bureau de » l'élection qui y était établi en fut ôté et

[1] *Histoire du château et de la ville de Gerberoy*, par Jean Pillet, XVIe. siècle, liv. IX, chap. II.

» transféré à Beauvais. C'est pourquoi le sieur
» Mouy, voyant qu'ils avaient refusé dix mille
» écus qu'il leur avait offerts pour sa rançon,
» pressé de la nécessité, proposa au conseil
» de ville tenu sur ce, le 19 juillet de la même
» année 1592, les articles suivans :

» I. Le sieur de Mouy offre, sous le bon
» plaisir du roi, de faire démanteler Gerberoy
» et Bresles, et les remettre entre les mains
» de messieurs de Beauvais.

» II. Le château et bourg de Mouy et Châ-
» teau-Vert demeureront en neutralité ; n'y
» aura aucune garnison et ne s'y fera aucun
» acte d'hostilité.

» V. Ne pourra ledit sieur de Mouy, ni les
» siens s'aider des bons et récompenses qu'ils
» ont obtenus du roi défunt, ni de celui-ci, ni
» en prétendre sur ladite ville de Beauvais, ou
» aucuns particuliers d'icelle.

» VI. Ledit sieur de Mouy promet ne faire
» la guerre, ni les siens au pays de Beauvais,
» même approcher la ville de Beauvais, plus
» près que de six lieues, n'était qu'il passât en
» corps d'armée.

» VII. Promet ledit sieur de Mouy, faire
» sortir les garnisons du Château-Rouge, et

» que la place demeure, par ce moyen, en la
» garde de la dame dudit lieu, ainsi qu'il a été
» accordé.

» VIII. Pour l'exécution desquels articles
» il sera permis audit sieur Mouy de faire ve-
» nir vers lui deux cents hommes, ausquels
» sera baillé passe-port de ladite ville pour
» aller, vers sa majesté, solliciter l'effet que
» dessus pendant quinzaine, pendant lequel
» temps ne pourront les garnisons de Gerbe-
» roy, Bresles et Mouy, empêcher l'entrée des
» vivres, bois, vins, bestiaux, grains et fou-
» rages et autres nécessitez communes, les-
» quelles promesses ledit sieur de Mouy pro-
» met accomplir et entretenir par sa foi, la-
» quelle il donnera à la ville.

» IX. Moyennant ce que dessus, et après
» les susdites places démantelées, ladite ville
» de Beauvais promet audit sieur de Mouy
» qu'ils feront en sorte, vers monseigneur de
» Mayenne, qu'il le mettra sur sa foi, pour
» traiter avec le sieur de Sesseval, de sa
» pleine liberté, soit par rançon ou échange.

» Ces articles furent ensuite présentés au
» roi, qui fit mettre sur le premier et sur le
» cinquième : « le roi trouve bon que les for-

» tifications de Gerberoy, et celles que le sieur
» de Mouy a fait faire à Bresles, soient dé-
» mantelées, et que lesdites places demeurent
» neutres, sans faire la guerre d'une part n'y
» d'autre, à la charge que le sieur évêque de
» Beauvais et les siens, sans faire aucun acte
» d'hostilité, y pourront demeurer en toute
» sorte de seureté, et joüyr librement des
» biens dont ils jouissoient en faveur desdites
» places; à la charge encore que monseigneur le
» cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen,
» neveu du défunt, jouira aussi du revenu des
» abbayes de Froidement et Saint-Germer,
» scises près lesdites places de Bresles et Ger-
» beroy, comme il faisoit à la faveur desdites
» places. Que les subjets de sa majesté demeu-
» rans dans le ressort d'icelles joüiront paisi-
» blement de leurs biens, et ceux de Beauvais
» feront le semblable du bien qu'ils ont dans
» lesdits ressorts de Bresles et de Gerberoy,
» sans aucuns contredits, n'y empêchement
» d'une part n'y d'autre. »

Depuis cette époque, Beauvais jouit d'une tranquillité peu historique.

Pendant la révolution, cette ville partagea le sort du reste de la France; on a même re-

marqué que, dans les temps les plus orageux de cette époque, il ne se passa à Beauvais aucun événement extraordinaire [1]; cette remarque de la part d'un écrivain à portée de juger par lui-même nous dispense d'entrer dans aucun détail sur cette époque; mais nous devons dire un mot de quelques institutions et cérémonies particulières à la ville de Beauvais.

La commune de Beauvais jouissait de plusieurs priviléges et se montrait jalouse de les conserver. Par lettres de Louis XI, du mois de juillet 1472, il fut permis aux citoyens « de » faire maire et pairs de la ville telles per- » sonnes qu'ils aviseront; soient clers, gens » de fiefs ou autres, et ordonner que tous les » habitans d'icelle seront tenus d'obéir aux » maire et pairs, pour comparoir aux assem- » blées qui, par eux, seront advisées estre à » faire pour le bien et utilité de la ville, sur » peine de l'amende..... L'autorité des maires » paroissoit principalement en ce que, lorsque » les tailles n'estans point ordinaires, ains se » levans par l'advis des estats, selon les né-

[1] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, par D.-J. Tremblay, page 63.

» cessitez des guerres et affaires du royaume, » la levée s'en faisoit par l'imposition des maire » et pairs..... et de ces deniers on soudoyoit » les gens qu'ils envoyoient aux guerres, ou » austrement étoient employez aux nécessitez » de la ville : ce qui a cessé lorsque, les tailles » ayans esté faictes ordinaires, on les a em- » ployez à la solde des gens de la gendarmerie » du roy. » Alors la juridiction des maires fut beaucoup restreinte.

Cependant plusieurs de leurs priviléges furent conservés jusqu'à la révolution.

Quant à l'élection des maire et pairs de Beauvais, chaque année, le dernier jour de juillet, la commune était assemblée au son de la cloche, dans le cimetière de l'église de Saint-Étienne, où le maire, montant en chaire, remerciait les bourgeois de l'honneur qu'ils lui avaient fait, et les priait de le décharger de son office et de le remplacer par un citoyen affectionné au service du roi et à la conservation de la ville.

Le lendemain, à six heures du matin, le maire, les pairs et les membres du conseil, faisaient chanter dans l'église une messe du Saint-Esprit, puis allaient à l'hôtel-de-ville,

où se trouvaient la plupart des habitans; là, le maire les remerciait de nouveau, et remettait les clefs de la chambre du secret et les sceaux de la ville sur le bureau, puis se retirait.

Alors le plus ancien pair les recevait de la main du procureur de la ville; et on procédait à l'élection.

Quatre scrutateurs étaient élus pour recevoir les voix : deux du corps de la ville et deux de la commune. Les maîtres des métiers étaient ensuite appelés à tour de rôle, et nommaient celui qu'ils croyaient le plus digne du titre de maire pour l'année; on sortait alors de la chambre du secret, et on se rendait dans la salle où était assemblé tout le peuple et où était publié le nom du maire élu à la pluralité des voix.

Le citoyen élu maire prêtait un serment que l'avocat de la ville prononçait ainsi : « Vous » jurez Dieu le créateur, que vous conserve- » rez la ville de Beauvais sous l'autorité du » roi, la défendrez de tout votre pouvoir en- » vers et contre tous en ses droits, priviléges, » franchises et libertés, ensemble toute la com- » mune. Que sitôt qu'il viendra à votre con- » naissance quelque péril éminent, par lequel

» il vous paroisse quelque chose en dommage
» de la ville, et surtout contre le service du
» roi, vous le communiquerez à vos pairs
» pour en avoir avis; et au contraire s'il vient
» à votre connaissance quelque bien pour le
» profit de la ville et commune, vous le met-
» trez en délibération. Qu'en votre charge au-
» cun pour inimitiés ne blesserez, ni pour
» amitié ne supporterez. Que vous ne trans-
» porterez, ni permettrez être transportés
» aucuns titres ou enseignemens du secret
» sans délibération. Que vous ferez exécuter,
» selon votre pouvoir, ce qui sera délibéré,
» et vous vous comporterez en votre charge
» comme un bon maire et homme de bien est
» tenu de faire [1]. »

Jusque-là le maire restait parmi le peuple et l'avocat de la ville, dans la chaire; après le serment, le maire montait en chaire, remerciait les citoyens, les exhortait au service du roi et à la conservation de la ville; puis il était conduit chez lui par la plupart des pairs et de ses amis auxquels il donnait à souper.

Le lendemain, avait lieu l'élection des pairs,

[1] Loisel, *Mémoires*, p. 176.

qui prêtaient le même serment ; « ce que font » aussi, dit Loisel, tous les autres officiers de » cette ville, sçavoir est : les lieutenans, ad- » vocat, procureur, greffier et maistre des » forteresses. Qui montre que toutes lesdites » charges sont annuelles, et les élections sus- » dites populaires. » Cependant il y avait aussi à Beauvais des officiers royaux.

L'entrée des évêques de Beauvais dans cette ville, leur installation, s'exécutaient en pompeuse cérémonie.

La veille du jour marqué pour l'entrée solennelle, on sonnait toutes les cloches de l'église cathédrale, à midi et à huit heures du soir ; et, environ une heure après, le corps-de-ville faisait faire une salve d'artillerie.

Le même jour, sur les quatre heures et demie du soir, l'évêque, en rochet et en camail, se rendait à l'abbaye de Saint-Lucien-lez-Beauvais, où il entrait par la porte nommée des Pardons, au son de toutes les cloches de l'abbaye. Il y passait la nuit.

Le jour de l'entrée, vers quatre heures du matin, on sonnait toutes les cloches de l'église cathédrale ; et le corps-de-ville faisait tirer, ainsi que cela avait été pratiqué la

veille, une salve de toute l'artillerie de Beauvais.

Le prélat, vêtu de l'aube et les pieds nus, marchait précédé de deux massiers de son évêché, revêtus de leurs robes; et, portant leurs masses hautes, ils sortaient de l'église par le grand portail, et de l'abbaye, par la porte des Pardons, étant conduit processionnellement par le prieur et par les religieux de Saint-Lucien, tous revêtus de chapes. Ces religieux étaient précédés par les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins et les Minimes de Beauvais, qui s'étaient rendus auparavant avec leurs croix, à l'abbaye de Saint-Lucien. L'évêque se mettait en marche; il avait à sa suite et à ses côtés les officiers de sa comté-pairie et ceux de son vidamé de Gerberoy, les fieffés de service de son évêché et ses officiers-domestiques. Derrière lui marchaient les gentilshommes et autres personnes de distinction invités à l'entrée solennelle, et sans observer aucun rang entre eux. Ensuite venaient en ordre et par rang de compagnie les officiers du présidial, ceux de l'élection et ceux du grenier à sel. Aux deux côtés de ce cortége étaient les sergens et gardes-bois de l'évêché,

dont la fonction était de faire ouvrir le passage au travers d'un peuple toujours très-nombreux qui se trouvait à cette cérémonie.

Lorsque l'évêque était arrivé vis-à-vis de la rue aux Loups, où commence la banlieue de Beauvais, deux des fieffés de service de cet évêque se présentaient et se mettaient en marche immédiatement au-devant des deux massiers. Suivant les devoirs de leurs fiefs, ces deux fieffés portaient devant l'évêque, leur seigneur, l'un une épée nue levée, et l'autre une lance. En même temps se présentaient aussi les chanoines de l'église collégiale de Saint-Laurent de Beauvais, revêtus de chapes et avec leur croix, lesquels, après avoir fait une profonde révérence à l'évêque, se joignaient à la procession. La procession continuait sa marche jusqu'au faubourg de Gaillon, où les chanoines des autres églises collégiales, et les ecclésiastiques des églises paroissiales de la ville, tous revêtus de chapes et avec leur croix, attendaient le seigneur-évêque vis-à-vis d'une grande croix, nommée la croix du légat. Les chanoines et ecclésiastiques se joignaient à la procession, et prenaient chacun leur rang, selon qu'il

était réglé aux processions générales. A commencer de la croix du légat, étaient postés les officiers et chevaliers des trois compagnies privilégiées des arbalestriers, arquebusiers et de l'infanterie de la ville de Beauvais, tous sous les armes, ayant leurs drapeaux déployés, et étant commandés par le lieutenant du gouverneur de la ville. A l'arrivée de l'évêque, les trois compagnies faisaient une salve générale de leur mousqueterie; et en même temps se faisait entendre une décharge de petites pièces d'artillerie qu'on avait soin, en cette occasion, de transporter et de placer, avec quelques drapeaux déployés, sur le rempart qui s'étend depuis la porte de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à la poterne de Sainte-Marguerite. Le seigneur-évêque, étant arrivé près de la barrière, au-dehors de cette porte de l'Hôtel-Dieu, y trouvait les maire, lieutenant de maire, pairs, échevins et autres officiers du corps-de-ville, et plusieurs notables habitans. Aussitôt les maire, pairs et officiers du corps-de-ville, ainsi que les notables habitans, ayant fait de très-humbles révérences, le maire, parlant en son nom et au nom de toute la ville et commune de Beauvais, faisait une harangue en termes

respectueux, qui exprimaient le double titre sous lequel l'évêque était reconnu.

Le maire, tenant les clefs des portes de la ville, les levait en haut, et, parlant encore en son nom et au nom de ses pairs, des échevins, communiers et habitans, disait : « Monsei-
» gneur, voici que nous vous baillons les clefs
» de la ville, et sommes prêts de faire le ser-
» ment que nous vous devons, et nous vous
» supplions de faire ce que vous nous devez.
» Ensuite, le maire, ayant baisé ces clefs et les
» ayant mises entre les mains dudit seigneur-
» évêque, fait, tant en son nom qu'au nom
» des pairs et communiers, le serment en ces
» termes : Monseigneur, nous vous jurons et
» promettons de garder, selon notre pouvoir,
» votre vie, votre corps, vos meubles, votre
» honneur, vos châteaux et vos droits sauf la
» fidélité que nous devons au roi. Alors le sei-
» gneur-évêque, ayant levé en haut les clefs
» de la ville, dit en ces termes : Je promets
» vous garder en vos franchises et libertés. Et
» remettant les clefs au maire, il dit : Maire,
» je vous baille la garde et les clefs des portes,
» forteresses et murs de ma bonne ville de
» Beauvais, en telle manière et condition que

» la garde de ces clefs vous me ferez, et me
» les rendrez toutes fois et quantes qu'il me
» plaira, et de par moi en serez requis et in-
» terpellé. Le maire, ayant reçu les clefs, dit :
» Je les reçois pour les garder sous l'obéis-
» sance du roi, comme il est accoutumé. »

La barrière étant ouverte, l'évêque s'avançait et entrait dans un corps-de-garde tapissé et préparé exprès. Il s'y reposait pendant que les compagnies des arbalestriers, arquebusiers et de l'infanterie; les Religieux et ecclésiastiques de la procession entraient dans la ville.

L'évêque, ayant repris sa marche en suivant et fermant la procession, entrait dans la ville par la porte de l'Hôtel-Dieu, vers les dix heures et demie du matin.

Ces cérémonies se terminaient par un somptueux festin que donnait l'évêque [1]. Le nombre des convives titrés était ordinairement d'environ trois cent cinquante; et l'on a évalué à quatre cent cinquante celui des personnes employées à préparer le festin : ce qui faisait

[1] On trouve dans *le Dictionnaire de l'abbé Expilly*, à l'article *Beauvais*, les détails de celui qui fut, en 1728, donné par l'évêque-comte de Beauvais.

environ huit cents personnes traitées par l'évêque, le jour de son entrée solennelle.

Anciennement il se faisait aussi à Beauvais une cérémonie dont les détails méritent de trouver place ici; je veux parler de la fête qu'on célébrait en l'honneur de l'âne.

On imagina à Vérone, en Italie, que l'âne qui porta Jésus-Christ dans Jérusalem, après avoir voyagé quelque temps en Palestine, traversa la mer à pied sec, prit le chemin de Chypre, de Rhodes, de Candie, de Malte et de Sicile, séjourna quelque temps à Aquilée, et vint enfin s'établir aux environs de Vérone, où il mourut. On lui fit de magnifiques funérailles; on enferma ses os dans un âne artificiel, qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame-des-Orgues, sous la garde de quatre chanoines, qui, deux fois l'année, dans une procession solennelle, portèrent cet âne comme une relique [1].

De là les fêtes célébrées, au moyen âge, en l'honneur de l'âne, dans un grand nombre de

[1] Misson, *Voyage d'Italie*, tome 1, page 164. — *Dictionnaire de l'Italie*, tome 1, page 56.

cathédrales de France, et, entre autres, dans celle de Beauvais.

Le 14 janvier de chaque année, un âne portant sur son dos une jeune fille couverte d'une belle chape, représentant la sainte Vierge allant en Égypte, et tenant dans ses bras l'enfant Jésus, s'avançait en tête d'une longue procession qui partait de la cathédrale et se terminait à Saint-Étienne. Là, on faisait entrer l'âne et la jeune fille dans le sanctuaire, et on les plaçait du côté de l'évangile. On commençait ensuite la messe solennelle; et, après l'épître, on entonnait la fameuse prose de l'âne, qui variait dans chaque église. La voici telle que la rapporte Ducange :

Orientis partibus,
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus.
Hez, sire asnes, car chantez,
Belle bouche rechignez,
On aura du foin assez
Et de l'avoine à planté [1]

Lentus erat pedibus
Nisi foret baculus

[1] En abondance.

Et eum in clunibus
Pungeret aculeus.
Hez, sire asnes, etc.
Hic in collibus Sichem,
Jam nutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.
Hez, sire asnes, etc.
Ecce magnis auribus,
Subjugalis filius,
Asinus egregius,
Asinorum dominus.
Hez, sire asnes, etc.
Saltu vincit hinnulos,
Damas et capreolos,
Super dromadarios
Velox Madianeos.
Hez, sire asnes, etc.
Aurum de Arabiâ,
Thus et myrrham de Saba,
Tulit in ecclesiâ
Virtus asinaria.
Hez, sire asnes, etc.
Dùm trahit vehicula
Multa cum sarcinula,
Illius mandibula
Dura terit pabula.
Hez, sire asnes, etc.
Cum aristis hordeum
Comedit et carduum;
Triticum à palea
Segregat in areâ.
Hez, sire asnes, etc.

Amen dicas, asine,
(Ici on fléchissait le genou)
Jam satur de gramine :
Amen, amen itera,
Aspernare vetera.
Hez va! hez va! hez va! hez!
Bialx sire asnes, car allez;
Belle bouche, car chantez.

Voici la traduction de cette prose :

« Des contrées de l'orient, il est arrivé un âne beau et fort, et propre à porter des fardeaux. Hez, sire âne, car chantez, etc.

» Il marchait d'un pas lent, à moins qu'on ne le frappât à coups de bâton ou qu'on ne lui piquât les fesses avec un aiguillon. Hez, sire âne, etc.

» Cet âne a été nourri par Ruben, sur les collines de Sichem; il a traversé le Jourdain et a sauté dans Béthleem. Hez, sire âne, etc.

» Le voilà ce bel âne aux grandes oreilles, le maître des ânes, le voilà comme un enfant soumis. Hez, sire âne, etc.

» Il peut vaincre à la course les faons, les daims et les chevreuils; il est plus rapide que les dromadaires de Madian. Hez, sire âne, etc.

» Ce sont les âneries (*virtus asinaria*), qui

ont valu à l'église l'or de l'Arabie, l'encens et la myrrhe du pays de Saba. Hez, sire âne, etc.

» Pendant qu'il traîne les chariots remplis de bagage, sa mâchoire broie un dur fourrage. Hez, sire âne, etc.

» Il mange l'orge avec sa tige, il se repaît de chardons, et dans l'aire il sépare le froment de la paille. Hez, sire âne, etc.

» Ane déjà saoul de grains, dites amen, dites encore amen, et moquez-vous des vieilleries. Hez va! hez va! hez va! hez! bialx sire âne car allez, belle bouche car chantez. »

L'*introït*, le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, etc., étaient toujours terminés par le cri *hin, han, hin, han;* et, à la fin de la messe, le prêtre, se tournant vers le peuple, au lieu de dire *ite, missa est*, commençait à braire de toutes ses forces, à quoi le peuple répondait de la même manière, au lieu du *Deo gratias* [1].

Les cultes de l'ancien polythéisme n'avaient rien de plus extravagant, de plus ridicule, de

[1] *Voyez* pour plus de détails *Ducange*, *Glossaire*, au mot *festum*.

plus honteux. Il est surtout remarquable de voir des prêtres avouer que ce sont des *âneries* qui ont enrichi l'église.

On célébrait encore à Beauvais d'autres cérémonies qui, pour être moins fameuses, n'en sont pas moins remarquables.

Le jour de l'Épiphanie, trois valets représentaient les trois mages;

Le jour de Pâques, à matines, trois enfans de chœur contrefaisaient les trois Maries.

Le jour des Innocens, les enfans de chœur occupaient les hauts stalles, et les chanoines les bas.

Le jour de saint Pierre, patron de la cathédrale, la confrérie ou le corps des jongleurs faisait placer des musiciens dans le cloître; et les chanoines, sur la partie de la place dont ils étaient seigneurs, faisaient représenter des mystères et d'autres pieuses farces.

Un autre usage se conserva jusqu'au XVIIe. siècle; le jour de la Pentecôte, pendant le *Veni Creator*, on jetait des étoupes enflammées dans la nef, et des oublies de diverses couleurs dans le chœur, afin d'imiter les langues de feu qui descendirent sur les apôtres.

Nous pourrions en signaler quelques autres

plus ou moins bizarres, qui tendent toutes à prouver que la religion d'alors avait besoin de spectacle pour se maintenir.

DESCRIPTION DE BEAUVAIS.

Cette ville, autrefois le siége d'un bailliage, d'un présidial, d'une chambre prevôtale, d'une élection, d'un grenier à sel et d'une juridiction consulaire, était de plus la résidence d'un des subdélégués de l'intendance de Paris.

Aujourd'hui, elle est devenue chef-lieu du département de l'Oise, siége de la préfecture, d'une sous-préfecture, d'une cour d'assises, d'une cour prevôtale, d'un tribunal de première instance du ressort de la cour royale d'Amiens, d'un tribunal de commerce et de deux justices de paix. A Beauvais sont aussi établis la direction du domaine, celle des contributions directes et indirectes, la conservation générale des hypothèques, une chambre consultative des manufactures et arts; c'est enfin la résidence de l'inspecteur des eaux et forêts de la conservation d'Amiens, et d'un chef d'escadron de gendarmerie.

On donnait autrefois à la ville de Beauvais 600 toises de longueur sur 400 de largeur. Son étendue est encore à peu près la même; M. D.-J. Tremblay[1] compte 1,152 mètres du nord au sud-ouest, et 950 entre les deux extrémités les plus rapprochées.

Cette ville est bâtie au milieu des canaux formés par le Thérain et par l'Avelon, dont les eaux l'environnent de toutes parts. Elle est traversée par trois routes royales, 1°. celle de Paris à Calais; 2°. celle de Rouen à Soissons; 3°. celle d'Évreux à Breteuil.

Dans le centre de la ville se trouve l'ancien Beauvais, désigné encore sous le nom de *la Cité*. Il forme à peu près la cinquième partie de la ville actuelle. Jusqu'à la fin du XVIII°. siècle, le tout était entouré de remparts et de fossés, dont la construction remontait aux XIII°. ou XIV°. siècles. Ces fossés et ces remparts sont remplacés aujourd'hui et depuis 1803, du moins dans toute la partie orientale, par des boulevards de 26 mètres de large, plantés de quatre rangs d'arbres. Ces boulevards, bordés par un canal d'eau vive,

[1] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, page 21.

offrent un lieu de promenade très-agréable; la partie de la ville opposée à ce boulevard est baignée par un bras du Thérain.

On entre dans la ville par cinq portes principales et trois poternes ou petites portes.

La ville, mal bâtie, mal percée, comme le sont toutes les villes anciennes, composée de maisons construites la plupart en bois, mais couvertes d'une multitude d'ornemens et de sculptures, se compose, outre la cité, de huit faubourgs, et l'on peut considérer comme tels quatre villages contigus à la ville; ces villages sont : Voisinlieu, Saint-Just, Marissel et Saint-Lucien, dont nous parlerons bientôt.

« La ville de Beauvais, dit l'auteur précité, » comprend environ, *intrà muros*, cent dix-» huit rues, dix places, deux mille trois cent » quatre-vingts maisons; *extrà muros*, qua-» rante-cinq rues, dix places et six cent soixante » maisons : » ce qui donne un total de cent soixante-trois rues, vingt places et trois mille quarante maisons; la population générale est d'environ 12,800 habitans; les recensemens de 1806 donnèrent 12,791 habitans.

La ville de Beauvais est assez commerçante; on y trouve surtout des fabriques de drape-

ries et d'étoffes de laines; la toile, les indiennes, les cuirs forment aussi, pour cette ville, des objets de commerce importans. « Il » y existait avant la révolution un bureau de » merceries où se déposaient toutes les mar» chandises apportées par les étrangers, et où » la visite en était faite. Il y avait aussi, et il » existe encore un bureau particulier des mar» chands, qui sert au dépôt et à la vente des » productions des fabriques environnantes. » Elles y étaient soumises à l'examen d'un ins» pecteur. Une halle, destinée au dépôt et à la » conservation des laines employées dans les » fabriques, servait alors et sert encore au » même usage. »

Toutefois, les fabriques d'étoffes de laine de Beauvais, qui existaient dès l'an 800, ne sont plus ce qu'elles étaient avant la révolution, et surtout dans l'intervalle de 1780 à 1789; on y comptait alors sept à huit cents métiers battant qui occupaient de neuf à dix mille ouvriers; à présent on compte à peine deux cents métiers dans la ville [1].

Ses manufactures de toiles peintes ou in-

[1] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, page 329.

diennes ont moins perdu de leur importance; des établissemens de *blanchisserie* pour les toiles occupent aussi un assez grand nombre de bras; mais c'est à sa *Manufacture royale de tapisseries* que l'industrie de Beauvais doit son principal lustre.

Cette manufacture fut fondée trois ans avant celle des Gobelins. En 1664, Louis Hinard ayant projeté l'établissement d'une manufacture de tapisserie à Beauvais, le gouvernement lui donna dix mille livres pour faciliter ses premiers achats, et trente mille livres pour les bâtimens qu'il fallait construire.

Cependant l'établissement eut peu d'importance jusqu'en 1684, où il fut confié à la direction d'un flamand nommé Behacle, auquel Colbert prodigua des encouragemens. C'est à lui qu'on doit les tapisseries représentant les actes des apôtres, qui décorent l'église de Saint-Pierre. Elles furent exécutées d'après les cartons de Raphaël. Behacle peut être considéré comme le fondateur de cet établissement, auquel il ne manque peut-être que de beaux tableaux pour que ses produits égalent ceux des Gobelins.

La *Manufacture de tapis de pieds*, de Beau-

vais, fournit aussi au commerce des objets recherchés par les connaisseurs.

Parlons maintenant des monumens remarquables de Beauvais.

Le plus bel édifice de Beauvais est l'Hôtel-de-Ville, construit en 1753 et 1754; il forme l'une des faces de la principale place de la ville; et sa régularité contraste singulièrement avec la bigarrure des maisons qui l'avoisinent. « Il ne manque à la place de l'Hôtel-» de-Ville, dit un écrivain de Beauvais, que » d'être entourée d'une suite de bâtimens plus » réguliers, pour en faire une des plus vastes » et des plus belles de la France [1]. »

Cette place était autrefois décorée d'un monument de la féodalité; c'était un bâtiment octogone nommé *le Pilori*, conservé comme un signe de la puissance seigneuriale de l'évêque. Ce pilori fut détruit en 1788, et remplacé par un piédestal surmonté d'une statue équestre de Louis XIV, qui fut, à son tour, renversée le 13 août 1792.

Le palais épiscopal est un édifice de construction très-ancienne; et les dehors annonce-

[1] *Voyez* la gravure.

PLACE DE BEAUVAIS.

Digitized by Google

raient plutôt une forteresse que la demeure d'un homme de Dieu : il est flanqué de deux grosses tours et entouré de hautes et fortes murailles ; l'escalier est pratiqué dans un pavillon ou avant-corps d'un bon goût gothique ; la face opposée à ce pavillon donne sur les fossés de la ville et sur le bras de la rivière qui l'entoure ; on voit encore que les tours étaient crénelées ; ces tours furent bâties des deniers de la ville, par ordre de Simon de Nesle, évêque de Beauvais ; le palais fut rebâti au xve. siècle.

Le palais épiscopal fut converti en préfecture : alors la chapelle renfermait des archives ; le feu y prit et tout fut consumé ; la chapelle est à peu près détruite.

Venons aux églises ; elles étaient en grand nombre à Beauvais avant la révolution : on y comptait la cathédrale, six autres églises collégiales, douze paroisses, dont neuf dans l'intérieur et trois hors des murs de la ville, six couvens d'hommes et deux de femmes. Il ne reste plus aujourd'hui de toute cette pompe ecclésiastique, que deux paroisses : celle de Saint-Pierre, ancienne cathédrale, et celle de

Saint-Étienne, avec deux succursales dans les faubourgs.

La cathédrale de Beauvais est un monument souvent cité par les admirateurs de l'architecture dite gothique.

Les fondemens de cette église furent jetés vers l'an 991; un incendie en consuma le comble et les voûtes vers 1225; les grandes voûtes du chœur et quelques piliers s'écroulèrent en 1284; et l'on ne put y célébrer la messe que quarante ans après. Jusqu'au commencement du XVIe. siècle, cette église ne consista que dans le chœur; la croisée ne fut entreprise qu'en 1500 [1]; et la nef n'est pas encore commencée.

Telle qu'elle est, la cathédrale de Beauvais mérite de fixer l'attention; elle est surtout remarquable à cause de l'élévation et de la légèreté de la voûte de son chœur qui passe pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique. On dit proverbialement que le chœur de Beauvais, la nef d'Amiens, le portail de Reims et les clochers de Chartres formeraient une église par-

[1] *Voyez* dans Cambry, *Statistique du département de l'Oise*, tome II, page 256, les dépenses qu'occasionèrent ces travaux.

[illegible] succursales dans les [illegible]

[illegible] Beauvais est un monument [illegible] les admirateurs de l'[illegible]

[illegible] de cette église furent [illegible] incendie en consumant le [illegible] voûtes [illegible]; les grands [illegible] quelques piliers s'[illegible] et [illegible] y célébrer [illegible] Jusqu'[illegible] cette église ne [illegible] la [illegible] n'est pas [illegible]

[illegible] de de Beauvais [illegible] est [illegible] ation et de la [illegible] qui passe pour [illegible] gothique [illegible] de Beauvais [illegible] de Reims et les [illegible]

[illegible]

Civeton del. Couché fils dir. Millot sculp.

ST PIERRE DE BEAUVAIS ET PALAIS ÉPISCOPAL.

Digitized by Google

faite. Le portail, sans offrir le même intérêt que ceux de plusieurs autres cathédrales de France, nous a cependant paru assez remarquable pour mériter d'être reproduit par le burin.

On remarque dans l'intérieur de l'église un mausolée de marbre blanc élevé à la mémoire du cardinal évêque de Beauvais, Forbin de Janson ; sa statue, aussi en marbre blanc, est due au ciseau du célèbre Coustou.

On y voit encore une tapisserie curieuse de la fabrique d'Arras [1]. Elle est placée au fond de la troisième chapelle du chœur, à droite. Elle est divisée en trois compartimens séparés par un grand arbre.

Sur le premier compartiment on lit la date de 1530, et dans le bas, on voit, sur toute la longueur, une inscription portant :

Mil ccc ans soixante dis en sōme,
Depuis le déluge : et devant que fust l'hōme
Régénéré par grace déifique
Mil v^e^ iiii *du moy qu'on nome*
Belgius roy enn^e^. : on voit cōme
Ponday Beauvais dont vint Gaul Belgique.

[1] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, page 19.

Dans ce premier tableau est représenté en effet le roi Belgius qu'on a pendant long-temps regardé comme l'un des rois qui régnèrent sur les Gaulois. A sa gauche et sur le second plan, on voit la ville et la cathédrale de Beauvais; à sa droite est représentée la ville de Clermont.

Le second tableau représente Jason et Dardanus, et porte aussi une longue inscription.

Le troisième se présente dans le fond; et sur le devant on voit le roi François Ier. sous le nom du beau Paris; le roi est accompagné de plusieurs personnages. L'inscription que porte ce tableau est remarquable; on lit :

Mil Vcc. *ans il et ir passez*
Du déluge : Paris le noble roy
Dishuytiesme : fonda en grand arroy
Ville et cité de Paris, belle assez
Devant qu'à Rōme eust des gens amassez,
VIcc. *ce remarquâte et* VIII *cōme croy.*

Près de Saint-Pierre sont les restes de l'ancienne église de *Notre-Dame-de-la-Basse-OEuvre*, distinguée de la nouvelle nommée de la *Haute-OEuvre*. Cette église, suivant quelques amateurs de l'ancienneté, date du IIIe. siècle. Ils prétendent même que ce fut d'abord un

temple de Jupiter, temple qui, vers le milieu du IVe. siècle, fut converti en église; elle servit de cathédrale jusqu'au temps de la nouvelle construction.

Saint-Étienne, seconde paroisse de la ville, quoique moins vaste et moins élevée que Saint-Pierre, mérite que l'on s'y arrête. Si l'on en croit des traditions mensongères, elle fut, vers l'an 220, fondée par saint Firmin, à la place d'un ancien édifice dont on ignorait l'origine; on éleva en l'an 997 le bâtiment qu'on voit aujourd'hui.

Les peintures des vitraux sont les objets les plus remarquables de cette église.

Au fond du chœur, l'un de ces vitraux représente la généalogie de Jésus-Christ, avec le portrait et les costumes de plusieurs rois de France, parmi lesquels on distingue Louis XII; tous les dessins sont d'une grande beauté. Dans un vitrail latéral, un groupe représente, selon les habitans de Beauvais, le roi Charles IX et sa famille; mais les savans n'y voient que des bourgeois du pays.

C'est près de cette église et dans la partie septentrionale du cimetière que l'on recevait autrefois les maires de la ville.

Les autres édifices sont le collége, ancien couvent des Ursulines, le bâtiment où siége la cour d'assises, celui de la manufacture de tapisseries, la salle de spectacle et les écuries des gardes-du-corps. Deux autres établissemens ne doivent pas être oubliés, *le bureau des pauvres* ou *Hospice-des-Indigens*, et *l'Hôtel-Dieu*.

L'Hôtel-Dieu était autrefois desservi par des religieux et religieuses de Saint-Augustin; il a maintenant des sœurs hospitalières de cette congrégation; on y reçoit des hommes et des femmes de la ville, ainsi que les prisonniers malades; il y existe quarante-huit lits; c'est là que se font les expériences de chirurgie et les cours d'accouchement pour tout le département.

Le bureau des pauvres fut établi en 1653 par la munificence des habitans de Beauvais; il est garni de trois cents lits. « On y reçoit » des vieillards et des orphelins des deux sexes, » ainsi que les enfans abandonnés. Des ateliers » de draperie où se font tous les ouvrages, de- » puis le nétoiement des laines jusqu'à la fabri- » cation du drap, sont établis dans cet hospice, » sur ses fonds et pour son compte.

» Cet établissement est une source abon-

» dante de secours de tout genre : la multitude
» de pauvres qu'il renferme, les nourrices qu'il
» salarie, tous les ouvriers en laine qu'il occupe
» dans les temps malheureux, rendent bien
» chère à la ville la mémoire du digne évêque,
» Augustin Potier, qui, en 1629, en posa les
» premiers fondemens, et celle de tous les bien-
» faiteurs de cet utile établissement..... Mais
» actuellement les hommages et les bénédic-
» tions des pauvres, ainsi que ceux de tous les
» habitans de la ville, s'adressent principale-
» ment à mademoiselle Guérin qui, depuis
» cinquante-cinq ans, dirige cet utile établis-
» sement. Cette personne, aussi pieuse que
» charitable, a consacré sa vie entière au sou-
» lagement des pauvres qui ne doivent pro-
» noncer son nom qu'avec la vénération qu'il
» inspire..... [1] »

Les revenus de ces deux hospices s'élèvent à environ 90,000 francs.

[1] *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, page 113.

BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES NÉS A BEAUVAIS.

Nous pourrions ici donner une longue liste de personnages connus nés à Beauvais : nous nous bornerons à parler des plus célèbres. Cinq grands-maîtres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : Jean et Philippe de Villiers de l'Ile-Adam, Claude de la Sangle, Alaph et Adrien de Vignacourt, naquirent à Beauvais ; nous avons parlé ailleurs des deux premiers.

Philippe-de-Crèvecœur, grand capitaine et habile négociateur ; il disait : « Je consentirais » à passer un an ou deux en enfer, pourvu » que je pusse chasser les Anglais de Calais. » Louis XI en mourant le recommanda à son fils comme un homme aussi sage que vaillant.

Antoine Loisel naquit, en 1536, à Beauvais d'une famille fertile en hommes de talent ; disciple de Ramus et de Cujas, il fut l'ami du président de Thou et du chancelier de L'Hôpital. Il exerça plusieurs emplois honorables dans la magistrature, et mourut laissant plusieurs ouvrages estimés, entr'autres les *Règles du droit français*. L'un des membres de la Convention,

descendant de Loisel, demanda que l'auteur des *Règles du droit* fût placé au Panthéon; mais, un autre membre ayant fait observer que Loisel avait publié cette maxime despotique : *Si veut le Roi, si veut la loi*, la demande fut unanimement rejetée.

Clément Vaillant publia vers 1600 plusieurs ouvrages de jurisprudence. Ricard, autre jurisconsulte, se distingua honorablement dans la même carrière.

Jean-Foy Vaillant, né à Beauvais en 1632, antiquaire aussi respectable par son caractère que par son savoir, a publié sur la science numismatique un grand nombre d'ouvrages.

La vie de Vaillant présente des circonstances particulières. Il se destinait à la médecine, lorsqu'un laboureur lui apporta un coffre plein de médailles qu'il avait trouvé dans son champ : dès ce moment le jeune médecin se livra tout entier à la recherche des monumens de l'antiquité. Il se forma en peu de temps un cabinet curieux en ce genre, et fit même plusieurs voyages, d'où il rapporta des médailles très-rares. Dans l'un de ces voyages, s'étant embarqué à Marseille pour aller à Rome, il tomba au pouvoir d'un corsaire, qui le conduisit à

Alger, où on le mit à la chaîne. Ayant obtenu la faculté de revenir en France, il fut, dans la traversée, attaqué de nouveau par un corsaire de Tunis; et, pour sauver quelque chose dans ce second danger, il avala une quinzaine de médailles d'or qu'il avait sur lui. Enfin, ayant trouvé le moyen de se sauver avec son esquif, il arriva à Lyon, et vendit à l'un de ses amis une médaille faisant partie de la collection qu'il n'avait pas encore recouvrée, mais qu'il obtint bientôt après. De retour à Paris, il entreprit, par ordre du Roi, un nouveau voyage, et poussa jusqu'au fond de l'Égypte et de la Perse, où il trouva des médailles très-précieuses et très-rares.

Denis Simon, conseiller au présidial et maire de Beauvais, a publié un supplément à l'histoire du Beauvaisis et une bibliothèque des auteurs de droit.

Jean-Baptiste Dubos naquit à Beauvais en 1670. Il fut chargé d'affaires importantes dans les différentes cours de l'Europe : en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Hollande, et se fit remarquer partout comme un homme consommé dans les négociations. Il mourut secrétaire perpétuel de l'Académie française. Ses

différens ouvrages prouvent l'étendue et la variété de ses connaissances.

On a de lui : 1°. *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, ouvrage très-estimé; 2°. *Histoire des quatre Gordiens, prouvée et illustrée par les médailles*; 3°. *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules* : ouvrage erroné, sans doute, mais où se trouvent fort bien démêlés plusieurs points obscurs sur l'état politique de la Gaule pendant la domination romaine; 4°. *Histoire de la ligue de Cambrai faite, en* 1580, *contre la république de Venise* : ouvrage qu'on peut regarder comme un modèle dans ce genre; 5°. *Les intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente*; 6°. *Le Manifeste de Maximilien, électeur de Bavière, contre Léopold, empereur d'Allemagne.*

Lenglet Dufresnoy, né à Beauvais en 1674, s'appliqua d'abord à la théologie, qu'il quitta pour s'adonner à la politique et à l'histoire. Admis en qualité de secrétaire auprès de l'électeur de Cologne, il y découvrit plusieurs complots, entre autres celui où était entré un commandant de Mans, qui devait livrer la ville et les électeurs de Cologne et de Bavière : le

commandant fut rompu vif. Lors de la conspiration du prince de Cellamare, Lenglet fut choisi pour pénétrer cette intrigue; mais il ne voulut s'en charger qu'à condition qu'aucun de ceux qu'il ferait connaître ne serait condamné à mort. Plusieurs circonstances heureuses ouvrirent à l'abbé Lenglet le temple de la Fortune; mais son amour pour l'indépendance ne lui permit jamais d'en profiter. *Liberté! liberté!* disait-il; et il voulut agir, penser, écrire librement. Il écrivait en effet avec beaucoup de hardiesse et de liberté : aussi fut-il souvent en querelle avec les censeurs royaux. « Il ne pouvait souffrir qu'on lui retranchât » une seule phrase; et, s'il arrivait que l'on » rayât quelqu'endroit auquel il fût attaché, » il le rétablissait toujours à l'impression. » L'abbé Lenglet aimait mieux perdre sa li- » berté qu'une remarque, qu'une seule ligne. » Il fut mis à la Bastille dix ou douze fois » dans le cours de sa vie : il en avait pris en » quelque sorte l'habitude. »

Même dans un âge avancé, il aima mieux travailler et occuper seul un logement obscur que d'accepter un appartement chez une de ses sœurs très-riche, qui l'aimait beaucoup. La

manière dont cet homme célèbre termina ses jours est à la fois tragique et déplorable : il s'endormit en lisant, tomba dans le feu, et y périt. Ses écrits sont trop nombreux pour que nous en donnions ici la liste : plusieurs sont très-estimés. Sa *Méthode pour étudier l'histoire* est un excellent ouvrage ; ses *Tablettes chronologiques* sont fort utiles à ceux qui écrivent l'histoire.

Pierre Restaut, grammairien distingué, naquit à Beauvais en 1694. Il fut pourvu, en 1740, d'une charge d'avocat aux conseils du roi. Les sciences, les lettres et les arts étaient les seuls délassemens des travaux de sa profession. Il a publié trois ouvrages sur la grammaire et sur l'orthographe.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

961755

AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES DU *tome troisième* DE L'HISTOIRE DES ENVIRONS DE PARIS.

	Pages.
Ermitage de J.-J. Rousseau.	46
Chapelle de Grétry.	47
Église Saint-Maclou, à Pontoise.	124
Château de Vigny.	146
Église Sainte-Clotilde.	164
Château Gaillard.	169
Église collégiale d'Écouy.	178
Château de Gisors.	202
Cathédrale de Rouen.	367
Intérieur de l'abbaye Saint-Ouen.	370
Ville de Beaumont-sur-Oise.	418
Château d'Écouen.	431
Château de Luzarches.	449
Place de Beauvais.	520
Saint-Pierre de Beauvais.	522

Nota. La gravure de la *ville de Meulan*, qui est jointe à cette livraison, doit se placer en regard de la page 240 du tome II.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Quand une ou plusieurs gravures manqueront dans une livraison, comme dans celle-ci : *la Cathédrale de Rouen, etc.*, les Souscripteurs ne doivent pas s'en inquiéter : elles seront comprises dans une des livraisons suivantes. Le libraire-éditeur a pris cette mesure, pour que le retard d'une gravure n'empêche pas la mise au jour d'une livraison.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE DEUXIÈME.

ROUTE DE SAINT-DENIS A PONTOISE.

		Pages.
CHAPITRE I.	Coup-d'œil général.	1
CHAPITRE II.	Deuil et Saint-Gratien, Montmorency, Soisy, Groslay, Andilly, Margency, Eaubonne et Ermont, Saint-Prix et Saint-Leu . . : . .	9
§. I.	Deuil ou Dueil, et Saint-Gratien . .	*ib.*
	Ville-Taneuse	12
§. II.	Montmorency	13
§. III.	Soisy, Groslay, Andilly, Margency.	48
	Soisy.	*ib.*
	Groslay.	49
	Andilly	51
	Margency	53
§. IV.	Eaubonne et Ermont.	*ib.*
	Ermont	58
§. V.	Saint-Prix.	59
§. VI.	Saint-Leu.	61
	Taverny.	64

Pages.

Chapitre III. Épinay-lez-Saint-Denis et La Briche, Sannois, Franconville, Cormeilles et Montigny, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine, Saint-Ouen, l'Aumone et Maubuisson. 67
§. I. Épinay-lez-Saint-Denis et La Briche. *ib.*
La Briche 70
§. II. Sannois 71
§. III. Franconville. 73
§. IV. Cormeilles. 81
Montigny 83
§. V. Herblay 84
§. VI. Conflans-Sainte-Honorine 86
§. VII. Saint-Ouen, l'Aumone et Maubuisson. 92
Chapitre IV. Pontoise. 104

LIVRE TROISIÈME.

ROUTE DE PONTOISE A ROUEN.

Chapitre I. Coup-d'œil général. 131
Chapitre II. Vigny, Magny, Saint-Clair-sur-Epte et Château-sur-Epte, Écos, Andelys (*grand et petit*), Écouy. . . 145
§. I. Vigny . . . . . *ib.*
§. II. Magny. 147
Guiry. 150
Maudétour. . . . . *ib.*
Cléry, Ambleville, Saint-Gervais, Montjavoult, Nucourt *ou* Neucourt. 151

Pages.

§. III. Saint-Clair-sur-Epte et Château-sur-Epte. 152
Parnes, Noyers, Dangu. 156
§. IV. Écos *ou* Écos-Saint-Denis. . . . . *ib.*
§. V. Andelys (*grand et petit*). 157
Grand Andely. 158
Petit Andely. 166
§. VI. Écouy *ou* Écouys. 172
CHAPITRE III. Marines, Chars, Chaumont, Trie-la-Ville et Trie-le-Château, Gisors, Étrepagny, Lions-la-Forêt 184
§. I. Marines. . . . . *ib.*
§. II. Chars 185
§. III. Chaumont. 187
§. IV. Trie-la-Ville et Trie-le-Château. 193
Gomer-Fontaine. 195
§. V. Gisors. 197
§. VI. Étrepagny, Estrepagny *ou* Trépagny 207
§. VII. Lions-la-Forêt. 209
CHAPITRE IV. Rouen. 214
Première période. . . . . *ib.*
Deuxième période. Rouen sous les princes Francs. 221
Troisième période 241
Quatrième période. Rouen sous les rois de France. 281
Cinquième période. 302
Sixième période. 350
Description de l'état actuel de la ville de Rouen. 361

QUATRIÈME PARTIE.

LIVRE PREMIER.

ROUTE DE SAINT-DENIS A BEAUMONT-SUR-OISE ET A LUZARCHES.

Pages.

CHAPITRE I. Coup-d'œil général. 377

CHAPITRE II. Stains, Pierrefitte, Montmagny, Saint-Brice, Piscop, Daumont, Bouffemont, Moisselles, Baillet, Villiers-Adam, Méry, l'Ile-Adam, Beaumont. 382

§. I. Stains. . . . . *ib.*

§. II. Pierrefitte. 386

§. III. Montmagny. 389

§. IV. Saint-Brice. 390

§. V. Piscop. 392

§. VI. Daumont. 395

§. VII. Bouffemont. 397

§. VIII. Moisselles 399

§. IX. Baillet. 401

§. X. Villiers-Adam. 403

§. XI. Méry. 409

§. XII. Ile-Adam. 412

§. XIII. Beaumont-sur-Oise. 418

CHAPITRE III. Sarcelles, Villiers-le-Bel, Écouen, Belloy, Luzarches. 422

§. I. Sarcelles. . . . . *ib.*

§. II. Villiers-le-Bel 427

§. III. Écouen. 431

Pages.

§. IV. Belloy. 441
§. V. Luzarches. 442

LIVRE DEUXIÈME.

ROUTE D'AMIENS.

CHAPITRE I. Coup-d'œil général. 452
CHAPITRE II. Nesle, Chambly, Méru, Mouy. . . 456
§. I. Nesle. . . . . *ib.*
§. II. Chambly. 460
§. III. Méru 461
§. IV. Mouy. 462
CHAPITRE III. Beauvais. 468
Première période. . . . . *ib.*
Deuxième période. 476
Description de Beauvais. 515
Biographie des hommes célèbres nés à Beauvais. 528

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

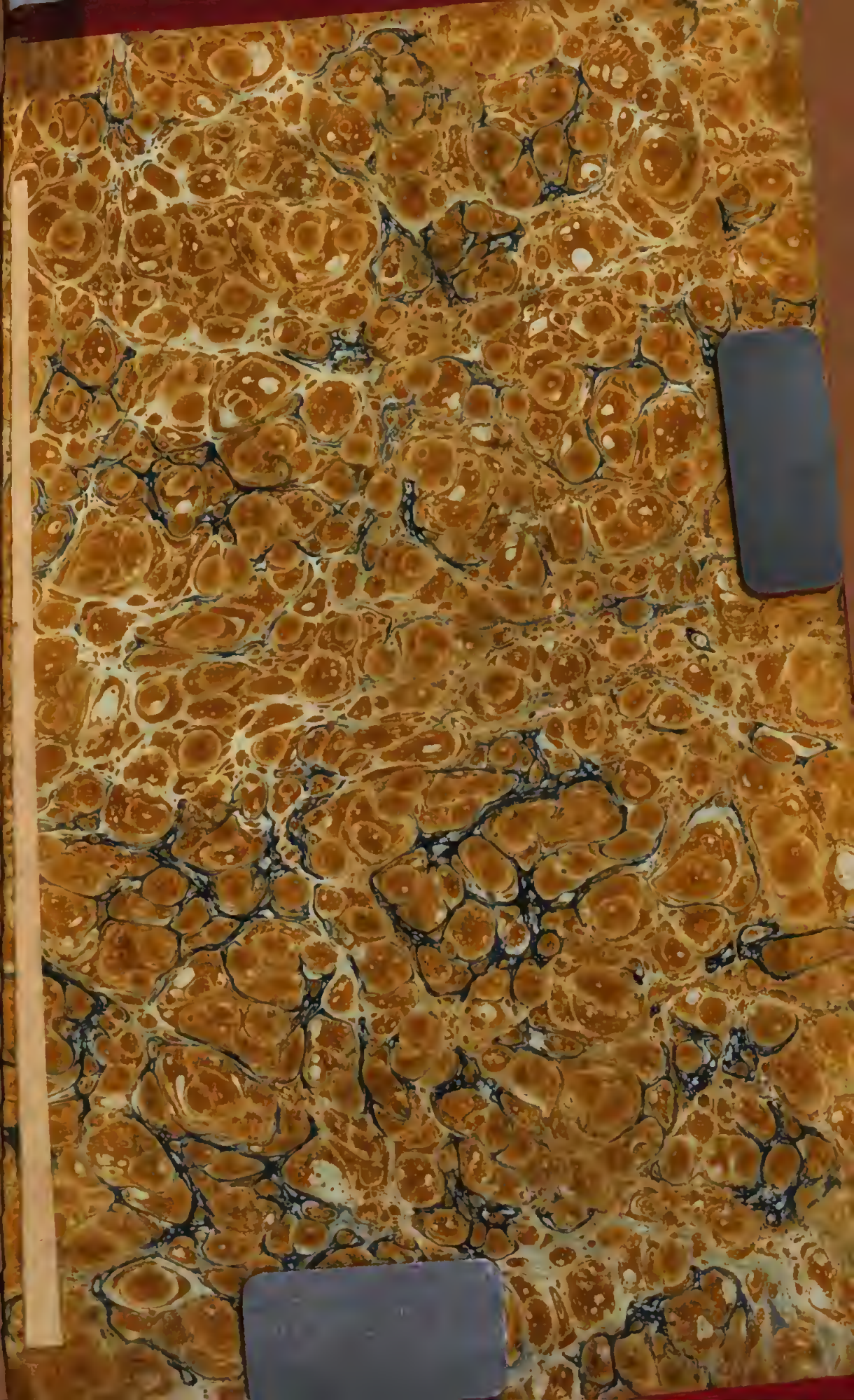

Digitized by Google